

**Thèse présentée pour l'obtention du grade de Docteur de
l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis**

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

Par : El Hadji Malick GUEYE

**POLITIQUES D'ACCES AUX DONNEES STATISTIQUES
SUR LE WEB A L'ERE DE L'OPEN DATA : PRATIQUES ET
PERSPECTIVES.**

**CAS DES INSTITUTS NATIONAUX DE STATISTIQUE
D'AFRIQUE MEMBRES DU RESEAU AFRISTAT**

Thèse soutenue publiquement le 22 novembre 2019

Membres du jury :

- **Madame Ghislaine CHARTRON**, Professeure, Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Rapporteur
- **Madame Laurence FAVIER**, Professeure, Université de Lille 3, Examinatrice
- **Monsieur Madjid IHADJADENE**, Professeur, Université de Paris 8, Directeur de thèse
- **Madame Françoise PAQUIENSEGUY**, Professeure, Sciences Po Lyon, Rapporteur
- **Monsieur Samuel SZONIECKY**, Maître de conférence, Université de Paris 8, Examineur

*If you produce data, publish it.
If you have data, use it.
If you don't have data, demand it!*

¹ Aid Transparency principles : <http://www.publishwhatyoufund.org/why-it-matters/what-you-can-do/>
(Page consultée le 08/05/2019)

Dédicaces

*A feu mon père, Mouhamed GUEYE,
dit « GUEYE Khalil »*

Remerciements

Tout d'abord, je rends grâce à Dieu.

Je voudrais ensuite adresser mes vifs remerciements et témoigner ma gratitude à mon Directeur de thèse, le Professeur Madjid IHADJADENE. Avec rigueur et méthode mais aussi avec disponibilité et compréhension, il a su guider ma démarche de recherche et fournir les orientations utiles qui ont permis d'aboutir à ce résultat.

Je remercie également les Professeures Ghislaine CHARTRON, Laurence FAVIER et Françoise PAQUIENSEGUY et le Maître de conférence Samuel SZONIECKY d'avoir bien voulu participer au jury de soutenance et d'avoir contribué, par leurs regards critiques, à l'amélioration de ce travail.

Je voudrais manifester toute ma reconnaissance et ma gratitude au Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographique (ANSD) pour m'avoir autorisé à faire cette thèse et pour le soutien constant. Ces remerciements vont également à l'endroit de tous mes collègues de l'ANSD pour les encouragements, les suggestions et la relecture.

Je réitère mon profond respect et mon affection à ma très chère mère, à mes frères et sœurs, à mes amis et à toute la famille. J'adresse une mention spéciale à ma femme et à mes enfants pour leur patience et leur compréhension.

Je ne saurai terminer sans rendre un vibrant hommage à mes collègues des Instituts nationaux de statistique (INS) africains qui ont bien voulu participer aux entrevues de recherche avec disponibilité, engagement et professionnalisme. Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont répondu à nos questionnaires.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	10
LISTE DES TABLEAUX	14
LISTE DES GRAPHIQUES	16
LISTE DES FIGURES	18
LISTE DES CARTES	19
RESUME	20
ABSTRACT	21
1^{ERE} PARTIE : INTRODUCTION GENERALE	22
I. IMPORTANCE DE LA STATISTIQUE DANS LA GESTION DES PAYS : LA GOUVERNANCE PAR LES NOMBRES	23
II. DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE DANS LE CONTEXTE DES PAYS AFRICAINS	25
a) <i>La statistique publique africaine et le legs colonial</i>	26
b) <i>Le déclin de la production statistique africaine</i>	28
c) <i>La renaissance de la statistique publique africaine</i>	30
III. DIFFUSION DES STATISTIQUES OFFICIELLES : ESSENCE, ENJEUX ET EVOLUTIONS	33
a) <i>La diffusion des données comme couronnement de l'activité de production statistique</i>	33
b) <i>La diffusion des données entre mutations et changements de paradigmes</i>	36
c) <i>La diffusion des statistiques officielles sous l'angle des sciences de l'information</i>	38
IV. PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE : AFRISTAT	40
V. OBJECTIFS DE RECHERCHE	42
VI. APPROCHE METHODOLOGIQUE	42
VII. PLAN DE LA THESE	44
2^{EME} PARTIE : REVUE DE LA LITTERATURE	46
CHAPITRE I : LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCES A L'INFORMATION PUBLIQUE	47
I.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION : CADRE CONCEPTUEL ET HISTORIQUE	48
I.1.1. <i>Quelle définition donnée à la politique de l'information ?</i>	48
I.1.2. <i>Bref historique de la politique de l'information</i>	51
I.1.3. <i>La politique de l'information dans la littérature scientifique</i>	52
I.2. QUELS SONT LES ENJEUX LIES A LA POLITIQUE DE L'INFORMATION	53
I.2.1. <i>Nécessité d'une classification des enjeux</i>	53
I.2.2. <i>La question de l'accès comme enjeu fondamental de la politique de l'information</i>	55
I.3. APPROCHE NORMATIVE DE LA POLITIQUE DE L'INFORMATION	56
I.3.1. <i>Les valeurs fondamentales</i>	56
I.3.2. <i>Implications et conséquences de l'accès à l'information</i>	59
I.3.2.1. <i>Démocratie, gouvernance et transparence</i>	59
I.3.2.2. <i>Données personnelles et respect de la vie privée</i>	61
I.3.2.3. <i>Propriété intellectuelle et commercialisation de l'information</i>	61
I.4. LA POLITIQUE DE L'INFORMATION AU NIVEAU INTERNATIONAL : CADRE PRATIQUE	63
I.4.1. <i>Aperçu général des politiques nationales d'accès à l'information</i>	63
I.4.2. <i>Les politiques d'accès à l'information en Afrique</i>	70
I.4.2.1. <i>État des lieux</i>	70
I.4.2.2. <i>La problématique de l'application : perspectives et défis</i>	76

I.5. CONCLUSION PARTIELLE	79
CHAPITRE II : POUR UN ACCES OUVERT AUX DONNEES PUBLIQUES	81
II.1. QU'EST-CE QUE L'OPEN DATA OU L'OUVERTURE DES DONNEES ?	82
II.1.1. Définition	82
II.1.2. Naissance du Mouvement Open Data	83
II.1.2.1. Historique sur l'évolution de l'Open Data	83
II.1.2.2. Gouvernement ouvert : promotion de la transparence, de la démocratie et de la participation citoyenne	86
II.2. LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'OPEN DATA	90
II.2.1. Vue sur la production scientifique	90
II.2.2. Les axes de recherche	91
II.3. LES AVANTAGES DE L'OPEN DATA	92
II.4. LES OBSTACLES ET LES INCONVENIENTS DE L'OPEN DATA	94
II.5. LA QUESTION DES LICENCES	97
II.6. LES IMPACTS DE L'OPEN DATA	98
II.6.1. L'Open Data favorise la transparence et la participation citoyenne	98
II.6.2. L'Open Data stimule les innovations technologiques et le développement d'une économie numérique	99
II.6.2.1. L'écosystème Open Data	99
II.6.2.2. L'Open Data au centre de l'innovation technologique	101
II.7. CONCLUSION PARTIELLE	102
CHAPITRE III : LA STATISTIQUE OFFICIELLE : UN BIEN PUBLIC	103
III.1. LA PRODUCTION STATISTIQUE : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC	104
III.1.1. Le cadre institutionnel, juridique et réglementaire	104
III.1.1.1. Mission officielle et dispositif organisationnel	104
III.1.1.2. Cadre juridique et réglementaire	105
III.1.2. Place et importance de la statistique publique dans le système de gouvernance et de prise de décision	106
III.2. LA DIFFUSION DES DONNEES STATISTIQUES	108
III.2.1. L'évolution des pratiques de diffusion dans la période pré-Internet	110
III.2.1.1. Prédominance du format papier au début	110
III.2.1.2. L'avènement des supports magnétiques et numériques	111
III.2.2. L'impact de l'Internet sur les pratiques de diffusion	112
III.2.2.1. Des sites web statiques et institutionnels	113
III.2.2.2. Le web 2.0 et ses implications	115
III.2.2.3. L'avènement des portails de données et autres outils web de diffusion	117
III.2.2.4. Techniques de visualisation : besoin de donner du sens aux données statistiques	121
III.2.2.5. Vers une structuration des données sur le web	122
III.2.3. La publication officielle des statistiques : focus sur la NSDD et le SGDD	124
III.3. LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET LES BIG DATA	127
III.4. LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET L'OPEN DATA	129
III.4.1. Atouts et opportunités	130
III.4.2. Contraintes et défis	131
III.5. CONCLUSION PARTIELLE	134

3^{EME} PARTIE : ETUDES EMPIRIQUES _____ **135**

CHAPITRE IV : ETUDE N°1 : ACTIVITE DE DIFFUSION DANS LES INS AFRICAINS : CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL, POLITIQUES ET PRATIQUES _____ **136**

IV.1. INTRODUCTION	137
IV.2. ETAT DE L'ART	137
IV.2.1. Dispositif organisationnel et fonctionnel des INS	137
IV.2.2. Place de la fonction diffusion dans le processus de production statistique	140
IV.2.3. Évolutions des pratiques de diffusion dans les INS	144
IV.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE	147
IV.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE	148
IV.5. ANALYSE DES RESULTATS	150
IV.5.1. Importance de la fonction diffusion dans les Instituts nationaux de statistique	150
IV.5.1.1. Ancrage institutionnel de l'entité chargée de la diffusion	151
IV.5.1.2. Missions et responsabilités de l'entité chargée de la diffusion	154
IV.5.1.2.1. Situation globale	154
IV.5.1.2.2. Place des professionnels de l'information dans la chaîne de diffusion des données statistiques : cas du Sénégal	158
IV.5.2. Cadre législatif et réglementaire de l'accès aux données dans les INS	161
IV.5.2.1. Les lois statistiques nationales	161
IV.5.2.2. Autres textes législatifs relatifs à l'accès à l'information et à la protection des données à caractère personnel	168
IV.5.3. Politiques et pratiques de diffusion en cours dans les INS	171
IV.5.3.1. Situation générale	171
IV.5.3.2. Les pratiques de diffusion : influence des TIC dans la dissémination des données statistiques	173
IV.5.3.2.1. Les sites web des INS	175
IV.5.3.2.2. Les autres outils de diffusion web	179
IV.5.3.2.3. L'usage des réseaux sociaux	182
IV.6. CONCLUSION	184

CHAPITRE V : ETUDE N°2 : ACCES AUX DONNEES D'ENQUETES STATISTIQUES EN AFRIQUE : ETAT DES LIEUX _____ **186**

V.1. INTRODUCTION	187
V.2. ETAT DE L'ART	188
V.2.1. La problématique de l'accès aux données d'enquêtes statistiques	188
V.2.1.1. Les contraintes juridiques	188
V.2.1.2. Les contraintes techniques et logistiques	189
V.2.1.3. Autres contraintes	192
V.2.2. Avènement de NADA : promouvoir la documentation et la diffusion des données d'enquêtes	192
V.2.3. Études réalisées sur le sujet	194
V.3. OBJECTIFS DE NOTRE ETUDE	195
V.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE	196
V.4.1. Constitution du corpus	196
V.5. ANALYSE DES RESULTATS	198
V.5.1. Accessibilité des données	199
V.5.2. Complétude des données	201
V.5.3. Actualité des données	202
V.5.4. Formats de diffusion	203
V.6. OUVERTURE DES DONNEES D'ENQUETES : PROPOSITION D'UN INDICATEUR DE MESURE	206
V.6.1. Définition de la grille de notation	206
V.6.1.1. L'accessibilité	207
V.6.1.2. La complétude	208

V.6.1.3. L'actualité _____	209
V.6.1.4. Le format de diffusion _____	209
V.6.1.5. La richesse _____	210
V.6.2. Calcul de l'indicateur : formalisation et expression _____	210
V.6.3. Résultats de l'application de la méthode _____	212
V.6.4. Analyse corrélative de l'évaluation des NADA _____	214
V.7. CONCLUSION _____	222
CHAPITRE VI : ETUDE N°3 : ANALYSE EXPLORATOIRE DES BESOINS DES UTILISATEURS EN DONNEES STATISTIQUES _____	224
VI.1. INTRODUCTION _____	225
VI.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE _____	226
VI.3. METHODOLOGIE _____	226
VI.4. ANALYSE DES RESULTATS _____	226
VI.4.1. Situation globale des demandes d'informations _____	226
VI.4.2. Catégorisation des demandeurs de données _____	227
VI.4.3. Les centres d'intérêt des utilisateurs _____	229
VI.4.4. Niveaux de désagrégation désirés par les utilisateurs _____	232
VI.4.5. Délais de traitement des demandes d'informations _____	234
VI.5. CONCLUSION _____	236
CHAPITRE VII : ETUDE N°4 : ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS DE DONNEES STATISTIQUES DES INS AFRICAINS _____	237
VII.1. INTRODUCTION _____	238
VII.2. ETAT DE L'ART _____	239
VII.2.1. Importance des enquêtes auprès des utilisateurs _____	239
VII.2.2. Les méthodologies employées _____	239
VII.2.3. La problématique de la qualité des données statistiques _____	244
VII.2.4. La question de la confiance aux statistiques publiques _____	248
VII.2.4.1. Cadre théorique et méthodologique _____	248
VII.2.4.2. Quelques exemples pratiques de mesure de la confiance aux statistiques _____	251
VII.3. OBJECTIFS DE NOTRE ETUDE _____	253
VII.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE _____	254
VII.5. ANALYSE DES RESULTATS _____	255
VII.5.1. Qui sont les utilisateurs de statistiques ? _____	256
VII.5.1.1. Répartition des utilisateurs par âge et par sexe _____	256
VII.5.1.2. Répartition des répondants par catégorie d'utilisateurs _____	258
VII.5.1.3. Répartition des répondants par niveau d'études _____	259
VII.5.2. Quels sont les besoins des utilisateurs et les usages faits des statistiques produites par les INS ? _____	261
VII.5.2.1. Les sources d'information utilisées _____	261
VII.5.2.2. La fréquence d'utilisation des statistiques _____	263
VII.5.2.3. Les données statistiques habituellement utilisées par les usagers _____	267
VII.5.2.4. Les utilisations faites des statistiques _____	271
VII.5.2.5. Appréciation des utilisateurs de la qualité des données statistiques _____	272
VII.5.2.6. Confiance des utilisateurs dans les statistiques publiées _____	273
VII.5.3. Quels sont les modes d'accès aux données statistiques ? _____	280
VII.5.3.1. Les demandes de données des utilisateurs _____	280
VII.5.3.2. Les canaux de transmission des requêtes d'information des utilisateurs _____	281
VII.5.3.3. Les types de données désirés par les utilisateurs _____	282
VII.5.3.4. Appréciations des utilisateurs de la prise en charge de leurs requêtes d'information _____	283
VII.5.3.5. Point de vue des utilisateurs sur la vente des données statistiques _____	287
VII.5.4. Quels sont les usages des répondants des sites web des INS ? _____	288

VII.5.4.1. Fréquentation des sites web des INS _____	289
VII.5.4.2. Les canaux d'accès aux sites web _____	290
VII.5.4.3. Les types de données recherchés sur les sites web _____	291
VII.5.4.4. Les expériences de recherche d'informations des utilisateurs sur les sites web _____	293
VII.5.4.5. Les formats de diffusion des données des sites web _____	294
VII.5.4.6. Niveaux de satisfaction des utilisateurs des sites web des INS _____	295
<i>VII.5.5. Comment les utilisateurs perçoivent-ils l'ouverture des données ? _____</i>	<i>298</i>
VII.5.5.1. Connaissance des utilisateurs de l'ouverture des données _____	299
VII.5.5.2. Opinions des utilisateurs sur l'importance de l'ouverture des données dans la statistique publique _____	300
VII.6. CONCLUSION _____	303
4^{EME} PARTIE : CONCLUSION GENERALE _____	305
BIBLIOGRAPHIE _____	315
PARTIES ANNEXES _____	329
I. GUIDE D'ENTRETIEN _____	330
II. ORGANIGRAMMES DES INS CIBLES _____	332
III. HISTORIQUE DES SITES WEB DES INS CIBLES _____	341
IV. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS _____	350
V. LISTE DES PORTAILS NADA DISPONIBLES EN AFRIQUE _____	358
INDEX _____	361
INDEX MOTS CLES _____	361
INDEX DES PAYS _____	364
INDEX DES AUTEURS _____	367

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACS	:	African Centre for Statistics
ACSI	:	American Customer Satisfaction Index
ADP	:	Accelerated Data Program
Afristat	:	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AISO	:	Association Internationale pour les Statistiques Officielles
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APAI	:	The African Platform for Access to Information
APDP	:	Autorité de Protection des Données à caractère Personnel
APDP	:	Autorité de Protection des Données Personnelles
ARTCI	:	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CADHP	:	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CASD	:	Centre d'Accès Sécurisé aux Données
CCSA	:	Comité de Coordination de la Statistique
CDP	:	Commission de Protection des Données Personnelles
CEA	:	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEPAL	:	Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine
CIL	:	Commission de l'Informatique et des Libertés
CMF	:	Cadre Commun des Métadonnées
CMS	:	Content Management System
CNIL	:	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CRDI	:	Centre de Recherches pour le Développement International
CSRR	:	Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique

CUA	:	Commission de l'Union Africaine
DDDRU	:	Division de la Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers
DDI	:	Data Documentation Initiative
DIKW	:	Data-Information-Knowledge-Wisdom
DMIS	:	Direction du Management de l'Information Statistique
DQAF	:	Data Quality Assessement Framework
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOIA	:	Freedom of Information Act
GI	:	Gestion de l'Information
GSBPM	:	Generic Statistical Business Process Model
IHSN	:	International Household Survey Network
IIAG	:	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INS	:	Institut National de la Statistique
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSEE	:	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSEED	:	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
IST	:	Information Scientifique et Technique
MAPS	:	Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique
NADA	:	National Data Archives
NQAF	:	Generic National Quality Assurance Framework
NSDD	:	Norme Spéciale de Diffusion des Données
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODbL	:	Open Database License

ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ODIN	:	Open Data Inventory
ODP	:	Open Data Platform
OGP	:	Open Government Partnership
OKF	:	Open Knowledge Fondation
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OGWG	:	Open Government Working Group
PAAA	:	Plan d'Action d'Addis-Abeba pour le Développement Statistique
PACAI	:	Pan African Conference on Access to Information
Paris21	:	Partnership in Statistics for Development in the 21st Century
PNRD	:	Page Nationale Récapitulative des Données
SADS	:	Symposium Africain sur le Développement de la Statistique
SDMX	:	Statistical Data and Metadata eXchange
SFR	:	Statistics for Results Facility
SGDD	:	Système Général de Diffusion des Données
SHaSA	:	Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique
SIC	:	Sciences de l'Information et de la Communication
SNDS	:	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSA	:	Système Statistique Africain
SSN	:	Système Statistique National
STATAFRIC	:	Institut des Statistiques de l'Union Africaine
StatCom	:	Commission Statistique des Nations Unies
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UNECA	:	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique
UNECE	:	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe

- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la Population
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- UNISIST** : United Nations International Scientific Information System
- UNSD** : Division de Statistique des Nations Unies

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-3 : Liste des pays ayant adopté une politique d'accès à l'information	64
Tableau III-1 : Types et nombre de portails de données établis par région	118
Tableau III-2 : Liste des portails de données les plus couramment utilisés en Afrique	120
Tableau IV-1 : Profil et liste des personnes interviewées dans le cadre des entretiens de recherche	149
Tableau IV-2 : Dénomination et positionnement hiérarchique des entités impliquées dans la diffusion dans les INS	152
Tableau IV-3 : Niveaux d'implication des entités chargés de la diffusion par rapport aux différentes missions	156
Tableau IV-4 : Liste des lois nationales régissant les activités statistiques, avec les conditions prévues pour l'accès aux données individuelles	162
Tableau IV-5 : Lois nationales sur l'accès à l'information	168
Tableau IV-6 : Lois nationales sur la protection des données à caractère personnel	170
Tableau IV-7 : Situation sur les politiques de diffusion dans les INS ciblés	172
Tableau IV-8 : Avis sur l'évolution des supports de diffusion vers le numérique	174
Tableau IV-9 : Présentation synoptique des sites web des INS	175
Tableau IV-10 : Quelques fonctionnalités des sites web des INS par rapport à la diffusion	177
Tableau IV-11 : Situation sur les autres outils de diffusion web des INS	180
Tableau IV-12 : Présence des INS sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)	183
Tableau V-1 : Répartition des enquêtes publiées par pays (en comparaison avec le nombre d'enquêtes publiées sur le méta-catalogue de l'IHSN)	198
Tableau V-2 : Répartition des enquêtes publiées par zone géographique	198
Tableau V-3 : Les différents types d'accès aux données proposés par la plateforme NADA	200
Tableau V-4 : Répartition des enquêtes par types d'accès aux fichiers de données	200
Tableau V-5 : Disponibilité des métadonnées	201
Tableau V-6 : Répartition des métadonnées par type de format	203
Tableau V-7 : Etat récapitulatif des ressources (microdonnées et métadonnées) disponibles sur les plateformes NADA des INS africains	205
Tableau V-8 : Paramètres de la formule de notation des NADA	211
Tableau V-9 : Evaluation des plateformes NADA des INS africains	212
Tableau V-10 : Répartition des pays par classe suivant le niveau de l'indicateur	216
Tableau V-11 : Répartition par classes des données de corrélation du classement des NADA	217
Tableau V-12 : Répartition des pays par classe	221
Tableau VI-1 : Répartition des requêtes de données par groupes d'utilisateurs	228
Tableau VI-2 : Répartition des requêtes de données par thèmes statistiques	229
Tableau VI-3 : Répartition des requêtes de données par sous thèmes statistiques	230
Tableau VI-4 : Répartition des requêtes de données par groupes d'utilisateurs et par thèmes statistiques	231
Tableau VI-5 : Répartition des demandes par niveaux de désagrégation des données sollicitées	232
Tableau VI-6 : Répartition des requêtes par régions ciblées dans la demande	233

<i>Tableau VI-7 : Répartition des requêtes par niveau de désagrégation et par thèmes</i>	233
<i>Tableau VI-8 : Situation globale des délais de traitement des requêtes</i>	234
<i>Tableau VI-9 : Situation des délais de traitement des requêtes par rapport aux différentes catégories d'utilisateurs</i>	235
<i>Tableau VI-10 : Situation des délais de traitement des demandes par rapport aux thèmes statistiques objets des requêtes</i>	235
<i>Tableau VII-2 : Répartition des utilisateurs enquêtés par pays</i>	255
<i>Tableau VII-3 : Répartition des utilisateurs par classe d'âges et par sexe</i>	257
<i>Tableau VII-4 : Ancienneté dans l'utilisation des statistiques par catégorie d'utilisateurs</i>	263
<i>Tableau VII-5 : Fréquence d'utilisation des statistiques par catégorie d'utilisateurs</i>	265
<i>Tableau VII-6 : Appréciation des utilisateurs des dimensions de la qualité des données statistiques</i>	272
<i>Tableau VII-7 : Appréciation des sites web des INS par les utilisateurs</i>	296
<i>Tableau VII-8 : Liste des plateformes NADA disponibles en Afrique</i>	358
<i>Tableau VII-9 : Situation récapitulative de l'évaluation des plateformes NADA des INS africains avec les ressources disponibles</i>	359
<i>Tableau VII-10 : Récapitulatif des pays par classes sur les bases des données de corrélation</i>	360

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique I.1 : Répartition du nombre de pays disposant d'une loi d'accès à l'information par zone géographique</i>	65
<i>Graphique I.2 : Evolution du nombre de pays disposant d'une loi d'accès à l'information par période</i>	66
<i>Graphique III-1 : Utilisation du web 2.0 par les Instituts nationaux de statistique européens</i>	116
<i>Graphique IV-1 : Niveaux d'implication des entités chargées de la diffusion par rapport aux différentes missions</i>	157
<i>Graphique V-1 : Répartition par année des enquêtes réalisées et des enquêtes diffusées sur les NADA africains</i>	202
<i>Graphique V-2 : Fréquences de l'écart entre les dates de référence et de publication sur NADA</i>	203
<i>Graphique V-3 : Représentation de l'indicateur de mesure des plateformes NADA avec les cinq dimensions considérées</i>	213
<i>Graphique V-4 : Histogramme de valeurs propres de l'ACM</i>	218
<i>Graphique V-5 : Analyse factorielle des</i>	219
<i>Graphique VI-1 : Evolution mensuelle des demandes d'information reçues par voie électronique par l'ANSD entre 2016 et 2017</i>	227
<i>Graphique VI-2 : Répartition des requêtes de données par thème statistique</i>	229
<i>Graphique VII-5 : Répartition des utilisateurs selon le sexe</i>	256
<i>Graphique VII-6 : Répartition des utilisateurs par classe d'âges et par pays</i>	258
<i>Graphique VII-7 : Répartition des répondants par catégorie d'utilisateurs et par pays</i>	259
<i>Graphique VII-8 : Répartition des répondants par niveau d'études</i>	260
<i>Graphique VII-9 : Les principales sources d'informations statistiques utilisées par les usagers</i>	261
<i>Graphique VII-10 : Répartition des répondants par ancienneté dans l'usage des données statistiques</i>	264
<i>Graphique VII-11 : Répartition des répondants par fréquence d'utilisation des données statistiques durant les 12 derniers mois</i>	266
<i>Graphique VII-12 : Niveau d'utilisation des différents types de statistiques par catégories d'utilisateurs</i>	268
<i>Graphique VII-9 : Niveau d'utilisation des différents types de statistiques par catégories d'utilisateurs (suite)</i>	269
<i>Graphique VII-13 : Usages faits des données statistiques par catégorie d'utilisateurs</i>	271
<i>Graphique VII-14 : Appréciation des utilisateurs de la qualité des données</i>	273
<i>Graphique VII-15 : Répartition des utilisateurs par niveau de confiance accordé aux statistiques</i>	274
<i>Graphique VII-16 : Répartition des répondants par niveau de confiance et selon l'ancienneté</i>	275
<i>Graphique VII-17 : Répartition des répondants par niveau de confiance et par catégorie d'utilisateurs</i>	276
<i>Graphique VII-18 : Raisons explicatives de la confiance aux statistiques</i>	278
<i>Graphique VII-19 : Raisons explicatives de la défiance aux statistiques</i>	279
<i>Graphique VII-20 : Répartition des demandes d'informations par catégorie d'utilisateurs</i>	280
<i>Graphique VII-21 : Répartition des demandes d'informations par canal de transmission</i>	281
<i>Graphique VII-22 : Répartition des demandes d'informations par type de données</i>	282
<i>Graphique VII-23 : Délais de traitement des demandes d'information</i>	284
<i>Graphique VII-24 : Niveau de satisfaction des réponses fournies par les INS aux demandes d'information</i>	286

<i>Graphique VII-25 : Opinions des utilisateurs sur la vente des produits statistiques</i>	287
<i>Graphique VII-26 : Fréquentation des sites web des INS</i>	289
<i>Graphique VII-27 : Les canaux d'accès aux sites web</i>	290
<i>Graphique VII-28 : Les types de données recherchés sur les sites web des INS</i>	292
<i>Graphique VII-29 : Expériences de recherche des utilisateurs sur les sites web des INS</i>	293
<i>Graphique VII-30 : Formats de diffusion des données : entre les offres des sites web des INS et les préférences des utilisateurs</i>	294
<i>Graphique VII-31 : Appréciation globale des sites web des INS</i>	297
<i>Graphique VII-32 : Appréciation globale des sites web des INS par les catégories d'utilisateurs</i>	298
<i>Graphique VII-33 : Connaissance des utilisateurs de l'ouverture des données</i>	299
<i>Graphique VII-34 : Importance de l'Open Data pour les utilisateurs de données statistiques</i>	300
<i>Graphique VII-35 : Importance accordée aux caractéristiques des données ouvertes</i>	301
<i>Graphique VII-36 : Importance accordée aux caractéristiques des données ouvertes</i>	302

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 0-1 : Modèle d'information et d'audience pour les données et les produits d'information et de connaissances connexes</i>	34
<i>Figure 0-2 : Liste des pays membres d'Afristat ciblés dans le cadre d'étude</i>	41
<i>Figure I-1 : Structure normative de la politique de l'information (Overman & Cahill, 1990)</i>	58
<i>Figure II-2 : Equation sur le coût, l'impact et la valeur ajoutée de l'Open Data</i>	94
<i>Figure IV-1 : Ebauche des fonctions d'un organisme statistique</i>	139
<i>Figure IV-2 : Fonctions et sujets du secteur des programmes d'un bureau de statistique</i>	139
<i>Figure IV-4 : Modèle générique du processus de production statistique (Generic Statistical Business Process Model (GSBPM)), 5^{ème} version</i>	141
<i>Figure IV-5 : Processus et sous-processus relatifs à la diffusion dans le modèle GSBPM</i>	142
<i>Figure IV-6 : Fonction du département chargé de la diffusion et des contacts avec les usagers</i>	143
<i>Figure IV-7 : Situation des différentes fonctions présentes dans les dénominations des services impliqués dans la diffusion dans les INS</i>	153
<i>Figure IV-8 : Dispositif organisationnel de la fonction diffusion au sein de l'ANSD</i>	159
<i>Figure V-1 : Distribution de l'indicateur de mesure du niveau d'accessibilité des données d'enquêtes statistiques</i>	216
<i>Figure VII-2 : Modèle de mesure de la satisfaction des utilisateurs de statistiques officielles de Slovénie</i>	243
<i>Figure VII-4 : Cadre de mesure de la confiance dans les statistiques officielles</i>	250
<i>Figure VII-5 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Bénin</i>	332
<i>Figure VII-6 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Burkina Faso</i>	333
<i>Figure VII-7 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Cameroun</i>	334
<i>Figure VII-8 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS de Côte d'Ivoire</i>	335
<i>Figure VII-9 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS de la Guinée</i>	336
<i>Figure VII-10 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INSTAT du Mali</i>	337
<i>Figure VII-11 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Niger</i>	338
<i>Figure VII-12 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Sénégal</i>	339
<i>Figure VII-13 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Togo</i>	340
<i>Figure VII-14 : Les différentes versions du site web de l'INSAE du Bénin</i>	341
<i>Figure VII-15 : Les différentes versions du site web de l'INSD du Burkina Faso</i>	342
<i>Figure VII-16 : Les différentes versions du site web de l'INS du Cameroun</i>	343
<i>Figure VII-17 : Les différentes versions du site web de l'INS de Côte d'Ivoire</i>	344
<i>Figure VII-18 : Les différentes versions du site web de l'INS de la Guinée</i>	345
<i>Figure VII-19 : Les différentes versions du site web de l'INSTAT du Mali</i>	346
<i>Figure VII-20 : Les différentes versions du site web de l'INS du Niger</i>	347
<i>Figure VII-21 : Les différentes versions du site web de l'ANSD du Sénégal</i>	348
<i>Figure VII-22 : Les différentes versions du site web de l'INSEED du Togo</i>	349

LISTE DES CARTES

<i>Carte I-1 : Situation des pays africains disposant d'une loi sur l'accès à l'information</i>	73
<i>Carte III-1 : Situation sur les adhésions aux normes de diffusion du FMI</i>	126
<i>Carte III-2 : Classement 2018 de l'Open Data Inventory (ODIN)</i>	130
<i>Carte V-1 : Liste des pays africains disposant d'une plateforme NADA fonctionnelle</i>	197

RESUME

Cette thèse a pour objectif d'étudier le niveau d'accessibilité des statistiques publiques dans les pays africains dans un contexte de développement des politiques des données ouvertes. Le cadre de cette étude est constitué des Instituts Nationaux de Statistique (INS) des pays membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat). Les INS sont des structures publiques dépositaires de la mission de produire et de diffuser les statistiques officielles pour les besoins des gouvernements, des sociétés privées, de la société civile, des organisations internationales, et du grand public. L'accessibilité et l'utilisation des données sont au cœur des préoccupations de la statistique officielle et elles en constituent même la finalité ultime. Les modèles de diffusion des INS sont aujourd'hui fortement impactés, d'une part, par la dématérialisation des supports d'accès à l'information induite par le développement des TIC, notamment de l'Internet, et d'autre part, par l'émergence d'une exigence citoyenne pour un libre accès aux données publiques, caractéristique de l'évolution démocratique des sociétés avec la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance. En s'appuyant sur le cadre théorique de la politique de l'information (*information policy*), les méthodes de recherche utilisées pour cette thèse ont porté sur une revue documentaire sur l'environnement institutionnel et organisationnel des INS, des entretiens de recherche semi-directifs avec les responsables chargés de la diffusion et enfin une enquête d'envergure auprès des usagers de données. La mise en rapport de l'offre proposée par les producteurs et de la demande des utilisateurs a permis d'analyser l'adéquation entre les politiques et pratiques de diffusion des INS et les attentes des usagers et de ressortir le niveau d'accessibilité des statistiques officielles africaines, sous l'angle de la philosophie Open Data.

Mots clés : Afrique, Afristat, statistiques officielles, politique de l'information, Open Data, ouvertures des données, politique de diffusion.

ABSTRACT

This thesis aims to study the level of accessibility of official statistics in African countries in a context of development of open data policies. The study field concerns the National Statistical Offices (NSO) of the Economic and Statistical Observatory of Sub-Saharan Africa (Afristat). NSOs are public services with the mission to produce and disseminate official statistics for the needs of governments, private companies, civil society, international organizations, and the general public. Accessibility and use of data are at the heart of the concerns of official statistics and they are even the ultimate goal. The distribution models of the NSOs are today strongly impacted, on the one hand, by the digitalization of media of access to information induced by the development of the TIC, in particular the Internet, and on the other hand, by the emergence of a citizen demand for free access to public data, characteristic of the democratic evolution of societies with the promotion of transparency and good governance. Based on the theoretical framework of information policy, the research methods used for this thesis focused on a documentary review on the institutional and organizational environment of NSOs, semi-structured research interviews with the persons in charge of the diffusion and finally a large survey with data users. The linking of the producers offer and the users demand made it possible to analyze the adequacy between the dissemination policies and practices of the NSOs and the users expectations and to highlight the level of accessibility of the statistics in Africa, through the perspective of Open Data philosophy.

Keywords : Africa, Afristat, official statistics, information policy, Open Data, dissemination policy.

1^{ERE} PARTIE : INTRODUCTION GENERALE

I. IMPORTANCE DE LA STATISTIQUE DANS LA GESTION DES PAYS : LA GOUVERNANCE PAR LES NOMBRES

Dans tous les pays du monde, la production des statistiques officielles, qui est généralement une activité de monopole (Charpin, 2010b) est confiée à un organisme public communément appelé Institut national de la statistique (INS). Cet organisme dispose du mandat officiel pour collecter, traiter et diffuser les données statistiques nationales pour les besoins des différents utilisateurs (Gouvernement, administrations publiques, secteur privé, organisations internationales, chercheurs, public, etc.). Il est également chargé de coordonner, à l'échelle nationale, la production des statistiques sectorielles en collaboration avec les départements ministériels, dans le cadre du Système Statistique National (SSN).

Cette architecture est régie par des conventions internationales², des chartes³ et codes déontologiques⁴ et des lois nationales qui encadrent l'exécution des missions tout en favorisant la comparabilité des méthodologies et des nomenclatures au niveau mondial.

Principe 1 : « La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique. » **Principes fondamentaux de la statistique officielle, Commission statistique des Nations Unies (1994).**

² Exemple : Les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations-Unies adoptés par la Commission statistique des Nations Unies en avril 1994 et votés en janvier 2014 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Principes fondamentaux de la statistique officielle constituent le cadre de référence international en matière de production, de gestion et de diffusion de données statistiques. Cette directive contient dix principes qui traitent de l'indépendance scientifique et professionnelle, de la diffusion des métadonnées pour faciliter la compréhension des chiffres, des sources de données, de la protection des données individuelles, de la coordination statistique et de la coopération internationale : <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf>

³ Exemple : Charte Africaine de la Statistique (2009) : http://ea.au.int/en/sites/default/files/AFRICAN_CHARTER_ON_STATISTICS_FR.pdf.pdf

⁴ Exemple : Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (2005) : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5921941/KS-32-11-955-FR.PDF/f1dfd441-391c-4c15-94f2-b34a43697f55>

Ainsi, chaque pays développe son appareil statistique en fonction de sa tradition démocratique et de son niveau de développement économique et social (Savoye, 2016)⁵.

Historiquement, l'étymologie du mot statistique renvoie à la « science de l'Etat ». Et d'après Foucher (2016)⁶, Michel Foucault le définit comme le « savoir de l'Etat sur l'État ».

Beaucoup d'autres auteurs ont mis en exergue l'importance de la statistique dans les systèmes de gouvernance de l'Etat, dans le processus de prise de décision et dans la promotion de la transparence dans une société démocratique. En effet, élément incontournable dans le processus de planification des programmes et projets de développement et de suivi des progrès réalisés, les données statistiques se trouvent au cœur des préoccupations des gouvernements et décideurs publics.

Alain Desrosières a consacré plusieurs écrits à la place des statistiques dans la politique des Etats et de leur usage, suivant des systèmes de convention comme outil de preuve et de gouvernance (Desrosières, 2014)⁷. Historiquement, Desrosières (1993)⁸, cité par Genet (1996), note que le chiffre était considéré au début comme un outil de libération qui montrait les inégalités des classes populaires. Maintenant, avec l'émergence du néolibéralisme, la statistique s'est imposée à la fois comme un outil de preuve mais aussi comme un outil de pouvoir aux mains du *gouvernement des hommes qui use et abuse de « l'argument statistique »* (Desrosières, 2013)⁹.

⁵ Savoye, B. (2016). Approches françaises de la statistique en Afrique : Quels enseignements tirer de quatre décennies de coopération intense. *Afrique contemporaine*, (258), 113-129.

⁶ Foucher, V. (2016). Éditorial. *Afrique contemporaine*, (258), 5-6.

⁷ Desrosières, A. (2014). *Prouver et gouverner : une analyse politique des statistiques publiques*. La découverte.

⁸ Desrosières, A. (1993). La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique.

⁹ Desrosières, A. (2013). *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*. Paris : Presses des Mines.

La quantification à outrance de la société a entraîné une gouvernance par les nombres du fait que l'action publique est de plus en plus guidée par des indicateurs chiffrés qui évaluent les performances des actions politiques mais également justifient les choix opérés. Pour Supiot et al. (2016)¹⁰, cette forme de gouvernance par les nombres, également favorisée par la globalisation, a entraîné une mutation dans la façon de gouverner qui bouscule toutes les références connues.

Mais au-delà de cet intérêt grandissant, voire excessif des autorités publiques pour les statistiques officielles (Charpin, 2010a)¹¹, nous assistons aujourd'hui à une sorte de culte de la performance où les indicateurs statistiques permettent de *comparer, d'évaluer, de classer, de trier, de « récompenser » ou de « punir » les individus, les organisations et les États, ...* (Touchelay, 2013)¹². Cet engouement pour les statistiques, à tous les niveaux de la société a atteint un tel niveau que Keslassy (2014)¹³ parle de saturation de l'espace public par les chiffres.

L'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015 vient replacer les données au cœur de l'agenda mondial, compte tenu du rôle incontournable alloué aux appareils statistiques dans la production des indicateurs de suivi.

II. DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE DANS LE CONTEXTE DES PAYS AFRICAINS

La comparabilité des concepts, définitions et méthodes statistiques au niveau international ainsi que des indicateurs socio-économiques a

¹⁰ Supiot, A., Caïla, P., & Damour, F. (2016). Quand les nombres nous gouvernent. *Etudes, Septembre(9)*, 53-66

¹¹ Charpin, J.-M. (2010). L'information statistique en perspective : six grands changements. *Revue d'économie financière*, (98/99), 15-26.

¹² Touchelay, B. (2013). Éditorial. La statistique publique, des chiffres sans histoire ? *Revue Française de Socio-Économie*, (12), 5-14.

¹³ Keslassy, E. (2014). Alain Desrosières, Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques. *Lectures*.

rendu indispensable la mise en place d'une gouvernance internationale de la statistique officielle. Cette mission est dévolue à la Commission de statistique des Nations Unies (StatCom)¹⁴. Même si la mise en place de StatCom date de 1947, Cussó (2012)¹⁵ rappelle que la volonté d'harmonisation internationale de la statistique remonte à la naissance de la Société des Nations (SDN) en 1919 avec la tenue de la *Conférence sur la coopération internationale en matière de statistiques* à Londres en août 1919. (Voir l'évolution chronologique ci-dessous).

Année	Activités de l'OEF	Dont activités statistiques
1919	Organisation provisoire de la SDN	<i>Conférence sur la coopération internationale en matière de statistiques</i> , Londres (14-15 août 1919)
1920	Comité provisoire économique et financier	<i>Conférence financière internationale</i> , Bruxelles (25 septembre-8 octobre 1920) Envoi de questionnaires statistiques aux différents États pour préparer la conférence à Bruxelles (mars 1920) Questionnaire régulier visant le <i>Bulletin mensuel de statistique</i> (dès 1920) <i>Commission internationale de statistique</i> , Paris (11 octobre 1920)
1921		Création de la Section statistique de Londres
1922		
1923	Comité économique et financier	<i>Conférence internationale sur les formalités douanières</i> , Genève (15 octobre-3 novembre 1923) Premier <i>Balances of Payments</i>
1924		
1925		
1926		
1927		Premier <i>Annuaire Statistique International</i>
1928	Comité fiscal Comité d'experts statistiques	<i>Conférence internationale concernant les statistiques économiques</i> , Genève (26 novembre-14 décembre 1928) Convention internationale sur les statistiques économiques
1929		
1930	Comité démographique	
1931	La SEF devient la Section financière et Service d'études économiques, d'une part, et la Section des relations économiques, d'autre part*	

a. « *The Economic Intelligence Service, while attached to the Financial Section, assisted and continues to assist all the activities of the [EFO] as a research body* » (E. F. RANSHOFEN-WERTHEIMER, 1945, p. 113).

Source : (Cussó, 2012)

a) La statistique publique africaine et le legs colonial

Les efforts d'harmonisation au plan mondial cachent des disparités entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement en termes de coordination nationale des activités statistiques, de couverture

¹⁴ « *La Commission de statistique des Nations Unies, créée en 1947, est l'organe suprême du système statistique mondial. Il rassemble les statisticiens en chef des États membres du monde entier. C'est l'instance décisionnelle suprême pour les activités statistiques internationales, en particulier pour l'établissement de normes statistiques, l'élaboration de concepts et de méthodes et leur application aux niveaux national et international.* » : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/> (Page consultée le 07/04/2019)

¹⁵ Cussó, R. (2012). L'activité statistique de l'Organisation économique et financière de la Société des Nations. Un nouveau lien entre pouvoir et quantification. *Histoire & mesure*, XXVII(XXVII-2), 107-136.

des besoins et de mise aux normes des procédures de collecte, de traitement et de diffusion des données. Parmi ces pays en voie de développement que certains auteurs qualifient de « *pays à statistiques déficientes* » (Gérard et al., 1977)¹⁶, les pays africains ont connu beaucoup de péripéties dans leur stratégie de développement de la statistique. En effet, la trajectoire du développement de la statistique africaine est intimement liée à son histoire coloniale.

A partir de la période des indépendances, les pays africains ont tenté de maintenir l'appareil statistique laissé par les colonisateurs et de promouvoir ce que Bonneau (2015)¹⁷ appelle l'émergence d'une statistique du progrès et qui a prévalu de la fin de la colonisation jusqu'aux années 1980. Par une telle démarche, la statistique était devenue un véritable domaine régalien rattaché au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental et était exclusivement orientée pour la prise en charge des *besoins des nouveaux Etats en termes d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux de développement à moyen et long termes* (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015).

Pour le cas spécifique des pays francophones d'Afrique Subsaharienne, la *passion française pour la coopération statistique* (Savoye, 2016) a longtemps maintenu un programme d'assistance technique de l'INSEE¹⁸ à travers, notamment, l'adoption de méthodes rigoureuses, de création d'écoles de statistique reconnues, de bases de données régulièrement mises à jour, etc.

¹⁶ Gérard, H., Loriaux, C.-M., Masuy-Stroobant, G., & Tabutin, D. (1977). *L'observation démographique dans les pays à statistiques déficientes*.

¹⁷ Bonneau, V. (2015). Généalogie d'une évidence statistique : de la « réussite économique » du colonialisme tardif à la « faillite » des États africains (v.1930-v.1980). *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, (62-4), 33-63.

¹⁸ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : <https://www.insee.fr/>

b) Le déclin de la production statistique africaine

Selon Savoye (2016), le legs colonial et postcolonial dans le domaine de statistique était à la fois généreux et encombrant et était difficile à maintenir en l'état ou même à simplifier. En effet, beaucoup de pays africains étaient confrontés à partir des années 1980 à des difficultés économiques importantes et étaient, de ce fait, soumis aux programmes d'ajustement structurel imposés par les bailleurs. Ainsi, durant cette période (1980-1990), *les pays africains et singulièrement ceux de la Zone Franc ont éprouvé d'énormes difficultés pour assurer la production de données statistiques fiables nécessaires au suivi de leurs économies*, note Martin Belepa (2006)¹⁹, Directeur Général d'Afristat de 1998 à 2011.

Dans la continuité de ces difficultés rencontrées par les pays africains, l'économiste en Chef de la Banque Shantayanan Devarajan (2013) avait brossé un tableau sombre de l'état de la statistique en Afrique dans son article « *La tragédie de la statistique africaine* »²⁰. Dans cet article, il dénonce dans beaucoup de pays, l'obsolescence des méthodes de mesure du PIB et de suivi de la pauvreté, le problème de comparabilité des statistiques dans le temps, l'irrégularité des recensements de la population, l'insuffisance des financements, les faibles capacités de collecte, de gestion et de diffusion des données, etc. Parmi les principales causes de cette situation, l'auteur cite la sensibilité politique des statistiques, le déficit de coordination des systèmes statistiques nationaux et certains agissements des bailleurs de fonds consistant à contourner les Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) qui sont pourtant les cadres de référence de toutes les activités statistique dans les pays.

¹⁹ Balepa, M. (2006). Afristat, un exemple de coopération et de partenariat statistique en Afrique au sud du Sahara. *The African Statistical Journal*, 2, 135-143.

²⁰ Devarajan, S. (2013). Africa's statistical tragedy. *Review of Income and Wealth*, 59, S9–S15.

A ce tableau peu reluisant, viennent se greffer les critiques et les doutes formulés par Morten Jerven, à travers plusieurs publications (Jerven, 2009, 2012, 2013, 2015)²¹, sur la fiabilité des statistiques africaines, notamment celles relatives au PIB, à la croissance économique et à la mesure de la pauvreté.

Les thèses de Jerven ont suscité beaucoup de réactions politico-médiatiques et techniques, venant d'experts statisticiens d'Afrique et d'ailleurs. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'intervention du Statisticien en chef de l'Afrique du Sud Pali Lahohla (2013) refusant la prise de parole à Jerven lors d'une conférence sur la statistique en 2013²². En outre, des réponses critiques ont été également apportées à Jerven en faisant ressortir sa méconnaissance de la statistique et de l'économie du développement (Raffinot, 2014)²³, l'incohérence de ces méthodes d'investigation et ses approximations par rapport à la dimension du PIB, sujet à des révisions aussi bien en Afrique que dans les autres économies (Samuel, 2016)²⁴, et son manque de reconnaissance des améliorations significatives notées dans les statistiques africaines en dépit des difficultés rencontrées dans la période 1970-1990 (Mesplé-Somps, 2013)²⁵.

²¹ Jerven, M. (2009). The relativity of poverty and income: how reliable are African economic statistics? *African Affairs*, 109(434), 77–96.

Jerven, M. (2012, novembre 20). Lies, damn lies and GDP. *The Guardian*.

Jerven, M. (2013). *Poor numbers : how we are misled by African development statistics and what to do about it*. Cornell University Press.

Jerven, M. (2015). *Africa : Why economists get it wrong*. Zed Books London.

²² Jeune Afrique. (2013, septembre 19). L'Afrique du Sud fait annuler un discours de Morten Jerven à Addis-Abeba. *Jeune Afrique*.

²³ Raffinot, M. (2014). Quand Morten Jerven découvre l'abominable histoire des statistiques africaines. *L'Économie politique*, (61), 108-112.

²⁴ Samuel, B. (2016). Étudier l'Afrique des grands nombres. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 71e année (4), 897-922.

²⁵ Mesplé-Somps, S. (2013). [Review of *Poor numbers, how we are misled by African development statistics and what to do about it*. 2013, Cornell University Press, par M. Jerven]. *Stateco*, 107, 105–107.

c) La renaissance de la statistique publique africaine

Les problèmes rencontrés par la statistique africaine dans son évolution sont connus et reconnus par les acteurs eux-mêmes. Cependant, le déclin brutal de la production statistique en Afrique connu dans les années 1970, 1980 et 1990 a été, selon le Professeur Ben Kiregyera (2013)²⁶, une occasion pour faire face aux nombreux défis et bâtir ce qu'il appelle la « *renaissance statistique* » de l'Afrique sur la base d'un « *Afro-statistique optimisme* » objectif.

En effet, la fin des programmes d'ajustement structurel coïncidant avec l'émergence des programmes de lutte contre la pauvreté dont les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015) ont entraîné un regain d'attention pour les données statistiques. Cette situation a également permis à la communauté internationale et aux partenaires au développement de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures d'appui fortes pour accompagner les pays en développement, notamment ceux africains, à améliorer leurs appareils de production statistique. Ainsi, c'est dans ce contexte qu'il faut placer la création de Paris21²⁷ en 1999 et qui a joué un rôle important dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources et dans l'élaboration des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dans plusieurs pays africains. Dans le même sillage, l'adoption, quelques années après, du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS) en 2004 (The World Bank Group, 2004) va venir renforcer cet accompagnement des pays en développement pour l'amélioration des statistiques.

²⁶ Kiregyera, B. (2013). The dawn of a statistical renaissance in Africa (p. 18–20). Présenté à Conference on African Economic Development : Measuring Success and Failure.

- Le Prof Ben Kiregyera a été directeur du Centre africain pour les statistiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ancien président du conseil d'administration du Bureau des statistiques de l'Ouganda.

²⁷ The Partnership in Statistics for Development in the 21st Century : fondé en novembre 1999 par les Nations Unies, la Commission de l'Union européenne, l'OCDE, le FMI et Banque Mondiale : <https://paris21.org/history>

Profitant de cet environnement favorable, les pays africains se sont résolus, à travers différentes démarches sous régionales comme la création d'Afristat (*voir le Point IV, Présentation du cadre de l'étude, page 40*) mais également régionales, sous la houlette de la Commission de l'Union Africaine, à promouvoir une stratégie continentale de développement de la statistique. Toutes ces nouvelles initiatives partent principalement de l'évaluation du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement statistique (PAAA) qui était élaboré en 1990. Parmi ces initiatives, on peut citer la création du Symposium africain sur le développement de la statistique (SADS)²⁸ en 2005, la mise en œuvre, à partir de 2005, d'un programme de revue par les pairs (Blazyk et al., 2010)²⁹ pour favoriser la documentation et l'échange des bonnes pratiques entre pays, l'élaboration du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) en 2006, la mise sur pied du Comité de coordination de la statistique (CCSA) en 2007, l'adoption de la Charte africaine de la statistique en 2009, etc.

L'objectif principal de ces différentes initiatives est d'arriver à améliorer substantiellement la qualité des statistiques africaines et d'asseoir un système statistique africain (SSA) suffisamment coordonné pour porter et propulser une véritable Révolution des données en Afrique (Kiregyera, 2015)³⁰, (Bédécarrats et al., 2016)³¹, dans le sillage de la mouvance internationale et suivant l'Agenda 2063 de l'Union Africaine³².

Ainsi, la nouvelle orientation pour le développement de la statistique est portée par la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA)³³ élaborée par la Commission de l'Union Africaine (CUA) (2010) en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD).

²⁸ Africa Symposia on Statistical Development : http://www.statssa.gov.za/?page_id=2085 (Page consultée le 07/02/2019)

²⁹ Blazyk, S., Charumbira, G., Diop, L., & Strode, M. (2010). Peer Reviews of African National Statistical Systems. *The African Statistical Journal*, 10, 117-127.

³⁰ Kiregyera, B. (2015). *The emerging Data Revolution in Africa : Strengthening the statistics, policy and decision-making chain*. African Sun Media.

³¹ Bédécarrats, F., Cling, J.-P., & Roubaud, F. (2016). Gouverner par les nombres : la Révolution des données et enjeux de la statistique en Afrique. *Afrique contemporaine*, (258), 9-23

³² Agenda 2063 de l'Union Africaine, suivant la vision panafricaine « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* » : <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

³³ <https://au.int/en/ea/statistics/shasa> (Page consultée le 07/04/2019)

Dans la ShaSa, qui en est à sa deuxième version, la CUA indique que l'émergence d'une statistique africaine de renaissance doit passer par la mise en place d'un système statistique africain (SSA) fort et opérationnel chargé de produire des informations statistiques harmonisées et fiables qui couvrent les secteurs économiques, sociaux et culturelles du continent. Selon la CUA, cette vision doit s'appuyer sur quatre (04) piliers clés que sont :

- a) « Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique » ;
- b) « Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique » ;
- c) « Renforcer durablement les capacités institutionnelles du système statistique africain » ; et
- d) « Promouvoir une culture de prise de décision de qualité ».

Dans cette nouvelle démarche de redynamisation et de l'émergence d'une vision panafricaine de la statistique, la création de l'Institut des statistiques de l'Union africaine (STATAFRIC) constitue une étape importante. Inauguré en novembre 2018 à Tunis³⁴, *STATAFRIC sera, à l'instar d'Eurostat en Europe, au cœur du système statistique africain en assurant la supervision et la coordination de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.*

En conclusion, en dépit des disparités notées entre les pays industrialisés et les pays sous-développés en termes de maturité statistique, les INS n'ont jamais été autant sollicités pour répondre aux besoins en informations statistiques de la part de groupes d'utilisateurs divers. Par conséquent, la question de la communication et la diffusion des données se pose avec acuité et devient ainsi un enjeu crucial qui interpelle la statistique publique.

³⁴ <https://au.int/en/pressreleases/20181102/inauguration-du-batiment-de-linstitut-des-statistiques-de-lunion-africaine> (Page consultée le 07/04/2019)

III. DIFFUSION DES STATISTIQUES OFFICIELLES : ESSENCE, ENJEUX ET EVOLUTIONS

La mission première des Instituts nationaux de statistique (INS) reste la production et la diffusion des données statistiques pour les besoins des utilisateurs. Au-delà d'être, pour les gouvernements, un instrument de pouvoir et de preuve régi par des conventions comme l'a décrit Desrosières (voir plus haut), les statistiques officielles sont aussi devenu un moyen d'appréciation et de mesure du progrès économique et social à une échelle d'utilisateurs plus élargie incluant les entreprises privées, la société civile, les organisations internationales, la population (Gamatié, 2007). Ainsi, les évolutions des sociétés modernes en termes de renforcement de la démocratie, de développement économique et social, d'avancées technologiques, notamment les TIC, ont un impact sur les orientations de la statistique, les besoins à couvrir, les méthodes et techniques employées mais également sur la façon dont les utilisateurs accèdent aux données.

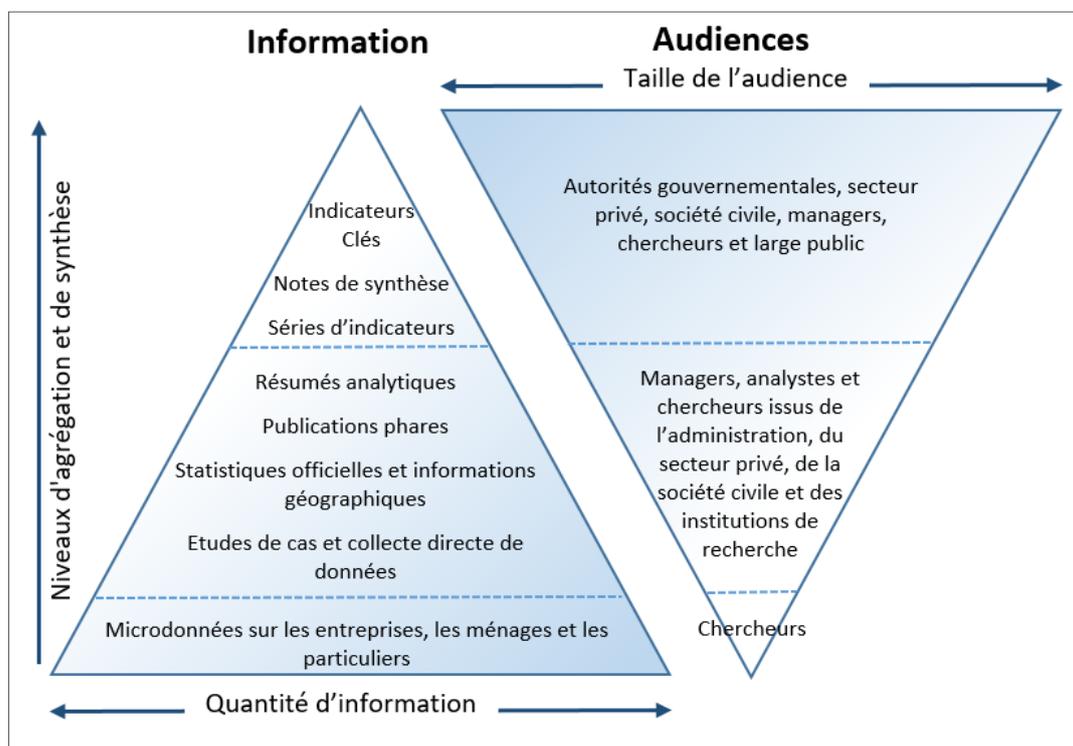
a) La diffusion des données comme couronnement de l'activité de production statistique

La question de la diffusion des données est au cœur de l'activité de production statistique. La diffusion conditionne l'utilité de la statistique (Charpin, 2010a) et, en évitant le « *gâchis de collecte* » (Volle & Malinvaud, 1984), elle justifie sa légitimité et sa pertinence. Par ailleurs, cette mise à disposition des statistiques produites de manière impartiale constitue un élément central du droit des citoyens à l'information publique, comme rappelé dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle (Principe 1 : voir plus haut). Une stratégie de diffusion mal élaborée et/ou incomprise des principaux destinataires a des répercussions néfastes sur l'acceptation et l'utilisation des produits et services statistiques mais également sur l'image de l'institution. A ce propos, Behmoiras (2006, p. 36) rapporte les difficultés rencontrées et des critiques subies par l'INSEE dans les années 1950 et 1960 du fait d'un système de diffusion peu lisible. Selon

Behmoiras, des reproches sont souvent faits aux *statisticiens de ne se préoccuper que de la production des chiffres en négligeant la mise à disposition du public, dans des conditions rapides et facilement accessibles.*

S’inspirant de l’approche pyramidale de la hiérarchie du savoir ou des informations (DIKW) –*Data-Information-Knowledge-Wisdom* (Ackoff, 1989; Choo, 1996; Rowley, 2006), la figure suivante schématise les produits statistiques proposés par les organismes de statistique ainsi que les cibles visées et leur audience potentielle.

Figure 0-1 : Modèle d'information et d'audience pour les données et les produits d'information et de connaissances connexes



Source : Commission Economique pour l’Afrique (CEA) : <https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/796>

Dans le cadre de l’activité de production statistique, les INS générèrent différents types de produits que l’on peut regrouper schématiquement en deux catégories, suivant les niveaux de traitement :

(i) **les microdonnées** ou données brutes constituées principalement des

données individuelles anonymisées ³⁵ (exemple : nom prénom, âge, profession, revenus, nombre d'enfants, etc ;) et, (ii) **les macrodonnées** ou statistiques agrégées constituées des tableaux simples ou complexes, mais également d'indicateurs (exemple : taux de chômage, taux de fécondité, taux de mortalité, indice des prix à la consommation, etc.) qui peuvent être accompagnés d'analyses et de commentaires dans le cadre des publications et des rapports. Cependant, à côté de ces deux principales catégories, nous pouvons y rajouter une troisième catégorie constituée des **métadonnées** qui fournissent des informations sur les méthodologies, les nomenclatures et le contexte de production des données. Ces métadonnées, indispensables pour une bonne utilisation des statistiques sont constituées des questionnaires de l'enquête, des notes méthodologiques, des manuels, etc.

Ce modèle montre d'un côté que sur la quantité importante de données collectées par les INS dans le cadre des opérations statistiques (enquêtes et recensements), les informations traitées et agrégées en constituent une infime partie. D'un autre côté, plus les données sont traitées et agrégées, plus leur audience est importante avec un public cible plus diversifié et plus vaste.

Les organismes de statistique doivent ainsi déployer les stratégies de diffusion nécessaires pour répondre aux besoins en statistique des différents groupes d'utilisateurs, suivant les formes et les formats les plus appropriés pour faciliter l'exploitation des données.

³⁵ Cette anonymisation est nécessaire pour le maintien de la confidentialité des données individuelles recueillies auprès des personnes physiques et morales et les ménages (Principe 6 : la statistique officielle des Nations Unies). Ce principe fondamental, gage de la survie de la statistique publique, est repris dans toutes les lois statistiques nationales.

Mais quelles doivent être les orientations de ces stratégies face aux bouleversements connus par la statistique publique ces dernières années ?

b) La diffusion des données entre mutations et changements de paradigmes

A partir du milieu des années 1990, les évolutions économiques, sociales et technologiques des sociétés ont entraîné des changements majeurs qui ont bouleversé le domaine de la statistique publique dans son organisation mais aussi dans ses procédures et méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données. Parmi ces principaux changements, figurent la démocratisation de l'Internet, la généralisation des portables et smartphones, l'émergence du mouvement Open Data et le développement des Big Data résultant de la « *dataification* » (Roca & Letouzé, 2016) de nos vies et de nos sociétés.

La révolution de l'Internet a été sans nul doute le changement qui a le plus marqué le domaine de la statistique publique (Charpin, 2010a; Levi, 2011). Elle a amorcé de manière irréversible la dématérialisation des supports d'accès et a amplifié la portée des statistiques produites auprès d'une audience plus étendue et de manière plus instantanée. Cette dématérialisation s'est renforcée de manière avec la prolifération des portables, des smartphones et des tablettes. Ces supports jouent un rôle important aussi bien dans l'amélioration et la modernisation des techniques de collecte que dans la facilitation de l'accès aux informations statistiques publiées. Ainsi, l'impact de ces évolutions technologiques et leur démocratisation dans le monde sont tels que certains auteurs pensent qu'elles peuvent ouvrir la voie à un rattrapage, voire à une réduction de la fracture statistique entre les pays développés et les pays en développement (Foucher, 2016).

Dans le sillage de l'évolution des TIC et de l'universalisation des principes de démocratie participative, de transparence, de bonne gouvernance et de reddition des comptes, le mouvement Open Data s'est développé dans une optique de rendre accessibles aux citoyens les quantités de données collectées par les administrations publiques (Ridgway & Smith, 2013). Cette philosophie, basée sur la liberté fondamentale du citoyen de s'informer, s'accompagne sur le plan pratique et technique d'élaboration de critères et de normes que les données ouvertes doivent remplir : primaires, complètes, mises à jour, librement accessibles, sous format numérique ré-exploitable, etc.

Enfin, la transition digitale de nos sociétés entraînant l'augmentation croissante des masses d'information a conduit à l'émergence des Big Data, appelées aussi données massives ou données 3V (*volume, velocity and variety*) (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE), 2013). Ces volumes de données considérables sans organisation préalable, sont généralement détenus par des compagnies privées dans le cadre de leurs activités : données des sociétés de télécommunications, les statistiques de trafic des sociétés de transport, les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, etc.

Globalement, l'émergence des Big Data et le développement de l'Open Data ont, d'une part, favorisé la création d'un écosystème des données dans lequel les INS sont appelés à y jouer un rôle de premier plan en tant que producteurs mais aussi en tant qu'utilisateurs de données. D'autre part, ils ont fini d'installer la statistique publique au cœur de la Révolution des données, surtout dans le contexte des ODD (Organisation des Nations Unies, 2014a)³⁶ caractérisé, entre autres, par l'augmentation importante des besoins en données désagrégées.

³⁶ Organisations des Nations Unies. (2014). *A world that counts. Mobilising the Data Revolution for sustainable development*

Par ailleurs, les évolutions des TIC, notamment d'Internet, ont facilité la multiplication des supports d'accès et l'émergence de groupes d'utilisateurs plus diversifiés et plus exigeants en termes de besoins d'information et en format des données. Comme ressorti dans le témoignage Behmoiras (2006) plus haut, la statistique ne doit plus être une affaire de spécialistes ou d'utilisateurs privilégiés.

La statistique publique se trouve à nouveau questionnée par ces bouleversements aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, notamment africains. Elle est interpellée dans ses méthodes mais plus particulièrement dans sa finalité ultime qui est de répondre aux besoins des utilisateurs en données statistiques. D'où la nécessité d'un changement de paradigme pour adapter les stratégies de diffusion des INS à ces nouvelles réalités.

Quel est l'apport des sciences de l'information dans ce changement de paradigme ?

c) La diffusion des statistiques officielles sous l'angle des sciences de l'information

Caractérisée par son interdisciplinarité, la science de l'information, selon Le Coadic (1984, p. 169) vise à étudier « *la nature et la genèse de l'information ; analyser les processus de production, de communication et d'usage de ces informations ; et concevoir les systèmes qui permettent leur diffusion et leur usage* ».

De ce point de vue, les problématiques de diffusion et d'utilisation des informations statistiques trouvent leur place dans les champs d'investigation des sciences de l'information, notamment dans le cadre des études menées autour de l'information scientifique et technique (IST) et au-delà, des question des politiques d'accès à l'information publique à l'ère du numérique.

Les chercheurs et professionnels de l'information se sont intéressés majoritairement dans les années 1950 (Devèze, 1991) à l'information scientifique et technique (IST) pour accompagner le développement des organisations et des entreprises, mais également du milieu de la recherche, afin de faciliter l'accès à la production scientifique dans son ensemble. Les recherches menées ces dernières années autour de l'IST ont beaucoup porté sur les questions de libre accès et sur l'influence des TIC dans l'augmentation du volume des données scientifiques et de ses conséquences sur leur mode de gestion (Qin et al., 2005). Plus précisément, dans une perspective de facilitation de l'accès à l'information, l'avènement du numérique et la dématérialisation ont reposé le rôle des professionnels de l'information dans leur travail de médiation (Chaumier, 2003; Ihadjadène & Chaudiron, 2002; Maisonneuve, 2003). D'un autre côté, le numérique a aussi entraîné un rétrécissement du domaine public (Uhlir, 2003) pour ce qui est de l'accès à l'information à cause des pressions d'ordre économique, des questions de droits d'auteurs, de propriété intellectuelle, etc. Pour Uhlir (2003), il ne doit y avoir aucune barrière à l'accès à l'information dans le domaine de la recherche scientifique publique financée par des fonds publics. Ces considérations posent le problème des politiques, des réglementations mais aussi des pratiques mises en place par les pays pour faciliter l'accès à l'information aux citoyens. Ce qui nous ramène à la politique de l'information (*information policy*), un champs d'étude fortement investi par les sciences de l'information d'après une étude bibliométrique de Rowlands (1999)³⁷.

Ainsi, nous avons choisi le cadre théorique de la politique de l'information au sens global pour étudier le cas spécifique de l'accès et de la diffusion des données statistiques dans le contexte des pays africains, plus précisément dans les pays francophones membres du réseau Afristat.

³⁷ Rowlands, I. (1999). Patterns of scholarly communication in information policy : A bibliometric study. *Libri*, 49(2), 59–70.

IV. PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE : AFRISTAT

Notre cadre d'étude est constitué des INS membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat)³⁸.

Afristat est une organisation internationale créée par un traité signé le 21 septembre 1993 à Abidjan par les 14 pays africains membres de la Zone Franc suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Plus tard, 05 autres pays ont rejoint le réseau (Mauritanie et Guinée Bissau en 1998, Guinée en 2000, Cap Vert en 2002 et Burundi en 2006), pour porter ainsi à 19 le nombre de pays membres.

Afristat a son siège à Bamako (Mali) et ses activités ont effectivement démarré le 2 janvier 1996. La mission principale d'Afristat est de contribuer au développement des statistiques économiques et sociales dans les Etats membres à travers des opérations d'appui à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information statistique. Par ailleurs, Afristat joue un rôle prépondérant dans l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques dans les pays membres. Ce domaine d'intervention entre en droite ligne des préoccupations et des directives continentales pour une intégration économique régionale qui nécessite l'homogénéité et la comparabilité des informations statistiques.

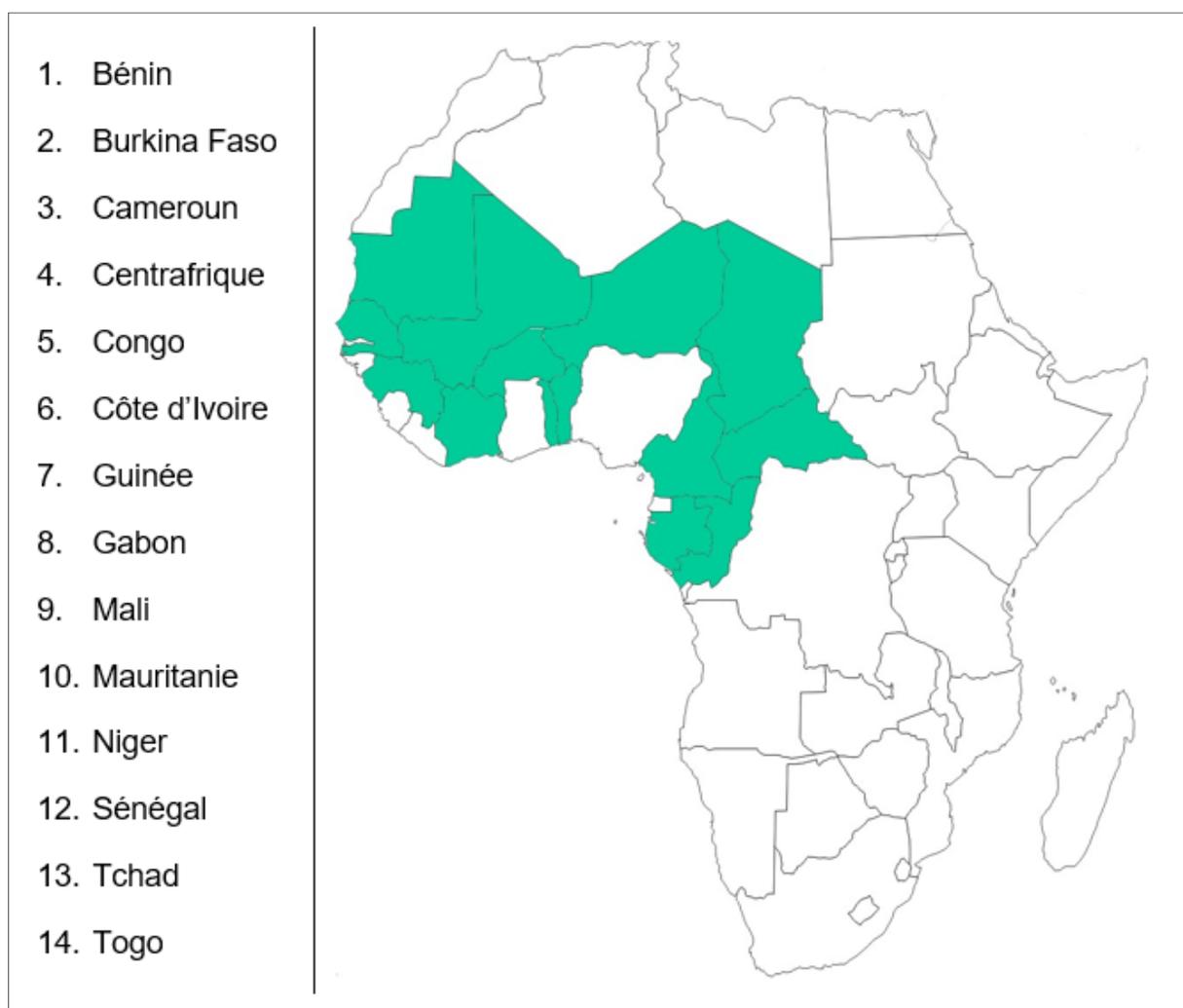
Ainsi, la création d'Afristat s'inscrit dans le sillage des recommandations du Plan d'Action d'Addis-Abeba pour le développement de la Statistique en Afrique. Elle peut être considérée comme une réponse sous régionale à la volonté des pays africains de bâtir des appareils statistiques solides capables de relever les défis de la qualité des données et de leur diffusion auprès de tous les utilisateurs.

³⁸ <http://www.afristat.org/observatoire/presentation.html> (Page consultée le 04/02/2019)

Donc, les INS membres du réseau d'Afristat constituent pour nous un cadre adapté pour étudier les enjeux de l'accessibilité des données statistiques dans le contexte des pays africains.

Cependant, dans le souci de disposer d'un corpus plus homogène (notamment en fonction de la proximité géographique (Burundi et Iles Comores) et de la langue (Espagnol et Portugais)), le cadre d'étude est restreint aux 14 pays suivants :

Figure 0-2 : Liste des pays membres d'Afristat ciblés dans le cadre d'étude



V. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Cette thèse a pour objectif principal d'étudier l'accessibilité des données statistiques des INS africains du réseau Afristat à l'aune des politiques d'ouverture prônées par le mouvement Open Data.

De manière spécifique, cette thèse vise à :

- Faire le point sur la place et l'importance de la fonction de la diffusion dans les INS ciblés ;
- Cerner le cadre juridique et réglementaire relatif à l'accès à l'information en général et aux données statistiques en particulier ;
- Identifier les politiques et les pratiques de diffusion en cours dans les INS ciblés, notamment via le web ;
- Identifier les besoins des utilisateurs en termes d'informations statistiques et de canaux d'accès aux données ;
- Mesurer le niveau de prise en compte des préoccupations des utilisateurs en étudiant l'adéquation entre les pratiques de diffusion (canaux et formats) proposées par les INS et les attentes des usagers.

VI. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Sur un plan méthodologique, nous avons mis en œuvre quatre (04) études empiriques pour analyser l'impact de ces changements dans les pays de l'Afrique ainsi que les politiques et pratiques mises en place pour permettre aux utilisateurs d'accéder aux données statistiques.

La première étude a porté sur l'analyse de l'environnement législatif et réglementaire des INS mais aussi l'examen du cadre institutionnel et organisationnel de l'activité de diffusion ainsi que de l'identification des différentes politiques et pratiques de diffusion mises en place.

La deuxième étude s'est focalisée sur les dispositifs mis en place par les INS africains pour faciliter l'accès aux données d'enquêtes (microdonnées et métadonnées) qui, de par leurs spécificités, représentent un enjeu important pour les producteurs et les utilisateurs.

La troisième étude a consisté en une analyse exploratoire des besoins des utilisateurs en données statistiques en prenant l'exemple sur le cas du Sénégal.

Enfin, la quatrième étude a porté sur une enquête d'envergure auprès des utilisateurs et couvrant tous les pays du cadre de l'étude. Cette enquête a essayé de cerner de manière globale le niveau de prise en charge des préoccupations des utilisateurs (besoins informationnels, types de données, formats, ...) par les politiques et pratiques de diffusion mises en œuvre par les INS.

Le tableau ci-après résume notre approche méthodologique avec la liste des études menées et les méthodes employées.

Etudes menées	Méthodes employées
<p><u>Etude n°1</u> : Activité de diffusion dans les INS africains : cadre institutionnel et organisationnel, politiques et pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de recherche avec les responsables chargés des questions de diffusion dans 09 INS africains - Revue documentaire sur 09 pays ciblés (organigrammes, autres documents institutionnels, lois statistiques, textes législatifs sur l'accès à l'information, documents de politique de diffusion, etc.)
<p><u>Etude n°2</u> : Accès aux données d'enquêtes statistiques en Afrique : état des lieux et perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des plateformes d'archivage des données d'enquêtes (NADA) installées dans les INS de 28 pays africains et recensant 871 enquêtes et recensements publiés.
<p><u>Etude n°3</u> : Analyse exploratoire des besoins des utilisateurs en données statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation du registre des demandes d'informations (1.592 demandes reçues entre 2016 et 2017 par voie électronique par l'ANSD du Sénégal)
<p><u>Etude n°4</u> : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire en ligne administré auprès de 664 utilisateurs provenant des 09 pays ciblés

VII. PLAN DE LA THESE

Cette thèse est structurée en quatre (04) grandes parties : l'introduction générale, la revue de la littérature, les études empiriques et la conclusion générale. La revue de littérature et les études empiriques sont subdivisées au total en sept (07) chapitres.

L'introduction générale pose la problématique de notre étude à travers un passage en revue de la place prépondérante qu'occupe la statistique dans les sociétés avec ses évolutions et ses défis dans le contexte africain. Cette partie aborde aussi l'importance de la diffusion des statistiques avec les changements majeurs qui ont affecté les pratiques et imposé un changement de paradigme dans les relations entre les producteurs et les utilisateurs.

La deuxième partie relative à la revue de la littérature est composée de trois chapitres. Le chapitre n°1 est consacré à la politique de l'information que nous avons choisie comme cadre théorique de notre thèse et qui définit le champ législatif et réglementaire dans lequel s'exerce le droit du citoyen à l'information publique. Dans la même continuité, le chapitre n°2 aborde l'avènement du mouvement Open Data qui vient renforcer cette exigence citoyenne d'accéder aux données publiques, notamment dans le contexte de digitalisation des sociétés et de développement des principes de démocratie, de transparence et de bonne gouvernance. Dans le chapitre n°3, nous avons abordé la statistique officielle en tant que mission de service public en insistant sur les différentes évolutions qui ont marqué les politiques et les pratiques de diffusion des statistiques officielles.

La troisième partie est composée de quatre (04) chapitres correspondant au nombre d'études empiriques que nous avons mises en œuvres dans le cadre de notre méthodologie. Ainsi, la première étude est dédiée à l'activité de diffusion dans les INS africains (cadre institutionnel et

organisationnel, politiques et pratiques) ; la deuxième étude fait un état des lieux de la question spécifique de l'accès aux données d'enquêtes statistiques dans les INS africains ; la troisième étude porte sur une analyse exploratoire des besoins des utilisateurs en données statistiques (cas du Sénégal) ; la quatrième étude est relative à l'enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains.

Enfin, la quatrième et dernière partie de la thèse sera consacrée à la conclusion générale. Elle sera le lieu pour tirer les principaux enseignements relatifs à la problématique de l'accès aux données statistiques en Afrique mais aussi d'aborder les perspectives de recherches.

2^{EME} PARTIE : REVUE DE LA LITTERATURE

CHAPITRE I : LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCES A L'INFORMATION PUBLIQUE

"Bien informés, les hommes sont des citoyens ;
mal informés, ils deviennent des sujets".

Alfred Sauvy³⁹

Résumé

La liberté d'accès à l'information publique pour les citoyens est une question fondamentale dans les sociétés démocratiques. Elle constitue une des piliers essentiels pour la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance. Au niveau des pays, cette problématique de l'accès aux informations est encadrée et codifiée par la politique de l'information (*information policy* en anglais) qui est un ensemble de dispositifs législatifs et réglementaires qui favorise ou restreint, la création, la préservation et la circulation de l'information. A la différence des pays développés, l'Afrique présente une situation très mitigée car, sur les 119 pays disposant de politique d'accès à l'information dans le monde en fin 2018, elle n'en compte que 21. L'adoption et l'application de politique d'accès à l'information sont intimement liées au contexte économique, social et politique propre à chaque pays. Cependant, il est apparu que dans le contexte africain, le développement de la mondialisation, l'implication des organisations internationales et le dynamisme de la société civile sont des facteurs déterminants pour la promotion d'une politique plus ouverte pour l'accès à l'information pour les citoyens.

³⁹, Démographe, Economiste, Scientifique, Sociologue (1898 - 1990), il est fondateur et premier directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) de 1945 à 1962.

I.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION : CADRE CONCEPTUEL ET HISTORIQUE

I.1.1. Quelle définition donnée à la politique de l'information ?

Dans le monde de la recherche universitaire, le domaine de la politique de l'information (*information policy* en anglais) souffre de l'absence de consensus clair sur sa définition, ses contours et limites, ses méthodologies ainsi que ses domaines d'intérêt (Browne, 1997, p. 341; Dowding & Nilsen, 2013, p. 98; Duff, 2004, p. 70).

Rowlands (1996, p. 14) indique qu'il y'a, en effet, autant de définitions que d'auteurs sur le sujet. Cependant, il pense que quelles que soient les définitions avancées par les chercheurs, elles restent intimement liées au contexte politique, social et économique des pays ou des organisations dans lesquels et/ou pour lesquels elles ont été élaborées.

Maxwell (2003)⁴⁰ abonde dans le même sens et définit la politique de l'information comme *des décisions de nature sociale, politique, juridique, économique et technologique sur le rôle de l'information dans la société. Ces décisions fonctionnent à la fois à un niveau sociétal lorsqu'il est appliqué à la politique nationale et internationale, et à un niveau instrumental, car ils influent la création, la diffusion, l'utilisation et la conservation des informations (p.3).*

Malgré l'affirmation de Duff (2004, p. 75)⁴¹ qui pense que la principale problématique de la politique de l'information se trouve même au cœur des différentes définitions avancées, certains auteurs, notamment Overman & Cahill (1990, p. 803)⁴² et Rowlands (1996, p. 14), ont repris la définition suivante donnée par Weingarten (1989) :

⁴⁰ Maxwell, T. A. (2003). Toward a model of information policy analysis : Speech as an illustrative example. *First Monday*, 8(6).

⁴¹ Duff, A. S. (2004). The past, present, and future of information policy : towards a normative theory of the information society. *Information, Communication & Society*, 7(1), 69–87.

⁴² Overman, E. S., & Cahill, A. G. (1990). Information policy : A study of values in the policy process. *Policy Studies Review*, 9(4), 803–818.

«La politique de l'information est l'ensemble des lois, règlements et politiques publics qui encouragent, découragent, ou réglementent la création, l'utilisation, le stockage et la communication de l'information».

Dans le cadre de notre étude, nous nous inscrivons dans l'esprit de cette définition qui englobe, non seulement toute la chaîne de vie de l'information (création, traitement, diffusion et utilisation) mais aussi les aspects liés aux mécanismes politiques, législatifs et réglementaires qui peuvent favoriser ou contraindre les différentes étapes de cette chaîne.

Cependant, Overman & Cahill (1990, p. 813) avertissent que la politique de l'information ne peut pas être cernée de façon simple, car : « ..., la politique d'information semble appartenir à une classe de problèmes politiques, tels que la politique énergétique, la politique industrielle, ou la politique sociale, qui ne se prêtent pas à une analyse ou à une solution facile ».

Donc, même si la définition de Weingarten (1989) présente l'avantage d'être assez globale et donne une compréhension générale du domaine, il n'en demeure pas moins que les termes «Politique» et «Information» restent très vagues et peuvent être sujets à plusieurs interprétations. Dans un article consacré aux concepts fondamentaux de la politique de l'information, Browne (1997)⁴³ a repris la classification de Braman (1989, p. 235)⁴⁴ qui pensait que l'information peut être considérée à la fois comme (i) une ressource ; (ii) une marchandise ; (iii) une perception et (iv) une force constitutive de la société.

⁴³ Browne, M. (1997). The field of information policy : 2. Redefining the boundaries and methodologies. *Journal of Information Science*, 23(5), 339–351.

⁴⁴ Braman, S. (1989). Defining information : an approach for policymakers. *Telecommunications policy*, 13(3), 233–242.

Ensuite, comme rapporté par Dowding & Nilsen (2013, p. 64)⁴⁵, Browne (1997) s'est également interrogée sur la réelle définition à donner au terme « Politique ». Elle a conclu que :

- 1) la politique est une théorie ou un modèle ;
- 2) la politique est l'expression d'un objectif général ;
- 3) la politique est un domaine d'étude ;
- 4) la politique est l'ensemble des décisions gouvernementales ;
- 5) la politique c'est des propositions spécifiques ;
- 6) et la politique est un processus.

Par ailleurs, Overman & Cahill (1990, p. 813) rapportent les propos de Arrow (1963)⁴⁶ selon lesquels *les problèmes politiques complexes en général, et la politique de l'information en particulier, reflètent un niveau de «l'impossibilité de la politique », dans lequel les valeurs et les préférences collectives et individuelles ne peuvent jamais être agencées de manière consensuelle pour fournir une préférence politique unique pour l'ensemble de la société.*

Dès lors, il s'avère nécessaire de circonscrire ce champ d'étude et de le délimiter par rapport à notre problématique de recherche. Cette prise de position se fera dans les parties suivantes après un bref rappel historique de la politique de l'information et de l'évolution de la littérature dans ce domaine sur la base de l'apport important des sciences de l'information (Orna, 2008)⁴⁷ et à travers l'étude bibliométrique menée par Rowlands (1999)⁴⁸ à ce sujet.

⁴⁵ Dowding, M., & Nilsen, K. (2013). Defining information policy in the Canadian context. *Proceedings of the Annual Conference of CAIS/Actes du congrès annuel de l'ACSI*.

⁴⁶ Arrow, K. J. (1963). *Social choice and individual values*. Wiley, New York.

⁴⁷ Orna, E. (2008). Information policies : yesterday, today, tomorrow. *Journal of Information Science*.

⁴⁸ Rowlands, I. (1999). Patterns of scholarly communication in information policy : A bibliometric study. *Libri*, 49(2), 59–70.

I.1.2. Bref historique de la politique de l'information

L'essor de la théorie relative à la politique de l'information, selon Duff (2004, p. 73), peut-être est situé dans les années 1970 avec la contribution pionnière de Porat (1977)⁴⁹ qui a associé dans ses travaux le concept d'économie de l'information à la société de l'information. Duff affirme également que Porat a été l'un des premiers auteurs occidentaux à avoir prôné l'idée d'une politique de l'information à l'échelle nationale. En effet, Duff (2004, p. 73) rapporte que Porat avait constaté que dans la structuration de l'économie américaine, les activités relatives à l'information (production, traitement et communication), notamment avec l'avènement des nouvelles technologies, étaient en train de supplanter les activités traditionnelles productives, à savoir les secteurs primaire et secondaire.

Ainsi, les mutations importantes de cette nouvelle économie et ses implications dans la société américaine, ont interpellé les autorités fédérales qui devraient avoir une vue plus horizontale de la politique de l'information, essentiellement articulée, selon la vision de Porat, autour de l'informatique et des télécommunications.

Cependant, le développement de la politique de l'information ne peut être dissocié de la Loi sur la liberté de l'information « *Freedom of Information Act (FOIA)* » votée aux Etats-Unis le 4 juillet 1966 et considérée par Overman & Cahill (1990, p. 805) comme la *pierre angulaire de la politique de l'information*.

« *The Freedom of Information Act (FOIA) is a law that gives you the right to access information from the federal government. It is often described as the law that keeps citizens in the know about their government* ».

⁴⁹ Porat, M. U. (1977). The information economy : definition and measurement.

Cette Loi a eu une grande influence, même au-delà des Etats-Unis, sur la régulation de l'accès à l'information entre les citoyens et les gouvernants mais également sur d'autres domaines comme la protection des données personnelles, la confidentialité et la sécurisation de l'information.

I.1.3. La politique de l'information dans la littérature scientifique

L'étude bibliométrique menée par Ian Rowlands (1999)⁵⁰ sur la littérature dans le domaine de la politique de l'information a permis d'avoir une idée sur la dynamique de la production scientifique sur ce sujet, en termes de nombre d'articles publiés, d'auteurs, de thèmes abordés, de revues spécialisées utilisées.

Cette étude a porté sur une collection test de 771 articles scientifiques publiés entre 1972 et 1996 et issus d'une compilation de la base multidisciplinaire de *Social Sciences Citation Index*®. Cette collection avait uniquement pris en compte les articles de plus de trois pages et qui traitaient de la politique de l'information dans le cadre général. L'auteur avait constaté que 97% des articles de cette collection test étaient rédigés en anglais. Par ailleurs, sur les 632 auteurs de ce corpus, 69% des auteurs étaient localisés aux Etats Unis, 19% en Europe et 12% dans le reste du monde.

Suivant le classement par discipline, les résultats de Rowlands montrent que la politique de l'information est au cœur des préoccupations des chercheurs et professionnels de l'information, puisque 70% des articles du corpus sont publiés dans des revues spécialisées en bibliothéconomie et en sciences de l'information. Les revues juridiques, de science politique, d'administration publique et de communication capitalisent également une part non négligeable des articles publiés dans ce domaine.

⁵⁰ ROWLANDS, Ian, 1999. Op. cit.

Enfin, Rowlands a également constaté que la littérature en politique de l'information est caractérisée par une croissance très rapide qui fait doubler la production tous les six ans.

A côté de Rowlands, nous pouvons également citer l'étude intéressante menée par Basri & Yusof (2008)⁵¹ à partir d'une collection de 24 articles scientifiques de plusieurs chercheurs, produits entre 1985 et 2007. L'objectif était d'analyser la littérature scientifique dans le domaine de la politique de l'information et d'identifier les enjeux et les questions qui sous-tendent son développement.

I.2. QUELS SONT LES ENJEUX LIES A LA POLITIQUE DE L'INFORMATION

Comme indiqué plus haut, le domaine de la politique de l'information souffre de l'absence d'unanimité sur plusieurs aspects dont les définitions, les méthodologies ainsi que les contours et limites. Comme l'a souligné Rowlands (1996, p. 13), *le manque de cadres communément acceptés sur les outils et les méthodologies d'analyse de la politique de l'information est une source de difficultés et de frustrations sérieuses pour le chercheur.*

Cette situation de dispersion des notions et des concepts fondamentaux est également valable pour la détermination des enjeux et de la politique de l'information à l'échelle d'un pays ou d'une organisation.

I.2.1. Nécessité d'une classification des enjeux

La Littérature dans le domaine de la politique de l'information a fait ressortir plusieurs enjeux qui sous-tendent le développement d'une telle politique, notamment à l'échelle nationale (Rowlands, 1996, p. 15).

⁵¹ Basri, M., & Yusof, Z. M. (2008). Issues in Information Policy : A Preliminary Overview. *The Proceedings of Knowledge Management International Conference (KMICe)*.

Cependant, toujours selon Rowlands, les chercheurs ne sont pas unanimes sur la détermination de ces enjeux qui sont divers et variés.

Ces enjeux se rapportent aux questions de l'accès, de la réglementation, de la liberté d'information, de la sécurité et de la protection des données, des copyrights et de la propriété intellectuelle, de la commercialisation des données, des politiques gouvernementales en matière d'information, des technologies de l'information et de la communication (TIC), etc.

Ainsi, la difficulté à déterminer les enjeux fondamentaux de la politique de l'information a poussé les chercheurs à tenter de regrouper ces divers enjeux dans des classes, afin de les rendre plus compréhensibles (Yusof et al., 2010, p. 205)⁵². Ces derniers ont ainsi mené une étude qui a identifié et classé 91 questions de base pour le développement d'une politique de l'information pour les regrouper ensuite en six grappes. Cependant, ils affirment que ces classes sont encore ouvertes à des discussions et révisions, car, il n'y a pas de lignes directrices définitives qui pourraient être suivies dans ce travail de classification (p. 210).

Partant des cinq méthodologies de recherche identifiées dans la littérature scientifique en bibliothéconomie et en sciences de l'information (la classification, l'identification des enjeux et des options, le réductionnisme, la prévision et la construction de scénario et les études de cas), Rowlands (1996, p. 19), a conclu que la classification est la meilleure approche pour explorer les problèmes de conception qui expliquent la complexité de la politique de l'information. Yusof et al. (2010, p. 204) sont également du même avis car, selon eux, cette classification permet, notamment, de *faciliter l'analyse de la situation actuelle de la politique de*

⁵² Yusof, Z. M., Basri, M., & Zin, N. A. M. (2010). Classification of issues underlying the development of information policy. *Information Development*, 26(3), 204–213.

l'information de tous les pays. En outre, ces auteurs pensent que la classification est également une approche appropriée pour un nouveau domaine qui n'a pas encore acquis la maturité académique, comme c'est le cas de la politique de l'information.

Presque tous les chercheurs du domaine ont cherché à classer et/ou à regrouper les enjeux pour mieux cerner les contours de la politique de l'information et percevoir ces implications dans la société. Cependant, Yusof et al. (2010, p. 205) pensent que les groupes des thèmes abordés par la politique de l'information n'ont jamais changé depuis les premières recherches. Le seul changement intervenu est la variété des enjeux qui s'adaptent à ces thèmes. De plus, ils ont trouvé dans leur étude empirique de la littérature scientifique sur le sujet que la plus part des chercheurs ont juste adapté les enjeux que leurs prédécesseurs avaient déjà proposés.

1.2.2. La question de l'accès comme enjeu fondamental de la politique de l'information

Dans la littérature relative à la politique de l'information, la question de l'accès demeure la préoccupation fondamentale. C'est à ce titre qu'elle suscite un certain intérêt auprès de la plupart des chercheurs spécialisés dans ce domaine comme l'a montré l'étude menée par (Basri & Yusof, 2008, p. 297).

Parmi les cinq méthodologies de recherche utilisées en sciences de l'information, Rowlands (1996) a indiqué que par la méthode du *réductionnisme*, Bushkin & Yurow (1980, p. 21)⁵³ avaient scindé la problématique de la politique de l'information au niveau des Etats Unis en deux grandes catégories : les fondations légales de l'accès et de la diffusion de l'information d'une part et d'autre part, l'économie et le management de l'information.

⁵³ Bushkin, A. A., & Yurow, J. H. (1980). The foundations of United States information policy.

Dowding & Nilsen (2013, p. 62) partent de l'hypothèse selon laquelle la politique de l'information est avant tout une politique publique et à cet égard, elle devrait inclure la question de l'accès comme un principe fondamental sous-jacent. Cependant, Duff (2004, p. 76) affirme avec conviction que, généralement, la liberté de l'information (*Freedom of Information (FOI)*) est au cœur de la politique de l'information.

De toute évidence, les questions de l'accès et de liberté de l'information sont intimement liées et renvoient à des valeurs fondamentales que la politique de l'information doit prendre en charge pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information aux citoyens. Ceci est d'autant plus crucial que l'accès et la diffusion de l'information sont consacrés comme un droit fondamental de l'être humain par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁵⁴.

I.3. APPROCHE NORMATIVE DE LA POLITIQUE DE L'INFORMATION

I.3.1. Les valeurs fondamentales

Partant des problèmes d'identification et de regroupement des enjeux cités plus haut et de l'importance accordée à la question de l'accès, nous nous intéressons particulièrement, dans le cadre de notre étude, à la classification prônée par Overman & Cahill (1990) qui se base sur une approche normative de la politique de l'information au sein de la société, dans le sens de favoriser ou de restreindre l'accès et la diffusion de l'information. Ils ont affirmé que la plupart des approches de la politique de l'information ont minimisé le rôle des valeurs et des structures normatives (Overman & Cahill, 1990, p. 803).

⁵⁴ L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est ainsi libellé : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

Cependant, on retrouve une démarche similaire dans les travaux de Duff (2004, p. 83) qui indique qu'en perspectives, la politique de l'information est en train d'émerger comme une théorie normative de la société de l'information. Dans le même sillage, Rowlands (1996, p. 20) pense que, du point de vue politique, la classification des enjeux doit pouvoir se baser sur les buts et les objectifs visés par la politique de l'information au sein d'une société de l'information.

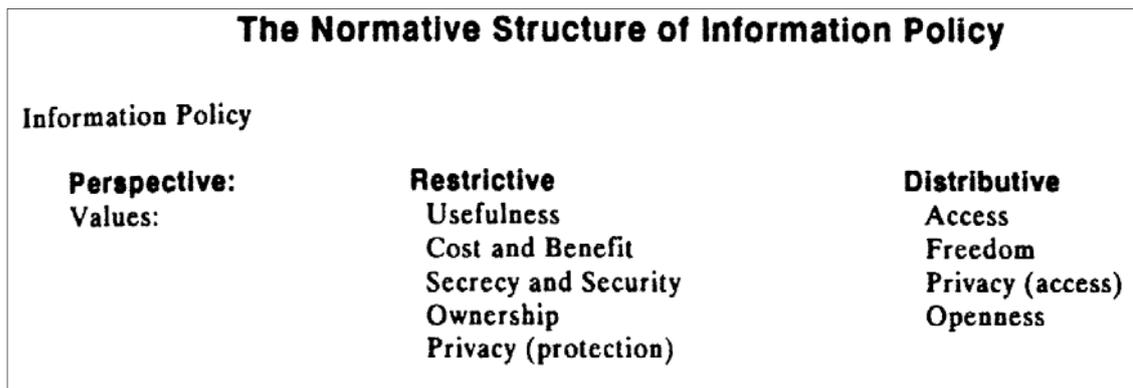
La structure normative de Overman & Cahill (1990) est articulée autour de sept (07) valeurs (*accès et liberté, vie privée, ouverture, utilité, coût et avantages, secret et sécurité, et propriété*)⁵⁵ qui concourent au développement d'une politique de l'information. Les auteurs définissent les valeurs comme *les caractéristiques ou les principes de par lesquels on peut considérer une chose de souhaitable ou d'utile*. En termes de politique, ils rapportent que les « *valeurs comprennent les propositions normatives qui montrent ce que la politique sociale devrait être et les hypothèses normatives et morales qui sous-tendent la présente pratique* » (p. 804).

Selon les auteurs, la convergence ou la divergence sur ces valeurs fondamentales établit la structure normative du débat sur la conception de la politique de l'information à l'échelle nationale (p. 805) :

1. **Accès et liberté** : *l'hypothèse de la démocratie ;*
2. **Vie privée** : *la préservation des droits individuels ;*
3. **Ouverture** : *le droit du public de savoir ;*
4. **Utilité** : *le credo du pragmatique ;*
5. **Coûts et avantages** : *la nécessité bureaucratique ;*
6. **Secret et sécurité** : *la notion de l'autorité ;*
7. **Propriété** : *la notion de propriété intellectuelle.*

⁵⁵ Overman, E. S., & Cahill, A. G. (1990). op. cit., p. 805.

Figure I-1 : Structure normative de la politique de l'information (Overman & Cahill, 1990)



Sam Overman et Anthony Cahill (1990), p. 811.

A partir de cette structure normative basée sur les sept valeurs ci-dessus énumérées, les auteurs en ont déduit des perspectives et des qualifications pour la politique de l'information qui peut être restrictive ou ouverte en fonction de l'option et de l'importance accordées à ces séries de valeurs. Ainsi selon les auteurs, pour la perspective ouverte, l'information est considérée comme un bien public auquel tous les utilisateurs ont droit d'accès et d'utilisation. Cette perspective est notamment favorisée par les valeurs d'accès, de liberté et d'ouverture. Par contre, les valeurs de coût, d'utilité, de sécurité, de secret et de propriété mènent vers une vision restrictive de l'information qui est, cette fois, considérée comme un produit marchand avec des restrictions sur son accès et son utilisation. Il faut noter au passage que la valeur relative à la vie privée peut être classée dans ces deux perspectives suivant l'orientation prise en matière de politique de protection ou d'accessibilité des données privées.

Ces deux perspectives découlant de la structure normative proposée par Overman & Cahill (1990) précisent bien les contours et les paradigmes essentiels sur ce que devrait être le rôle et la place de l'information dans la société. Les orientations d'ouverture ou de restriction de l'information prises suivant les décisions politiques, juridiques et socio-économiques allant dans ce sens, ont des implications directes dans la société.

Dans le cadre de notre recherche, en nous basant essentiellement sur cette théorie avec la combinaison des sept valeurs fondamentales de l'information, nous avons retenu d'aborder trois principales implications de l'accès à l'information :

- démocratie, bonne gouvernance et transparence ;
- données personnelles et respect de la vie privée ;
- propriété intellectuelle et commercialisation de l'information.

I.3.2. Implications et conséquences de l'accès à l'information

I.3.2.1. Démocratie, gouvernance et transparence

Le contrôle et l'utilisation de l'information est vital pour le fonctionnement des Etats. Ils déterminent également une bonne partie des relations entre les gouvernants et les citoyens (Maxwell, 2003, p. 6).

En matière de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la transparence, les valeurs d'accès et de liberté de l'information, d'ouverture, de secret et de sécurité de l'information interviennent comme des paramètres essentiels.

Dans les sociétés démocratiques, l'accès et la liberté de l'information constituent une pierre angulaire du jeu démocratique en ce sens qu'ils permettent aux citoyens de contrôler et d'avoir un regard sur les actions gouvernementales. Overman & Cahill (1990, p. 805) affirment que dans les sociétés où la démocratie marche, les citoyens ont besoin d'être bien informés : « ..., la liberté d'information, l'accès et l'utilisation de cette information sont des droits inaliénables d'un individu dans un gouvernement démocratique » (p. 805). Dans la même continuité, ils pensent que la *liberté de l'information reflète notre attente normative de l'information dans une société démocratique ; cependant, c'est l'accès et l'utilisation de l'information qui déterminent cette liberté.*

Selon Vishwanath & Kaufmann (2001, p. 44)⁵⁶, le manque de transparence peut être coûteux à la fois politiquement et économiquement en diluant la capacité d'un système démocratique à juger et à corriger les politiques gouvernementales. Par ailleurs, les auteurs affirment que les coûts économiques du secret sont stupéfiants, car, ils affectent non seulement la production globale, mais aussi la distribution des avantages et des risques. Le coût le plus important est celui de la corruption qui affecte négativement l'investissement et la croissance économique.

L'ouverture et la transparence font ainsi partie des normes démocratiques dans les sociétés modernes. Elles sont associées aux valeurs de participation, de confiance et de bonne gouvernance telles que décrites par Overman et Cahill (1990). Ces valeurs permettent aux citoyens de pouvoir accéder non seulement aux informations relatives aux processus de gouvernance et d'administration des affaires publiques mais aussi aux résultats accomplis par les gouvernants. Dans ce sens, elles constituent pour le citoyen des éléments essentiels de contrôle de l'action gouvernementale. A cet égard, les auteurs pensent que l'ouverture fait partie des valeurs les moins controversées, car elle est essentiellement axée sur les obligations des gouvernants en matière de dispositifs et de politiques de facilitation de l'accès des citoyens aux informations (p. 807).

D'un autre côté, l'ouverture et la liberté dans l'accès et l'utilisation de l'information peut être affectée par la confidentialité souvent mise en avant par les autorités pour des raisons de sécurité nationale ou de secret défense. Ces valeurs qui peuvent orienter la politique de l'information vers le champ de la censure du point de vue de Maxwell (2004, p. 809) sont, paradoxalement, celles qui sont les plus visibles. Elles le sont, car elles cristallisent beaucoup l'attention des citoyens qui se voient priver de quelques-uns de leurs droits les plus fondamentaux et les plus

⁵⁶ Vishwanath, T., & Kaufmann, D. (2001). Toward transparency : new approaches and their application to financial markets. *The World Bank Research Observer*, 16(1), 41–57.

inaliénables. Ces valeurs sont d'autant plus visibles qu'elles donnent un signal fort et tangible de la valeur de l'information, selon les auteurs.

I.3.2.2. Données personnelles et respect de la vie privée

La question des données personnelles et du respect de la vie privée fait partie des grandes préoccupations abordées dans la littérature dans le domaine de la politique de l'information.

C'est une question assez complexe et dont les contours et les conséquences juridiques ne sont pas toujours interprétés de façon aisée par les acteurs judiciaires (Overman & Cahill, 1990, p. 806), car cette notion est très large et englobe l'utilisation de l'information. Par ailleurs, comme évoqué plus haut, la complexité de cette question est d'autant plus grande que, suivant l'orientation prise en matière de politique de protection ou d'accessibilité des données privées, elle peut manifester une certaine ouverture ou une restriction des politiques d'information. En outre, Overman et Cahill (1990) pensent que la notion de vie privée et de protection des données personnelles fait intervenir une *relation conflictuelle entre, d'une part, l'organisation et les besoins collectifs (de l'Etat ou de la société) et d'autre part, la primauté de l'individu sur ses affaires privées* (p. 806). Et historiquement, le droit de l'individu sur ses informations privées est privilégié sur les besoins collectifs de la société.

I.3.2.3. Propriété intellectuelle et commercialisation de l'information

Les thématiques sur la notion de propriété de l'information ou de propriété intellectuelle sont relativement récentes dans la littérature scientifique consacrée à la politique de l'information (Overman & Cahill, 1990, p. 809). Selon les auteurs, traditionnellement, cette notion de propriété intellectuelle renvoie à deux types de protection : une propriété qui porte sur les processus, les inventions et les outils, protégée par les brevets et une propriété protégée par les droits d'auteurs (copyright) qui

porte sur les idées ou les informations. Avec l'avènement des technologies de l'information, notamment de l'informatique, la frontière entre la propriété intellectuelle qui relève de l'invention et celle relative au copyright est de moins en moins étanche/rigide.

En ce qui concerne la commercialisation de l'information, les auteurs pensent que la notion de propriété favorise les valeurs de la sphère économique sur les valeurs de la sphère sociale et collective. Elle juxtapose d'une part, les intérêts commerciaux des créateurs individuels et les intérêts publics et d'autre part, les besoins des utilisateurs individuels et de la société dans son ensemble. Le coût, la valeur commerciale et les avantages mercantiles qui peuvent être rattachés à l'information sont assez clairs et connus de tous. Cependant, selon les auteurs, le problème réside dans la détermination de la frontière entre usage commercial et intérêt public.

Dans le contexte nord-américain, la notion de « *Fair use* » (usage loyal ou usage raisonnable ou usage acceptable) a été instituée pour permettre aux citoyens, sous certaines conditions, d'accéder et d'utiliser des informations sans violer la propriété intellectuelle, conformément aux dispositions légales prévues dans ce sens (*17 U.S. Code § 107 - Limitations on exclusive rights : Fair use*).

I.4. LA POLITIQUE DE L'INFORMATION AU NIVEAU INTERNATIONAL : CADRE PRATIQUE

I.4.1. Aperçu général des politiques nationales d'accès à l'information

Une politique de l'information peut être élaborée au niveau institutionnel, local, national, régional ou international (Montviloff, 1990, p. 7)⁵⁷. Dans beaucoup de pays, la liberté d'accès à l'information est, dans la plupart du temps, consacrée dans la Constitution. Cependant, comme le notent Ackerman & Sandoval-Ballesteros (2006, p. 94)⁵⁸ dans un article consacré à l'explosion mondiale des lois d'accès à l'information, une législation spécifique sur l'accès à l'information est toujours nécessaire, même si la pays a déjà des dispositions constitutionnelles qui garantissent le droit à l'information ou la liberté d'expression.

Au niveau national, l'adoption des politiques ou de lois d'accès à l'information peuvent différer d'un pays à un autre ou d'une zone à une autre mais elle reste fortement influencée par les contextes, économiques, sociales, politiques (Rowlands, 1996, p. 17).

Sur le plan international, 105 pays ont à ce jour élaboré et adopté des politiques d'accès à l'information selon The Global network of Freedom of Information advocates (Voir Tableau I-1, ci-dessous).

⁵⁷ Montviloff, V. (1990). *National Information Policies. A Handbook on the Formulation, Approval, Implementation and Operation of a National Policy on Information*. (UNESCO, Ed.) (p. 180p). General Information Programm & UNISIST/UNESCO.

⁵⁸ Ackerman, J. M., & Sandoval-Ballesteros, I. E. (2006). The global explosion of Freedom of Information laws. *Administrative Law Review*, 85–130.

Tableau I-1 : Liste des pays ayant adopté une politique d'accès à l'information

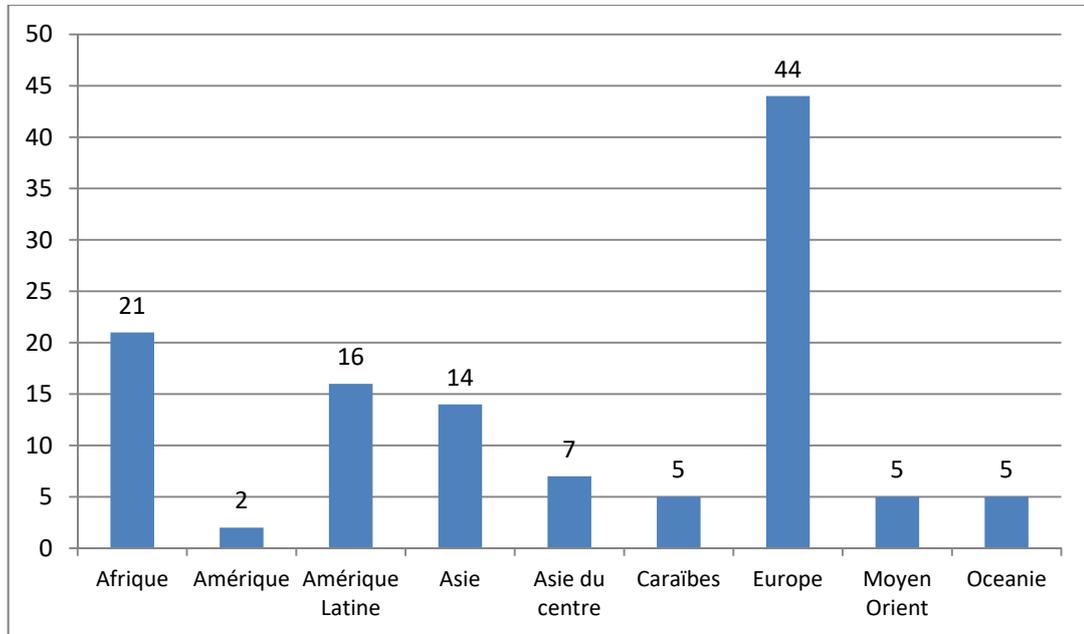
N°	Pays	Année	N°	Pays	Année	N°	Pays	Année
1	Suède	1766	41	Mexique	2002	81	Russie	2009
2	Finlande	1951	42	Pakistan	2002	82	Guinée	2010
3	États Unis	1966	43	Panama	2002	83	Indonésie	2010
4	France	1978	44	Tadjikistan	2002	84	Libéria	2010
5	Australie	1982	45	Zimbabwe	2002	85	Brésil	2011
6	Nouvelle-Zélande	1982	46	Arménie	2003	86	Salvador	2011
7	Canada	1983	47	Croatie	2003	87	Hongrie	2011
8	Colombie	1985	48	Kosovo	2003	88	Malte	2011
9	Autriche	1987	49	Pérou	2003	89	Mongolie	2011
10	Danemark	1987	50	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2003	90	Niger	2011
11	Italie	1990	51	Serbie	2003	91	Nigeria	2011
12	Pays-Bas	1991	52	Slovénie	2003	92	Tunisie	2011
13	Belgique	1994	53	Turquie	2003	93	Ukraine	2011
14	Belize	1994	54	Antigua	2004	94	Yémen	2012
15	Islande	1996	55	Argentine	2004	95	Guyane	2013
16	Lituanie	1996	56	République Dominicaine	2004	96	Côte d'Ivoire	2013
17	Corée du Sud	1996	57	Équateur	2004	97	Rwanda	2013
18	Irlande	1997	58	Suisse	2004	98	Sierra Leone	2013
19	Thaïlande	1997	59	Azerbaïdjan	2005	99	Soudan du sud	2013
20	Ouzbekistan	1997	60	Allemagne	2005	100	Espagne	2013
21	Israël	1998	61	Inde	2005	101	Afghanistan	2014
22	Lettonie	1998	62	Monténégro	2005	102	Maldives	2014
23	Albanie	1999	63	Taiwan	2005	103	Mozambique	2014
24	République Tchèque	1999	64	Ouganda	2005	104	Palau	2014
25	Géorgie	1999	65	Honduras	2006	105	Paraguay	2014
26	Grèce	1999	66	Macédoine	2006	106	Burkina Faso	2015
27	Japon	1999	67	Norvège	2006	107	Kazakhstan	2015
28	Liechtenstein	1999	68	Chine	2007	108	Soudan	2015
29	Trinidad	1999	69	Jordan	2007	109	Kenya	2016
30	Bosnie Herzégovine	2000	70	Kirghizistan	2007	110	Philippines	2016
31	Bulgarie	2000	71	Népal	2007	111	Sri Lanka	2016
32	Estonie	2000	72	Nicaragua	2007	112	Tanzanie	2016
33	Moldavie	2000	73	Portugal	2007	113	Togo	2016
34	Slovaquie	2000	74	Bangladesh	2008	114	Vietnam	2016
35	Afrique du Sud	2000	75	Chili	2008	115	Vanuatu	2016
36	Royaume-Uni	2000	76	Ethiopie	2008	116	Malawi	2016
37	Pologne	2001	77	Guatemala	2008	117	Liban	2017
38	Roumanie	2001	78	Uruguay	2008	118	Chypre	2018
39	Angola	2002	79	Îles Cook	2009	119	Luxembourg	2018
40	Jamaïque	2002	80	Iran	2009			

Source : Sur la base des données issues du site web de *The Global network of Freedom of Information advocates* : <http://www.freedominfo.org> (Situation à la date du 31 décembre 2018)

C'est la Suède qui a adopté en 1766, la première loi sur la liberté de l'information qui garantissait, entre autres, aux citoyens le droit d'accès aux données budgétaires, s'intitulant d'après Ackerman & Sandoval-Ballesteros (2006, p. 88) « *Liberté de Presse et loi sur le droit d'accès aux documents publics* ».

Le graphique ci-dessous donne une idée plus claire sur la répartition par zones géographiques des pays disposant d'une législation sur l'accès à l'information dans le monde.

Graphique I.1 : Répartition du nombre de pays disposant d'une loi d'accès à l'information par zone géographique

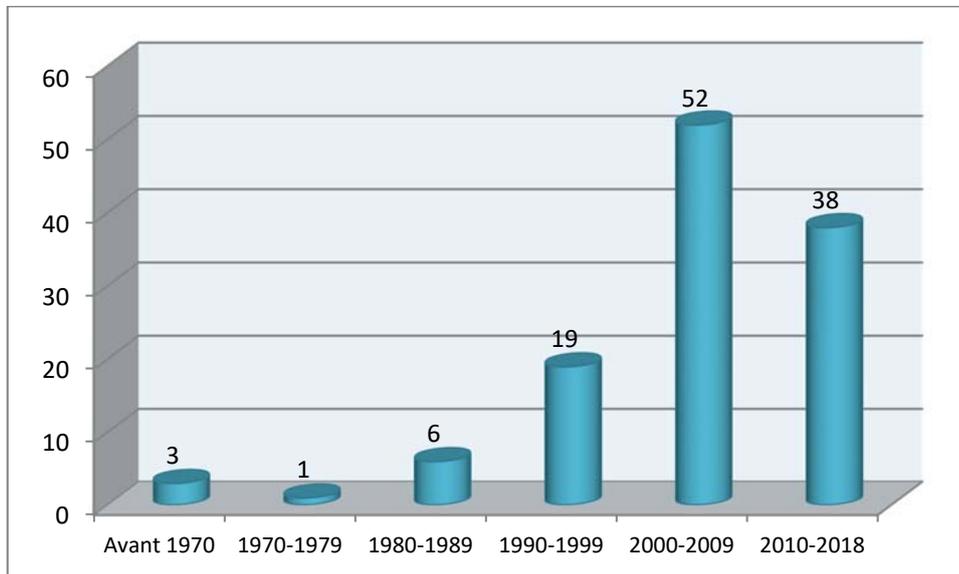


Source : Sur la base des données issues du site web de *The Global network of Freedom of Information advocates* : <http://www.freedominfo.org> (Situation à la date du 31 décembre 2018)

Comme le notent Ackerman & Sandoval-Ballesteros (2006, p. 115), même s'il apparaît au début que la majorité des pays disposant de lois sur la liberté et l'accès à l'information sont relativement assez aisés économiquement, ce serait une erreur d'attribuer leurs lois à cet aspect. En effet, selon les auteurs, les nombreux pays pauvres (notamment en Afrique, en Amérique Latine et en Asie) qui ont adopté une législation sont la preuve irréfutable de l'absence de corrélation nette entre le niveau de développement économique et la mise en place d'une politique d'accès à l'information. D'après leur analyse, il semble que ce sont les facteurs politiques qui sont beaucoup plus déterminants pour expliquer la présence ou l'absence de lois relatives à l'accès à l'information dans n'importe quel pays du monde.

Le nombre de lois nationales d'accès à l'information ont connu des évolutions dans le temps comme le montre le Graphique I.2, ci-dessous.

Graphique I.2 : Evolution du nombre de pays disposant d'une loi d'accès à l'information par période



Source : Sur la base des données issues du site web de *The Global network of Freedom of Information advocates* : <http://www.freedominfo.org> (Situation à la date du 31 décembre 2018)

Entre l'adoption de la première loi en 1766 par la Suède et la dernière en date par le Luxembourg en 2018, différentes évolutions ont été notées dans l'orientation des paramètres qui peuvent entrer en jeu dans l'élaboration et l'adoption des réglementations nationales en matière de liberté et d'accès à l'information.

Il faut noter qu'à partir de 1948 avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui consacre en son article 19 l'accès à l'information comme un droit fondamental de l'être humain, une nouvelle conscience s'est développée au niveau mondial autour de cette question essentielle (Hartshorn, 2014, p. 4)⁵⁹.

Ensuite, comme nous l'avons montré plus haut, l'adoption en 1966 de la loi sur la liberté de l'information aux Etats-Unis (*Freedom of*

⁵⁹ Hartshorn, J. V. (2014). Can the Model Law on Access to Information for Africa Fulfil Expectations?

*Information Act (FOIA)) a grandement influencé l'orientation des politiques nationales de l'information dans le monde. Ceci a également coïncidé avec un contexte de prise de conscience générale sur l'importance de l'information et de son accès dans les processus de démocratisation mais également de projet de création d'une société et d'une économie totalement transparente (Ackerman & Sandoval-Ballesteros, 2006, p. 93). Ainsi, à partir de 1970, les pays qui ont adopté des lois allant dans ce sens ont commencé à augmenter progressivement pour atteindre le pic dans les années 2000. Pour Hartshorn (2014, p. 4), *la propagation de lois sur les droits d'accès à l'information reflète la croyance dominante que cette démarche est un pilier essentiel dans une stratégie visant à améliorer la gouvernance, réduire la corruption, renforcer la démocratie par une participation accrue, accroître le développement et réduire les violations des droits humains.**

Les processus par lesquels les pays sont passés pour élaborer et adopter des politiques nationales d'accès à l'information sont différents d'un contexte à un autre. Cependant, Ackerman & Sandoval-Ballesteros (2006, p. 115) ont identifié trois acteurs essentiels qui concourent dans l'adoption et dans l'application de ces lois : l'implication des pouvoirs politiques qui donnent l'orientation principale de la loi selon le type de régime concerné, la mobilisation de la société civile qui joue un rôle absolument central dans le passage de lois sur les libertés et, enfin, l'accompagnement des acteurs internationaux qui ont joué un rôle important, particulièrement dans l'élaboration des récentes lois sur l'accès à l'information, notamment dans les pays en développement.

En ce qui concerne ce dernier point, nous pouvons citer l'exemple de l'Unesco à travers l'édition en 1990, sous la direction de Montviloff

(1990)⁶⁰, d'un Manuel sur la formulation, l'approbation et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'information. D'après le Manuel, la politique de l'information fournit des *orientations pour la conception d'une stratégie et de programmes de développement et d'utilisation des ressources, services et systèmes d'information. Elle peut être formulée aux niveaux institutionnel, national, régional ou international (p.7).*

Au-delà de la description du concept de politique de l'information tel qu'il est compris aujourd'hui dans la communauté de l'information, ce Manuel dresse la liste des principales caractéristiques d'une telle politique, propose une méthodologie pour son élaboration, son adoption et sa mise en œuvre qui pourrait être adoptée dans différentes circonstances nationales. Parmi les implications de l'Unesco, nous pouvons également citer le livre sorti en 2007 sur l'expérience des pays d'Amérique latine en matière de conception de politiques nationales de l'information (Fernandez-Aballi, 2007)⁶¹, mais aussi des interventions beaucoup ciblées dans le contexte des pays africains.

Sur l'influence des organisations de la société civile largement traitée par (2009)⁶², nous pouvons citer la Conférence de Sofia (Bulgarie) de septembre 2002 qui a abouti à la proclamation de la Journée du droit de savoir (*The International Right to Know Day*)⁶³, le 28 septembre mais aussi de la création du réseau *Freedem of Information Advocates network (FOIANet)*⁶⁴. En effet, cette conférence qui a réuni du 26 au 28 septembre

⁶⁰ Montviloff, V. (1990). *National Information Policies. A Handbook on the Formulation, Approval, Implementation and Operation of a National Policy on Information*. (UNESCO, Ed.) (p. 180p). General Information Programme & UNISIST/UNESCO.

⁶¹ Fernandez-Aballi, I. (2007). *Building national information policies: Experiences in Latin America*. Unesco. Information Society Division.

⁶² Puddephatt, A. (2009). Exploring the role of civil society in the formulation and adoption of access to information laws: The cases of Bulgaria, India, Mexico, South Africa, and the United Kingdom. *World Bank Institute Access to Information Working Paper Series*. Washington, DC: World Bank

⁶³ <http://www.righttoknowday.net/en/> (Page consultée le 07/06/2017)

⁶⁴ http://foiadvocates.net/?page_id=10255 (Page consultée le 07/06/2017)

2002, des organisations de la société civile et des militants des droits d'accès à l'information venant de 15 pays (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Inde, Lettonie, Macédoine, Mexique, Moldavie, Roumanie, Slovaquie, Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique), avait pour principal objectif de réaffirmer le droit des citoyens d'accéder aux informations détenues par les gouvernements, gage d'une société démocratique, transparente et soucieuse de la bonne gouvernance. En 2008, l'adoption de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics⁶⁵ pose encore un autre jalon important vers la reconnaissance du droit à l'information en tant que premier traité consacrant un droit général d'accès aux documents administratifs dans l'espace européen (Edel, 2011)⁶⁶.

Dix ans après la Conférence de Sofia, l'organisme *Open Society Justice Initiative* a édicté les dix principes du droit de savoir « Right to know principales »⁶⁷ qui sont :

1. L'accès à l'information est un droit de tout le monde ;
2. L'accès est la règle, le secret est l'exception ;
3. Ces droits s'appliquent à toutes les administrations publiques ;
4. Soumettre des demandes devrait être simple, rapide et gratuit ;
5. Les agents ont le devoir d'aider le demandeur ;
6. Les refus doivent être justifiés ;
7. L'intérêt public l'emporte sur le secret ;
8. Toute personne a le droit de faire appel d'une décision défavorable ;
9. Les organismes publics devraient publier systématiquement l'information de base ;
10. Le droit doit être garanti par un organisme indépendant.

⁶⁵ Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Del/Dec%282008%291042bis/1.2d&Language=lanFrench&Ver=app2&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864> (Page consultée le 22/03/2017)

⁶⁶ Edel, F. (2011). La convention du conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics : premier traité consacrant un droit général d'accès aux documents administratifs. *Revue française d'administration publique*, (1), 59–78.

⁶⁷ https://www.oas.org/dil/access_to_information_human_Policy_Recommendations_10_Principles_on_the_Right_to_Know.pdf (Page consultée le 25/03/2017)

Au mois de novembre 2015, lors de sa 38^{ème} session tenue à Paris le 04 novembre 2015, la Conférence générale de l'UNESCO a proclamé le **«28 septembre, Journée internationale de l'accès universel à l'information »**⁶⁸, sur une requête soumise au Conseil exécutif à sa 197^{ème} session par trois pays africains : Angola, Maroc et Nigéria. En dehors de cette consécration officielle mondiale, cette initiative marque toute l'importance accordée aux questions d'accès à l'information par la communauté internationale de manière générale, et africaine en particulier, notamment durant ces dernières années.

I.4.2. Les politiques d'accès à l'information en Afrique

I.4.2.1. État des lieux

Selon Yumba (2002)⁶⁹, il est difficile de déterminer avec précision le début de la mise en place de manière délibérée, dans les pays de l'Afrique sub-saharienne, de systèmes d'information nationaux cohérents (p.239).

Historiquement, contrairement aux pays occidentaux, l'intérêt porté par les pays du tiers monde en général et africains en particulier aux questions relatives aux politiques nationales de l'information est assez récent (Mchombu & Miti, 1992a, p. 234)⁷⁰. D'après, Yumba (2002, p. 238), à l'image des autres pays en développement, les pays de l'Afrique sub-saharienne ont, depuis les indépendances, concentré leurs efforts sur les voies et moyens pour développer leur économie, sortir de la pauvreté et améliorer les conditions de vie de leur population. Ces impératifs économiques et sociaux avaient pris le dessus durant beaucoup d'années sur les considérations de facilitation et de législation sur la liberté et l'accès à l'information.

⁶⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002352/235297f.pdf> (Page consultée le 12/02/2017)

⁶⁹ Yumba, D. (2002). Whither Africa in the information age? *Information development*, 18(4), 237–243

⁷⁰ Mchombu, K. J., & Miti, K. (1992). *Designing national information policies in Africa : process and outputs*. IFLA.

Cependant, comme nous l'avons énoncé plus haut, ces questions ont commencé à être abordées en Afrique sub-saharienne dans les années 70 sous l'impulsion d'organisations internationales comme l'Unesco, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI/Canada), etc. (Mchombu & Miti, 1992a, p. 234; Oladele, 2001, p. 3). Pour l'Unesco, nous pouvons citer le programme UNISIST (UNESCO, 1971)⁷¹ (*United Nations International Scientific Information System*) qui était un programme international visant à promouvoir la diffusion et l'accessibilité de l'information scientifique et technique à travers le monde. En dépit de ces efforts, jusqu'au début des années 80, très peu de pays africains avaient réellement pris en considération la formulation d'une politique nationale de l'information, d'après Kisiedu (1990, p. 97)⁷². C'est un peu plus tard qu'a eu lieu, à Addis-Abeba (Ethiopie) au siège de la CEA, un séminaire régional sur les politiques nationales de l'information et de l'informatique pour l'Afrique. Cette rencontre qui s'est tenue du 28 novembre au 1^{er} décembre 1988, était le premier du genre à examiner les politiques d'information et de l'informatique pour le développement en Afrique, en particulier pour un certain nombre de pays de l'Afrique orientale et australe (Akhtar, 1990, p. 3)⁷³. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il n'existait pas à l'époque de politiques nationales d'accès à l'information complètes et cohérentes dans aucun des pays africains. Henrici (2004)⁷⁴ a rapporté que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique avait décelé dans les premiers projets de politique nationale de

⁷¹ UNESCO. (1971). *Study report on the feasibility of a world science information system*. Unesco.

⁷² Kisiedu, C. O. (1990). National information policies, plans and systems in Sub-saharan Africa. In A. S. (Ed.), *National information and informatics policies in Africa : Report and proceedings of a regional seminar. Addis Ababa, Ethiopia 28 november-1 december 1988*. International Development Research Centre and PanAfrican Documentation and information.

⁷³ Akhtar, S. (1990). National information and informatics policies in Africa. In A. S. (Ed.), *Report and proceedings of a regional seminar. Addis Ababa, Ethiopia 28 november-1 december 1988*. International Development Research Centre and PanAfrican Documentation and information.

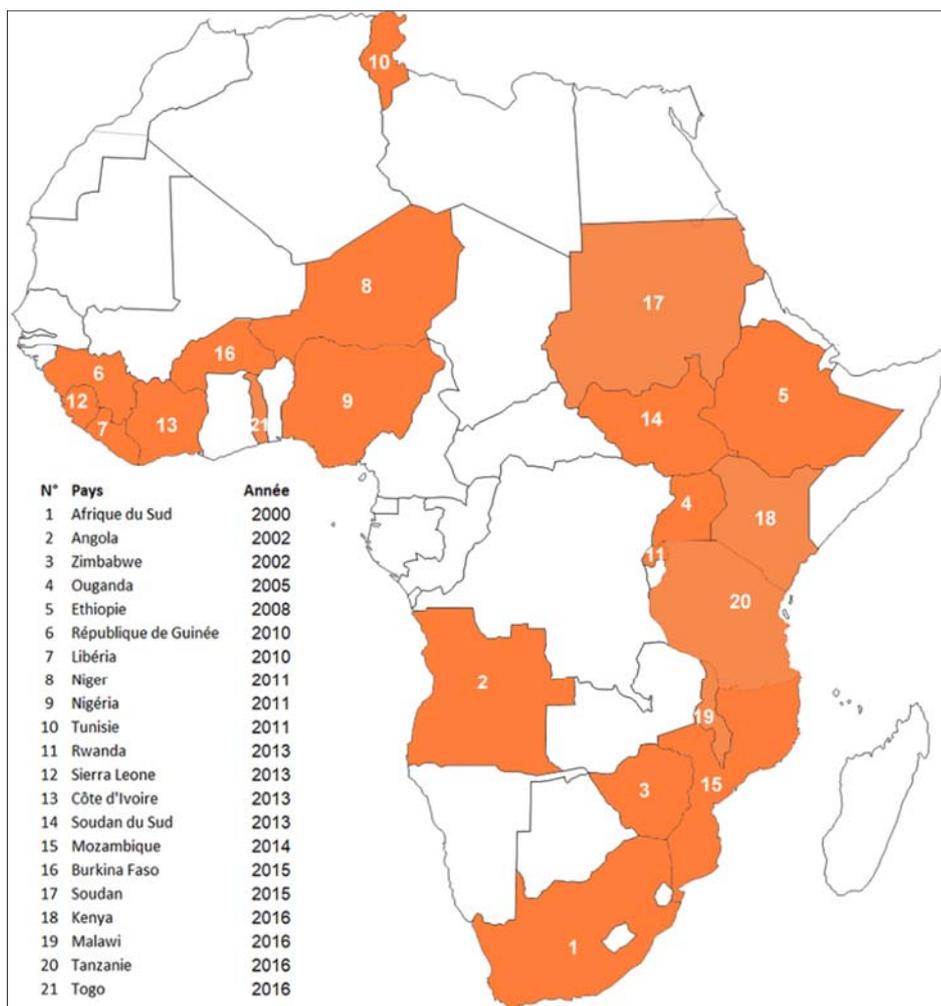
⁷⁴ Henrici, I. (2004). Approach to the formulation of a National Information Policy for South Africa. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 70(1), 30–38.

l'information un manque d'exhaustivité en termes de contenu et de couverture (p.31). Sur la même continuité, les projets de textes qui existaient au Botswana, au Malawi, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe étaient tous orientés vers le champ de la bibliothéconomie (Akhtar, 1990, p. 27). En outre, Mchombu & Miti (1992b, p. 237) ont noté que la formulation des projets de politique notés en Afrique australe et orientale indique que les processus de conception ont été faits de manière uniforme dans tous les pays, indépendamment des différences sur les systèmes politiques et les réalités socioculturelles.

Il a fallu attendre jusqu'en 2000 pour assister à l'adoption de la première loi sur l'accès à l'information dans un pays africain avec l'Afrique du Sud.

Aujourd'hui, 21 pays africains disposent d'une législation dans ce sens (Voir la Carte I-1, ci-dessous).

Carte I-1 : Situation des pays africains disposant d'une loi sur l'accès à l'information



Source : Sur la base des données issues du site web de *The Global network of Freedom of Information advocates* : <http://www.freedominfo.org> (Situation à la date du 31 décembre 2018)

Il faut noter qu'au cours des années 2000, les 5 premiers africains qui ont adopté des politiques de l'information sont tous issus de l'Afrique australe et orientale (Afrique du Sud, Angola, Zimbabwe, Ouganda et Ethiopie). Cette situation est par ailleurs une consécration des efforts déployés, notamment par les organisations internationales qui ont très tôt ciblé leurs interventions dans cette région de l'Afrique, comme en témoigne la rencontre d'Addis-Abeba en 1988 (voir plus haut). Dans la même continuité, on peut également citer l'édition du Manuel d'élaboration de politique de l'information pour l'Afrique australe par (Butcher & James, 2001)⁷⁵, sous la houlette du CRDI. Sous l'angle de l'émergence des

⁷⁵ Butcher, N., & James, T. (2001). *An information policy handbook for Southern Africa*. IDRC.

technologies de l'information et de la communication (TIC), le manuel a documenté les processus et les leçons tirées des diverses initiatives de politiques de l'information qui ont eues lieu en Afrique australe depuis le début des années 90.

A partir des années 2010, nous assistons à un début de propagation des lois nationales sur l'accès à l'information dans les autres parties du continent, notamment vers l'Afrique de l'Ouest. Sur les 16 dernières législations nationales sur le continent adoptées durant les 5 dernières, nous retrouvons 8 pays de l'Afrique de l'Ouest.

L'existence d'une politique nationale de l'information dans un pays est-elle la manifestation d'une liberté d'accès à l'information ?

Comme démontré par Overman & Cahill (1990, p. 805) à travers leur approche normative, les orientations prises par les pouvoirs politiques ou les législateurs et les options portées sur les valeurs fondamentales (*Voir le Point 1.3, page 56*) feront d'une politique de l'information restrictive ou ouverte par rapport à la liberté et à l'accès à l'information. En Afrique, Hartshorn (2014, p. 2) estime que « les structures politiques dans la plupart des États africains ne sont pas favorables à un accès effectif à l'information. Les régimes autoritaires veulent garder jalousement leur pouvoir et réduire les libertés civiles. La transparence politique et publique est contrecarrée pour diverses raisons, à la fois ouvertement et de manière beaucoup plus subtile ». Il donne ensuite l'exemple de l'Ouganda où la loi d'accès à l'information a été adoptée avec l'intention sous-jacente de restreindre la liberté de la presse mais également d'autres pays comme l'Éthiopie ou le Zimbabwe qui ne sont pas non plus réputés pour leur ouverture en matière de liberté et d'accès à l'information. À l'inverse, certains pays connus pour leur stabilité politique et démocratique, la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence, à l'image du

Sénégal par exemple, ne disposent pas encore de politique d'accès à l'information.

En outre, certaines initiatives au niveau continental peuvent être soulignées comme la tenue de la Conférence panafricaine sur l'accès à l'information (*Pan African Conference on Access to Information (PACAI)*)⁷⁶ organisée du 17 au 19 septembre 2011 au Cap en Afrique du Sud et qui a abouti à l'adoption de la Plateforme africaine sur l'accès à l'information (*The African Platform for Access to Information (APAI)*)⁷⁷ qui formule dans sa Déclaration⁷⁸, 14 principes clés pour un accès libre et transparent aux informations. Ces principes reprennent sous une forme plus détaillée ceux déjà édictés par *Open Society Justice Initiative*, « *Right to know principales* » mais également par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En 2013, sous la houlette de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP, 2013)⁷⁹, un modèle de loi type a été élaboré et adopté, afin de favoriser cette généralisation des politiques d'accès à l'information sur tout le continent. En effet, compte tenu de la situation décrite en haut, le constat a été fait que *le paysage législatif africain apparaît encore clairsemé*, puisque seuls 16 États membres sur 54 se sont dotés de lois sur l'accès à l'information, plus ou moins conformes aux normes régionales et internationales (Tlakula, 2013, p. 10)⁸⁰.

⁷⁶ <http://www.pacaia.org/> (Page consultée le 11/12/2016)

⁷⁷ <http://www.africanplatform.org/home/> (Page consultée le 11/12/2016)

⁷⁸ http://www.africanplatform.org/fileadmin/user_upload/pdf/APAI-Declaration/APAI-Declaration-French.pdf ; <http://www.africanplatform.org/campaign/apai-declaration/14-key-principles/> (Page consultée le 11/12/2016)

⁷⁹ CADHP. (2013). *Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information*. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

⁸⁰ Tlakula, P. (2013). Préface. *Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information*. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Par ailleurs, cette loi type vient réaffirmer les efforts des organisations de la société civile dans leur quête légitime de transparence, de participation politique (Hartshorn, 2014, p. 2).

I.4.2.2. La problématique de l'application : perspectives et défis

Le processus de rédaction d'une loi type sur l'accès à l'information pour l'Afrique a été lancé par la Commission africaine lors de sa 48^{ème} session ordinaire tenue du 10 au 24 novembre 2010 (Résolution 167 (XLVII)).

Durant ce processus, quatre consultations sous régionales ont été organisées entre juin 2011 et juin 2012, au Mozambique, au Kenya, au Sénégal et en Tunisie, afin de favoriser l'implication et la participation des organisations internationales et des personnes ressources intéressées par la question. (Tlakula, 2013, p. 8)⁸¹.

Après son adoption par la Commission africaine en février 2013, le modèle de loi type a été officiellement lancé 11 avril 2013 durant la 53^{ème} session ordinaire de la Commission. Comme stipulé dans le préambule, la loi type se veut un guide pour l'élaboration, l'adoption et la révision de lois portant sur l'accès à l'information par les Etats africains.

Cependant, ce modèle de loi type répondra-t-il aux attentes, s'interroge Hartshorn (2014) ?

Le problème posé par cette loi est son adaptabilité dans les divers pays africains. Compte tenu des différences assez notables sur les traditions administratives et juridiques (Diallo & Calland, 2013)⁸², des problèmes pratiques risquent de se poser même si Tlakula (2013, p. 7) précise que cette loi type n'a pas vocation à être adoptée telle quelle dans

⁸¹ Pansy Tlakula est le le Rapport spécial de la Commission Africaine.

⁸² Diallo, F., & Calland, R. (2013). *Access to information in Africa: law, culture and practice*. Brill.

le droit interne des États. Elle peut être adaptée au contexte juridique, politique et social propre à chaque pays. Selon elle, contrairement à un traité international dont la ratification engage chaque État partie et lui impose des obligations, une loi type n'a pas force obligatoire, son objet étant de guider les législateurs qui cherchent à transposer dans la législation nationale les obligations découlant de traités internationaux.

Le défi majeur pour l'adoption et l'application des lois d'accès à l'information en Afrique : la volonté politique. Comme souligné plus haut par Ackerman & Sandoval-Ballesteros (2006), l'implication des pouvoirs politiques est contournable dans la définition de l'orientation des législations nationales dans ce domaine. Dans plusieurs pays africains, il est constaté que les pouvoirs politiques ont tendance à reléguer au second plan les questions relatives à la politique nationale de l'information en comparaison aux nombreux autres problèmes urgents auxquels ils sont confrontés (Yumba, 2002, p. 237). En dépit de ces problèmes qui peuvent être réels dans la plupart de ces pays, le grand défi est donc de savoir comment faire de la politique de l'information une préoccupation sociale et publique qui mérite d'occuper une place cruciale dans l'agenda politique (Mchombu & Miti, 1992b, p. 238). L'une des pistes soulevées est d'arriver à avoir durant tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre, une participation active, voire une pression soutenue (Hartshorn, 2014, p. 2), de la part des organisations de la société civile, afin d'amener les pouvoirs politiques à accorder une plus grande importance aux questions de l'accès à l'information. Dans le même sillage, l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'une politique d'accès à l'information dépendront pour beaucoup de l'existence d'une stabilité politique, sociale et sécuritaire dans le pays (Oladele, 2001, p. 6).

En ce qui concerne la question de l'application des lois d'accès à l'information, il est important, lors de l'étape d'élaboration des politiques, de considérer les processus et les procédures nécessaires à la mise en

œuvre effective et à l'application complète des lois (Neuman & Calland, 2007, p. 188)⁸³. Dans une étude globale menée en 2006 dans 14 pays au niveau mondial (Argentine, Arménie, Bulgarie, Chili, France, Ghana, Kenya, Macédoine, Mexique, et Nigéria, Pérou, Roumanie, Afrique du Sud et Espagne), l'organisme *Open Society Institute* (2006)⁸⁴ a essayé de mesurer l'application réelle des dispositions légales en matière d'accès à l'information en soumettant au total 1.926 demandes d'information à des structures publiques, de la part de sept groupes d'utilisateurs (ONG, journalistes, hommes d'affaires, personnes non affiliées et des membres des groupes exclus comme les personnes analphabètes, les handicapés et les minorités vulnérables) (p.11). Entre autres résultats, l'étude a montré que l'existence d'une loi d'accès à l'information fait augmenter le taux de réponses, les refus restent toujours assez importants dans tous les pays, les pays en transition démocratique fournissent plus d'informations que les démocraties mûres, l'appui de la société civile est assez conséquent, etc. (p.11).

⁸³ Neuman, L., & Calland, R. (2007). Making the Access to Information Law Work : The challenges of implementation. *The right to know: Transparency for an open world*, 179–213.

⁸⁴ Open Society Institute. (2006). *Transparency & Silence : A survey of access to information laws and practices in fourteen countries* (p. 188). Open Society Institute - OSI.

I.5. CONCLUSION PARTIELLE

Sur le plan théorique, il est ressorti de la revue de la littérature que la plus part des auteurs ont soulevé l'absence de consensus clair sur la définition, les contours, les méthodologies et les enjeux de la politique de l'information. Partant de constat global, des propositions de classification des principaux enjeux ont été avancées par plusieurs auteurs pour améliorer la compréhension de ce champ d'étude et faciliter l'identification des principales pistes de recherche qui demeurent variées. La question de l'accès semble être un élément fondamental de la politique de l'information à côté des aspects de sécurité et de protection des données, de liberté, de propriété intellectuelle, de copyright et de réglementation. Ces différents aspects, notamment de liberté et d'accès à l'information, peuvent renvoyer à des dimensions de valeurs que Overman & Cahill (1990) ont abordé à travers leur approche normative qui se base sur sept valeurs fondamentales qui détermineront le caractère ouvert ou restrictif d'une politique d'information en fonction de la priorité donnée par les pouvoirs publics et les législateurs.

Dans la pratique, des différences ont été notées dans l'élaboration et l'adoption des politiques d'accès à l'information dans les pays, en fonction des contextes économiques, sociaux, politiques, etc. Sur le plan international, à la fin de l'année 2018, 119 pays ont élaboré et adopté des politiques d'accès à l'information dont 21 pays africains. Même si la première législation en la matière a vu le jour en Suède en 1766, la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,⁸⁵ notamment en son article 19, et l'adoption de la loi *Freedom Information*

⁸⁵ L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est ainsi libellé : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit*»

Act (FOIA) en 1966 aux Etats-Unis ont fortement influencé les lois d'accès à l'information dans beaucoup de pays.

Dans le contexte africain, la première loi date de 2000 (Afrique du Sud), après une vingtaine d'années d'initiatives locales, notamment en Afrique australe avec l'accompagnement d'organismes internationaux comme l'Unesco.

De manière globale, nous avons noté que la rapide évolution des législations notée à partir des 2000 est favorisée, entre autres, par l'amélioration des systèmes politiques dans beaucoup de pays africains qui s'est accompagnée par un renforcement de la démocratie et des principes de bonne gouvernance et de transparence, dans un contexte de globalisation de l'information avec Internet. En dehors de l'implication des organisations internationales, l'étude des expériences tirées des pays africains précurseurs (même constat également au niveau mondial) montre que le poids de la société civile et sa capacité à conduire le débat public sur les questions de transparence, de bonne gouvernance et de participation citoyenne sont déterminants dans le changement d'orientation et de prise en charge des politiques de liberté et d'accès à l'information par les pouvoirs publics.

CHAPITRE II : POUR UN ACCES OUVERT AUX DONNEES PUBLIQUES

" L'ouverture des données publiques n'est pas une mode. C'est un mouvement de fond qui emporte l'ensemble des grandes organisations, publiques ou privées. "
*Henri Verdier*⁸⁶.

Résumé

Dans la continuité de la promotion de la liberté d'accès à l'information et de l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), le développement du mouvement Open Data peut être considéré comme un renforcement des revendications des droits des citoyens d'accéder aux données publiques. Ce mouvement qui a débuté au milieu des années 2000 et qui tire sa philosophie dans l'universalisation des principes de transparence, de bonne gouvernance et de participation citoyenne, considère les données publiques comme un bien public qui doit être librement accessible et réutilisable sans restriction. Au plan technique, l'Open Data est aussi un ensemble de critères, de normes et de charte qui définissent les caractéristiques des données ouvertes. Au-delà de ses implications politiques et sociales, le développement de l'Open Data a favorisé le développement d'un écosystème des données qui favorise et encourage l'innovation technologique et le développement de l'économie numérique, en mettant en relation tous les acteurs gravitant autour des données : producteurs, ré-utilisateurs, intermédiaires, utilisateurs finaux, etc.

⁸⁶ VERDIER, Henri, 2013. Entretien avec Robert Richard : Open Data, « créer un bien public ». *Idées en mouvement*. 2013. N° 208. Disponible en ligne : <http://www.laligue.org/creer-bien-public/> (Page consultée le 27/09/2015)

- Henri Verdier est, depuis janvier 2013, le Directeur de la mission ETALAB (<http://www.etalab.gouv.fr/>). Ce service placé sous l'autorité du Premier Ministre est chargé de coordonner l'action des services de l'État français et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible des données publiques.

II.1. QU'EST-CE QUE L'OPEN DATA OU L'OUVERTURE DES DONNEES ?

II.1.1. Définition

Plusieurs définitions ont été données pour expliquer le sens de l'Open Data et délimiter ses contours. Elles tournent essentiellement autour de la vision globale tendant à considérer l'information comme un bien public qui doit être librement accessible et réutilisable sans restriction par tout le monde.

De manière plus précise, une donnée ouverte est définie par Open Knowledge Fondation⁸⁷ par le biais de son portail consacré au Manuel de l'Open Data⁸⁸ comme suit : « *Une donnée ouverte est une donnée qui peut être librement utilisée, réutilisée et redistribuée par quiconque - sujette seulement, au plus, à une exigence d'attribution et de partage à l'identique* ».

Une définition similaire est fournie par la Charte internationale sur les données ouvertes⁸⁹ : « Les données ouvertes sont des données numériques accessibles dont les caractéristiques techniques et juridiques permettent la libre utilisation, réutilisation et redistribution par quiconque, en tout temps, en tout lieu ».

⁸⁷ <https://okfn.org/> : « *Open Knowledge is a worldwide non-profit network of people passionate about openness, using advocacy, technology and training to unlock information and enable people to work with it to create and share knowledge* ».

⁸⁸ <http://opendatahandbook.org/guide/fr/what-is-open-data/> (Page consultée le 23/03/2016)

⁸⁹ International Open Data Charter : <https://opendatacharter.net/principles-fr/> (Page consultée le 23/03/2016)

En 2012, le livre blanc publié par le Gouvernement du Royaume Uni⁹⁰ (Maude, 2012, p. 8)⁹¹, considéré par beaucoup comme une référence (Nugroho, 2013, p. 10)⁹², résume les trois critères qu'une donnée ouverte doit remplir :

- **accessible** (idéalement via Internet) pas tout au plus que le coût de la reproduction, sans restrictions basées sur l'identité de l'utilisateur ou de l'intention ;
- dans un **format numérique**, lisible machine pour en assurer l'interopérabilité avec d'autres données ;
- **sans restriction sur l'utilisation et la redistribution** dans ses conditions de licence.

En comparaison avec les dix principes de l'accès à l'information ou de droit de savoir (*The Right to Know principal*) tels que édictés par l'organisme *Open Society Justice Initiative* (voir en haut), la nouveauté introduite par les critères d'ouverture énumérés ci-dessus porte sur le format numérique des données, notamment par une accessibilité via Internet, leur exploitation et leur interopérabilité par machine.

II.1.2. Naissance du Mouvement Open Data

II.1.2.1. Historique sur l'évolution de l'Open Data

Dans un article publié en 2014, Zuiderwijk et al. (2014, p. 1)⁹³ pensent que le mouvement d'ouverture des données a connu une évolution dans le temps avec comme soubassement le vote du *Freedom of Information Act (FoIA)* aux Etats-Unis en 1966. Cette loi, comme nous l'avons vu plus haut dans la partie relative à la politique de l'information,

⁹⁰ <https://www.gov.uk/government/publications/open-data-white-paper-unleashing-the-potential> (Page consultée le 10/01/2016)

⁹¹ Maude, F. (2012). *Open Data White Paper-Unleashing the potential. The Stationary Office Limited on behalf of HM Government, Cabinet Office, London, United Kingdom.*

⁹² Nugroho, R. (2013). *A comparison of Open Data policies in different countries : Lessons learned for an Open Data policy in Indonesia.* TU Delft, Delft University of Technology.

⁹³ Zuiderwijk, A., Helbig, N., Gil-García, J. R., & Janssen, M. (2014). Special Issue on Innovation through Open Data : Guest Editors' Introduction. *Journal of theoretical and applied electronic commerce research*, 9(2), i–xiii.

avait fortement influencé, à l'image de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le développement des différents mécanismes et politiques de régulation de l'ouverture et de l'accès à l'information pour les citoyens. Elle a, de ce fait, inspiré plusieurs pays dans l'élaboration de politique nationale de l'information. Cependant, selon Zuiderwijk et al. (2014)⁹⁴, la liberté d'information était abordée sous une approche passive qui ne prévoyait pas d'obligations pour les administrations publiques à mettre à la disposition, par défaut, les données dont elles disposaient. En effet, de par cette approche passive, les citoyens devaient toujours demander l'information dont ils veulent disposer. À côté, comme proposé dans les principes de *Right to Know*, le respect des obligations de réponse des administrations publiques doit être surveillé par des organismes indépendants.

Cette approche passive a connu des évolutions dans les années 1990 avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui a littéralement changé la vie quotidienne mais aussi les interactions entre les gouvernements et les citoyens (Chun et al., 2010, p. 1)⁹⁵. Ainsi, les mécanismes d'accès à l'information sont devenus plus proactifs avec la publication des documents sur les sites web mais aussi un engagement plus accru des citoyens dans les processus participatifs et de suivi de l'action gouvernementale.

Par ailleurs, cette période intermédiaire entre les années 1990 et le début des années 2000 a vu le développement de débats dans le secteur public de l'information autour des questions de droits d'auteur, de licences, de tarification et de modèles de recouvrement des coûts (Gray, 2014, p.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Chun, S. A., Shulman, S., Sandoval, R., & Hovy, E. (2010). Government 2.0 : Making connections between citizens, data and government. *Information Policy*, 15(1), 10.

5)⁹⁶. Ainsi, selon Gray (2014), c'est en 2002 que Peter Weiss (2002)⁹⁷ a utilisé dans un article pour la première fois le terme Open Data à six reprises dans le sens de politique d'ouverture des données. Dans cet article, Peter Weiss (2002, p. 159) affirme que : « *Reconnaissant ... la vitesse des changements technologiques, les Etats-Unis et l'UE devrait engager à aller de l'avant ensemble pour prendre les mesures pratiques nécessaires pour établir des politiques de données ouvertes et sans restriction harmonisées au niveau international pour toutes les informations du secteur public* ».

C'est également à partir de 2003 que les gouvernements ont revisité leurs approches passives et proactives dans la manière de rendre accessible l'information en adoptant un agenda d'ouverture des données qui va privilégier la publication des données dans des formats ouverts (Zuiderwijk et al., 2014, p. 1). Selon les auteurs, ces dernières évolutions ont jeté les bases de ce qui sera par la suite communément appelé le gouvernement ouvert et les mouvements de données et dont le point d'orgue sera la Conférence de Sebastopol (Californie) tenue en décembre 2007. Cette rencontre, selon certains auteurs (Denis & Goëta, 2013, p. 1; Gray, 2014, p. 4), a fini de consacrer le concept de Gouvernement ouvert qui a posé les bases de l'Open Data.

⁹⁶ Gray, J. (2014). Towards a Genealogy of Open Data. *General Conference of the European Consortium for Political Research in Glasgow - 3-6th September 2014*. European Consortium for Political Research.

⁹⁷ Weiss, P. (2002). Borders in cyberspace : conflicting public sector information policies and their economic impacts. *18th International Conference of the Committee on Data for Science and Technology, Montreal, CODATA* (pp. 137–159).

II.1.2.2. Gouvernement ouvert : promotion de la transparence, de la démocratie et de la participation citoyenne

La Conférence de Sebastopol⁹⁸ avait réuni les 7 et 8 décembre 2007 une trentaine d'experts (*Open Government Working Group*⁹⁹) intéressés par les questions de gouvernance et d'ouverture des données publiques. En effet, précise Maurel (2012, p. 155)¹⁰⁰, c'est lors de cette rencontre que l'on a assisté, pour la première fois, à la codification de la démarche d'Open Data à travers la formulation de huit (08) principes caractérisant l'ouverture des données publiques¹⁰¹ :

1. **Les données doivent être complètes** : Toutes les données publiques sont disponibles. Sont considérées comme données l'ensemble des informations ou des enregistrements (pas uniquement limités aux seuls documents), des bases de données, des transcriptions et des enregistrements audio/visuels, stockées de manière électronique. Les données publiques sont des données qui ne sont pas soumises à des limitations de confidentialité, de sécurité ou de privilège, régies par d'autres statuts.
2. **Les données doivent être des données primaires** : Les données sont publiées telles qu'elles sont collectées à la source, avec le meilleur niveau de granularité possible. Elles ne doivent pas se présenter sous formes agrégées ou modifiées.
3. **Les données doivent être actuelles** : Les données sont mises à disposition aussi rapidement que possible, afin d'en préserver toute la valeur.
4. **Les données doivent être accessibles** : Les données sont disponibles pour le plus grand nombre d'utilisateurs pour la plus large gamme d'utilisations possible.

⁹⁸ <http://opengovdata.org/> ; https://public.resource.org/open_government_meeting.html (Page consultée le 17/11/2015)

⁹⁹ <http://opengovernmentdata.org/working-group/> (Page consultée le 17/11/2015)

¹⁰⁰ Maurel, L. (2012). Du web de documents au web de données : La révolution juridique inachevée de l'Open Data. *Séminaire IST Inria : le document numérique à l'heure du web de données* (pp. 155–171).

¹⁰¹ <http://opengovdata.org/> ; <https://opengovdata.io/2014/8-principles/> (Page consultée le 20/11/2015)

5. **Les données doivent être traitables par machine** : Les données sont raisonnablement structurées pour en permettre le traitement automatisé.
6. **L'accès doit être non discriminatoire** : Les données sont accessibles à tous, sans obligation d'inscription.
7. **Les formats des données doivent être ouverts** : Les données sont disponibles dans un format sur lequel aucune entité n'a le contrôle exclusif.
8. **Les données doivent être sous licence libre** : Les données ne sont pas soumises à des droits d'auteur, brevet, marque ou réglementation de secret commercial. Des restrictions raisonnables de confidentialité, de sécurité et de privilèges peuvent être autorisées sur la base d'autres lois.

L'organisme Open Knowledge Foundation (OKF)¹⁰² a aussi élaboré une liste de onze critères du « *Savoir Libre* » inspirée de l'Open source et qui permet d'évaluer les démarches d'Open Data mises en œuvre par les institutions publiques.

Globalement, la vision principale qui motive la formulation de ces principes d'ouverture des données est bâtie autour de l'idée selon laquelle le manque d'ouverture par les organismes publics est susceptible d'être interprété comme une absence de réponse, d'incapacité ou de réticence à servir les citoyens (La Porte et al., 2002, p. 413). Plus qu'une approche proactive (Zuiderwijk et al., 2014), nous assistons ici à un changement de paradigme qui place la transparence au cœur de l'action publique à travers la participation citoyenne dans le processus de gouvernance. Ce point de vue est corroboré par le constat de Maurel (2012, p. 155) sur le fait que les grands principes qui façonnent l'ouverture des données publiques n'ont pas été, à l'origine, définis par les États mais par les acteurs de la société

¹⁰² <https://okfn.org/>

civile et des organisations non-gouvernementales qui ont fait pression sur les pouvoirs pour arriver à cette ouverture (Janssen K., 2012, p. 4)¹⁰³.

Au-delà de cette rencontre de Sebastopol de *Open Government Working Group*, il existe un autre fait saillant (Gray, 2014, p. 4) que beaucoup d'auteurs considèrent comme le point de départ effectif du Mouvement de l'Open Data (Nugroho, 2013, p. 15). Il s'agit de la déclaration du Président Barack Obama (2009) sur les Directives de transparence et de gouvernement ouvert :

*« Mon gouvernement est déterminé à créer un niveau sans précédent d'ouverture au sein de l'administration. Nous allons travailler ensemble pour assurer la confiance du public et établir un système de transparence, la participation du public et la collaboration. L'ouverture va renforcer notre démocratie et promouvoir l'efficacité et l'efficience au sein du gouvernement »*¹⁰⁴. (Janvier 2009).

Cette déclaration qui a été suivie quelques mois après (en mai 2009) par le lancement du Portail des données (pionnier en la matière) du gouvernement fédéral des Etats Unis¹⁰⁵, a également influencé d'autres pays à prendre des mesures plus concrètes pour offrir des directives similaires (Nugroho, 2013, p. 15). Peu après, le Portail des données du Royaume Uni¹⁰⁶ a été lancé en janvier 2010.

¹⁰³ Janssen, K. (2012). Open government data and the right to information : Opportunities and obstacles. *The Journal of Community Informatics*, 8(2).

¹⁰⁴ OBAMA, Barack, 2009. Memorandum on transparency and open government. *OGD*), Executive Office of the President of United States of America, Washington, DC.

¹⁰⁵ <https://www.data.gov/>

¹⁰⁶ <https://data.gov.uk/>

Au niveau Européen, des Directives ont été prises pour jeter les bases de l'ouverture des données en Europe (Commission de l'Union Européenne, 2003, 2011a, 2011b)¹⁰⁷. Au niveau mondial, l'initiative *Open Government Partnership (OGP)*¹⁰⁸ a été lancée en 2011 par huit pays (Etats Unis, Royaume Uni, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, Afrique du Sud et Brésil) qui se sont engagés à rendre leurs gouvernements plus ouverts, plus responsables et plus réceptifs aux citoyens. Aujourd'hui, cette plateforme internationale regroupe 66 pays.

Dans le même sillage, le G8 (lors du Sommet de Lough Erne, Irlande du Nord, juin 2013) a également adopté la Charte¹⁰⁹ d'ouverture des données, afin de *promouvoir une gouvernance plus ouverte et plus transparente : en établissant un principe d'ouverture par défaut des données publiques, en affirmant le principe de gratuité de leur réutilisation et en privilégiant les formats ouverts et non-propriétaires, elle encourage l'accès de tous à l'information et promeut l'innovation entrepreneuriale, citoyenne et sociale*¹¹⁰.

Plus tard, sur la base de cette charte du G8, des experts issus de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé ont mis en place en 2015 la Charte internationale sur les données ouvertes¹¹¹ avec comme vision de créer un monde dans lequel tous ces acteurs, y compris les citoyens, *pourront trouver les données nécessaires pour prendre de meilleures décisions, créer de nouvelles*

¹⁰⁷ - Commission de l'Union Européenne. (2003). Directives 2003/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public.

- European-Commission. (2011a). Open Data : An engine for innovation, growth and transparent governance.

- Commission de l'Union Européenne. (2011b). Stratégie numérique : valoriser les données des administrations publiques.

¹⁰⁸ <http://www.opengovpartnership.org/>

¹⁰⁹ <http://www.g8.utoronto.ca/summit/2013lougherne/lough-erne-open-data-annex.html> (Page consultée le 04/10/2016)

¹¹⁰ <https://www.etalab.gouv.fr/leschefsdetatdug8signentunechartepourlouverturedesdonneespubliques> (Page consultée le 02/10/2016)

¹¹¹ <https://opendatacharter.net/principles-fr/> (Page consultée le 17/01/2017)

solutions, accroître leur compétitivité et promouvoir le développement durable. Cette Charte comprend six principes pour la diffusion des données :

1. Des données ouvertes par défaut ;
2. Des données diffusées en temps opportun et exhaustives ;
3. Des données accessibles et utilisables ;
4. Des données comparables et interopérables ;
5. Des données servant à l'amélioration de la gouvernance et de la participation citoyenne ;
6. Des données favorisant le développement inclusif et l'innovation.

II.2. LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'OPEN DATA

II.2.1. Vue sur la production scientifique

La recherche dans le domaine de l'Open Data a augmenté ces dernières années (Nugroho, 2013, p. 15) du fait de l'intérêt manifesté pour une meilleure compréhension du phénomène de l'ouverture des données ainsi que de ses impacts politiques, économiques et sociaux.

Dans une étude consacrée à la revue de la production scientifique dans le domaine de l'Open Data, Zuiderwijk et al. (2014, p. 3) ont expliqué ce regain d'intérêt des chercheurs par les grandes initiatives décrites plus haut comme la Directive européenne sur le secteur public de l'information, la Déclaration du Président Obama sur la transparence et le gouvernement ouvert mais également par des politiques d'ouverture des données à l'image de celle de la Banque Mondiale (*The World Bank Policy on Access to Information*¹¹²) lancée en juillet 2009.

Cette revue a porté sur un corpus de 143 articles scientifiques (contenant le terme « Open Data » soit dans le titre, le résumé et ou les

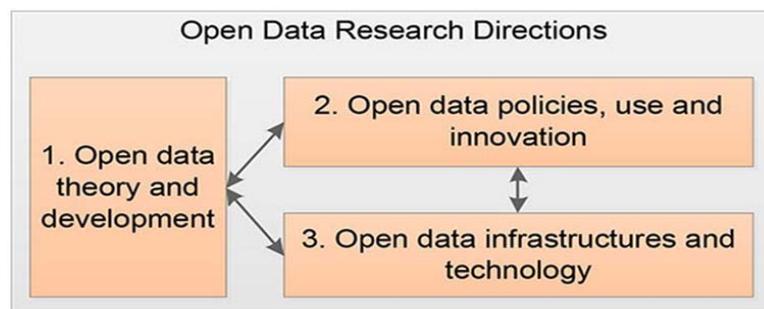
¹¹² <http://www.worldbank.org/en/access-to-information> (Page consultée le 07/12/2016)

mots clés), rédigés entre 1974 et 2012 et tirés des bases de données : *Scopus*¹¹³, *Science Direct*¹¹⁴, *IEEE Xplore*¹¹⁵ et *ACM Digital Library*¹¹⁶.

L'étude a montré un accroissement de la production scientifique dans le domaine de l'Open Data à partir des années 2000, avec une nette augmentation en 2009. Ce pic a été sans doute entraîné par les grandes initiatives prises au niveau mondial, notamment suite aux travaux de *Open Government Working Group* qui a formalisé les huit principes de la démarche d'ouverture des données (voir plus haut) et surtout à la Déclaration du Président Obama (2009) sur les Directives de transparence et de gouvernement ouvert qui a été le point de départ du mouvement Open Data (Denis & Goëta, 2013, p. 1; Gray, 2014, p. 4; Nugroho, 2013, p. 15).

II.2.2. Les axes de recherche

Les trois axes de recherches dans le domaine de l'Open Data identifiés dans l'étude menée par Zuiderwijk et al. (2014, p. 7) sont représentés sur le graphique ci-dessous :



Source : Zuiderwijk et al. (2014, p. 7)

¹¹³ <http://www.scopus.com/>

¹¹⁴ <http://www.sciencedirect.com/>

¹¹⁵ <http://ieeexplore.ieee.org/Xplore/home.jsp>

¹¹⁶ <http://dl.acm.org/>

❖ **Théorie et développement de l'Open Data**

Selon les auteurs, seulement quelques papiers ont abordé la construction d'une théorie de l'Open Data. Par ailleurs, la diversité notée dans les théories avancées montre toute la richesse de ce domaine mais également les opportunités de recherche qu'offre le champ théorique de l'ouverture des données qui est encore à ses débuts.

❖ **Les politiques d'ouverture des données, l'utilisation et l'innovation**

La législation sur la liberté de l'information et les directives spécifiques représentent à ce jour l'environnement juridique et politique des différentes démarches d'ouverture des données.

❖ **Infrastructures et technologies de l'Open Data**

En dehors considérations sociales, politiques et législatives, les aspects techniques et infrastructurels représentent également une partie importante de la recherche dans le domaine de l'ouverture des données. Ces questions traitent des fonctionnalités, de l'interopérabilité, des métadonnées et de la qualité des données.

II.3. LES AVANTAGES DE L'OPEN DATA

Les avantages politiques, économiques et sociaux liés à la démarche d'ouverture des données publiques sont certains (Bonina, 2013, p. 3; Gans, 2015; Jetzek et al., 2013, p. 10; Sahuguet & Sangokoya, 2015).

Zuiderwijk et al. (2014, p. 1) ont rapporté que plusieurs études ont confirmé les bénéfices considérables induits par ces processus pour les citoyens, les fournisseurs de données, les chercheurs, les entreprises et les autres parties prenantes. Nugroho (2013) précise que certains des *avantages découverts sont la promotion de la transparence et de l'obligation de rendre compte, la participation citoyenne, la croissance économique et la stimulation de l'innovation grâce à la réutilisation des*

données (p. 15). Pour Gans (2015), « la véritable valeur ajoutée de l'Open Data c'est l'usage qui en sera fait, produit, mis dans les mains des citoyens et des acteurs économiques »¹¹⁷.

Du côté des fournisseurs de données, Sahuguet & Sangokoya (2015)¹¹⁸ ont fait le constat que dans la plus part des démarches d'Open Data menées au niveau national ou local, *les acteurs se concentrent beaucoup plus sur la quantité de données ouvertes que sur l'impact réel de ces dernières. Par ailleurs, les coûts associés à cette ouverture ne sont pas toujours maîtrisés et les opportunités de valoriser les connaissances locales ou les expertises extérieures ignorées.* Cette situation a souvent entraîné des réticences de la part de certains fournisseurs de données à ouvrir leurs ressources.

Ainsi, ils ont tenté de formaliser un modèle de calcul pour aider à la prise de décision. Ce modèle qui met en rapport les effets positifs de l'Open Data, les bénéfices individuels, l'impact global de cette démarche dans l'écosystème et les coûts, est représenté par cette équation :

$$P \times B + D > C$$

Sahuguet et Sangokoya (2015) : « A Calculus for Open Data »

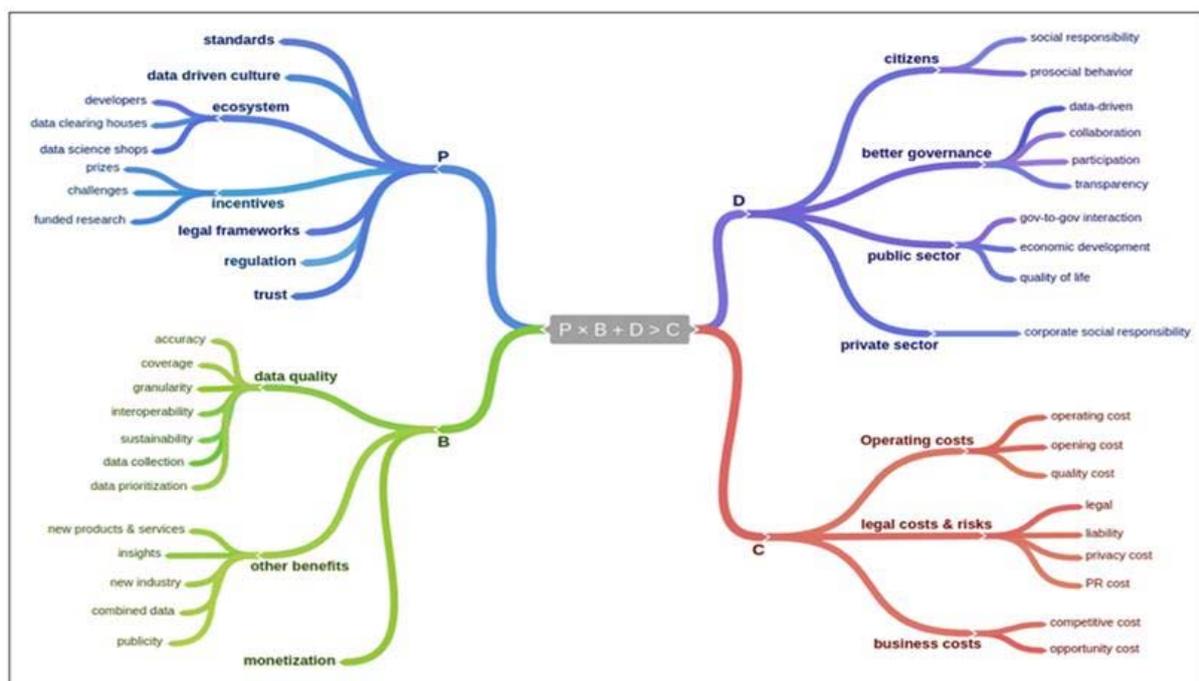
- **P : Probability** : Représente la probabilité que l'ouverture des données génère comme valeur ajoutée pour le propriétaire des données ;
- **B : Benefits** : Renvoie aux bénéfices potentiels pour les acteurs qui ouvrent leurs données et aussi les améliorations liées aux données une fois qu'elles ont été mises en ligne ;
- **D : Duty** Représente le niveau d'impact global de l'ouverture des données pour les autres acteurs au sein de l'écosystème ;
- **C : Cost** : Représente le coût induit par l'ouverture des données.

¹¹⁷ Gans, B. (2015). Chronique : Quand l'Open Data irriguera l'économie : A quand le grand soir de l'opendata ? C'est en cours ! *Journal du Net (JDN)*.

¹¹⁸ Sahuguet, A., & Sangokoya, D. (2015). A "calculus" for Open Data.

Le graphique ci-dessous détaille les quatre éléments de l'équation avec leurs différentes variables qui entrent en jeu dans l'estimation de la valeur ajoutée de la démarche d'Open Data. Selon les auteurs, ces variables représentent autant de leviers sur lesquelles les fournisseurs peuvent actionner, afin de rendre l'ouverture des données profitable pour tous les acteurs.

Figure II-1 : Equation sur le coût, l'impact et la valeur ajoutée de l'Open Data



Source : Sahuguet et Sangokoya (2015)

II.4. LES OBSTACLES ET LES INCONVENIENTS DE L'OPEN DATA

L'appropriation des principes d'ouverture des données par les administrations publiques et le développement et l'implémentation des plateformes Open Data se sont heurtés à des risques et obstacles aussi bien du côté des producteurs que des utilisateurs. Dans une étude menée en 2012, Martin et al. (2013)¹¹⁹ ont organisé les risques pour les données ouvertes en sept catégories : gouvernance, problèmes économiques, licences et cadres juridiques, caractéristiques des données, métadonnées,

¹¹⁹ Martin, S., Foulonneau, M., Turki, S., & Ihadjadene, M. (2013). Open Data : Barriers, risks and opportunities. In *Proceedings of the 13th European Conference on eGovernment : ECEG* (p. 301–309).

accès, et compétences. Dans une autre étude consacrée à l'état de l'art sur l'Open Data et de l'innovation, Zuiderwijk et al. (2014, p. 5) ont identifié 118 barrières relatives à la publication et à l'utilisation des données ouvertes.

Ces obstacles sont répartis en 10 catégories :

- 1) *la disponibilité et l'accès ;*
- 2) *la facilité de repérage (find-ability) ;*
- 3) *la facilité d'utilisation ;*
- 4) *la facilité de compréhension ;*
- 5) *la qualité ;*
- 6) *la liaison et la combinaison avec d'autres données ;*
- 7) *la comparabilité et la compatibilité ;*
- 8) *les métadonnées ;*
- 9) *l'interaction avec les fournisseurs de données ;*
- 10) *l'ouverture et le chargement des données.*

Sur la base de cette liste, les auteurs considèrent que la plupart des obstacles qui peuvent entraver la dynamique de l'Open Data et entraîner par conséquent des effets néfastes sont relatifs à la capacité des utilisateurs à ré-exploiter convenablement les données publiées pour en tirer de la valeur ajoutée. Nous retrouvons cette même préoccupation dans l'étude de Martin et al. (2013), notamment sur les compétences linguistiques, la maîtrise des informations et la connaissance des métadonnées. Par ailleurs, » Braunschweig et al., (2012)¹²⁰ affirment que « *La façon dont les gens accèdent et utilisent les données ouvertes est fortement influencée par la façon dont les données sont publiées* » (p.2). D'où la nécessité d'une bonne documentation et d'une bonne organisation des données ouvertes publiées. En effet, rendre disponible les données ouvertes à la disposition du public n'est pas suffisant (Nugroho, 2013, p.

¹²⁰ Braunschweig, K., Eberius, J., Thiele, M., & Lehner, W. (2012). The State of Open Data Limits of Current Open Data Platforms.

13). Il faut, en plus, mettre en place une politique d'assistance de ces utilisateurs pour leur permettre de faire usage des données de manière efficiente. Pour Zuiderwijk et al. (2014, p. 7), les politiques d'Open Data ne doivent pas uniquement se limiter à pousser les administrations publiques à publier les données. Elles doivent également les inciter à publier des données utilisables et compréhensibles pour les utilisateurs.

Du côté des fournisseurs de données, les obstacles portent principalement sur la réticence à adopter une démarche d'Open Data du fait de la non maîtrise des risques et des opportunités (Sahuguet & Sangokoya, 2015)¹²¹ mais également de l'absence de systèmes d'information adaptés à cette nouvelle approche (Verdier, 2013)¹²². A ce propos, pour les administrations publiques, Henri Verdier pense qu'un travail supplémentaire est nécessaire sur la qualité des données, sur les interfaces de consultation et sur les précautions juridiques à prendre. Maurel (2012, p. 7) a, quant à lui, fait état de difficultés et d'obstacles juridiques persistants de l'Open Data liés, notamment, aux problèmes de licences libres et à la question des données culturelles et de recherche.

Les conséquences et les effets néfastes de l'ouverture des données n'ont pas été souvent abordés dans la littérature (Zuiderwijk et al., 2014, p. 1). Cependant, les deux cas relatés par Sahuguet & Sangokoya (2015) posent le problème de l'importante question de la protection des données personnelles.

Le premier cas porte sur les données des services de taxi publiées en 2014 par la Ville de New York¹²³. Le faible niveau d'anonymisation de ces données a permis de révéler des informations privées sur 173.000

¹²¹ Sahuguet, A., & Sangokoya, D. (2015). Op. cit.

¹²² VERDIER, Henri, 2013. Entretien avec Robert Richard : Open Data, « créer un bien public ». *Idées en mouvement*. 2013. N° 208.

¹²³ The Guardian, 2014. New York taxi details can be extracted from anonymised data, researchers say <http://www.theguardian.com/technology/2014/jun/27/new-york-taxi-details-anonymised-data-researchers-warn> (Page consultée le 10/11/2015)

personnes comme l'identité des chauffeurs, leurs revenus, les itinéraires de quelques vedettes du showbiz, etc.

Le deuxième cas remonte à 2006 quand AOL avait mis en ligne les logs de son moteur de recherche (requêtes de 658.000 visiteurs entre mars et mai 2006) à des fins de recherche académique¹²⁴. Les données mises en ligne contenaient des informations personnelles qui permettraient, par des croisements, d'identifier les utilisateurs du service.

II.5. LA QUESTION DES LICENCES

L'adoption des licences est au centre des démarches d'ouverture des données dans la mesure où elle détermine les relations entre producteurs et utilisateurs de données. Elle clarifie également les conditions juridiques d'utilisation et de réutilisation des données publiées et, éventuellement, les limites imposées par le producteur. Une démarche d'Open Data doit aller de pair avec l'usage de licences ouvertes, car des données peuvent être publiées en libre accès avec des conditions de réutilisations assez contraignantes qui empêchent sa valorisation (The World Bank Group, 2014).

Les licences les plus couramment utilisées sont :

- Les Creative Commons¹²⁵ : qui offrent plusieurs types de licence en fonction du niveau d'ouverture ou de restriction que l'on veut appliquer aux données publiées (paternité, modification, partage et usage commercial) ;
- Open Database License (ODbL)¹²⁶, développée par Open Knowledge Foundation ;

¹²⁴ <http://www.zdnet.fr/actualites/des-donnees-personnelles-d-utilisateurs-d-aol-en-ligne-suite-a-une-erreur-39362591.htm> (Page consultée le 14/08/2015)

¹²⁵ <https://creativecommons.org/licenses/>

¹²⁶ <https://opendatacommons.org/licenses/odbl/1.0/>

- La Licence Ouverte/Open Licence¹²⁷, conçue par d'Etalab et utilisée par les administrations publiques françaises pour les données ouvertures publiées ;
- The Open Government Licence¹²⁸, élaboré par le Royaume-Uni.

II.6. LES IMPACTS DE L'OPEN DATA

Nous allons aborder ici les impacts relatifs à la transparence et à la bonne gouvernance, aux innovations technologiques et à l'émergence d'un écosystème économique formé autour des données.

II.6.1. L'Open Data favorise la transparence et la participation citoyenne

Comme expliqué plus haut, la tendance de l'Open Data est intimement liée à l'émergence des mouvements citoyens d'affirmation d'un gouvernement ouvert, démocratique et transparent.

Du côté du citoyen, l'ouverture des données est, d'une part, une exigence de transparence et de responsabilité (Gorce & Pillet, 2014, p. 12)¹²⁹ et d'autre part, elle permet une participation citoyenne dans le suivi de l'action politique en garantissant la clarté dans le processus de mise en œuvre des programmes gouvernementaux (Deloitte, 2014, p. 11)¹³⁰. Avec le renforcement de la démocratie dans les sociétés modernes, les citoyens veulent comprendre les actions politiques menées et les décisions prises par les gouvernements. Ainsi, en levant la culture du secret de l'administration, l'ouverture des données permet une meilleure évaluation des politiques publiques par les citoyens, les journalistes, les associations, etc. (Deloitte, 2014).

¹²⁷ <https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>

¹²⁸ <http://www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/version/2/>

¹²⁹ Gorce, G., & Pillet, F. (2014). *La protection des données personnelles dans l'Open Data : une exigence et une opportunité*. Senat Français. Commission des lois.

¹³⁰ Deloitte. (2014). *Département de Loire-Atlantique : Evaluation de la démarche Open Data*. Deloitte Conseil.

Du côté des pouvoirs publics, l'ouverture des données est considérée comme une sorte de revitalisation de la démocratie (Gorce & Pillet, 2014, p. 12), en ce sens qu'elle permet de construire avec les citoyens de nouvelles formes de relations fondées sur la confiance (Verdier, 2013)¹³¹. Elle permet aussi à l'administration de démultiplier son action grâce à de nouvelles stratégies d'innovation. Enfin, Selon Verdier (2013, p. 2), l'ouverture des données c'est aussi un remarquable outil de valorisation du travail des agents publics et de reconnaissance de la réalité du travail de l'administration. Dans une étude consacrée aux portails Open Data métropolitains, Paquienséguy & Dymytrava (2017, p. 7)¹³² indiquent la description de l'ouverture des données renvoie le plus souvent à une *nouvelle relation entre les collectivités et les citoyens et une nouvelle opportunité économique pour les entreprises*. Dans la même suite, la présentation et les discours mis en avant sur ces portails métropolitains font référence aux notions telles que *la transparence, la participation, le partage, la collaboration, l'innovation, l'accessibilité, d'interopérabilité, etc.*

II.6.2. L'Open Data stimule les innovations technologiques et le développement d'une économie numérique

II.6.2.1. L'écosystème Open Data

Il a été établi que la valeur des données augmente avec l'utilisation. En effet, comme le notent Uhlir & Schröder (2007, p. 41), le potentiel d'utilisation des données va au-delà des producteurs et/ou utilisateurs initiaux. Cette utilisation peut se faire de différentes manières, de façon illimitée, à des périodes et à des endroits différents. Ainsi, le développement de l'Open Data a favorisé l'émergence de tout un écosystème formé autour des données et composé d'acteurs divers :

¹³¹ Henri Verdier est, depuis janvier 2013, le Directeur de la mission ETALAB (<http://www.etalab.gouv.fr/>). Ce service, placé sous l'autorité de Premier Ministre, est chargé de coordonner l'action des services de l'État français et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible des données publiques.

¹³² Paquienséguy, F., & Dymytrava, V. (2017). *Livrable 1.2 Analyse de portails métropolitains de données ouvertes à l'échelle internationale* (Rapport de recherche No. 1.2). Equipe d'accueil lyonnaise en Sciences de l'information et de la communication.

producteurs, sociétés privées, start-up, intermédiaires, développeurs, utilisateurs finaux, etc. Comme l'ont remarqué Manyika et al. (2013, p. 8)¹³³ « Une fois que les données sont ouvertes, d'autres développements et actions sont nécessaires pour réaliser toute la valeur potentielle. Un écosystème dynamique de développeurs sera nécessaire pour transformer les données ouvertes dans des outils précieux ».

Le développement de cette chaîne de valeur autour de l'Open Data a été aussi rendu possible grâce à la capacité d'innovation et le pouvoir de transformation (Zuiderwijk et al., 2014, p. 1) qui caractérisent ces types de données.

Dans le cadre d'une étude menée pour le compte du Département de Loire-Atlantique, le Cabinet Deloitte¹³⁴ a identifié trois segments dans lesquels évoluent tous les acteurs de l'écosystème Open Data impliqués dans la chaîne de valeurs :

- **La production des données brutes**, données publiques libres ou données assujetties à une redevance ;
- **La réutilisation des données** par la transformation et la valorisation des données brutes donnant lieu à la production de données enrichies ou d'applications utilisant les données brutes ;
- **La consommation et l'utilisation des données** enrichies par les consommateurs finaux.

Toutefois, l'animation de cet écosystème nécessite l'adoption de politiques de protection ou de régulation adéquate entre les fournisseurs de données brutes, les entreprises privées et les consommateurs (Manyika et al., 2013, p. 15).

¹³³ Manyika, J., Chui, M., Farrell, D., Van Kuiken, S., Groves, P., & Doshi, E. (2013). *Open Data : Unlocking Innovation and Performance With Liquid Information*.

¹³⁴ Deloitte. (2014). *Département de Loire-Atlantique : Evaluation de la démarche Open Data*. Deloitte Conseil.

II.6.2.2. L'Open Data au centre de l'innovation technologique

Zuiderwijk et al. (2014, p. 1) reprennent la pensée de Windrum & Koc (2008)¹³⁵ qui définissent l'innovation, dans la littérature, comme un acte intentionnel ou un ensemble d'actes qui vise à améliorer quelque chose, à répondre à un nouveau besoin, ou à faire face à de nouvelles circonstances. A cet égard, Schumpeter (1934)¹³⁶, considéré par Godin (2008, p. 4) comme la sommité de la recherche dans ce domaine¹³⁷, a cité plusieurs types d'innovation dont *l'introduction d'un nouveau produit ou un changement dans un produit existant ; un nouveau procédé industriel, l'ouverture d'un nouveau marché, le développement de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières ou autres intrants, ou tout changement dans une organisation industrielle.*

Plusieurs auteurs ont abordé le fort impact que peut avoir l'Open Data dans le développement de l'innovation.

Conformément à sa vision fondamentale de disponibilité de sources de données libres et gratuites, l'Open Data constitue un levier essentiel pour le soutien à l'innovation et le développement de l'économie numérique (Deloitte, 2014, p. 11). De même, la mise à disposition de formats libres peut ouvrir la voie à d'énormes potentialités en matière d'innovation comme le développement de nouveaux procédés de collecte, de traitement et d'utilisation des données (Zuiderwijk et al., 2014, p. 3).

¹³⁵ Windrum, P., & Koch, P. M. (2008). *Innovation in public sector services: entrepreneurship, creativity and management*. Edward Elgar Publishing.

¹³⁶ Schumpeter, J. A. (1934). *The theory of economic development : An inquiry into profits, capital, credit, interest, and the business cycle* (Vol. 55). Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

¹³⁷ « Schumpeter est un personnage clé, voire une sommité, dans le domaine de l'innovation technologique. La plupart des économistes qui étudient l'innovation technologique se réfèrent à Schumpeter et son rôle de pionnier dans l'introduction de l'innovation dans les études économiques ». Godin (2008, p. 4).

II.7. CONCLUSION PARTIELLE

L'émergence de l'Open Data peut être considérée comme la suite logique des mouvements de revendication des droits d'accès à l'information publique connus ces dernières décennies à travers le monde. En effet, les importantes mutations observées dans les sociétés humaines en termes d'universalisation des principes de démocratie, de bonne gouvernance et de participation citoyenne ont renforcé la vision globale considérant les données publiques comme un bien public qui doit être librement accessible et réutilisable sans restriction par tout le monde.

Ainsi, dans la continuité du développement d'accès à l'information et des principes de *Right to Know*, nous avons assisté à une nouvelle tendance d'affirmation d'une exigence citoyenne d'accéder à des données numériques, mises à jour, désagrégées, accessibles librement en dehors de toute propriété et sous des formats ré-exploitable.

Même si certains auteurs, notamment Gray (2014), ont attribué à Weiss (2002) la paternité de l'usage du terme « Open Data » en 2002, c'est la Conférence de Sebastopol tenue en 2007 par the *Open Government Working Group* qui a consacré le concept de Gouvernement ouvert qui a posé les bases du mouvement Open Data.

Au-delà de la promotion de l'accessibilité des données pour tous, le développement de l'Open Data a favorisé l'émergence d'un écosystème des données qui se fonde sur l'importance de l'utilisation et du partage dans la valorisation des données. Cette synergie notée dans cet écosystème des données, mettant en relation les producteurs, intermédiaires, sociétés privées, utilisateurs, est ainsi un élément essentiel pour stimuler l'innovation technologique et promouvoir le développement d'une économie autour des données.

CHAPITRE III : LA STATISTIQUE OFFICIELLE : UN BIEN PUBLIC

«Des statistiques apparemment parfaites peuvent être considérablement dégradées par une diffusion tardive, des mises à jour trop rares, une présentation confuse ou orientée, ou des modalités compliquées rendant l'accès difficile à certains utilisateurs potentiels ».

Jean Michel Charpin (2010)¹³⁸

Résumé

Les Instituts nationaux de statistique (INS) sont des structures officielles dépositaires d'une mission de service public. Ils ont comme principale mission la production et la diffusion des données statistiques pour les besoins des gouvernements, des sociétés privées, des organisations internationales, de la société civile et du grand public. La diffusion et l'accessibilité des données constituent un élément essentiel qui justifie la pertinence et la légitimité de la statistique publique. Les politiques et pratiques de diffusion ont connu des mutations au fil du temps et ont été fortement influencées ces dernières années par le développement des TIC, notamment de l'Internet. Cette modernisation des supports et la facilité d'accès aux données ont entraîné, entre autres effets, une diversification des groupes d'utilisateurs, moins spécialisés dans les statistiques mais plus exigeants en termes de disponibilité et formats des données. Les INS sont ainsi appelés à adapter leurs modèles de diffusion à ces nouvelles mutations et aux besoins des utilisateurs, notamment dans un contexte de promotion des données ouvertes.

¹³⁸ CHARPIN, Jean-Michel, 2010. *L'information statistique en perspective : six grands changements*. Revue d'économie financière. 2010. pp. 15-26.

Jean-Michel CHARPIN est ancien Directeur Général de l'INSEE (2003-2007).

III.1. LA PRODUCTION STATISTIQUE : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

III.1.1. Le cadre institutionnel, juridique et réglementaire

III.1.1.1. Mission officielle et dispositif organisationnel

Dans tous les pays du monde, la mission principale de la statistique publique est de recueillir des données de manière indépendante sur l'état et l'évolution d'une nation ou d'une région, en utilisant des méthodes scientifiques et en observant le principe de la protection des données (Grossenbacher, 2009). La production de ces données est destinée à la satisfaction des besoins des différents utilisateurs (Gouvernement, administrations publiques, secteur privé, chercheurs, public, etc.).

Cette mission officielle, précise Michel Charpin (2010a), est généralement une activité en monopole confiée à une administration, une agence ou un institut de statistique communément appelé INS ou ONS (Institut/office national de statistique). Ces INS jouent également le rôle de coordonnateur à l'échelle du pays du Système Statistique National qui comprend toutes les autres structures logées dans les départements ministériels ou autres et qui produisent aussi des statistiques.

L'architecture de ce dispositif est encadrée par des lois internationales ¹³⁹, nationales et des codes déontologiques ¹⁴⁰ qui organisent la gouvernance de la statistique et fondent également la légitimité et la légalité de la statistique officielle. Ces dispositions légales et réglementaires accordent également à ces INS l'autonomie et l'indépendance scientifique nécessaires à l'exécution de leurs missions.

¹³⁹ Exemple : Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations-Unies (1994) : <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf> ; Charte Africaine de la Statistique (2009) : http://ea.au.int/en/sites/default/files/AFRICAN_CHARTER_ON_STATISTICS_FR.pdf.pdf

¹⁴⁰ Exemple : Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (2005) : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5921941/KS-32-11-955-FR.PDF/f1dfd441-391c-4c15-94f2-b34a43697f55>

Selon Michel Charpin (2010a, p. 17), généralement, le système de gouvernance de la statistique repose désormais sur trois composantes : (i) *une loi affirmant les principes, notamment l'indépendance des services statistiques dans la production et la diffusion des statistiques*, (ii) *une instance de concertation avec les utilisateurs qui exprime des avis sur leurs besoins*, (iii) *un collège de supervision qui surveille le fonctionnement effectif du dispositif et exprime son opinion sur sa correspondance avec les principes affichés dans la loi*.

III.1.1.2. Cadre juridique et réglementaire

Principe 1 : « *La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.* »

*Principes fondamentaux de la statistique officielle,
Commission statistique des Nations Unies (1994).*

Adoptés par la Commission statistique des Nations Unies en avril 1994 et votés en janvier 2014 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Principes fondamentaux de la statistique officielle constituent le cadre de référence international en matière de production, de gestion et de diffusion de données statistiques. Cette directive contient dix principes qui traitent de l'indépendance scientifique et professionnelle, de la diffusion des métadonnées pour faciliter la compréhension des chiffres, des sources de données, de la protection des données individuelles, de la coordination statistique et de la coopération internationale.

Le principal objectif de ces dispositifs réglementaires et des codes déontologiques est d'arriver à consolider la confiance des utilisateurs sur les chiffres officiels publiés. « *Comme la monnaie, la statistique publique ne joue efficacement son rôle que si elle inspire confiance* », affirme Desrosières (2008).

Au niveau national, ces principes fondamentaux ont été pris en compte dans les lois statistiques¹⁴¹ (qui ont été révisées dans beaucoup de pays) et ont aussi fait l'objet de déclinaison dans d'autres textes réglementaires à vocation régionale comme la Charte Africaine de la statistique (Union Africaine, 2009a).

La Charte a été adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine le 4 février 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) et est entrée en vigueur depuis le 21 mai 2014.

Cette Charte qui s'articule autour de six principes (1. Indépendance professionnelle, 2. Qualité, 3. Mandat pour la collecte des données et ressources, 4. Diffusion, 5. Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants, 6. Coordination et coopération), constitue aujourd'hui un cadre juridique commun pour le développement de la statistique sur le Continent.

III.1.2. Place et importance de la statistique publique dans le système de gouvernance et de prise de décision

Comme visé dans le préambule des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (1994) lors de son vote par l'Assemblée Générale en 2009, les États membres réaffirment « *l'importance capitale de la qualité des statistiques officielles au regard de l'analyse et de la prise de décisions politiques éclairées en faveur du*

¹⁴¹ Exemple pour le Sénégal : Loi n°2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques

développement durable, de la paix et de la sécurité, ainsi que de la connaissance mutuelle et des échanges entre les États et les peuples d'un monde de plus en plus interconnecté où l'ouverture et la transparence sont impératives ».

« *Des statistiques fiables constituent la charpente essentielle d'une société démocratique de tout pays du monde entier...* » (Eurostat, 2013), déclare Walter Radermacher, Directeur Général d'Eurostat.

En fournissant des données sur la situation économique, démographique, sociale et environnementale au service du gouvernement, de l'économie et du public, les statistiques constituent un élément indispensable dans le système d'information dans une société démocratique (Smrekar, 2009)¹⁴². Ces statistiques officielles jouissent ainsi d'une attention et d'une importance croissante, voire excessive (Charpin, 2010a, p. 15) de la part des autorités.

Il faut dire que les statistiques ont toujours été au centre des principales préoccupations des autorités politiques et administratives. Cependant, avec l'avènement des programmes de développement à l'échelle planétaire à partir des années 2000 comme les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 2000-2015), l'élaboration des programmes régionaux et nationaux ainsi que le suivi des indicateurs assignés à ces objectifs, ont rendu les statistiques indispensables pour le pilotage des politiques de développement (Paris21 2006)¹⁴³.

Elles sont devenues l'élément central sans lequel aucune stratégie de développement fiable ne peut être élaborée et aucun résultat ne pourra être mesuré objectivement. L'adoption des Objectifs de Développement

¹⁴² SMREKAR, Tomaz, 2009. Influence of Internet on Dissemination of Official Statistics. In : Statistical Office of the Republic of Slovenia. 2009.

¹⁴³ The Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (PARIS21) : <http://www.paris21.org/fr>

Durables (ODD 2015-2030)¹⁴⁴ avec 17 objectifs, 169 cibles et 244 indicateurs suivant des niveaux de désagrégation assez fins vient davantage consolider le rôle prépondérant accordé aux systèmes statistiques nationaux dans l'agenda mondial. Le programme de la « Révolution des données »¹⁴⁵ (*Data Revolution*) initié depuis mai 2013 par un Groupe d'experts dans le cadre des réflexions menées autour des objectifs post-2015 (devenus ODD) en est encore une illustration. La tenue du Forum mondial des données par les Nations Unies (*World Data Forum*)¹⁴⁶ s'inscrit également dans cette perspective.

III.2. LA DIFFUSION DES DONNEES STATISTIQUES

L'activité de diffusion constitue l'une des missions les plus importantes des Instituts Nationaux de Statistique (INS). Tout le travail de préparation, d'élaboration de méthodologie, de collecte et de traitement n'a de sens que si les données recueillies font l'objet d'une diffusion et d'une utilisation. En effet, c'est à travers la diffusion que la statistique officielle trouve tout son sens et justifie son utilité. Selon Charpin (2010a, p. 20), « *la statistique publique vise à éclairer le débat public et à informer les décisions des acteurs économiques et sociaux, y compris celles des autorités politiques. Sa diffusion conditionne donc son utilité. Des statistiques apparemment parfaites peuvent être considérablement dégradées par une diffusion tardive, des mises à jour trop rares, une présentation confuse ou orientée, ou des modalités compliquées rendant l'accès difficile à certains utilisateurs potentiels* ».

¹⁴⁴ Les ODD succèdent aux OMD et ont été adoptés par les Etats membres de l'ONU le 25 septembre 2015 : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=35642&Kw1=d%E9veloppement+durable&Kw2=&Kw3=#.Vg6iKpclsfU> (Page consultée le 02/06/2017)

¹⁴⁵ <http://www.undatarevolution.org/>

¹⁴⁶ World Data Forum : Le 1^{er} a été organisé en 2017 par Statistics South Africa (Cap), le 2nd en 2018 par l'Autorité fédérale de la compétitivité et des statistiques des Émirats arabes unis (Dubai) et le 3^{ème} est prévu en 2020 par l'Office fédéral de la statistique de Suisse : <https://unstats.un.org/unsd/undataforum/about/index.html> (Page consultée le 15/12/2018)

Michel Volle (1984) *considérait que la plus grave des erreurs professionnelles qu'un statisticien puisse commettre est le " gâchis de collecte "*. Autrement dit, les moyens immenses déployés pour mener les enquêtes ainsi que les opérations de collecte et de traitement sont réduits à néant si les données ne sont pas exploitées en vue d'une diffusion. Ainsi, la publication des données devient à la fois le couronnement et la justification de l'opération statistique auprès des autorités et de tous les utilisateurs.

« La diffusion est devenue un domaine clé, contribuant fortement à étayer la notoriété et la réputation des services producteurs. C'est un reproche qui nous est fait souvent, à nous statisticiens, de nous préoccuper uniquement de la production des chiffres et de négliger la mise à disposition du public, dans des conditions rapides et facilement accessibles ». (Behmoiras, 2006, p. 36)¹⁴⁷

Il est aujourd'hui établi que les INS ne peuvent se permettre d'être négligents et de laisser aux usagers le soin de rechercher, de résumer et d'analyser les données. Un compromis est nécessaire pour se partager la tâche de « consommer » les données. Et l'INS a la responsabilité de prendre « les dispositions pour améliorer les chances qu'un nombre croissant d'usagers dotés de meilleurs outils de recherche et plus exigeants sur la qualité trouvent ce qu'ils recherchent » (Division de statistique des Nations Unies, 2003, p. 125).

Nous allons voir dans la partie qui suit que l'activité de diffusion a connu, au fil du temps, plusieurs évolutions dans les procédures et dans les pratiques. Le grand changement a été sans nul l'avènement de l'Internet qui a radicalement bouleversé les formes de diffusion appliquées jusque-là. Cependant, le constat est que la statistique a su s'adapter à ces différentes évolutions en consolidant le niveau de maîtrise de l'appareil de

¹⁴⁷ Behmoiras, J. P. (2006). Quelques nouvelles pistes de travail pour Afristat. *Statéco*, (100), 35-39

production et en renforçant ses activités de diffusion pour satisfaire les demandes des utilisateurs en données statistiques.

III.2.1. L'évolution des pratiques de diffusion dans la période pré-Internet

III.2.1.1. Prédominance du format papier au début

Les pratiques de diffusion dans la statistique officielle étaient marquées depuis longtemps (jusqu'aux années 1970) par l'usage exclusif du format papier qui servait de support pour la diffusion des données statistiques (Charpin, 2010a, p. 20) : *les annuaires statistiques (souvent épais) pour la diffusion des chiffres et leur conservation, les ouvrages ou les articles pour les descriptions commentées.*

L'inconvénient principal de cette forme de diffusion sous format papier résidait dans le fait qu'un délai assez long s'écoulait entre la production de l'information et sa mise à disposition aux utilisateurs (Levi, 2011, p. 4).

L'autre inconvénient du format papier concerne les problèmes de mise à jour des données et est résumé par Charpin (2010a, p. 21) en ces termes : « *avec les supports papier, il y avait toujours un décalage : l'encre à peine sèche, les nouveaux chiffres produits ne pouvaient plus être incorporés au document* ».

En termes de cibles, les principaux utilisateurs des statistiques durant cette période étaient constitués d'experts et de personnes avisées qui connaissaient bien la statistique et qui servaient également d'intermédiaires pour les autorités et les hommes politiques (Smrekar, 2009, p. 2). Le modèle de diffusion était essentiellement limité à ces groupes d'experts des pouvoirs publics et offrait très peu d'activité de communication et de large diffusion envers les autres cibles (Savoie, 2016, p. 121).

III.2.1.2. L'avènement des supports magnétiques et numériques

Même si les INS se sont très tôt tournés vers les technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment avec l'utilisation des grosses unités centrales, ils étaient beaucoup plus préoccupés dans les années 70 par la consolidation de l'appareil de production statistique que par les aspects liés à la diffusion (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 2)¹⁴⁸.

Progressivement, l'évolution des technologies à partir des années 1980 a poussé la plus part des INS à migrer du format papier vers les nouveaux supports (magnétiques et numériques) avec les disquettes puis le CD-ROM qui était considéré à l'époque comme une importante avancée. La constitution de grandes bases de données fait son apparition grâce à l'évolution de l'informatique et d'autres formes de diffusion, notamment électronique qui commencent à naître (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 2) : consultation des données par des terminaux/ordinateurs de bureau, l'accès en ligne aux bases de données internes et la distribution des ensembles de données sur des disquettes et des bandes informatiques.

Les statistiques diffusées étaient devenues plus élaborées avec des tableaux assez détaillés, accompagnés d'explications et de notes sur les sources et les concepts, afin de permettre une meilleure compréhension et une bonne utilisation des données par les usagers (Smrekar, 2009). Ainsi, dans la continuité de cette volonté de renforcement de la mission d'information des INS, des efforts supplémentaires ont été accomplis, afin de rendre disponibles à un large public, les résultats des enquêtes et des analyses statistiques (Grossenbacher, 2009, p. 1).

Cette situation a eu comme effet, selon Grossenbacher, de créer de nouvelles demandes de la part d'utilisateurs de plus en plus intéressés par les données statistiques. Ce changement de paramètres dans l'offre et

¹⁴⁸ SNORRASON, Hallgrímur and GYLFADÓTTIR, Thóra, 2001. Trends in the dissemination and pricing of official statistics. In : 11th Nordic Conference on Information and Documentation

dans la demande, ajouté à l'évolution rapide des technologies dans le courant des années 1990 a poussé les INS à observer ce qui se passe dans le domaine des services d'information, afin de voir ce que les clients attendent de l'information statistique et de réagir par conséquent avec des mesures appropriées dans le domaine des activités de diffusion.

L'avènement de l'Internet a complètement changé l'orientation des activités des INS. Dans cette reconfiguration, il est indispensable de prendre en compte les nouvelles technologies, de repenser la logique d'offre des INS et d'adapter les produits aux besoins des utilisateurs (Bäcklund, 2001)¹⁴⁹.

III.2.2. L'impact de l'Internet sur les pratiques de diffusion

L'Internet est devenu aujourd'hui le canal de diffusion par excellence de l'information statistique (Charpin, 2010a; Grossenbacher, 2009; Levi, 2011; Smrekar, 2009). La révolution de l'Internet est, selon Charpin (2010), l'un des six grands changements dans le domaine de l'information statistique et auxquels les INS doivent s'adapter. Le constat est qu'aucun changement n'a eu autant de répercussions sur la statistique publique que le développement de l'Internet (Levi, 2011, p. 1). Cette révolution technologique est accompagnée par une augmentation des besoins informationnels de plus en plus variés et divers et venant de groupes d'utilisateurs de plus en plus hétérogènes. Les utilisateurs exigent maintenant un accès complet à un choix presque illimité de données statistiques (Levi, 2011).

Cette situation appelle ainsi de la part des INS une rapide adaptation à ce changement de paradigme, afin de faire face aux défis et de saisir les opportunités qu'offre ce nouveau canal de diffusion des données statistiques.

¹⁴⁹ Bäcklund, S. (2001). The role of information technology (IT) in disseminating statistics : Focusing user needs and expectations.

III.2.2.1. Des sites web statiques et institutionnels

Charpin (2010) pense que la technique de l'Internet est parfaitement adaptée à la diffusion des données statistiques. Selon lui, cette technique permet de gérer de manière plus aisée la cruciale question des mises à jour des chiffres, de mettre à la disposition des utilisateurs une quantité illimitée de données grâce aux capacités de stockage, d'instaurer une communication directe et gratuite avec eux et enfin, d'assurer l'impartialité, la simultanéité et l'instantanéité dans la diffusion des données, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. *Quand la diffusion des données est instantanée, l'intervalle entre l'affichage des informations récentes et l'accès par les premiers utilisateurs est généralement mesuré en terme de secondes* (Levi, 2011, p. 1).

La diffusion électronique des données statistiques et l'utilisation de l'Internet ont fait l'objet de discussion pour la première fois (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 3) à la session spéciale de la 5^{ème} Conférence de l'Association Internationale pour les Statistiques Officielles (AISO) tenue du 2 au 5 Juillet 1996 à Reykjavik en Islande. *Cette conférence qui peut servir de point de repère a fait ressortir les évolutions de cette nouvelle technologie et l'attitude des INS par rapport à l'utilisation du web comme canal privilégié pour l'accès et la diffusion des informations statistiques.*

Ainsi, vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, les INS ont commencé à marquer leur présence sur Internet.

Bien que les sites Internet des organismes statistiques peuvent différer en apparence, il a été constaté depuis 2001 une certaine harmonisation dans les présentations et dans les fonctionnalités proposées (Grossenbacher, 2009, p. 3). Sur les premiers sites web, l'accent était d'abord mis sur les aspects institutionnels pour ensuite orienter la présentation vers une classification thématique des ressources statistiques mises à la disposition des utilisateurs composées

essentiellement de fichiers PDF à télécharger gratuitement (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 5). Ces fichiers permettaient la consultation des données statistiques sous forme de tableaux et de rapports. Cette nouvelle opportunité de diffusion a progressivement réduit la portée des publications sous support papier, même si les deux formats ont continué à être utilisés ensemble.

Face à l'évolution de la technologie et de la diversification des types de demandes des utilisateurs, Snorrason et Gylfadóttir (2001, p. 6) indiquent que les INS ont commencé à intégrer dans leurs sites web, des fonctionnalités de consultation des bases de données en ligne pour l'extraction des fichiers et des tableaux manipulables.

En plus d'être la vitrine principale pour l'accès aux données statistiques, ces sites web sont également devenus au fil du temps le premier point de contact entre les INS et leurs utilisateurs (Levi, 2011, p. 3).

Par ailleurs, le caractère statique de ces premiers sites web limitait considérablement les fonctionnalités et la diversification des ressources statistiques et ne permettait pas non plus aux utilisateurs d'accéder et d'exploitation de manière aisée les données. Comme le révèle Levi (2011, p. 5), le succès ou l'échec des options de diffusion par Internet est déterminé par la facilité d'utilisation et de compréhension des données, la qualité et l'exhaustivité des contenus présentés en ligne et les capacités fonctionnelles des sites web.

Dès lors, pour tous les INS, la question n'est plus de savoir s'il faut développer un site web ou non (Rauch, 2001, p. 8)¹⁵⁰. Il s'agit plutôt de renforcer les capacités internes dans le domaine de la diffusion par Internet

¹⁵⁰ Rauch, L. (2011). *Best Practices in Designing Websites for Dissemination of Statistics*. United Nations Economic Commission for Europe.

et de faire preuve d'innovations pour suivre les technologies et les pratiques informationnelles, notamment avec l'évolution du web 1.0 vers le web 2.0

III.2.2.2. Le web 2.0 et ses implications

Après la première révolution de l'Internet qui a permis une démocratisation de l'accès aux données statistiques à tout le monde, une seconde révolution a eu lieu avec le web 2.0 (Grossenbacher 2009) qui a complètement bouleversé les relations entre les producteurs de contenus et les utilisateurs.

Popularisé par Tim O'reilly (2007)¹⁵¹, le web 2.0 a mis en évidence une nouvelle forme d'interaction sur Internet où chaque utilisateur est à la fois consommateur et éditeur de contenus.

« The development of web 2.0 and other Information and Communication Technologies (ICT) are creating a revolution in the way information is produced and shared among different interest groups and individuals. How are these trends affecting the statistical world? Can "official" data providers continue to play their role just by introducing new ICT tools without changing their business model? »(Giovannini, 2010)¹⁵²

Comment la statistique publique s'est-elle adaptée à cette nouvelle forme de diffusion ?

Pour Giovannini (2010, p. 13), ce changement dans le mode de présentation et d'échange des informations sur Internet a de profondes implications pour le monde de la statistique officielle, qui est de plus en plus conscient de la nécessité d'exploiter les possibilités offertes par le Web 2.0.

¹⁵¹ O'REILLY, Tim, 2007. What is Web 2.0 : Design patterns and business models for the next generation of software. *Communications & strategies*. 2007. n° 1, pp. 17.

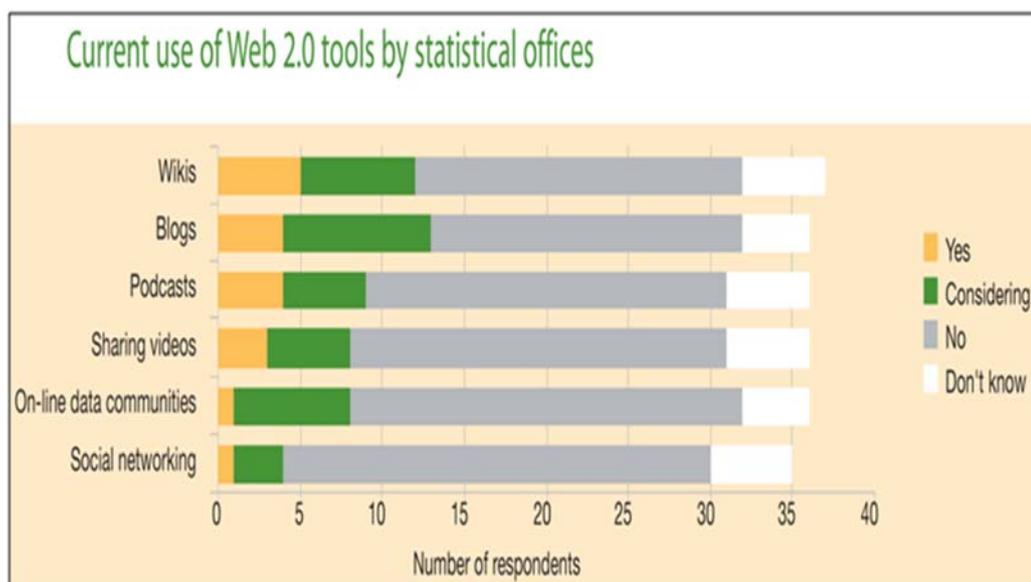
¹⁵² Giovannini, E. (2010). Wikis, dynamic charts, videos and other innovative tools to transform statistics into knowledge. In *Invited Paper. 8th International Conference of Teaching Statistics* (p. 11–16).

Enrico GIOVANNINI, est ancien Président de l'Institut national de la Statistique de l'Italie (2009-2013).

Les médias sociaux représentent à la fois un défi et une grande opportunité pour les INS. Ils ont profondément changé la façon dont les personnes, en particulier les nouvelles générations, cherchent et trouvent les données mais également dans leur processus de construction de la connaissance. Cependant, même si les INS ont été attentifs à l'avènement du web 2.0 (Gardner, 2008, p. 85)¹⁵³, la réponse apportée au début à cette nouvelle évolution a été très timide, voire prudente (Grossenbacher, 2009, p. 4).

Citant une enquête informelle menée par la Division statistique de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) en 2008, Gardner (2008, p. 86) a noté que dans les sites web des INS enquêtés, à part l'utilisation des flux RSS, la statistique officielle est timidement présente dans le web 2.0 (Voir le graphique ci-dessous). Un constat similaire a été fait par Vesterinen (2011)¹⁵⁴ dans une enquête menée dans les INS des pays scandinaves.

Graphique III-1 : Utilisation du web 2.0 par les Instituts nationaux de statistique européens



Source : UNECE survey on the current usage of Web 2.0 by statistical offices, Gardner (2008)

¹⁵³ Gardner, J. (2008). Blogs, wikis and official statistics: New perspectives on the use of Web 2.0 by statistical offices. *Statistical Journal of the IAOS*, 25(3, 4), 81–92.

¹⁵⁴ Vesterinen, A. (2011). Social media opportunities for Statistics Finland. *Kymenlaakso : Kymenlaakso University of Applied Sciences*.

Selon Gardner (2008, p. 85), la prudence des INS vis-à-vis des réseaux sociaux est principalement due au souci de maintenir la crédibilité et la confiance du public par rapport aux données statistiques publiées. En effet, le web 2.0 est non seulement caractérisé par sa capacité à transformer un utilisateur/consommateur d'une information ou d'un service par Internet en « prosumer », c'est-à-dire une personne qui est à la fois consommateur et producteur (Giovannini, 2010, p. 13) mais également il a créé un environnement où les amateurs et les experts des données se rencontrent. Cette situation peut soulever chez un utilisateur des interrogations sur la fiabilité de la source d'information (Maija, 2011, p. 51)¹⁵⁵.

Maintenant, les INS ont compris toutes les opportunités offertes (notamment le caractère dynamique et interactif) par cette évolution du web et ont pris des mesures décisives. Aujourd'hui, les notifications par e-mails, les flux RSS, les outils de signets et de partage de contenu sont devenus fréquents dans les INS (Smrekar, 2009, p. 2).

Cependant, dans la continuité de la chaîne de connaissance (données, information, connaissance), de nouvelles tendances ont vu le jour sur Internet pour, d'une part, faciliter la compréhension des données statistiques et d'autre part, favoriser leur utilisation par les usagers.

III.2.2.3. L'avènement des portails de données et autres outils web de diffusion

Dans le domaine de la diffusion des statistiques, l'évolution des technologies, dans le sillage du développement de l'Internet, a permis l'émergence de portails de données et d'application web qui offrent des fonctionnalités importantes en termes de facilité d'accès.

¹⁵⁵ Maija, M.-P. (2011). Sharing statistical data is not enough : interpretations by statisticians also needed. In *Communication: a tool to enhance statistical culture* (p. 47-54).

Dans des études consacrées à l'inventaire des portails utilisés dans les INS réalisées par the *African Centre for Statistics* (2011)¹⁵⁶ et plus tard par Greenwell et al. (2016)¹⁵⁷, nous retenons d'une part, que ces outils sont essentiellement conçus et sponsorisés par les organisations internationales : Banque mondiale, FMI, OCDE, BAD, institutions spécialisées du système des Nations unies, etc. D'autre part, ces plateformes sont généralement mises en place pour accompagner les pays, notamment ceux en développement, à améliorer leurs techniques de gestion et de diffusion des données. Le tableau ci-après fait le point sur la répartition des types de portail de données par région.

Tableau III-1 : Types et nombre de portails de données établis par région

	No. of Countries	Country STAT	DevInfo	IMIS	NADA	OECD. STAT	Prognoz (Open Data Portal) & Knoema	Other portals	Total	Portals per country
Asia	31	9	22	2	9	5	0	6	53	1.71
Eastern Europe	15	1	9	0	0	4	0	8	22	1.47
Latin America	20	1	17	14	8	3	0	2	45	2.25
North America	2	0	0	0	0	1	0	4	5	2.50
Northern Africa & Middle East	21	7	14	0	4	1	8	1	35	1.67
Pacific	11	0	2	2	1	1	0	4	10	0.91
Sub-Saharan Africa	46	32	41	4	29	1	46	5	158	3.43
Caribbean	14	1	8	3	2	0	0	1	14	1.00
Western Europe	27	0	3	0	0	19	0	20	42	1.56
Total	187	51	116	25	53	35	54	50	384	2.05

Source : Greenwell et al. (2016, p.11)

¹⁵⁶ African Centre for Statistics. (2011). *Handbook on Major Statistical Data Management Platforms* (Rapport technique). Addis Ababa : United Nations Economic Commission for Africa.

¹⁵⁷ Greenwell, G., Kinyua, J., Klein, T., & Ranjan, R. (2016). *Making Data Portals work for SDGs : A view on deployment, design and technology* (Discussion Paper No. 8) (p. 34). Paris21.

Parmi tous les outils proposés par les partenaires, nous notons le Portail de données déployé par la Banque africaine de développement (BAD) qui couvre tous les pays de l'Afrique. Cet outil, développé par Prognoz, s'inscrit dans le cadre du *programme « Autoroute de l'information en Afrique »*¹⁵⁸ initié par la BAD et qui a pour ambition de mettre en place « un méga réseau de plates-formes de données reliant électroniquement tous les pays africains et 16 organisations régionales. L'objectif global est d'augmenter considérablement l'accès du public aux statistiques officielles tout en soutenant les pays africains, afin d'améliorer la qualité des données, la gestion et la diffusion ».

¹⁵⁸ <https://www.afdb.org/fr/knowledge/statistics/africa-information-highway-aih/> (Page consultée le 25/02/2016)

Les outils les plus présents en Afrique sont les suivants :

Tableau III-2 : Liste des portails de données les plus couramment utilisés en Afrique

Nom Portail	Données diffusées	Sponsors/propriétaires	Brèves descriptions
Open Data Platform	Données agrégées	Banque Africaine de Développement (BAD)	Cette plateforme ouvre aux utilisateurs l'accès à un large éventail de données sur le développement en Afrique. Elle facilite la collecte, l'analyse et le partage des données sur des thèmes de développement nouveaux et essentiels tels que la sécurité alimentaire, l'égalité de genre et le changement climatique. Les utilisateurs peuvent visualiser des indicateurs socio-économiques sur une période de temps donnée, utiliser des graphiques disponibles ou créer les leurs.
DevInfo	Données agrégées	UNICEF, avec d'autres structures des Nations Unies	Développé pour le suivi des OMD, cet outil stock les données existantes et identifie les lacunes dans les indicateurs. Il sert de point d'entrée unique pour la diffusion des données sur les indicateurs OMD.
CountrySTAT	Données agrégées	FAO	C'est un système d'informations statistiques en ligne sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelle nationale et infranationale. Il permet aux décideurs d'accéder aux statistiques de divers secteurs thématiques (production, prix, commerce international, consommation, etc.) en favorisant l'analyse, l'élaboration et le suivi de politiques dans le but d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde.
NADA	Microdonnées	IHSN, Banque Mondiale, PARIS21 et l'OCDE	NADA est un catalogue web permettant aux chercheurs de parcourir, rechercher, comparer, demander l'accès aux données et télécharger toutes les informations utiles relatives aux recensements et enquêtes.
IMIS-Redatam	Microdonnées	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL)	Cet outil est conçu pour la diffusion de fichiers de microdonnées. Il s'agit d'une banque de données intégrées permettant de générer des indicateurs pertinents aux niveaux national et sous-national grâce à des possibilités de calcul en ligne.
StatBase	Données agrégées	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)	C'est une plateforme web pour la compilation, la production et la diffusion de données sur divers indicateurs socio-économiques des pays africains. La banque de données couvre un large éventail de domaines, dont la population, l'éducation, la santé, l'agriculture, les mines, l'énergie, l'environnement, les comptes nationaux, le tourisme, le Commerce ...

Si la moyenne globale est de 2,05 portails par pays, nous remarquons qu'en Afrique, cette proportion est 3,43. Au-delà de l'accompagnement proposé par les partenaires pour améliorer les pratiques de gestion et de gestion des données, cette prolifération d'outils offrant souvent les mêmes fonctionnalités est quelques fois sources de problèmes pour les INS africains en termes de duplication des mises à jour, d'incohérence des données publiées et de choix conforme à leur politique de diffusion.

III.2.2.4. Techniques de visualisation : besoin de donner du sens aux données statistiques

Les multiples changements intervenus dans le domaine de la diffusion, notamment par Internet, impliquent de la part des Instituts Nationaux de Statistiques (INS) un changement radical de leur approche, afin de renforcer leur rôle en tant que dépositaire de mission de production officielle des statistiques et d'investir le champ de l'interprétation et de la communication de ces statistiques (Maija, 2011, p. 49) : « *We have the data, who will tell the story !* ».

Face au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment le web 2.0, accompagné par une demande toujours croissante en données statistiques de la part d'utilisateurs expérimentés ou non, il ne suffit plus de diffuser les informations sur Internet suivant les modèles traditionnels. Les INS ont ainsi commencé à diversifier les formes de transmission des données sur Internet. Ils ont également commencé à accorder une attention particulière à l'interprétation et à la communication des statistiques (Maija, 2011, p. 50), notamment par le biais des outils de visualisation.

La visualisation des données est devenue aujourd'hui le moyen incontournable pour faciliter l'accès et simplifier la compréhension de séries de données complexe pour l'utilisateur, quel que soit son niveau. A

ce propos, la diversité des initiatives prises dans le domaine de la visualisation de l'information statistique est particulièrement intéressante.

« Visualisation is seen as the ideal way to make accessible data that are often hard to grasp in pure table form. Static and, increasingly, interactive diagrams and maps which can be modified by users themselves, allow simple and illustrative navigation through data bases. » (Grossenbacher, 2009, p. 3).

Les applications de visualisation développées par les grandes organisations internationales (comme l'OCDE) et certains services de statistique à l'image de la plateforme de visualisation de l'INS du Royaume-Uni¹⁵⁹ témoignent de l'importance de ces nouveaux outils de diffusion de l'information (Ridgway, Smith 2013). Ces outils commencent à se généraliser pratiquement dans tous les INS, compte tenu du développement d'applications infographiques interactives permettant de donner du sens aux données statistiques.

III.2.2.5. Vers une structuration des données sur le web

Après les mutations notées dans le cadre du web 2.0, l'augmentation rapide des contenus et les techniques d'interrelation des ressources en ligne évolution ont, entre autres, permis de migrer l'Internet vers le Web des données ou le web sémantique, considéré par certains comme le web 3.0.

Cette dernière évolution ouvre l'ère de la publication et de l'interconnexion des données structurées sur le web. Cela ne consiste pas uniquement à mettre en ligne des données mais aussi il faut créer des liens interconnectés (sur la base de formats et de normes, (notamment le RDF¹⁶⁰ ou le SDMX¹⁶¹), de sorte qu'une personne ou une machine puisse

¹⁵⁹ <http://www.ons.gov.uk/ons/interactive/index.html> : « Graphs and maps are a great way of making statistics memorable and meaningful. 'A picture paints a thousand words', making a well-designed graph or map an excellent way to share a statistical story » (Page consultée le 02/03/2016)

¹⁶⁰ Resource Description Framework : <https://www.w3.org/RDF/>

¹⁶¹ Statistical Data and Metadata Exchange : <http://sdmx.org/>

les explorer dans un cadre global du web des données (Cyganiak et al., 2010; Janeva et al., 2013; Ridgway & Smith, 2013). Le RDF (*Resource Description Framework*) permet de décrire de façon formelle les ressources du web ainsi que leurs métadonnées de façon à permettre leur traitement automatique, leur échanges et interconnexion avec d'autres sources du web.

Cette évolution est à replacer dans un contexte évolutif du web depuis les prédictions de Berners-Lee et al. (2001) d'une mutation du web actuel vers le web sémantique.

Dans le monde de la statistique officielle, la diffusion, le partage et l'échange des données ont toujours été au cœur des préoccupations des producteurs de données en général, et des INS en particulier (Cyganiak et al., 2010). Ainsi, Cyganiak rappelle que dès 2001, la norme SDMX a été élaborée sur initiative de sept institutions internationales : Banque des règlements internationaux, Banque Centrale européenne, OCDE, Eurostat, FMI, Banque Mondiale et les Nations-Unies. « *Ce standard décrit et formalise la manière d'échanger des données statistiques et fournit des formats standards de données et de métadonnées, des directives de contenu, ainsi qu'une architecture IT pour l'échange des données et des métadonnées* »¹⁶².

Compte tenu des masses importantes de données détenues par ces organisations, l'objectif principal de la norme était d'améliorer substantiellement l'efficacité de la pratique statistique et favoriser l'échange et la diffusion des données. Comme l'indique l'auteur, le SDMX peut bien répondre aux exigences du web des données.

Reconnu comme norme ISO en 2005, le SDMX a été adopté par la Commission statistique des Nations-Unies, en 2007, comme modèle

¹⁶² <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdmx-web-services/sdmx> (Page consultée le 21/09/2016)

standard pour la collecte, l'échange et la diffusion des données. Sous l'égide des Nations Unies, la cinquième Conférence mondiale sur le SDMX s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 28 au 30 septembre 2015¹⁶³ sous le thème : « *SDMX in action* ». Des points intéressants ont été abordés comme l'apport de cette norme à la Révolution des données et aux processus spécifiques à la statistique.

Les améliorations technologiques notées sur Internet ont toujours abouti à des améliorations majeures dans le monde de la statistique officielle. Cette nouvelle avancée du web des données (web 3.0) permettra d'atteindre, en quantité et en qualité, des niveaux jamais égalés en matière d'échange, d'exploitation et de réutilisation des statistiques officielles sur le web (Smrekar, 2009, p. 5).

III.2.3. La publication officielle des statistiques : focus sur la NSDD et le SGDD

A côté de l'activité régulière de préparation et de mise à disposition des données aux différents utilisateurs, certains indicateurs économiques et financiers produits par la statistique publique (PIB, taux de chômage, indice des prix à la consommation, production industrielle...) sont soumis à des échéances de diffusion que nous pouvons considérer comme de la publication officielle des statistiques. Ces délais et ces modalités de diffusion dans le cadre de cette publication officielle sont définis principalement par les normes du FMI comme la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD)¹⁶⁴ et le Système général de diffusion des données (SGDD)¹⁶⁵. Le lancement de ces standards par le FMI fait suite aux crises financières des années 1990 (Carson, 2001; Kester, 2006) avec les questions soulevées sur l'importance de la qualité des données.

¹⁶³ <http://unstats.un.org/unsd/sdmx/sdmxglobalconference2015/default.html> (Page consultée le 10/02/2016)

¹⁶⁴ NSDD : <https://dsbb.imf.org/sdds/overview>

¹⁶⁵ SGDD-a : <https://dsbb.imf.org/e-gdds/overview>

Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) :

La NSDD a été créée en 1996 pour guider les pays qui ont ou qui pourraient chercher à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux pour la diffusion au public de données économiques et financières. Dans la suite de la NSDD, la NSDD Plus a été créée en 2012 pour renforcer et compléter les initiatives de normalisation des données du Fonds. Il s'appuie sur la NSDD et a pour objectif d'aider les pays membres à publier des données statistiques économiques et financières complètes, actualisées, accessibles et fiables dans un monde en constante intégration économique et financière.

Système général de diffusion des données (SGDD)

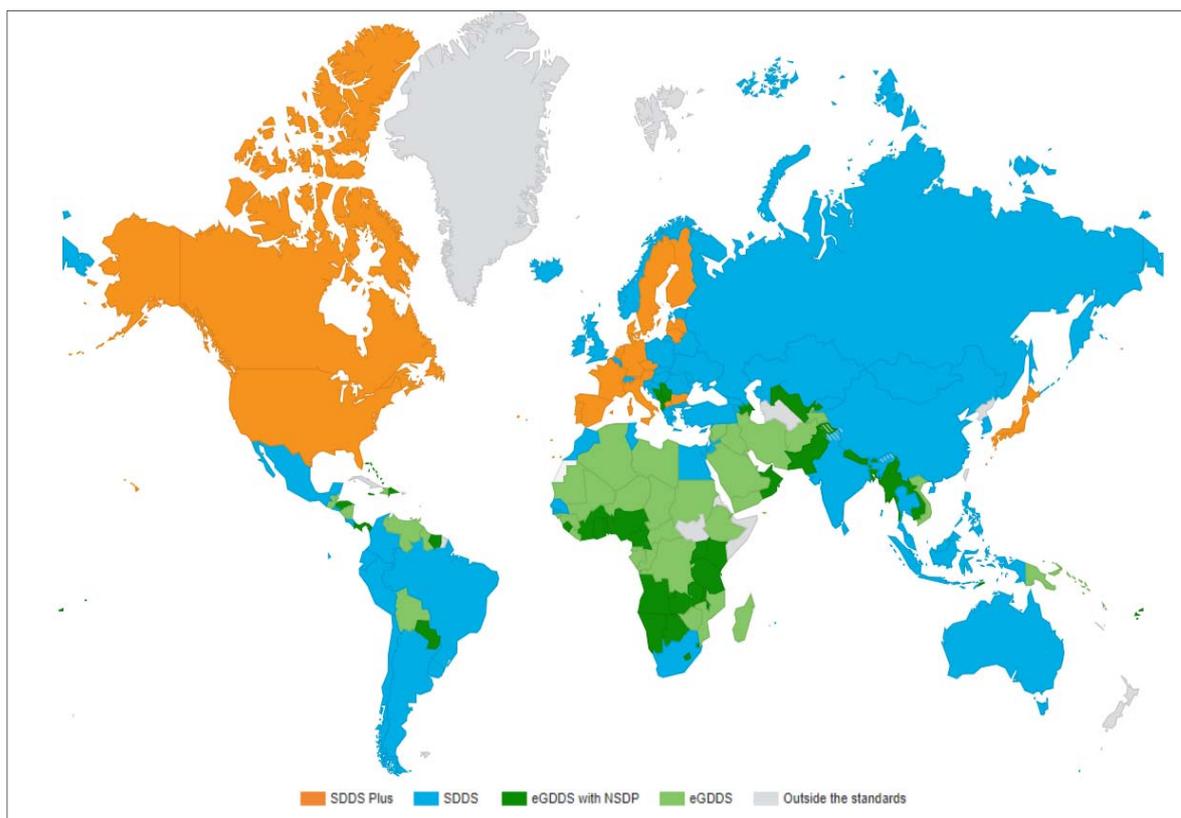
Le SGDD créé en 1997 avant d'être remplacé en 2015 par le SGDD-a (amélioré). Il a été créé pour guider les pays dans la diffusion des données en favorisant la transparence, en encourageant le développement statistique et en contribuant à créer de fortes synergies entre la diffusion et la surveillance des données.

Tableau d'affichage des normes de diffusion (FMI) : <https://dsbb.imf.org/>

La NSDD et la NSDD Plus sont plus contraignantes, car les pays qui y ont souscrits sont soumis au respect strict des délais de diffusion prescrits pour les différents indicateurs couverts. Par contre, le SGDD-a est un cadre pour encourager et accompagner les pays à améliorer la qualité des données et les pratiques de diffusion.

La carte suivante fait la situation des pays par rapport à ces normes de diffusion du FMI.

Carte III-1 : Situation sur les adhésions aux normes de diffusion du FMI



Source : Tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI (situation au 31 décembre 2018).

Nous retenons de cette carte que la quasi-totalité des pays en développement, notamment africains sont sous le régime du SGDD-a et n'ont pas encore pu remplir tous les critères exigés par la NSDD. A ce jour, sur les 58 pays ayant souscrit à la NSDD, l'Afrique n'en compte que 7 (Afrique du Sud en 1996, Tunisie en 2001, Egypte en 2005, Maroc en 2005, Iles Maurice en 2012, Seychelles en 2015 et Sénégal en 2017)¹⁶⁶. Et sur les 18 pays dans la NSDD-Plus, aucun d'entre eux n'est classé parmi les pays en développement.

Les indicateurs suivis dans le cadre de ces normes sont obligatoirement publiés sur la Page nationale récapitulative des données (PNRD) des pays qui est ainsi un portail *permettant aux utilisateurs d'accéder aux données, d'afficher des métadonnées ou de rechercher des liens vers des ensembles de données en ligne pour toutes les catégories*

¹⁶⁶ <https://dsbb.imf.org/sdds/subscription-date> (Page consultée le 15/02/2019)

*disponibles d'un pays*¹⁶⁷. Grâce à la norme SDMX, les données et les métadonnées publiées sur les PNDR peuvent être automatiquement échangées et partagées de machine à machine.

III.3. LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET LES BIG DATA

Définies comme des données 3V (*volume, velocity and variety*) (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE), 2013), les Big Data sont principalement générées par les compagnies privées dans le cadre de leurs activités de production. Il s'agit par exemple des données de caisse des hypermarchés, les données de trafic des sociétés de transport, des données relatives aux appels téléphoniques détenues par les sociétés de télécommunications, des données de transaction en ligne, des données des moteurs de recherche ou les commentaires des réseaux sociaux.

Avec la digitalisation effrénée des sociétés modernes, le développement des techniques de traitement des masses importantes de données et de *Data mining* ouvre aujourd'hui d'innombrables possibilités d'utilisation : « *Indeed, if NSIs are willing to embrace and incorporate data mining techniques for official statistics, the possibilities are endless* » (Hassani et al., 2014, p. 39). Les Big Data représentent à la fois une opportunité et un défi pour le domaine de la statistique publique. En effet, même si elles ne correspondent pas forcément avec les méthodes et techniques standard de collecte statistique (Ridgway & Smith, 2013, p. 2), ces données constituent de nouvelles sources d'information très importantes à exploiter, afin de compléter et d'enrichir les statistiques produites suivant des niveaux de désagrégation très fins. Ainsi, le monde de la statistique s'est intéressé à l'utilisation des Big Data à l'image du groupe de travail mis en place par la Commission économique pour

¹⁶⁷ Ex : PNDR du Sénégal (<http://nso.senegal.opendataforafrica.org/rarkwmf/national-summary-data-page-nsdp>) et la PNDR de la France (<https://www.insee.fr/en/statistiques/2136564>) (Pages consultées le 15/02/2019)

l'Europe (UNECE)¹⁶⁸ dès 2013 mais également du groupe de travail des Nations Unies¹⁶⁹ créé en 2014 par la Commission de la statistique des Nations Unies. Ce groupe de travail est à l'origine de l'organisation de la conférence internationale sur les statistiques officielles et les Big Data dont la 5^{ème} édition s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 29 avril au 3 mai 2019¹⁷⁰.

En termes de possibilités d'utilisation de ces nouveaux types de données dans la statistique publique, des projets ont été identifiés comme par exemple, le recours aux données de caisse des supermarchés pour calculer l'indice des prix à la consommation (Blanchet & Givord, 2018; Givord & Combes, 2015) mais aussi la réalisation des recensements de la population traité dans un article publié par Debusschere et al. (2017) au titre assez révélateur : « *Big Data et statistiques : un recensement tous les quarts d'heure...* ». En effet, il s'agit d'un projet conjoint entre l'INS de la Belgique, Eurostat et la société de télécom Proximus pour voir s'il est possible d'utiliser les données de téléphonie mobile pour mesurer la population.

Même si les questions de l'accès et de la nature juridique ne sont pas encore réglées, les apports des Big Data pour la statistique publique sont indéniables. Avec la manière dont elles sont générées, elles peuvent fournir des données plus actuelles, plus pertinentes et plus fines. D'où l'alerte lancée par les experts du Groupe de travail de l'UNECE (2013) : « *Il est peu probable que les INS perdent leur statut « officiel », mais s'ils n'évoluent pas, ils risquent de perdre peu à peu leur réputation et leur pertinence* » (p.3).

¹⁶⁸ <https://statswiki.unece.org/display/bigdata/Big+Data+in+Official+Statistics> (Page consultée le 05/03/2019)

¹⁶⁹ The United Nations Global Working Group (GWG) : <https://unstats.un.org/bigdata/> (Page consultée le 05/03/2018)

¹⁷⁰ <http://www.statistics.gov.rw/press/news/5th-international-conference-big-data-official-statistics> (Page consultée le 05/03/2019)

III.4. LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET L'OPEN DATA

Comme souligné dans une étude menée par la Banque Mondiale¹⁷¹, la statistique publique a un rôle important à jouer dans le développement des initiatives Open Data dans la mesure où *les principes sous-jacents des données ouvertes - rendre les données gouvernementales aussi accessibles et utiles que possible - sont clairement alignés sur les missions principales des INS (p. 2).*

En effet, la problématique de l'accès à la connaissance et aux données ouvertes est l'une des questions majeures qui affecte la statistique officielle ces derniers temps (Maija & Kirsti, 2013, p. 4). Compte tenu de leur place et de leur rôle dans la production, le traitement et la diffusion des données statistiques officielles, les INS sont interpellés au premier chef par cette nouvelle tendance visant à favoriser aux citoyens un accès facile aux données publiques dans des formats ouverts.

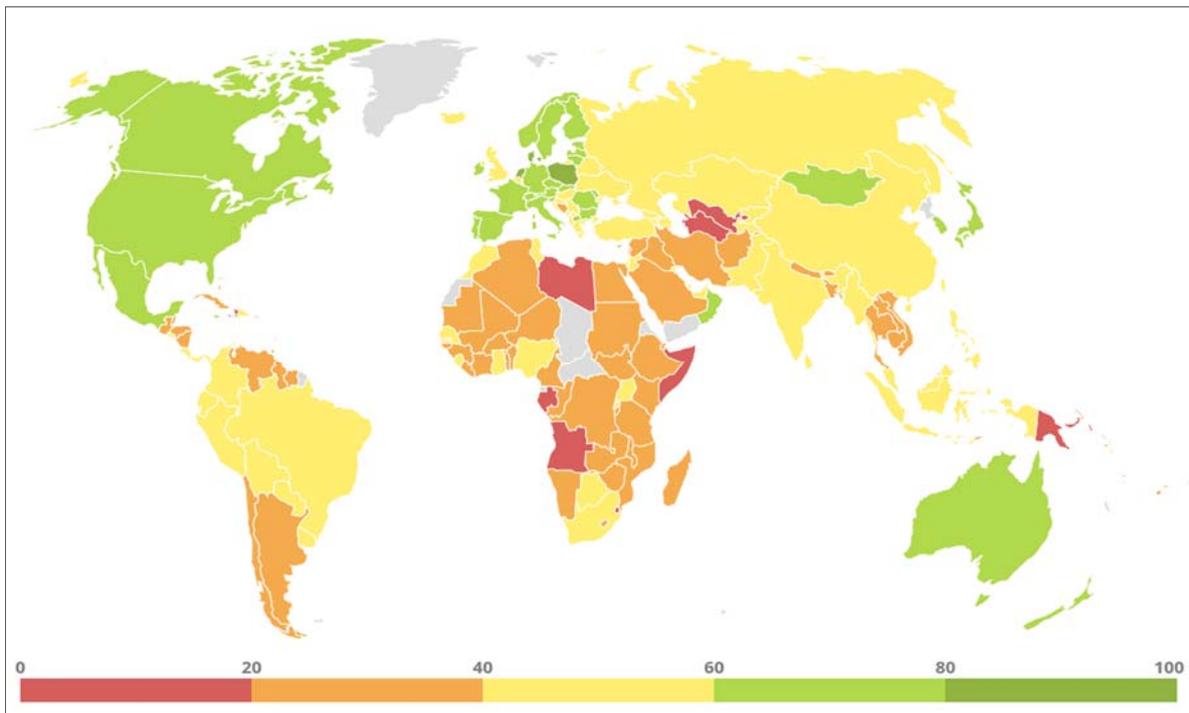
Quel est le niveau d'intégration des principes d'Open Data dans la statistique publique ?

Pour répondre à cette question, nous allons faire référence à l'évaluation - Open Data Inventory (ODIN) - menée en 2015 par Open Data Watch¹⁷². ODIN évalue principalement les sites web des INS, afin d'apprécier le niveau de couverture et d'ouverture des statistiques officielles publiées. La carte suivante présente les résultats du rapport 2018 qui a porté sur 178 pays.

¹⁷¹ The World Bank. (2014). *Open Data challenges and opportunities for national statistical offices* (No. 89383) (p. 1-28).

¹⁷² <https://opendatawatch.com/about/> (Page consultée le 16/03/2019)

Carte III-2 : Classement 2018 de l'Open Data Inventory (ODIN)



Source : Open Data Inventory (ODIN)/2018 : <https://odin.opendatawatch.com/>

Globalement, cette carte montre que les pays africains enregistrent les scores les plus faibles. Ce qui démontre qu'il y a des efforts à faire de la part des INS pour améliorer la couverture et l'ouverture des données statistiques, afin de promouvoir un accès plus facile pour les utilisateurs.

Globalement, l'Open Data représente aussi bien des opportunités et des défis pour la statistique publique.

III.4.1. Atouts et opportunités

Avec les efforts considérables consentis ces derniers temps dans le domaine de facilitation de l'accès aux informations statistiques, Ridgway et Smith (2013, p. 8) affirment que, pour éviter de se voir marginalisés, les INS et les organisations gouvernementales ont aujourd'hui largement compris et accepté cette exigence citoyenne d'accéder aux données ouvertes. Ces nouvelles tendances concourent à une plus grande valorisation des données (à la satisfaction des utilisateurs) mais également à la facilitation de leur accessibilité, qui, selon lui, est une des dimensions

de la qualité des statistiques. Ainsi, beaucoup d'INS ont senti le besoin d'ouvrir leurs données et de les rendre facilement accessibles pour tous les utilisateurs. Il est important également de noter que la manière dont les citoyens accèdent et utilisent les sources d'Open Data est fortement influencée par la façon dont les données sont publiées (Braunschweig et al., 2012, p. 2). L'atout des INS dans ce domaine est certain, compte tenu de leur longue expérience dans la manipulation des données statistiques.

En termes d'opportunités pour les INS, l'accessibilité des données ouvertes à un large public peut favoriser une réutilisation multiple de ces ressources et entraîner par la même occasion une valorisation du travail de la statistique (Ridgway & Smith, 2013, p. 7).

Comme développé plus haut, les multiples possibilités offertes par l'Open Data en termes de création d'un écosystème dynamique, de promotion de la recherche et surtout de l'innovation technologique autour des données peuvent permettre à la statistique d'offrir l'occasion d'approfondir et de valoriser l'analyse des données d'enquête. Car faute de ressources humaines suffisantes et par manque de temps, les INS ne peuvent pas toujours assurer la ré - exploitation des données collectées en vue de mener des analyses approfondies.

III.4.2. Contraintes et défis

Quelques barrières subsistent pour l'adoption intégrale de la démarche d'ouverture des données par les INS (Ridgway & Smith, 2013, p. 2). Parmi ces contraintes figurent la question de la transmission des microdonnées qui, même avec une anonymisation, obéit généralement à des règles juridiques prévues par les lois statistiques nationales. Cette question est à mettre en rapport avec la problématique de la protection des données personnelles et individuelles.

L'autre contrainte soulevé par Ridgway et Smith (2013, p. 2) est que, dans le cadre d'une démarche d'Open Data, les INS sont appelés à ouvrir des données brutes à un public non initié. Alors que pour Maija et Kirsti (2013, p. 4), du fait la complexité que peuvent revêtir les données statistiques, les INS ne doivent plus uniquement se concentrer sur l'activité de diffuser des données et laisser leur interprétation et leur signification aux utilisateurs. Ils pensent que par essence, l'information statistique n'est pas toujours évidente du point de vue de la compréhension, comme remarqué dans un rapport de la Commission de l'Union Européenne¹⁷³, « *The more statistical production is based on complex methodology, the more it is necessary to explain the results* ». Selon eux, ceux qui ont été à l'origine de la production de ces chiffres (les INS), sont les plus à même d'en définir le sens et les limites sur la base des méthodologies utilisées.

Par ailleurs, la disponibilité dans les INS de certains services et bases de données natifs peut poser une contrainte d'ordre technique (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 4) dans la mesure où les formats de sortie ne seront pas toujours compatibles avec les logiciels libres souvent utilisés par la communauté Open Data.

Enfin, la question de la tarification et des licences propriétaires constituent une autre barrière même si les INS ont fait d'énormes efforts vers la gratuité des informations, conformément à leur mission de service public. La question de la tarification a toujours été une épine dans les pieds de la statistique officielle comme l'atteste le titre de l'article de Thygesen (1992) : « *Marketing Official Statistics without Selling its Soul* »¹⁷⁴. Dans une Thèse de doctorat, sur une étude de cas de Statistique Canada, Nilsen (1997) a analysé l'impact de la politique de recouvrement des coûts de la

¹⁷³ Commission of the European Communities 2009. Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on the production method of EU statistics : a vision for the next decade. COM 2009, 404 final.

¹⁷⁴ THYGESSEN, Lars, 1992. Marketing Official Statistics without Selling its Soul. In : ISI : International Statistical Institute. 1992.

politique de l'information du Gouvernement fédéral canadien, notamment par Statistique Canada, sur la recherche en sciences sociales. Il a montré que cette politique, mise en œuvre au milieu des années 1980, a entraîné une diminution des formats papier au profit des supports électroniques. Même si les chercheurs ont désapprouvé dans leur majorité cette augmentation des prix, Nilsen (1997) souligne que cette politique n'a pas trop impacté le niveau d'utilisation des données produites par Statistique Canada.

Avec l'avènement du web qui a considérablement réduit les coûts de mise à disposition des données, il a été noté une tendance générale des INS d'aller vers la gratuité pour une bonne partie de leur production statistique. « *Dès qu'il est apparu que la diffusion par Internet allait devenir le support quasi unique de diffusion de l'information statistique, le problème de la facturation s'est trouvé posé en termes renouvelés* », déclare Charpin (2010a, p. 21). Ainsi, pour le cas de l'Insee, une décision a été arrêtée en 2003 pour rendre accessible, gratuitement, toute la production statistique sur le site web. Aujourd'hui, la plupart des INS sont sur cette orientation. Les seuls produits facturés restent les données qui demandent un traitement spécifiques et les services à valeur ajoutée.

III.5. CONCLUSION PARTIELLE

Par essence, les Instituts nationaux de statistique (INS) ont pour principales missions la production et la diffusion des données statistiques pour les besoins des utilisateurs, qu'ils soient autorités gouvernementales, administrations publiques, sociétés privées, organisations internationales, particuliers, etc.

Partant de ces missions, nous retenons que les problématiques de la diffusion et l'accessibilité des données sont au cœur de l'activité de production statistique, car elles justifient la pertinence et la légitimité des INS considérés comme structures officielles et dépositaires d'une mission de service public.

Les modèles de diffusion des INS ont connu beaucoup d'évolutions au fil du temps. Principalement véhiculées au départ sous des formats papier (notamment les annuaires statistiques volumineux) et destinés à des utilisateurs spécialisés, les statistiques ont progressivement vu leurs supports de diffusion se dématérialiser, accompagné par un élargissement des cibles. Dans ce processus de dématérialisation des supports favorisé par le développement des TIC, c'est l'émergence de l'Internet qui a le plus bouleversé les pratiques de diffusion de l'information statistique. Avec l'Internet, l'accent est de plus en plus mis sur des approches axées sur les données. Aujourd'hui, même si les modèles traditionnels n'ont pas totalement disparu, les principaux canaux de diffusion des statistiques sont les sites web et les portails de données mais aussi les réseaux sociaux dans une perspective de vulgarisation.

Cette modernisation des supports combinée à l'émergence des principes d'ouverture des données et la diversité des publics cibles a constitué un autre défi pour les INS obligés d'adapter leurs modèles de diffusion aux besoins des utilisateurs de disposer de données librement accessibles, mises à jour, sous des formats ré-exploitable.

3^{EME} PARTIE : ETUDES EMPIRIQUES

CHAPITRE IV : ETUDE N°1 : ACTIVITE DE DIFFUSION DANS LES INS AFRICAINS : CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL, POLITIQUES ET PRATIQUES

« Un organisme statistique qui ne dispose pas d'une politique de diffusion bien définie risque de perdre sa crédibilité en tant qu'agent indépendant ». (Division de statistique des Nations Unies, 2003)¹⁷⁵

Résumé

Cette étude a pour objectif de comprendre l'environnement global des Instituts nationaux de statistiques (INS) africains, notamment sur les questions institutionnelles et organisationnelles de l'activité de diffusion mais aussi sur les politiques et pratiques mises en œuvre. En termes de démarche méthodologique, nous avons utilisé une revue documentaire complétée par des entretiens de recherche semi-directifs avec les responsables des questions de diffusion dans neuf INS africains. Les résultats ont montré un déficit de visibilité de la fonction de la diffusion combinée à une faiblesse des ressources et des prérogatives limitées. Sur les politiques et pratiques de diffusion, les stratégies des INS étudiés sont clairement orientées vers la dématérialisation des supports avec un intérêt important accordé aux sites web qui, à partir 2004-2005, sont progressivement devenus le principal canal d'accès aux données statistiques. Cependant, les résultats ont aussi montré des lacunes dans la diversification des formats de diffusion même si la généralisation des portails de données, parrainés par des organisations internationales, sont en train d'offrir des fonctionnalités pour faciliter la diffusion de données ouvertes.

¹⁷⁵ Division de statistique des Nations Unies. (2003). *Manuel d'organisation statistique : fonctionnement et organisation d'un organisme statistique* (3ème Edition). United Nations Publications

IV.1. INTRODUCTION

La phase de la diffusion représente une des étapes les plus importantes du processus de production statistique. Comme relaté dans la Charte africaine de la statistique, les INS ont l'obligation de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer une mise à disposition, de manière impartiale, des statistiques produites auprès des publics cibles, dans les meilleures conditions d'accessibilité, de compréhension, de simultanéité.

L'exécution correcte de cette phase de diffusion est en grande partie fortement influencée par l'organisation fonctionnelle et organisationnelle des INS, le cadre juridique réglementant l'activité statistique mais aussi les ressources qui lui sont allouées.

Ainsi, nous avons mené cette étude dans le but de comprendre l'environnement global des INS sur les questions relatives aux politiques et pratiques de diffusion mises en œuvre dans les pays respectifs. Plus précisément, il s'agira de ressortir la place accordée à la fonction diffusion, de cerner le cadre législatif régissant les politiques de diffusion et enfin d'identifier les principales pratiques de dissémination en cours dans ces INS.

Cette étude a été menée à travers une revue documentaire sur les aspects organisationnels et institutionnels des INS. Cette revue a été suivie par des entrevues de recherche semi-directifs qui ont ciblé les responsables en charge des questions de diffusion des données dans les INS du cadre de l'étude.

IV.2. ETAT DE L'ART

IV.2.1. Dispositif organisationnel et fonctionnel des INS

Le mandant officiel conféré aux Instituts nationaux de statistique (INS) pour collecter, traiter et diffuser les statistiques publiques d'un pays

s'exerce dans le cadre d'une organisation institutionnelle de la production à l'échelle nationale (Charpin, 2010a). Ce Système Statistique National (SSN), qui peut être centralisé ou décentralisé selon les pays, est, dans la plupart du temps, sous la coordination de l'INS qui devient ainsi la clé de voûte de l'appareil de production des statistiques nationales (*Voir le Point 0, page 103, consacré à la statistique officielle*).

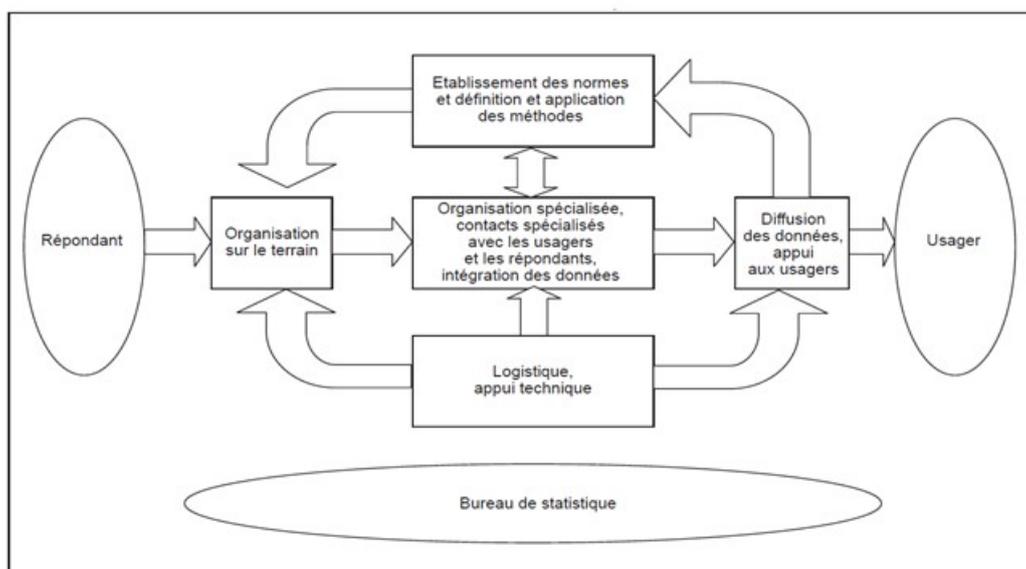
L'organisation institutionnelle et le mode de fonctionnement et de gestion des INS constituent un élément essentiel de la production des statistiques et de la qualité des données. Pour le cas de l'Afrique, il a été soulevé que la faible performance des INS et leurs SSN a généralement pour origine *leur organisation et leur gestion qui sont inadaptées à la production des données statistiques pour satisfaire les besoins sans cesse croissants* (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015, p. 5)¹⁷⁶

En matière d'organisation fonctionnelle des INS, nous notons dans le Manuel d'organisation statistique (Division de statistique des Nations Unies, 2003) que la première rencontre internationale sur le thème, s'est tenue en 1952 à Ottawa (Canada) sous la houlette des Nations-Unies. Cette rencontre a été à l'origine de l'élaboration du premier Manuel publié en 1954, réactualisé ensuite en 1980 et en 2003.

La troisième édition du Manuel a proposé le modèle qui récapitule les différentes fonctions d'un organisme de production statistique (*voir Figure IV-1 et Figure IV-2, ci-dessous*).

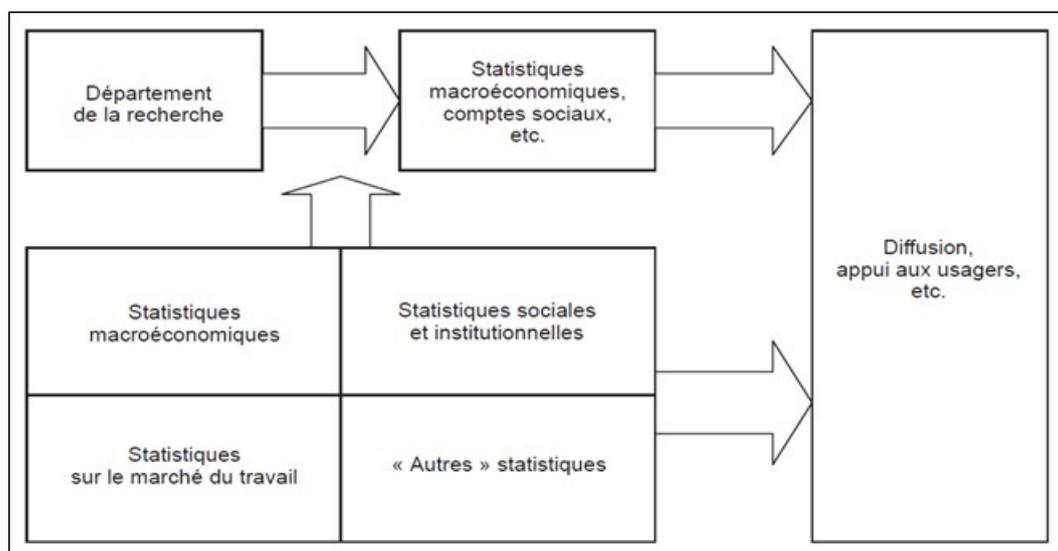
¹⁷⁶ Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA). (2015). *Manuel sur l'organisation et la gestion des instituts nationaux de statistique en Afrique*.

Figure IV-1 : Ebauche des fonctions d'un organisme statistique



Source : *Manuel d'organisation statistique : fonctionnement et organisation d'un organisme statistique* (3ème Edition), Division de statistique des Nations Unies, 2003, p. 162

Figure IV-2 : Fonctions et sujets du secteur des programmes d'un bureau de statistique



Source : *Manuel d'organisation statistique : fonctionnement et organisation d'un organisme statistique* (3ème Edition), Division de statistique des Nations Unies, 2003, p. 167

Les principales fonctions retrouvées dans un INS vont de la relation aux répondants, à l'organisation de la collecte, au traitement des données, l'application des normes et méthodes, à la préparation des produits de diffusion jusqu'aux relations avec les usagers.

Comme représenté dans les figures ci-dessus, la fonction diffusion reste l'aboutissement et la finalité de la production statistique et tout le

système organisationnel est mis en place dans le but de répondre aux besoins des usagers.

En termes d'organigramme fonctionnel, le schéma organisationnel des services a une très grande incidence sur la qualité du travail au sein de l'INS et par conséquent sur la qualité de la production statistique (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015, p. 37). Les INS sont souvent structurés par domaine ou par fonction ou un mélange des deux selon le Manuel d'organisation statistique des Nations-Unies (2003, p.62) et le type d'organisation est adopté en fonction du statut de l'institut, des objectifs et des moyens disponibles. L'organigramme le plus utilisé par les INS, tous statuts confondus, est de type hiérarchique, ci-après présenté :

Dans cette organisation pyramidale, les directions ou départements peuvent avoir jusqu'à trois niveaux de subdivisions (divisions, sous-directions, services ou bureaux) en fonction du statut et des moyens.

Quelle place occupe la fonction diffusion dans l'architecture institutionnelle des INS et dans le processus de production statistique ?

IV.2.2. Place de la fonction diffusion dans le processus de production statistique

La fonction de la diffusion est au cœur de la chaîne de production statistique. C'est à travers la diffusion que la statistique matérialise sa raison d'être et son utilité (Charpin, 2010a, p. 20) mais également elle permet d'éviter ce que Michel Volle (1984) considère comme *la plus grave des erreurs professionnelles qu'un statisticien puisse commettre* : « le gâchis de collecte ». Enfin, *il ne s'agit pas pour le statisticien de se complaire de ses données* (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015, p. 2). Mais s'il s'agit d'orienter tout son travail vers la satisfaction des besoins des utilisateurs.

Quelle que soit l'organisation fonctionnelle retenue, la chaîne de production statistique est une succession de différentes phases dont les processus sont décrits par le Modèle générique du processus de production statistique (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE), 2014), présenté par la *Figure IV-3, ci-dessous*.

Figure IV-3 : Modèle générique du processus de production statistique (Generic Statistical Business Process Model (GSBPM)), 5^{ème} version

Gestion de la qualité/Gestion des métadonnées							
Détermination des besoins	Conception	Construction	Collecte	Traitement	Analyse	Diffusion	Évaluation
1.1. Définition des besoins	2.1 Conception des produits	3.1 Construction de l'instrument de collecte	4.1 Création de la base de sondage et sélection de l'échantillon	5.1 Intégration des données	6.1 Préparation d'ébauches de produits	7.1 Mise à jour des systèmes de production	8.1 Rassemblement de données d'entrée aux fins d'évaluation
1.2 Consultation et confirmation des besoins	2.2 Conception de description des variables	3.2 Construction ou amélioration des composants du processus	4.2 Préparation de la collecte	5.2 Classification et codage	6.2 Validation des produits	7.2 Production des produits de diffusion	8.2 Conduite de l'évaluation
1.3 Établissement des objectifs de production	2.3 Conception de la collecte	3.3 Construction ou amélioration des composants de la diffusion	4.3 Exécution de la collecte	5.3 Examen et validation	6.3 Interprétation et explication des produits	7.3 Gestion de la diffusion des produits de diffusion	8.3 Entente sur un plan d'action
1.4 Détermination des concepts	2.4 Conception de la base de sondage et de l'échantillon	3.4 Configuration du déroulement des opérations	4.4 Mise au point finale de la collecte	5.4 Contrôle et imputation	6.4 Application de mesures de contrôle de la divulgation	7.4 Promotion des produits de diffusion	
1.5 Vérification de la disponibilité des données	2.5 Conception du traitement et de l'analyse	3.5 Mise à l'essai des systèmes de production		5.5 Dérivation de nouvelles variables et d'unités statistiques	6.5 Mise au point finale des produits	7.5 Gestion du soutien des utilisateurs	
1.6 Préparation de l'analyse de rentabilisation	2.8 Conception des systèmes de production et de déroulement des opérations	3.6 Mise à l'essai du processus de production statistique		5.6 Calcul des poids			
		3.7 Mise au point finale des systèmes de production		5.7 Calcul d'agrégats			
				5.8 Mise au point finale des fichiers de données			

Source : UNECE. *Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), 5^{ème} version, décembre 2013*

Les premiers jalons vers la mise en place du GSBPM ont été posés en 2006 par le groupe de travail commun CEE/Eurostat/OCDE sur les métadonnées statistiques, dénommé METIS (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE), 2014, p. 3). Ce groupe de travail avait élaboré un cadre commun des métadonnées (CMF) dont la partie C s'intitulait « Métadonnées et cycle statistique ». En 2008, la première version du GSBPM a été présentée sur la base du modèle

amélioré proposé par l'INS de la Nouvelle Zélande¹⁷⁷. Depuis novembre 2013, ces travaux du METIS sont pris en charge par le Comité de modernisation des normes sous la tutelle du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques.

Le GSBPM, qui est aujourd'hui à sa 5^{ème} version est un outil flexible permettant de décrire et de définir l'ensemble des processus et des sous-processus opérationnels nécessaires pour produire et diffuser des statistiques officielles. Largement utilisé par les organismes de statistique nationaux et internationaux, il permet une harmonisation et une comparaison des processus et sous-processus à l'échelle mondiale suivant les différentes phases de la chaîne de production statistique : définition des besoins, conception, élaboration, collecte, traitement, analyse, diffusion et évaluation (Statistique Canada, 2016, p. 179).

Dans le modèle GSBPM, le processus de la diffusion est décomposé en cinq sous-processus représentés ci-dessous :

Figure IV-4 : Processus et sous-processus relatifs à la diffusion dans le modèle GSBPM



Source : UNECE. Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), 5^{ème} version, décembre 2013

Dans ce modèle, la phase de la diffusion est définie comme celle de « la remise des produits statistiques aux clients. Elle comprend toutes les activités associées au regroupement et à la diffusion d'une gamme de produits statiques et dynamiques par diverses voies. Ces activités aident les clients à accéder aux produits publiés par l'organisme de statistique et à les utiliser » (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE), 2014, p. 22). Il est à noter que dans la version actuelle 5 du

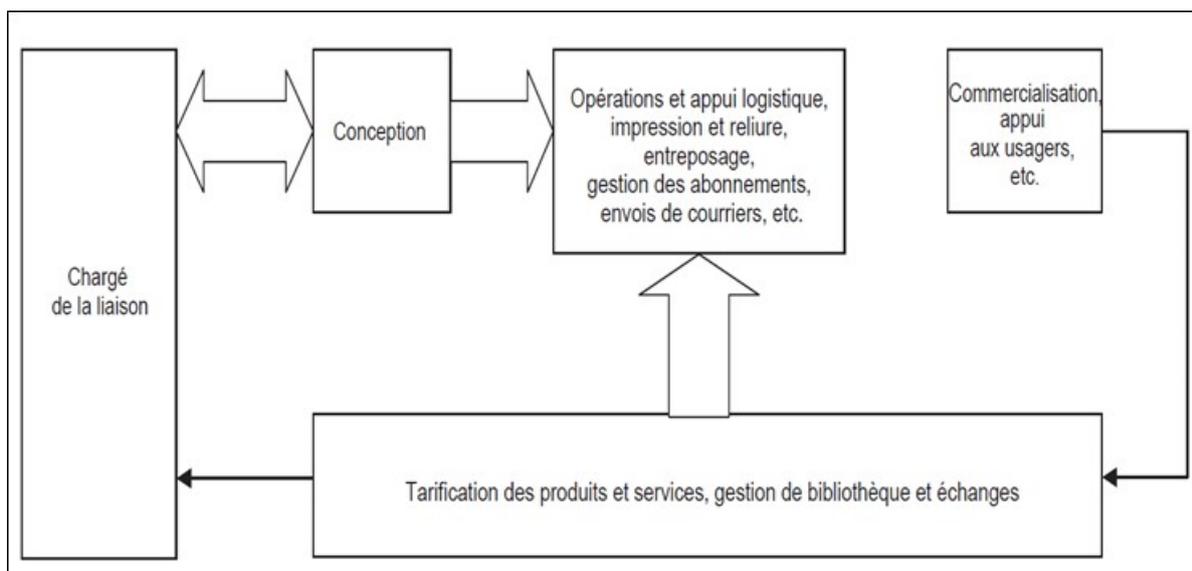
¹⁷⁷ Statistics New Zealand : <https://www.stats.govt.nz/>

GSBPM, la phase archivage (phase 8 dans les versions antérieures) a été supprimée et incorporée dans le processus global de gestion des données et des métadonnées au motif que l'on peut archiver à tous les stades du processus de production statistique.

Cependant, en fonction des INS (environnement institutionnel et dispositif organisationnel), la diffusion peut être très transversale et peut couvrir ou interagir avec les activités de gestion documentaire, d'impression et de reprographie, d'archivage, de communication, d'assistance aux usagers, de relation clientèle et de commercialisation des données, etc. En d'autres termes, elle est intimement liée aux sciences de l'information et de la communication (SIC), notamment aux métiers d'information-documentation (info-doc).

Dans le Manuel d'organisation statistique des Nations-Unies (2003), la *Figure IV-5*, ci-dessous schématise une proposition d'organisation du département chargé de la diffusion et des relations avec les usagers.

Figure IV-5 : Fonction du département chargé de la diffusion et des contacts avec les usagers



Source : *Manuel d'organisation statistique: fonctionnement et organisation d'un organisme statistique* (3ème Edition), Division de statistique des Nations Unies, 2003, p. 165

La vision transversale de la fonction de la diffusion et activités connexes apparentées aux SIC est perçue dans la stratégie de Statistique Canada articulée autour de la « gestion de l'information (GI) » et qui est définie comme : la « *gestion de toute l'information que l'organisme recueille et détient de façon efficiente et sécurisée, pour appuyer la prestation et l'accès continu à de l'information statistique de grande qualité qui répond aux besoins des Canadiens, tout en respectant la confidentialité des fournisseurs de données* » (Statistique Canada, 2016, p. 142).

Cependant, la prise en compte de la fonction diffusion des systèmes d'informations documentaires (SID) au sens large ou de la gestion de l'information au sens de Statistique Canada peut être négligée dans la priorisation des activités des INS en termes de ressources humaines, financières et matérielles (Caporali et al., 2015, p. 568; Crosnier, 2000, p. 8). En effet, les impacts et effets de la diffusion, de la documentation et de la conservation des données dans le fonctionnement de l'INS ne sont pas immédiatement perceptibles. En conséquence, *elle peut facilement se trouver rétrogradée, car elle n'est pas souvent urgente dans la production de données statistiques ponctuelles. D'où la nécessité de maintenir un bon équilibre dans l'allocation des ressources entre les activités de production et de diffusion des données. C'est un enjeu crucial de survie à long terme de l'INS.* (Statistique Canada, 2016, p. 145).

IV.2.3. Évolutions des pratiques de diffusion dans les INS

Comme abordé dans la revue de la littérature (*voir le Point III.2, page 108*), les pratiques de diffusion dans les INS ont connu des évolutions dans le temps en partant des formats imprimés jusqu'aux supports numériques, notamment les sites et les portails de diffusion mais également les réseaux sociaux.

Au-delà des avantages et changements positifs apportés en termes de facilité de mise à jour des chiffres (Charpin, 2010a, p. 21) et de réduction

des délais de diffusion (Levi, 2011, p. 4), cette évolution, qui a été fortement favorisée par l'avènement des TIC, notamment de l'Internet, a entraîné un changement radical de paradigme dans les relations entre les producteurs de données que sont les INS et les utilisateurs devenus plus diversifiés et plus exigeants.

Les formats de diffusion imprimés qui étaient en cours jusqu'au début des années 1970 ont progressivement laissé la place aux supports magnétiques apparus dans les 1980 et plus tard aux nouveaux canaux de diffusion électroniques dans les années 1990 avec le développement de l'Internet.

En effet, comme le rappelle Charpin (2010a, p. 20), la technique de l'Internet est parfaitement adaptée à la diffusion des données statistiques. Ainsi, les INS ont commencé très tôt à investir Internet, par une présence institutionnelle au début et ensuite par une forte appropriation de cet outil devenu plus tard le canal de diffusion par excellence des organismes de statistiques mais également le principal point de contact entre les producteurs et les utilisateurs (Levi, 2011, p. 3).

Selon Grossenbacher (2009, p. 3), les premières versions des sites web d'INS, statiques dans l'ensemble, offraient des modèles de présentations et des fonctionnalités plus ou moins harmonisés. En dehors de l'aspect institutionnel qui était très présent, les possibilités offertes en termes de diffusion se limitaient en des téléchargement de tableaux statistiques et de rapports au format PDF (Snorrason & Gylfadóttir, 2001, p. 5).

Les secondes versions de sites ont commencé à intégrer des possibilités de consultation des bases de données en ligne et de manipulation des tableaux.

En plus, avec l'avènement du web 2.0, les INS ont exploité les possibilités offertes par les réseaux sociaux pour diversifier leurs audiences et favoriser une meilleure vulgarisation des données statistiques (O'reilly, 2007), même si leur appropriation par les organismes de statistique a été plutôt timide au départ (Gardner, 2008; Grossenbacher, 2009; Vesterinen, 2011). (*Voir les résultats de l'étude réalisée sur la question au Point III.2.2.2, page 115*).

Dans la même continuité, l'évolution des technologies web et de l'accroissement des besoins des utilisateurs pour des données statistiques plus accessibles ont entraîné le développement de plateformes de diffusion dédiées aussi bien pour les statistiques agrégées que pour les microdonnées et métadonnées. Ces plateformes offrent le plus souvent des fonctionnalités de visualisation, d'infographie et d'analyse et d'extraction de données en ligne.

Ces outils sont généralement mis en place par les organismes internationaux (Banque mondiale, FMI, BAD, OCDE, organismes des Nations-Unies, etc.) pour accompagner les pays, notamment ceux en développement, à améliorer leurs techniques de diffusion (Greenwell et al., 2016). Dans la revue de littérature, nous avons fait le point sur les outils de diffusion (*voir le Point III.2.2.3, page 117*). Ainsi en Afrique, nous avons vu que les portails de diffusion les plus couramment retrouvés dans les INS sont :

- **Open Data Platform** : Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- **NADA** ; IHSN, Banque Mondiale, PARIS21 et l'OCDE ;
- **IMIS-Redatam** : Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) ;
- **DevInfo** : UNICEF, avec d'autres structures des Nations Unies ;
- **CensusInfo** : Division statistique des Nations Unies, avec l'UNICEF et l'UNFPA ;

- **StatBase** : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) ;
- **CountrySTAT** : FAO.

Cependant, malgré les multiples fonctionnalités, ces outils de diffusion ne manquent pas de poser des problèmes aux INS. Tout d'abord, l'appropriation de ces outils demande un certain renforcement de capacité et leur maintenance et leur pérennisation sont hypothétiques dès que l'organisme promoteur se retire. Ensuite, la multiplicité de plateformes offrant souvent les mêmes fonctionnalités pose un problème de choix sur l'outil adéquat à adopter et qui soit conforme à la politique de diffusion de l'INS. Enfin, en l'absence d'un système intégré de gestion des données, l'alimentation multiple de ces plateformes diverses peut entraîner un problème de mise en cohérence des données publiées.

IV.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de cette étude est faire le diagnostic, afin de comprendre l'environnement global des INS ciblés sur les questions relatives aux politiques et pratiques de diffusion mises en œuvre dans les pays respectifs.

De manière spécifique, nous cherchons à :

- Faire le point sur la place et l'importance accordées à la fonction documentation/diffusion dans les INS ;
- Cerner le cadre juridique et réglementaire relatif à l'accès à l'information, à la législation statistique ainsi qu'aux politiques de diffusion adoptées par les INS ;
- Identifier les pratiques de diffusion en cours dans ces INS en termes de dispositifs d'accès aux données statistiques mis en place pour les utilisateurs, notamment la diffusion via les sites web.

IV.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus énumérés, nous avons entrepris une double démarche.

Dans un premier temps, nous avons effectué une revue documentaire qui nous a permis de rassembler toute la documentation disponible sur les INS, notamment les organigrammes et les documents institutionnels, les lois statistiques, les textes législatifs sur l'accès à l'information, les documents de politique de diffusion, etc.

Dans un second temps, nous avons mené des entrevues de recherche en ciblant les responsables en charge des questions de documentation et de diffusion des données dans les INS du cadre de l'étude. Sur la base d'un guide d'entretien (*voir Annexe n° 0, page 330*), nous avons effectué des entretiens semi-directifs en présentiel avec les collègues du Mali¹⁷⁸ et du Niger¹⁷⁹ et via Skype avec ceux du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Togo. La liste des personnes interviewées durant ces entretiens est présentée dans le *Tableau IV-1, ci-dessous*).

¹⁷⁸ Lors du voyage d'études effectué par les collègues du Mali à l'ANSD du 06 au 10 mars 2017, sur les aspects de diffusion et de communication des données statistiques.

¹⁷⁹ Lors de la mission d'assistance que nous avons effectuée à l'INS du Niger du 30 octobre au 18 novembre 2017, pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de diffusion du Système Statistique National du Niger.

Tableau IV-1 : Profil et liste des personnes interviewées dans le cadre des entretiens de recherche

Des entretiens semi-directifs ont menés en présentiel (Mali et Niger) et via Skype (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et Togo)

Pays	Institution			Personnes interviewées	
	Dénomination de l'INS	Statut	Tutelle	Service	Profil
Bénin	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	Etablissement public à caractère scientifique	Ministère chargé de la Planification et du Développement	Service de la documentation, des archives et de la reprographie	Professionnel de l'information
				Service Annuaire, Publications & de Gestion des Bases de Données	Informaticien
Burkina Faso	Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	Etablissement public à caractère administratif	Ministère de l'Economie et du Développement	Service de la documentation et des archives	Professionnel de l'information
				Chef du service du management de l'information statistique	Statisticien
Cameroun	Institut National de la Statistique (INS)	Etablissement public	Ministère de la planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Département de l'informatique	Statisticien
				Division de la coordination statistique et de la diffusion	Statisticien
Côte d'Ivoire	Institut National de la Statistique (INS)	Société d'Etat	Ministère de la Planification et du Développement	Direction de la coordination statistique, de l'action régionale et de la diffusion	Statisticien
Guinée	Institut National de la Statistique (INS)	Etablissement public à caractère administratif	Ministère du Plan	Département archivage, diffusion et recherche	Informaticien
Mali	Institut National de la Statistique (INSTAT)	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population	Division de la diffusion, de la documentation et des archives	Statisticien
Niger	Institut National de la Statistique (INS)	Etablissement public à caractère administratif	Ministère de l'Economie et des Finances	Division de l'imprimerie, de la documentation, de la diffusion et de l'archivage	Professionnel de l'information
				Division des Systèmes d'Information et des Bases de données	Informaticien
				Division de l'informatique	Informaticien
Sénégal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	Agence d'exécution	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Division de la diffusion, de la documentation et des relations avec les usagers	Professionnel de l'information
Togo	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)	Etablissement public à caractère administratif	Ministère de la Planification du Développement	Division de la documentation et des publications	Professionnel de l'information
				Cellule Informatique	Informaticien

Des contraintes objectives ont été rencontrées dans la tenue de ces entretiens de recherche : problème de calendrier, indisponibilité des collègues, problèmes de connexion Internet, etc. Ainsi, nous avons globalement réalisé la totalité de ces entretiens entre les mois de mars et de novembre 2017, hormis pour le Bénin pour lequel les collègues ont été interviewés en novembre 2018. Par ailleurs, les contraintes soulevées ont fait que nous n'avons pas pu effectuer les entretiens pour la Centrafrique, le Congo, la Mauritanie et le Tchad.

IV.5. ANALYSE DES RESULTATS

Avec une durée moyenne de 45 à 55 minutes par entretien, nous nous sommes retrouvés avec près de 10 heures d'enregistrements sonores que nous avons retranscrits.

En termes de traitement et d'analyses des résultats, nous n'avons pas jugé pertinent de procéder à une post-codification des réponses pour en tirer les fréquences. En effet, compte tenu du nombre limité d'enregistrements, nous avons choisi de nous limiter à une exploitation directe des verbatim par une analyse qualitative. Cette analyse est complétée avec des éléments tirés de notre revue documentaire effectuée sur les INS des pays ciblés.

IV.5.1. Importance de la fonction diffusion dans les Instituts nationaux de statistique

Dans cette partie, nous avons essayé d'appréhender la place et l'importance de la fonction diffusion au sens large dans les INS à travers : (i) le positionnement qui lui est accordé dans les organigrammes, (ii) l'étendue des missions dévolues à ces entités et (iii) la place des professionnels de l'information dans la chaîne de diffusion.

IV.5.1.1. Ancrage institutionnel de l'entité chargée de la diffusion

Comme noté plus haut dans le Manuel sur l'organisation et la gestion des INS en Afrique (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015, p. 37), l'organigramme le plus utilisé par les INS, tous statuts confondus, est de type pyramidal (*voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, page **Erreur ! Signet non défini.***) avec une structuration hiérarchique verticale décomposée en directions, divisions, services et bureaux.

Dans notre revue documentaire, nous avons collecté les organigrammes (*voir Annexe n° II, page 332*) des 9 pays étudiés, afin d'identifier le positionnement institutionnel des départements chargés de la diffusion. Notre démarche consiste à isoler dans l'organigramme de l'INS, à partir du niveau N après la Direction Générale, les branches (directions ou départements avec leurs subdivisions) qui comportent dans leurs dénominations des aspects relatifs à la diffusion. Le résultat est présenté dans le tableau suivant :

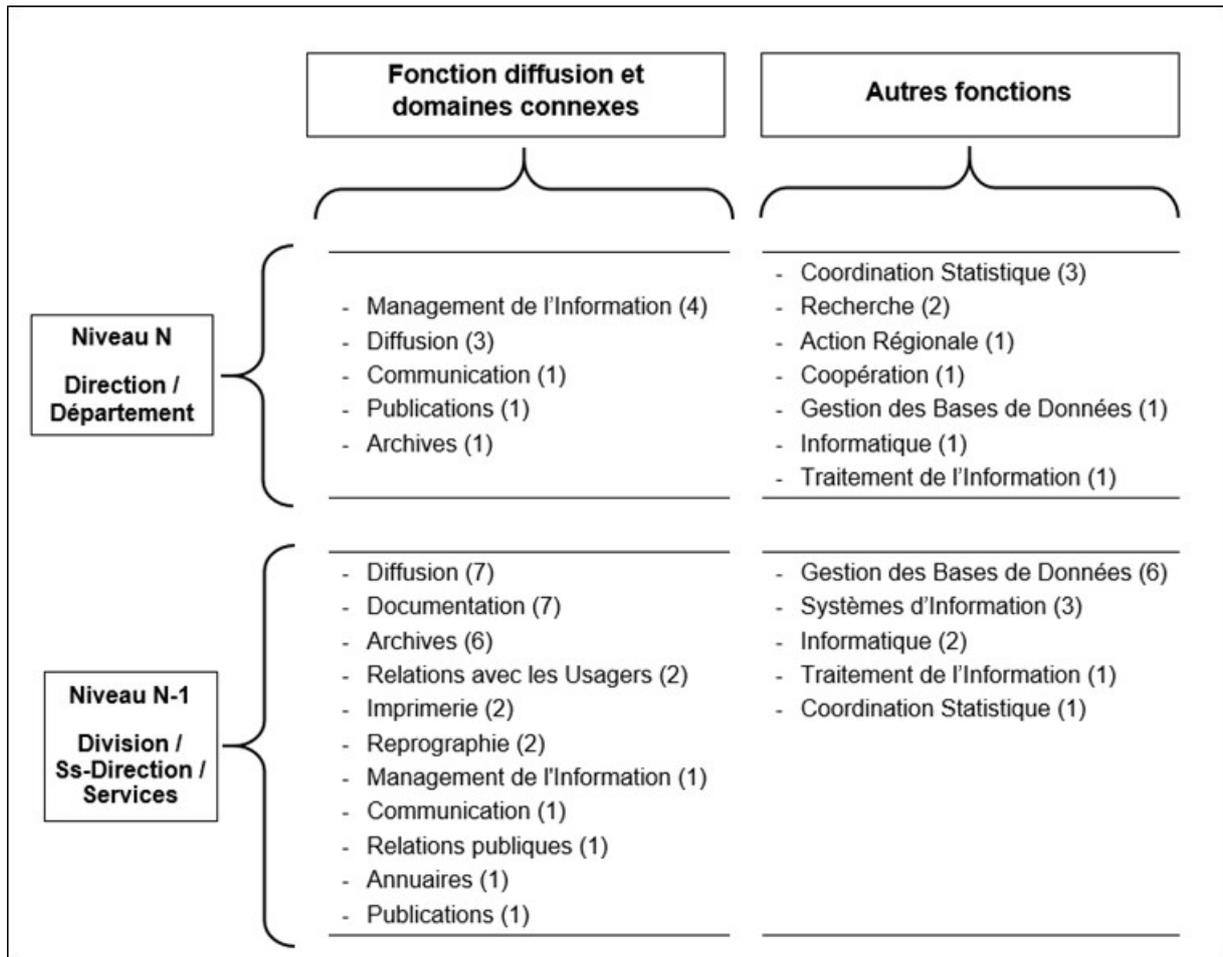
Tableau IV-2 : Dénomination et positionnement hiérarchique des entités impliquées dans la diffusion dans les INS

Pays	Niveaux hiérarchiques	
	N	N-1
Bénin	Direction du Traitement de l'Information et des Publications	<ul style="list-style-type: none"> - Service Annuaire, Publications et de Gestion des Bases de Données - Service de la Documentation, des Archives et de la Reprographie - Service Informatique
Burkina Faso	Direction de l'Informatique et du Management de l'Information Statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Service de l'Informatique du Traitement et de la Gestion des Bases de Données - Service du Management de l'Information Statistique - Service de l'Imprimerie et de la Reprographie - Service de la Documentation et des Archives
Cameroun	Département de la Coordination Statistique, de la Coopération et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Division de la Coordination Statistique et de la Diffusion
Côte d'Ivoire	Direction de la Coordination Statistique, de l'Action Régionale et de la Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-Direction de la Diffusion, de la Documentation et de l'Archivage
Guinée	Direction de l'Archivage, de la Diffusion des données et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-Direction de l'Archivage - Sous-Direction de la Diffusion
Mali	Département de la Diffusion, de la Gestion des Bases de Données et de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Division de la Diffusion, de la Documentation et des Archives - Division de Gestion des Bases de Données - Division de la Communication et relations publiques
Niger	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Division des Systèmes d'Informations et des Bases de Données - Division de l'imprimerie, de la Documentation, de la Diffusion et de l'Archivage
Sénégal	Direction du Management de l'Information Statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Division de Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers - Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
Togo	Direction du Management de l'Information Statistique	<ul style="list-style-type: none"> - Division de Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers - Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Nous avons ensuite essayé d'examiner les fréquences des fonctions présentes dans les dénominations de ces entités impliquées dans la diffusion des données, suivant les niveaux hiérarchiques. La situation est donnée par la figure suivante :

Figure IV-6 : Situation des différentes fonctions présentes dans les dénominations des services impliqués dans la diffusion dans les INS



Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Nous retenons de cette figure qu'aux niveaux hiérarchiques supérieurs (Directions et départements, niveau stratégique), les termes pouvant faire référence à la fonction diffusion et à ses domaines connexes ne sont pas très présents dans les dénominations des entités, à l'exception du terme générique « management de l'information statistique », similaire

au concept « Gestion de l'information » (GI)¹⁸⁰ appliqué à Statistique Canada (2016, p. 142). Par contre, nous constatons une présence relativement importante des autres domaines relatifs à la coordination statistique, à la recherche et au secteur de l'informatique.

A l'inverse, au niveau des subdivisions inférieures, plus orientées dans la conception, la supervision voire l'exécution, nous notons des dénominations plus précises et plus remarquées des domaines relatifs à la diffusion de manière générale. Cela va de la documentation à la communication, en passant par la gestion des archives, les travaux de reprographie jusqu'aux relations avec les usagers. Par ailleurs, nous remarquons qu'à ce niveau, le domaine de l'informatique est particulièrement présent comme autres fonctions. Cette situation est justifiée par l'interaction directe entre la diffusion et les services de traitement et de gestion des bases de données qui fournit une bonne partie des produits statistiques destinés aux utilisateurs.

IV.5.1.2. Missions et responsabilités de l'entité chargée de la diffusion

IV.5.1.2.1. Situation globale

L'évolution des TIC entraînant à la fois une dématérialisation et une prolifération des supports et des sources d'informations, a soulevé des questionnements sur le devenir des professionnels de l'information dans la chaîne de transmission de la connaissance. Selon Chaumier (2003, p. 117), le travail des professionnels de l'information tournera beaucoup plus vers le management de l'information et, citant Maisonneuve (2003), il affirme que la multiplication des ressources électroniques va plutôt renforcer le besoin d'un médiateur professionnel dans le processus d'accès à l'information.

¹⁸⁰ GI : « Gestion de toute l'information que l'organisme recueille et détient de façon efficace et sécurisée, pour appuyer la prestation et l'accès continu à de l'information statistique de grande qualité qui répond aux besoins des Canadiens, tout en respectant la confidentialité des fournisseurs de données »

Quelle est la situation des professionnels de l'information dans la sphère de la statistique publique ?

En général, comme abordé plus haut dans l'état de l'art (*voir Point IV.2.2, page 140*), la mission dévolue à la fonction diffusion dans les organismes de statistique peut être assez transversale et touche souvent aux aspects de gestion documentaire, d'impression et de reprographie, d'archivage, de communication, d'assistance aux usagers, de relation clientèle et de commercialisation des données, etc. Ces domaines d'activités sont également ressortis à partir de l'examen des termes présents dans les dénominations des services chargés de la diffusion en partant des organigrammes des INS étudiés (*voir Figure IV-6, page 153*).

Sur la base des missions et activités présentes dans l'organisation d'un département de diffusion tirée du Manuel d'organisation statistique des Nations-Unies (2003) (*voir Figure IV-5, page 143*), et des sous-processus relatifs à la diffusion dans le modèle du GSBPM (*voir Figure IV-4, page 142*), nous avons identifié les 8 domaines d'intervention suivants pouvant être pris en compte dans la fonction diffusion, au sens large, au sein d'un INS :

1. Gestion de la diffusion¹⁸¹ ;
2. Gestion du centre de documentation ;
3. Gestion du site web¹⁸² ;
4. Gestion de la communication ;
5. Gestion des ventes/commercialisation des produits ;
6. Gestion de la relation avec les usagers¹⁸³ ;
7. Gestion des archives¹⁸⁴ ;
8. Gestion des activités d'impression et de reprographie.

¹⁸¹ Nous entendons par là la transmission des données et des bases de données.

¹⁸² Il s'agit de l'administration (animation, mise à jour, publication des documents, ...). Les aspects techniques liés au développement et à l'hébergement du site sont généralement du ressort des services informatiques.

¹⁸³ Il s'agit de la gestion des demandes d'information des usagers.

¹⁸⁴ La gestion des archives comprend aussi l'archivage classique papier que l'archivage électronique des données d'enquêtes.

Ainsi, à partir de nos entretiens de recherche, nous avons voulu cerner la présence effective de ces domaines d'activités dans les missions des services chargés de la diffusion des INS (niveau N-1, divisions et services) mais aussi mesurer le niveau d'implication des services concernés dans la réalisation des activités.

Pour cela, nous avons défini les quatre catégories suivantes :

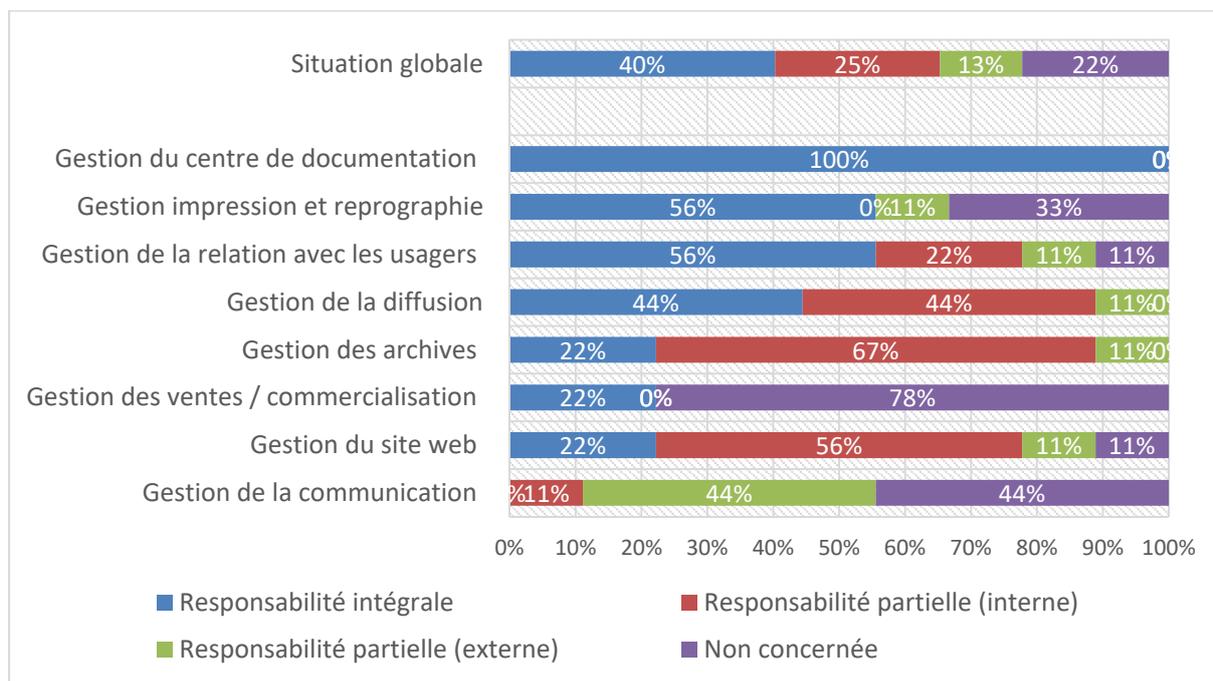
- **Responsabilité intégrale (RI)** : le service chargé de la diffusion est le principal responsable de l'exécution de la mission ;
- **Responsabilité partielle, interne (RP_I)** : le service chargé de la diffusion est partiellement responsable de l'exécution de la mission, en collaboration avec un autre service, dans la même direction ;
- **Responsabilité partielle, externe (RP_E)** : le service chargé de la diffusion est partiellement responsable de l'exécution de la mission, en collaboration avec un autre service d'une autre direction ;
- **Non concerné (NC)** : le service chargé de la diffusion n'est pas du tout concerné par l'exécution de la mission.

Tableau IV-3 : Niveaux d'implication des entités chargés de la diffusion par rapport aux différentes missions

Pays	Gestion de la diffusion	Gestion du centre documentation	Gestion du site web	Gestion de la communication	Gestion des ventes / commercialisation	Gestion de la relation avec les usagers	Gestion des archives	Gestion impression et reprographie
Bénin	RP _I	RI	RP _I	RP _E	NC	NC	RP _I	RI
Burkina Faso	RP _I	RI	RP _I	RP _E	NC	RP _I	RP _I	RI
Cameroun	RP _I	RI	RP _I	NC	RI	RP _I	RP _I	NC
Côte d'Ivoire	RI	RI	RP _E	RP _E	RI	RI	RI	RI
Guinée	RI	RI	RI	NC	NC	RI	RI	RP _E
Mali	RI	RI	RP _I	RP _I	NC	RI	RP _I	NC
Niger	RP _E	RI	NC	NC	NC	RP _E	RP _E	RI
Sénégal	RI	RI	RI	RP _E	NC	RI	RP _I	RI
Togo	RP _I	RI	RP _I	NC	NC	RI	RP _I	NC

Source : Entretiens de recherche

Graphique IV-1 : Niveaux d'implication des entités chargées de la diffusion par rapport aux différentes missions



Source : Entretiens de recherche

Le graphique ci-dessus montre que, sur les 8 domaines d'activités identifiés et pouvant être pris en compte dans la fonction diffusion, les services chargés des questions de diffusion ont globalement des niveaux de responsabilité divers. Ainsi, nous constatons que les missions principales et sur lesquelles ils disposent d'une grande responsabilité portent plus sur les activités relatives à la gestion du centre de documentation, à la reprographie, aux relations avec les usagers et la diffusion. Les domaines où ils sont moins impliqués concernent les aspects de vente des données et de communication. Le premier est généralement géré par les services financiers et le second est dévolu souvent à une cellule de communication logée à la Direction Générale, même si il faut noter que les services de diffusion interviennent dans la communication sur les données. Sur la gestion des archives et l'administration des sites web, nous avons noté que ces activités sont assurées en collaboration avec d'autres services logés dans le même département. Cette séparation fonctionnelle des tâches est expliquée par le fait pour les sites web, la maintenance et les mises à jour sont généralement laissées aux services

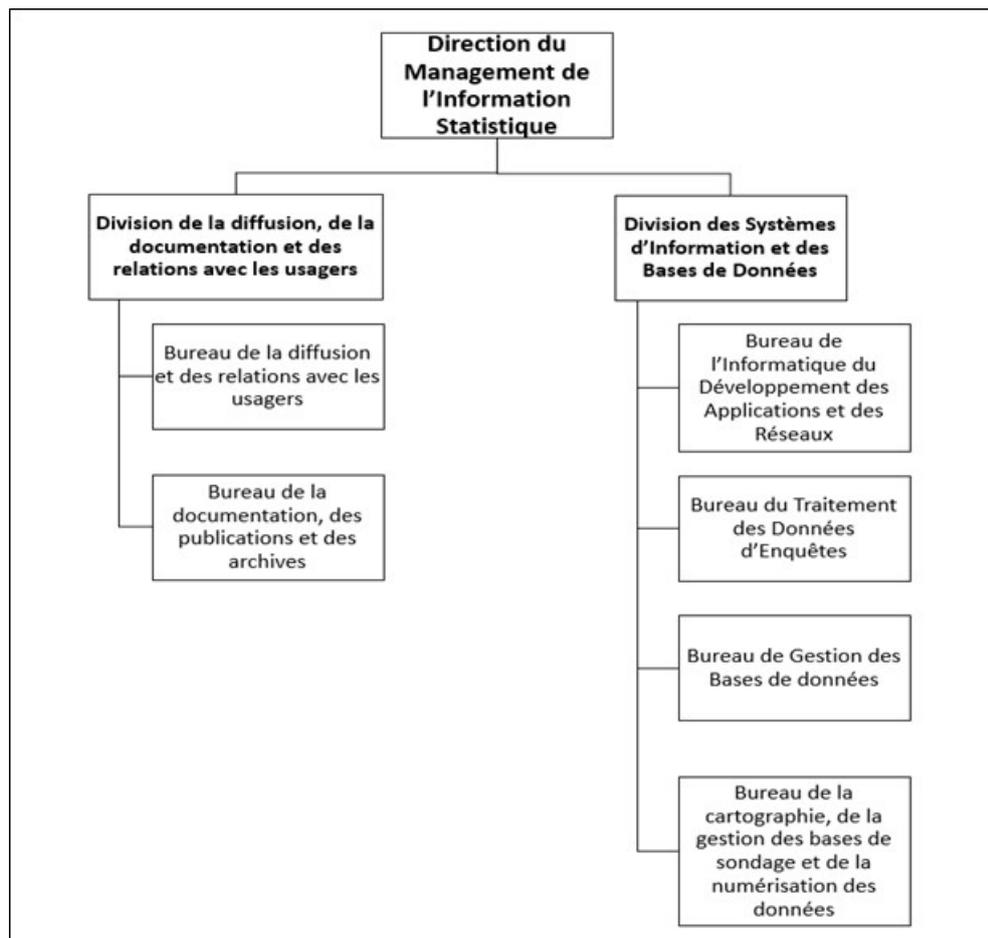
informatiques. Pour les archives, nous avons remarqué une différenciation dans les INS entre les archives classiques et les archives électroniques, notamment les archives des données d'enquêtes, dont la gestion est souvent confiée au service chargé de la gestion des bases de données.

IV.5.1.2.2. Place des professionnels de l'information dans la chaîne de diffusion des données statistiques : cas du Sénégal

La place des professionnels de l'information dans la chaîne de diffusion au sein des INS est visible et leur rôle est de plus en plus reconnu. L'examen des profils des personnes interviewées et qui sont directement ou indirectement impliquées dans l'exécution de la fonction diffusion (*voir Tableau IV-1, page 149*) nous donne un aperçu sur leur niveau de responsabilité dans la chaîne de conception, de supervision, de contrôle et d'exécution des activités relatives à la fonction diffusion dans les INS. En effet, sur les 15 personnes interrogées, 5 sont des professionnels de l'information (SID), 5 des statisticiens et 5 des informaticiens.

Afin de mieux ressortir la place accordée aux professionnels de l'information dans la chaîne de diffusion des données statistiques, nous avons mis le focus sur l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal dont l'organigramme de la fonction diffusion est représenté ci-après.

Figure IV-7 : Dispositif organisationnel de la fonction diffusion au sein de l'ANSD



Source : Décision n°0138/MEF/ANSD du 08 juillet 2011 :

http://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansdorg&view=ansdorg&Itemid=254

La Direction du Management de l'Information Statistique (DMIS) est l'une des 5 directions de l'ANSD (voir en Annexe l'organigramme complet de l'ANSD, Figure VII-10, page 339). Son rôle est, entre autres, d'assurer la mise à disposition d'un système d'information efficient pour l'ensemble des activités de l'ANSD et de gérer la diffusion des produits statistiques.

La fonction diffusion est principalement concentrée au sein de la Division de la Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers (DDDRU) dont les principales missions portent sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de diffusion ;
- la gestion des demandes d'information des utilisateurs ;
- l'administration du site web ;
- la gestion des relations avec les usagers de la statistique ;

- la gestion du Centre de documentation ;
- la conservation des archives ;
- la supervision du contrôle de qualité de l'impression des publications ;
- la promotion de la culture statistique au sein de la société.

Au plan opérationnel, la Division est subdivisée en deux bureaux avec un effectif total de 8 agents, dont 5 professionnels de l'information. La responsabilité de la division dans les activités relatives à la fonction diffusion est assez intégrale à l'exception de la communication, de la commercialisation des produits et de la gestion des archives.

Dans le domaine de la communication, la DDDRU joue un rôle très important notamment par rapport à la promotion et à la visibilité des produits statistiques. Avant la création en 2015 d'une cellule de communication rattachée à la Direction générale à la faveur d'une légère révision de l'organigramme, la communication globale et les relations publiques étaient de fait assurées par la division. Aujourd'hui, la DDDRU travaille en étroite collaboration avec la Cellule de communication (CC) sur tous les aspects relatifs à la diffusion et à la vulgarisation des données statistiques.

En ce qui concerne la vente des données, les tâches de facturation et de gestion de la relation clientèle étaient jadis intégralement assurées par la division avant la révision de l'organigramme ci-dessus évoquée et qui a vu la création de la Cellule de gestion des partenariats (CGP), désormais compétente en la matière.

Sur la gestion des archives, la différenciation conceptuelle entre l'archivage classique et l'archivage des données d'enquêtes statistiques a entraîné une séparation des missions entre les deux divisions de la direction. En effet, le bureau de la documentation, des publications et des archives s'occupe de la gestion intégrée des archives au sens classique et le bureau de gestion des bases de données hérite de la documentation et de l'archivage des données d'enquêtes et assure en même temps la sécurisation des fichiers de données brutes et leur anonymisation pour la diffusion.

IV.5.2. Cadre législatif et réglementaire de l'accès aux données dans les INS

Le cadre de référence de la législation internationale en matière de statistique publique est constitué par les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations-Unies (2014b)¹⁸⁵ qui traitent, sur une liste de 10 principes, des questions relatives à l'indépendance scientifique et professionnelle, à la diffusion, aux sources de données, à la protection des données individuelles, à la coordination statistique et à la coopération internationale. Ces principes sont ensuite déclinés en des textes réglementaires communautaires ou à vocation régionale comme la Charte Africaine de la statistique (Union Africaine, 2009a)¹⁸⁶ mais aussi le Code des bonnes pratiques de la statistique européenne (Comité du système statistique européen, 2017)¹⁸⁷.

Ces différents textes constituent le socle des lois nationales qui régissent les activités statistiques.

Cependant, compte tenu des contextes nationaux spécifiques, ces textes internationaux sont adaptés et personnalisés suivant les environnements politiques et socio-économiques propres à chaque pays.

IV.5.2.1. Les lois statistiques nationales

Dans notre revue documentaire, nous avons rassemblé les lois statistiques des 9 pays étudiés pour ressortir les aspects relatifs à l'accès aux données, notamment des données individuelles protégées par le principe du secret statistique. La situation est présentée dans le *Tableau IV-4, ci-dessous*.

¹⁸⁵ Adopté pour la première fois en 1994 et entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68^{ème} session (3 mars 2014).

¹⁸⁶ Adoptée le 4 février 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) et entrée en vigueur depuis le 21 mai 2014.

¹⁸⁷ Adopté en 2005 et révisé en 2011 et en 2017.

Tableau IV-4 : Liste des lois nationales régissant les activités statistiques, avec les conditions prévues pour l'accès aux données individuelles

Pays	Lois nationales régissant les activités statistiques	Année	Conditions d'accès aux données individuelles prévues par la loi		Articles relatifs à l'accès aux microdonnées dans les lois nationales
			Les principes	Les exceptions	
Bénin	<i>Loi n°99-014 du 12 Avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique</i>	2000	Sceau du secret statistique	Anonymisation des données	Article 25 : Les renseignements individuels portés sur les questionnaires d'enquête revêtus du visa prévu à l'article 4 de la présente loi, sont couverts du sceau du secret statistique. Les résultats ne peuvent être publiés que sous forme anonyme. Le secret statistique est opposable aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques participant à quelque titre que ce soit aux enquêtes
Burkina Faso	<i>Loi n° 012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques</i>	2007	Autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées	Considération du caractère d'archives publiques	Article 8, alinéa 1 : Les données statistiques recueillies par les services et organismes statistiques relevant du Système Statistique National ne peuvent faire l'objet d'aucune communication de la part du service dépositaire, sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées. Article 8, alinéa 3 : Toutefois, les données individuelles issues des enquêtes et recensements statistiques peuvent revêtir le caractère d'archives publiques, conformément aux dispositions en la matière.
Cameroun	<i>Loi n° 91/023 du 16 novembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques</i>	1991	Aucune possibilité de divulgation n'est offerte		Article 4 : Sous réserve des dispositions relatives à l'obligation de discrétion incombant aux agents publics dans l'exercice de leur fonction, les renseignements individuels figurant sur tout questionnaire d'enquêtes statistiques et ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux opinions, aux faits et comportements d'ordre privé, ne peuvent être l'objet d'aucune communication de la part du dépositaire.
Côte d'Ivoire	<i>Loi N°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National (SSN)</i>	2013	Expiration d'un délai de 90 ans après la réalisation de l'enquête	Diffusion sous forme de fichiers à usage public, très anonymisés accompagné de l'autorisation écrite du responsable de l'organisme producteur	Article 13 : Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires revêtus du visa de l'organe compétent et ayant trait à la vie personnelle et familiale et d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, ne doivent, sauf décision de l'autorité administrative prise après avis de l'organe compétent et uniquement à des fins de recherche scientifique ou historique ou d'établissement de statistiques publiques, faire l'objet d'aucune communication avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix ans, suivant la date de réalisation du recensement ou de l'enquête. Article 15, alinéa 2 : Toutefois, sur autorisation écrite du responsable du service ou de l'organisme producteur de statistiques publiques, les données relatives à des unités statistiques individuelles peuvent être diffusées sous la forme d'un fichier à usage public consistant en des données rendues anonymes qui sont présentées de telle sorte que l'unité statistique ne puisse être identifiée ni directement, ni indirectement.

Pays	Lois nationales régissant les activités statistiques	Année	Conditions d'accès aux données individuelles prévues par la loi		Articles relatifs à l'accès aux microdonnées dans les lois nationales
			Les principes	Les exceptions	
Guinée	Loi/L/2014/ 019/AN portant Organisation et Réglementation des Activités Statistiques	2014	Autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées	Considération du caractère d'archives publiques, après anonymisation	<p>Article 13, alinéa 1 : Les données individuelles recueillies par les services et organismes statistiques relevant du Système Statistique National ne peuvent faire l'objet de divulgation d'aucune manière de la part du service dépositaire, sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées.</p> <p>Article 13, alinéa 4 : Toutefois, les données individuelles issues des enquêtes et recensements statistiques peuvent revêtir le caractère d'archives publiques si elles sont rendues anonymes et présentées de telle sorte que l'unité statistique ne soit identifiable en aucune manière.</p>
Mali	Loi N°2016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques	2016	Expiration d'un délai de 60 ans après la réalisation de l'enquête	Respect des conditions définies par la loi sur la protection des données à caractère personnel	<p>Article 1er : 30. Secret statistique : Le secret statistique est l'interdiction, pendant une durée de soixante ans, de faire toute communication de données ayant trait à la vie personnelle et familiale, et plus généralement, aux faits et comportements d'ordre privé recueillies au moyen d'une enquête statistique ; y compris les renseignements individuels d'ordre économique ou financier. Il implique que les données individuelles figurant sur les questionnaires des enquêtes statistiques ne peuvent être divulguées par les services dépositaires avant l'expiration d'un délai de soixante (60) ans suivant la date de réalisation des recensements, des enquêtes ou autres opérations statistiques ;</p> <p>Articles 2, Principe 4, Accessibilité : Les autorités statistiques garantissent l'accès aux statistiques publiques. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti par le droit interne. Les microdonnées peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures portant protection des données à caractère personnel définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.</p>
Niger	Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, modifiant et complétant la Loi N° 2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique	2014	Autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées	Considération du caractère d'archives publiques	<p>Article 6, alinéa 1 : Les renseignements individuels recueillis par les services et organismes relevant du Système Statistique National, à l'occasion des enquêtes et recensements statistiques, et lors de l'exploitation des fichiers administratifs à des fins statistiques, ne peuvent faire l'objet de divulgation d'aucune manière que soit sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées.</p> <p>Article 6, alinéa 3 : Toutefois, les données individuelles issues des enquêtes et recensements statistiques peuvent revêtir le caractère d'archives publiques conformément aux dispositions en cette dernière matière.</p>

Pays	Lois nationales régissant les activités statistiques	Année	Conditions d'accès aux données individuelles prévues par la loi		Articles relatifs à l'accès aux microdonnées dans les lois nationales
			Les principes	Les exceptions	
Sénégal	<i>Loi n°2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques</i>	2012	Autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées	Diffusion sous forme de fichiers à usage public, très anonymisés accompagné de l'autorisation écrite du responsable de l'organisme producteur	<p>Article 6 : Sous réserve des dispositions de l'article 8-ter, ci-après, les données individuelles recueillies par les services et organismes producteurs de statistiques publiques ne peuvent faire l'objet de divulgation d'aucune manière sauf autorisation explicite accordées par les personnes physiques ou morales concernées par l'enquête.</p> <p>Article 8-ter : Sur autorisation écrite du responsable du service ou organisme producteur de statistiques publiques concerné, les données relatives à des unités statistiques individuelles peuvent être diffusées sous la forme d'un fichier à usage public consistant en des données rendues anonymes qui sont présentées de telle sorte que l'unité statistique ne puisse pas être identifiée, ni directement, ni indirectement, compte tenu de tous les moyens appropriés qui pourraient raisonnablement être utilisés par un tiers.</p>
Togo	<i>Loi n°2011-014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité Statistique au Togo</i>	2011	Autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées	Possibilité de diffusion de données anonymes à des fins de recherche suivant des conditions d'accès prévues par décret	<p>Article 8, alinéa 1 : La divulgation des informations individuelles, collectées dans le cadre des enquêtes et des recensements ou extraites des fichiers administratifs à des fins statistiques, est formellement interdite, sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées par ces informations. Ces informations relèvent de scrupuleusement du secret statistique.</p> <p>Article 8, alinéa 2 : Toutefois, les chercheurs peuvent avoir accès à des informations individuelles rendues anonymes afin d'en déduire des statistiques agrégées non disponibles au sein du système statistique national. Un décret en conseil des ministres précise les conditions d'accès des chercheurs à ces données.</p>

Source : Notre revue documentaire

Nous avons fait le constat que les lois statistiques nationales des pays étudiés sont pratiquement toutes inspirées de la loi française de 1951¹⁸⁸ qui est la loi fondamentale de la Statistique publique en France.

Suivant les évolutions des pratiques en matière de production et de diffusion des statistiques ainsi que des orientations sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux, ces lois ont fait l'objet de plusieurs révisions, afin de s'adapter au contexte actuel.

En prenant l'exemple sur le Sénégal, nous avons noté que l'activité statistique a été, tout à tour, régie par trois lois¹⁸⁹ :

- Loi n° 66-59 du 30 juin 1966 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
- Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques ;
- Loi n° 2012-03 du 3 janvier 2012 modifiant et complétant la loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques.

La Loi de 1966, inspirée de la loi française de 1951, qui régissait l'activité statistique au Sénégal jusqu'en 2004 était devenue inopérante après près de quarante ans. Elle a été ainsi abrogée et remplacée par la Loi de 2004 qui a, entre autres changements : « *(i) défini pour la première fois le concept de système statistique national, (ii) pris en compte les principes fondamentaux de la statistique officielle, (iii) créé un Conseil National de la Statistique présidé par le Chef du Gouvernement pour donner plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat et un nouvel organisme statistique central dénommé Agence Nationale de la*

¹⁸⁸ Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000888573&dateTexte=20190328> (Page consultée le 02/04/2019)

¹⁸⁹ Lois et règlements sur le Système statistique national du Sénégal : http://www.ansd.sn/index.php?option=com_docman&Itemid=259 (Page consultée le 02/04/2019)

Statistique et de la Démographie (ANSD) dotée de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion ».

A la mise en œuvre de la loi de 2004, des lacunes ont été notées, notamment sur l'organisation du SSN et la diffusion des données individuelles. Ainsi, la révision de 2012 a introduit, entre autres points, l'autorisation préalable (ou visa) pour les recensements et enquêtes des services statistiques publics, l'obligation de transmission à l'ANSD des données statistiques des autres producteurs de statistiques publiques dès qu'elles sont disponibles et enfin la transmission, sous des conditions définies, de données individuelles, notamment à des fins de recherche, dans le respect du secret statistique.

En matière d'accès aux données individuelles recueillies lors des opérations statistiques (enquêtes et recensements), les dispositions prévues dans les lois statistiques nationales sont assez rigides. A titre d'exemple et de comparaison, nous indiquons ci-après un extrait de la loi française relatif à ces données.

Encadré IV-1 : Extrait de la Loi française (Loi n° 51-711 du 7 juin 1951) de quelques dispositions relatives à la communication des données individuelles

Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Article 6 : modifié par LOI n°2008-696 du 15 juillet 2008 - art. 25

Sous réserve des dispositions des articles 40, 56, 76, 97 et 99 du code de procédure pénale et de celles de l'article L. 213-3 du code du patrimoine, les renseignements individuels figurant dans les questionnaires revêtus du visa prévu à l'article 2 de la présente loi et ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé ne peuvent, sauf décision de l'administration des archives, prise après avis du comité du secret statistique et relative à une demande effectuée à des fins de statistique publique ou de recherche scientifique ou historique, faire l'objet d'aucune communication de la part du service dépositaire avant l'expiration d'un délai de soixante-quinze ans suivant la date de réalisation de l'enquête ou d'un délai de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé, si ce dernier délai est plus bref.

Sous réserve des dispositions des articles 40, 56, 76, 97 et 99 du code de procédure pénale et de celles de l'article L. 213-3 du code du patrimoine, les renseignements individuels d'ordre économique ou financier figurant dans les questionnaires revêtus du visa prévu à l'article 2 de la présente loi ne peuvent, sauf décision de l'administration des archives, prise après avis du comité du secret statistique, faire l'objet d'aucune communication de la part du service dépositaire avant l'expiration d'un délai de vingt-cinq ans suivant la date de réalisation du recensement ou de l'enquête.

Les recensements et enquêtes statistiques effectués conformément aux dispositions de la présente loi ont le caractère d'archives publiques.

Pratiquement, toutes les lois des pays étudiés posent comme principe de base, l'obtention de l'**autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées** à l'exception des lois de la Côte d'Ivoire et Mali qui exigent, respectivement, l'expiration d'un délai de 90 ans et de 60 ans après la fin de l'opération, et du Cameroun dont la loi actuelle n'offre aucune possibilité d'accès aux données individuelles.

Cependant, certaines lois nationales ont ouvert des brèches pour faciliter l'accès aux données individuelles à des fins de recherche. Comme indiqué plus haut, c'est ce souci d'ouvrir davantage ces types de données qui avait, entre autres raisons, favorisé la révision de la loi sénégalaise.

Ainsi, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont allégé les procédures d'accès aux microdonnées en offrant la possibilité, avec l'accord du responsable de l'INS, de diffuser des fichiers à usage public anonymisés.

La loi du Togo offre des ouvertures similaires ; cependant, les conditions d'accès des chercheurs sont définies par décret présidentiel. Nous n'avons pas pu retrouver un tel décret dans notre recherche.

Le Bénin propose ces données rendues anonymes ; la procédure n'est pas explicitée dans la loi.

Pour le Mali, l'accès aux microdonnées est assujéti au respect des dispositions réglementaires prévues par les lois et les procédures portant protection des données à caractère personnel.

Pour les cas du Burkina Faso, de la Guinée et du Niger, les exceptions pour faciliter l'accès portent sur le fait que les données individuelles peuvent revêtir le caractère d'archives publiques dont les conditions d'accès sont régies par d'autres textes législatifs spécifiques.

Pour mieux cerner les impacts réels de l'application de ces dispositions législatives dans la diffusion des données individuelles, nous

avons mené une étude spécifique sur la question en prenant le cas pratique des plateformes nationales d'archives des données d'enquêtes (NADA) déployées dans beaucoup de pays africains pour faciliter l'accès aux microdonnées (*Voir l'Etude n°2 : Accès aux données d'enquêtes statistiques en Afrique : état des lieux, page 186*).

IV.5.2.2. Autres textes législatifs relatifs à l'accès à l'information et à la protection des données à caractère personnel

Dans la revue de la littérature, nous avons abordé les politiques d'accès à l'information pour les citoyens et la situation de l'Afrique par rapport aux initiatives prises dans ce domaine (*voir le Point I.4.2, page 70*).

Ces politiques, dans leur ensemble, définissent les contours réglementaires par lesquels les citoyens jouissent de leur droit d'avoir un accès libre aux informations et aux documents détenus par les administrations publiques.

La situation mondiale montre qu'en fin 2018, sur les 119 pays qui se sont dotés de lois sur l'accès à l'information, l'Afrique en compte 21 et parmi eux, 5 sont dans notre champ d'étude.

Tableau IV-5 : Lois nationales sur l'accès à l'information

Pays	Textes de lois
Bénin	Pas de texte
Burkina Faso	Loi n°051-2015/CNT du 30 aout 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs
Cameroun	Pas de texte
Côte d'Ivoire	Loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public
Guinée	Loi organique L/2010/004/ CNT/ du 24 novembre 2010 portant droit d'accès à l'information publique
Mali	Pas de texte
Niger	Ordonnance n° 2011-22 du 23 février 2011 portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs
Sénégal	Pas de texte
Togo	Loi no 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques.

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Les pays de notre champ d'étude qui se sont dotés de lois sur l'accès à l'information sont, dans l'ordre chronologique, la Guinée (2010), le Niger (2011), la Côte d'Ivoire (2013), le Burkina Faso (2015) et le Togo (2016). De manière générale, l'existence de ces lois peut favoriser un accès plus facile aux informations et documents publics et, dans une certaine mesure, aux données statistiques qui sont considérées comme un bien public. Par exemple, pour le cas spécifique des pays (Guinée, Burkina Faso et Niger) dont les données individuelles collectées lors des opérations d'enquêtes revêtent le caractère d'archives publiques, les lois sur l'accès à l'information pourraient venir clarifier et réglementer les conditions d'accès à ces données pour les citoyens.

Par ailleurs, avec l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des mutations engendrées dans les modes de consommation des citoyens mais également dans les systèmes de collecte, de traitement et de stockage des données et l'émergence de l'économie numérique, il est apparu nécessaire de renforcer l'arsenal juridique sur la protection des données à caractère personnel. Ainsi, plusieurs pays se sont dotés de lois dans ce domaine et ont mis en place des autorités indépendantes chargées de veiller au respect de l'application stricte des dispositions réglementaires. Exemple :

- la Commission de Protection des Données Personnelles du Sénégal (CDP)¹⁹⁰, adossée à la Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la Protection des données à caractère personnel
- la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)¹⁹¹ en France, adossée à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

¹⁹⁰ CDP : <http://www.cdp.sn/>

¹⁹¹ « Dans l'univers numérique, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est le régulateur des données personnelles. Elle accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits » : <https://www.cnil.fr/fr/les-missions-de-la-cnil> (Page consultée le 02/04/2019)

La situation de notre champ d'étude montre que sur les 9 pays, 5 ont adopté des lois et mis en place des autorités indépendantes : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal (voir le Tableau IV-6, ci-dessous).

Tableau IV-6 : Lois nationales sur la protection des données à caractère personnel

Pays	Textes de lois	Autorités indépendantes
Bénin	Loi n° 2009-09 du 22 mai 2009 portant protection des données à caractère personnel	Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) http://www.cil.bf/
Burkina Faso	loi n° 010-2004/an du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel	Commission de l'Informatique et des Liberté (CIL) http://www.cil.bf/
Cameroun	Pas de texte	
Côte d'Ivoire	Loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) http://www.artci.ci/
Guinée	Pas de texte	
Mali	Loi n°2013-015/du 21 mai 2013 portant protection des données à caractère personnel	Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) https://apdp.ml/
Niger	Pas de texte	
Sénégal	Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel	Commission de Protection des Données Personnelles du Sénégal (CDP) http://www.cdp.sn/
Togo	Pas de texte	

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Compte tenu des domaines couverts, l'interaction, voire la complémentarité, entre la statistique publique et le champ de la protection des données à caractère personnel est manifeste. Le respect du secret statistique et le maintien de la confidentialité des données individuelles recueillies ont toujours été au cœur des préoccupations des INS et font partie des principes fondamentaux de la statistique publique. Ainsi, certaines interdictions de traiter des données individuelles imposées par les lois sur la protection des données à caractère personnel ne concernent pas les statistiques traitées par les INS même si les informations individuelles recueillies sont au préalable déclarées aux autorités

compétentes et les autorisations requises, notamment sur le transfert de données à l'étranger.

Ces dispositions relatives à la conservation et au transfert de données peuvent interagir avec les procédures prévues par les INS pour l'accès aux données individuelles. C'est ce que nous voyons dans le cas du Mali où la loi statistique stipule clairement en son article 2, principe 4 que *l'accès aux microdonnées est assujéti au respect des dispositions réglementaires prévues par les lois et les procédures portant protection des données à caractère personnel.*

IV.5.3. Politiques et pratiques de diffusion en cours dans les INS

IV.5.3.1. Situation générale

Comme indiqué dans le Manuel d'organisation statistique de la Division de statistique des Nations Unies (2003, p. 116) « *un organisme statistique qui ne dispose pas d'une politique de diffusion bien définie risque de perdre sa crédibilité en tant qu'agent indépendant* ».

La politique de diffusion constitue le socle de la relation entre le producteur des données et les utilisateurs. Globalement, cette politique donne la vision de l'INS en matière de diffusion mais également elle définit et codifie les types d'information à publier, le calendrier préalable de diffusion, les canaux de dissémination à emprunter, les formats sous lesquels les statistiques seront disponibles et, éventuellement, le coût d'accès pour les données soumises à une tarification.

Le tableau ci-après dresse la situation sur l'existence de document de politique de diffusion dans les INS ciblés dans notre cadre d'étude.

Tableau IV-7 : Situation sur les politiques de diffusion dans les INS ciblés

	Existence	Date	Méthode d'élaboration	Couverture	Observations
Bénin	Oui	2018	Consultant externe	INS	Pas encore mise en œuvre
Burkina Faso	Oui	2013	Consultant externe	INS	
Cameroun	Oui	2015	Consultant externe	SSN	
Côte d'Ivoire	Oui	2017	Consultant externe	SSN	
Guinée	Non				Pas encore
Mali	Oui	2014	Elaborée en interne	INS	
Niger	Oui	2014	Consultant externe	INS	
Sénégal	Oui	2009	Elaborée en interne	INS	
Togo	Non				En cours d'élaboration

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Sur les neuf pays étudiés, deux ne se sont pas encore dotés d'un document de politique de diffusion (Guinée et Togo). Pour le cas du Togo, le document était en cours d'élaboration au moment des entretiens de recherche. Nous constatons aussi qu'en dehors du Sénégal qui a développé sa première politique de diffusion un peu plus tôt en 2009, la majorité des autres documents a été élaborée entre 2013 et 2015 et jusqu'à tout récemment avec la Côte d'Ivoire en 2017 et le Bénin en 2018. Par ailleurs, à l'exception du Sénégal et du Mali dont les politiques ont été conçues en interne, les autres pays ont eu recours à des Consultants externes pour appuyer dans l'élaboration des documents de politiques. Au niveau de la couverture, nous avons noté que seuls les documents du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ont englobé les autres produits statistiques du SSN dans leur stratégie de diffusion. Cette approche, plus conforme au rôle de coordonnateur du SSN dévolu à l'INS, sera adoptée dans les futures révisions des documents du Sénégal et du Niger.

En terme de contenu, les documents de politique abordent les canaux de diffusion les plus appropriés afin que les produits statistiques, constitués principalement des publications régulières et des rapports, soient facilement accessibles pour les différents utilisateurs. A côté de ces

rapports d'analyse et des indices régulièrement produits, les politiques de diffusion traitent également le volet relatif à la diffusion des microdonnées suivant les dispositions réglementaires prévues en la matière par les lois statistiques nationales (*voir à la page 162, le Tableau IV-4 : Liste des lois nationales régissant les activités statistiques, avec les conditions prévues pour l'accès aux données individuelles*).

Cependant, les entretiens de recherche ont permis de déceler des faiblesses et contraintes rencontrées lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre des documents de politiques. Il s'agit spécialement des trois points suivants :

- Il a été noté l'absence de consultation des utilisateurs lors de la phase d'élaboration. Cette absence de dialogue et de partage avec les usagers a été également notée dans la mise en œuvre, car ces politiques ne sont pas suffisamment vulgarisées et connues des publics cibles ;
- Le manque d'implication et surtout d'appropriation souvent noté de la part des techniciens statisticiens, de tous les acteurs de manière générale, ne milite pas en faveur d'une bonne perception de l'importance d'un tel document dans le processus de valorisation des produits statistiques ;
- Ces documents de politique, généralement bien élaborés, pèchent le plus souvent dans l'application à cause de l'absence de soutien ou de volonté affichée de la Direction Générale ou par manque de ressources humaines et financières.

IV.5.3.2. Les pratiques de diffusion : influence des TIC dans la dissémination des données statistiques

Les évolutions notées au niveau mondial dans les méthodes et pratiques de diffusion dans les organismes de statistique caractérisées par une dématérialisation progressive des supports de diffusion (*voir le point IV.2.3, page 144*), sont aussi perceptibles dans le contexte africain.

Ainsi, il est apparu clairement dans les entretiens de recherche que l'utilisation du format papier jadis choisi comme principal support de diffusion est progressivement abandonné au profit du numérique, surtout avec l'avènement des premiers sites web à partir de 2004-2005 (*voir le point IV.5.3.2.1, ci-après*). Cette situation se traduit globalement dans tous les pays étudiés par une réduction drastique du nombre d'exemplaires édités réservés à une liste de destinataires prioritaires constitués principalement d'autorités et d'institutions publiques. Ces impressions concernent maintenant plus les rapports d'analyse des grandes enquêtes et quelques annuaires.

Par rapport au rôle des professionnels de l'information dans cette situation, cela appelle peut-être un repositionnement vers les nouveaux métiers, notamment vers le management de l'information comme souligné par Chaumier (2013) plus haut. Par rapport à cette évolution diversement appréciée suivant les pays, les avis recueillis peuvent être résumés dans le tableau suivant.

Tableau IV-8 : Avis sur l'évolution des supports de diffusion vers le numérique

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Les TIC, notamment Internet, offrent un accès plus facile, plus impartial et plus rapide aux statistiques ; - Beaucoup d'utilisateurs préfèrent maintenant les supports numériques, parce qu'ils leur permettent de réutiliser plus facilement les données ; - Grâce à Internet, l'INS dispose d'une audience plus large, car ses produits sont accessibles au-delà des frontières nationales ; - L'impression des publications nécessite un budget conséquent, alors que les ressources sont de plus en plus rares ; - Les INS, précisément les Centres de documentation sont confrontés à un problème d'espace pour le stockage des produits imprimés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains utilisateurs préfèrent toujours le format papier ; - Compte tenu du niveau de développement des pays africains, les supports électroniques ne pourront pas complètement se substituer aux publications imprimées ; - La portée des supports électroniques est limitée, car la connexion Internet est soit absente, soit de mauvaise qualité dans beaucoup de zones ; - Les supports électroniques présentent un risque quant à la préservation de l'intégrité de l'information publiée ; - Avec le numérique, il y a un besoin d'encadrer l'accès et la réutilisation des données statistiques publiées.

Source : Entretiens de recherche

Les avis recueillis montrent que l'évolution des supports de diffusion vers le numérique offre un gain de temps, d'espace et de ressources dans le processus de mise à disposition des informations statistiques. Par ailleurs, en plus d'offrir une grande visibilité aux produits statistiques, cette évolution répond parfaitement aux changements d'habitude des utilisateurs désireux de manipuler et de retraiter les données publiées. Cependant, le niveau de développement des pays africains nous pousse à relativiser cette prédominance des supports électroniques. Dans des zones où l'Internet est inexistant, le format papier reste le seul moyen pour l'INS de rendre les publications statistiques disponibles.

IV.5.3.2.1. Les sites web des INS

Le web est la technologie qui cristallise le plus l'évolution irréversible des supports de diffusion des statistiques. Les sites des INS constituent aujourd'hui le canal par excellence pour la mise à disposition du public des données statistiques publiées par les INS. Compte tenu des facilités offertes par ce médium, les organismes de statistique l'ont adopté très tôt et Bäcklund (2001) situe les premiers sites web des INS vers le milieu des années 1990.

Pour notre cadre d'étude, les premiers sites web ont été déployés à partir de 2004 grâce à un programme d'Afristat (voir le Tableau IV-9, ci-dessous).

Tableau IV-9 : Présentation synoptique des sites web des INS

Pays	Adresses	Historiques des sites		Serveur d'hébergement du site web		Technologie (CMS) utilisée	Langues
		1 ^{er} site web	Autres versions	Interne	Externe		
Bénin	https://www.insae-bj.org/	2006	2009, 2014, 2018		Afristat	Joomla	FR
Burkina Faso	http://www.insd.bf/	2004	2007, 2010, 2013		Afristat	Joomla	FR
Cameroun	http://www.statistics-cameroon.org/	2005	2010		Afristat	Joomla	FR et ENG

Côte d'Ivoire	http://www.ins.ci/n/	2004	2009, 2012, 2013, 2016		Afristat	Joomla	FR
Guinée	http://www.stat-guinee.org/	2004	2014		Afristat	Joomla	FR
Mali	http://www.instat-mali.org/	2004	2009, 2015		Afristat	Joomla	FR
Niger	http://www.stat-niger.org/	2004	2008, 2011, 2016		Afristat	Joomla	FR
Sénégal	http://www.ansd.sn/	2004	2008, 2014	ANSD		Joomla	FR
Togo	http://www.stat-togo.org/	2005	2010, 2015		Afristat	Joomla	FR

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

C'est à partir de 2004 qu'Afristat a commencé la mise en œuvre de son programme de création de sites web pour les INS membres du réseau (Balepa & Osbert, 2006, p. 18)¹⁹². Ces premiers sites web, statiques et conçus avec des techniques de « *frames* » (cadres), étaient principalement des vitrines institutionnelles des INS et offraient très peu de fonctionnalités de diffusion de statistiques. Ces sites ont connu par la suite plusieurs versions. Ainsi, à partir de ce tableau, nous notons qu'en moyenne, chaque site change de version tous les cinq ans, soit trois versions par site, depuis 2004. Grâce à la plateforme d'archives de sites web *Wayback machine*¹⁹³, nous avons essayé de reconstruire l'historique des différentes versions connues (voir Annexes n°III, page 341, les captures d'écran).

Nous notons également que les versions actuelles des sites web sont toutes conçues avec le CMS (*content management system*) open source Joomla¹⁹⁴ et sont hébergées à l'extérieur par le biais d'Afristat à l'exception du site de l'ANSD du Sénégal hébergé en interne depuis le déploiement de sa deuxième version en 2008.

¹⁹² Balepa, M., & Osbert, G. (2006). Afristat : 10 ans d'appui aux systèmes statistiques africains et programme stratégique de travail. *Dossier Central : Bilan et nouvelles formes de la coopération économique et statistique avec l'Afrique*. STATECO, (100), 18-32.

Martin Balepa fût Directeur Général Adjoint d'Afristat de 1998 à 2004 puis Directeur Général de 2004 à 2011.

¹⁹³ <https://archive.org/web/>

¹⁹⁴ <https://www.joomla.fr/>

Le tableau ci-dessous récapitule quelques fonctionnalités des sites web en lien avec les activités de diffusion.

Tableau IV-10 : Quelques fonctionnalités des sites web des INS par rapport à la diffusion

Pays	Formats des fichiers diffusés				Moteur de recherche interne	News-letter	Flux RSS	Suivi des statistiques de fréquentation
	Pdf	Excel	Doc	CSV				
Bénin	Principalement	Rarement	Très rarement	Inexistant	Oui	Oui	Non	Google analytics
Burkina Faso	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Oui (non fonctionnel)	Non	Non	Non
Cameroun	Principalement	Quelques fois	Très rarement	Inexistant	Oui	Non	Non	Compteur sommaire
Côte d'Ivoire	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Oui	Non	Non	Compteur sommaire
Guinée	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Oui	Non	Non	Compteur sommaire
Mali	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Oui	Non	Non	Non
Niger	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Non	Oui	Non	Non
Sénégal	Principalement	Quelques fois	Quelques fois	Inexistant	Oui	Oui	Oui	Google analytics
Togo	Principalement	Très rarement	Très rarement	Inexistant	Oui	Non	Non	Google analytics

Source : Entretiens de recherche et revue documentaire

Il ne s'agit pas de faire une évaluation systématique des sites. Il s'agit plutôt d'une revue sommaire pour mettre l'accent sur quelques fonctionnalités pouvant faciliter la diffusion et l'utilisation des statistiques sur les sites web étudiés. Ainsi, cette revue nous montre qu'en terme de type de fichier utilisé, c'est le PDF qui est le principal, voire l'unique, format de fichier utilisé par les sites web étudiés. Même si ce format peut être adapté pour la publication des notes d'analyse et des rapports d'enquêtes, il n'est pas bien indiqué pour les annuaires statistiques et les séries longues. En outre, il ne facilite guère la réutilisation des données publiées comme l'auraient pu permettre les formats CSV et Excel. A ce niveau, si les fichiers Excel et Word sont très rares dans la quasi-totalité des sites, le CSV est inexistant.

La présence et le fonctionnement d'un moteur de recherche intégré peut concourir à faciliter le repérage des informations publiées surtout quand la navigation n'est pas assez intuitive et les éléments de menus pas bien catégorisés. Sur ce plan, nous notons que le site web du Niger ne dispose pas de moteur de recherche et celui du Burkina Faso n'est pas fonctionnel.

Par ailleurs, les sites web offrent généralement des fonctionnalités *push-pull* pour fidéliser et maintenir le contact avec les utilisateurs en leur permettant d'accéder aux dernières informations mises à jour. Il s'agit principalement des flux RSS et de l'abonnement à des lettres d'information (newsletter). A ce niveau, nous remarquons que, globalement, les sites web étudiés n'offrent pas ces types de dispositif. Seuls trois sites sur 9 ont un système d'abonnement à une newsletter (Bénin, Niger et Sénégal) et 1 sur 9 (Sénégal) offre de flux RSS.

Le maintien du contact avec les utilisateurs requiert aussi un suivi régulier du trafic généré par le site web. Avec des dispositifs comme *Google Analytics*¹⁹⁵, ce suivi du trafic peut fournir des informations pertinentes sur le volume des visites, les catégories d'utilisateurs, les pays de provenance, les ressources les plus consultées, etc. Dans une étude menée en 2018 et qui avait ciblé sept INS de pays en voie de développement, l'organisme Open Data Watch (2018)¹⁹⁶ avait insisté sur l'importance du suivi du trafic des sites web dans l'amélioration de la diffusion et de l'utilisation des données statistiques.

¹⁹⁵ <https://analytics.google.com/analytics/web/>

¹⁹⁶ Open Data Watch, Paris21, & AidData. (2018). *Measuring Data Use : An Analysis of Data Portal Web Traffic*. Open Data Watch.

En termes de constat, nous notons que trois pays ont déployé Google Analytics (Bénin, Sénégal, Togo), trois ont des compteurs sommaires (Cameroun, Côte d'Ivoire et Guinée) et trois ne disposent pas de système de suivi des statistiques (Burkina, Mali et Niger).

IV.5.3.2.2. Les autres outils de diffusion web

A côté de l'utilisation des sites web comme outils de dissémination, les INS ont également déployé des plateformes de diffusion dédiées qui offrent plus de fonctionnalités en termes de traitement en ligne, de visualisation et d'extraction de données.

Ces outils sont généralement développés et sponsorisés par les organisations internationales, régionales ou sous régionales et proposés aux pays en développement dans le but d'améliorer l'accès aux données (Greenwell et al., 2016).

Comme détaillé dans les points consacrés à l'évolution des pratiques de diffusion dans la revue de la littérature (*voir le Point III.2.2.3, page 117*), les portails les plus couramment utilisés par les INS africains sont : NADA, IMIS-Redatam, DevInfo, CensusInfo, StatBase, CountrySTAT et Open Data Platform (BAD).

Le Tableau IV-11 ci-dessous fait la situation sur les outils de diffusion web trouvés dans les INS ciblés.

Pour les outils de diffusion de microdonnées d'enquêtes, nous constatons que la plateforme NADA constitue le principal dispositif utilisé par les INS étudiés pour faciliter l'accès aux microdonnées et aux métadonnées d'enquêtes statistiques. Dans une autre étude que nous avons réalisée, (*Voir l'Etude n°2 : Accès aux données d'enquêtes statistiques en Afrique : état des lieux, page 186*), nous avons relevé que sur les 54 pays africains, 28 INS disposent de ce portail. L'adoption de ce catalogue web peut être justifiée, notamment par les fonctionnalités offertes mais également par l'assistance et les sessions de renforcement de capacités fournies dès le démarrage du projet à partir de 2008-2009 dans le cadre du programme de renforcement de capacité. L'outil IMIS-Redatam n'a pas connu la même notoriété en Afrique que NADA bien qu'il offre comme fonctionnalité le croisement de plusieurs de bases de données et la tabulation en ligne.

En ce qui concerne les portails de diffusion des données agrégées, nous remarquons que le programme « *Autoroute de l'information en Afrique* » de la BAD a porté ses fruits. En effet, c'est à travers ce programme que la Banque Africaine de Développement a lancé, entre autres projets, le déploiement de portails de données dans tous les pays africains. Cet outil de diffusion permet aux utilisateurs de naviguer sur plusieurs sources de données très variées, de faire de la visualisation, de la tabulation et d'exporter les informations sous des formats ouverts comme Json, CSV mais aussi Excel. Dans la même continuité, à travers une collaboration entre la Bad et le FMI, cette même plateforme sert aujourd'hui de moyen pour la publication de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD)¹⁹⁷ dans le cadre de la souscription à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et à l'adhésion au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a). (*Voir le Point III.2.3, page 124, ces standards de diffusion dans la revue de la*

¹⁹⁷ <https://dsbb.imf.org/nsdp>

littérature). L'échange et le partage de données entre les organisations internationales et les INS sont facilités grâce à l'utilisation du format SDMX disponible sur la plateforme.

Par ailleurs, nous constatons que les outils Statbase, CensusInfo et CountryStat ne sont pas déployés par les INS étudiés et DevInfo l'est moyennement.

Cependant, comme déjà soulevé, nous constatons que globalement, à la différence des sites web, ces outils rencontrent des problèmes d'utilisation optimale mais aussi de maintenance et de mise à jour. Ces insuffisances ont été abordées par Greenwell et al. (2016, p. 3) et portent essentiellement sur l'augmentation de la charge de travail, du fait de la duplicité des mises à jour mais aussi sur le risque de confusion du côté des utilisateurs exposés à plusieurs outils avec des résultats parfois contradictoires. Le niveau de fréquentation faible de ces portails par rapport aux sites web est confirmé par l'étude menée par Open Data Watch (2018).

IV.5.3.2.3. L'usage des réseaux sociaux

Nous avons essayé de découvrir l'usage des réseaux sociaux par les INS étudiés comme canal de diffusion et d'accès à l'information statistique. Le constat fait dans la littérature sur l'appropriation tardive et prudente des organismes de statistique des réseaux sociaux est confirmé par les données que nous avons recueillies. En effet, même si les personnes interviewées reconnaissent l'importance de ces nouveaux médias et des opportunités qu'ils peuvent offrir en termes de d'interactivité avec les usagers et de vulgarisation de l'information statistique, notamment auprès du jeune public, elles ont fait part, au départ, d'une certaine réticence quant à leur adoption. Cette situation justifie la présence tardive de ces INS dans les réseaux et le déficit d'animation comme le montre le Tableau IV-12, ci-dessous.

Tableau IV-12 : Présence des INS sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)

Pays	Facebook			Twitter			
	Adresse	Création	Fréquentation	Adresse	Création	Fréquentation	
Bénin	https://web.facebook.com/insbenin/	Fév. 2014	- 13 794 abonnés - 13 408 mentions j'aime	https://twitter.com/insbenin	Sept. 2018	- 11 tweets - 56 abonnées - 225 abonnements	
Burkina Faso	https://web.facebook.com/Insd-Burkina-1987357588191816/	Mars 2018	- 2 285 abonnés - 2 211 mentions j'aime	https://twitter.com/insdfaso	Juil. 2013	- 0 tweets - 88 abonnées - 52 abonnements	Pages non référencées sur le site web de l'INS
Cameroun	-	-	-	-	-	-	
Côte d'Ivoire	-	-	-	https://twitter.com/inscotedivoire	Juin 2017	- 79 tweets - 61 abonnées - 38 abonnements	Pages non référencées sur le site web de l'INS
Guinée	https://web.facebook.com/Insitut-National-de-la-Statistique-INS-Guin%C3%A9-116026982321411/	Juin 2017	- 176 abonnés - 172 mentions j'aime	-	-	-	Pages non référencées sur le site web de l'INS
Mali	https://web.facebook.com/insstat2017/	Mai 2017	- 235 abonnés - 234 mentions j'aime	-	-	-	Pages non référencées sur le site web de l'INS
Niger	-	-	-	https://twitter.com/ins_niger	Sept. 2014	- 42 tweets - 358 abonnées - 110 abonnements	
Sénégal	https://www.facebook.com/ANS.D.Senegal	Mai 2016	- 2 666 abonnés - 2 618 mentions j'aime	https://twitter.com/statsenegal	Fév. 2015	- 766 tweets - 2 443 abonnées - 105 abonnements	
Togo	-	-	-	-	-	-	

NB : Situation datée au 31 mars 2019

D'après les réponses qui ont été fournies et suite à nos vérifications, nous avons noté que sur les 9 pays, 3 INS seulement sont présents à la fois sur Facebook et sur Twitter (Bénin, Burkina Faso, Sénégal) et deux (Cameroun et Togo) ne sont ni sur l'un ni sur l'autre.

Du point de vue de la popularité, Facebook semble être le réseau le plus utilisé par les INS avec, notamment, le Bénin qui a été le premier à disposer d'un compte (2014) et jouit d'une relative bonne audience, comparativement aux autres.

Sur Twitter, le premier compte ouvert (INS du Burkina Faso en 2013) peut être considéré comme un compte dormant, car, 6 ans après sa création, aucun tweet n'a été fait sur la page. Le Sénégal semble faire de ce réseau le prolongement de son dispositif de diffusion auprès du grand public.

IV.6. CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de comprendre l'environnement global des INS sur les questions relatives aux politiques et pratiques de diffusion mises en œuvre dans les INS ciblés. De manière plus spécifique, nous avons voulu : (i) ressortir la place accordée à la fonction diffusion, (ii) cerner le cadre législatif régissant les politiques de diffusion et enfin (iii) identifier les principales pratiques de dissémination en cours dans ces INS.

En termes de méthodologie, cette étude a été menée à travers, d'une part, une revue documentaire sur les aspects organisationnels et institutionnels des INS et d'autre part, des entretiens de recherche semi-directifs qui ont ciblé les responsables en charge des questions de diffusion des données dans les INS.

En termes de résultats, l'examen des architectures organisationnelles des INS a montré globalement un positionnement assez

transversal de la fonction diffusion qui est souvent en interaction avec les services de l'informatique, de la communication, de l'administration et des finances et, parfois, de la coordination statistique.

En ce qui concerne le cadre juridique et réglementaire relatif aux questions de diffusion, nous avons noté que les pays étudiés présentent des situations contrastées par rapport à la disponibilité de lois nationales sur l'accès à l'information, sur la protection des données à caractère personnel et sur les activités statistiques. Ces cadres juridiques constituent le soubassement des politiques d'accès aux données dans les pays. Sur la question de l'accès aux données individuelles, les lois statistiques nationales présentent globalement des dispositions assez rigides, même si certaines souplesses ont été aménagées par certains pays.

Les pratiques de diffusion notées dans les INS africains sont aujourd'hui marquées par une orientation manifeste vers la dématérialisation des supports d'accès avec les sites web qui deviennent le principal canal de diffusion. Mis en place à partir de 2004 avec l'appui d'Afristat, ces sites ont connu des évolutions positives depuis les premières versions même s'ils présentent toujours quelques faiblesses : pas assez interactifs, usage quasi exclusif du format PDF, etc. Ces améliorations nécessaires sur les formats de diffusion sont progressivement en train d'être prises en charges via les Portails de données, proposés souvent par les organisations internationales, qui proposent des fonctionnalités facilitant l'extraction et la réutilisation des données statistiques publiées. Enfin, l'appropriation des réseaux sociaux comme nouveaux canaux de diffusion et de vulgarisation est encore assez timide auprès des INS étudiés.

CHAPITRE V : ETUDE N°2 : ACCES AUX DONNEES D'ENQUETES STATISTIQUES EN AFRIQUE : ETAT DES LIEUX

« L'accès élargi aux microdonnées témoigne de la confiance des producteurs dans leurs données, dans la mesure où ils autorisent leur reproduction ou leur rectification par des organismes indépendants ».
Dupriez & Boyko (2010, p.19)¹⁹⁸

Résumé

La question de l'accessibilité des données individuelles ou microdonnées se pose avec acuité dans tous les INS du monde. Dans le contexte des pays africains, cette question est d'autant plus problématique compte tenu des insuffisances de beaucoup dans ce domaine. Ainsi, cette étude fait un état des lieux des politiques et pratiques de diffusions des données d'enquêtes statistiques à travers une évaluation de l'outil NADA (*national data archive*), qui est un catalogue web d'archivage et de diffusion, déployé par la Banque Mondiale et Paris21. Ainsi, l'étude, menée en 2017, a couvert les plateformes NADA de 28 pays africains, recensant au total 871 enquêtes et recensements documentés et diffusés. Sur la base d'une approche d'ouverture des données, l'étude a proposé un indicateur composite permettant d'évaluer et de classer les pays par rapport au niveau de facilité offert pour l'accès aux données d'enquêtes (microdonnées et métadonnées). Par ailleurs, l'étude a démontré, avec quelques limites, l'existence de corrélations entre le degré d'accessibilité des données d'enquêtes (sur les NADA) et les contextes politiques, économiques et sociaux des pays.

¹⁹⁸ Dupriez, O., & Boyko, E. (2010). *Diffusion des fichiers de microdonnées : Principes, procédures et pratiques* (No. Document de travail N°005) (p. 76). IHSN.

V.1. INTRODUCTION

La problématique de l'accessibilité des données d'enquêtes statistiques est une question cruciale qui interpelle tous les instituts nationaux de statistique (INS). Dépositaire d'une mission de service public qui leur confère la responsabilité et le mandat de collecter, traiter et diffuser des données statistiques pour les besoins de tous les utilisateurs, les INS sont de plus en plus confrontés aux demandes croissantes portant sur des données primaires, également appelées données individuelles ou microdonnées. Les microdonnées sont des informations brutes directement collectées auprès ménages, individus ou entreprises lors des opérations d'enquêtes ou de recensements. Elles s'opposent généralement aux macrodonnées (ou agrégats de données) qui sont des informations déjà synthétisées sous forme de moyenne, de pourcentage ou de fréquence (Dupriez & Boyko, 2010).

A côté de ces demandes pressantes provenant généralement du milieu de la recherche et des organisations internationales, les INS font également face à leur obligation de préserver la confidentialité des données individuelles recueillies auprès des citoyens. Quelles que soient les méthodes employées et les réponses apportées, cette problématique requiert des INS la prise en compte de l'environnement juridique qui encadre la production et la diffusion mais aussi la maîtrise des techniques de retraitement de ces données pour les rendre accessibles, suivant des dispositifs appropriés.

Dans le contexte des pays africains, l'accessibilité de ces données pose davantage problème, compte tenu des insuffisances de beaucoup d'INS à ce niveau (Gendreau & Gubry, 2016; Woolfrey, 2013).

A la faveur des programmes d'assistance technique ADP/IHSN¹⁹⁹ mis en œuvre conjointement par PARIS21²⁰⁰ et la Banque Mondiale entre 2007 et 2014, des outils ont été développés pour accompagner les pays en développement dans l'amélioration des pratiques d'archivage des opérations statistiques et leur diffusion en ligne sur les plateformes web *NADA (national data archive)*²⁰¹.

Ainsi, notre étude a porté sur l'analyse des NADA déployées dans les INS africains, afin de cerner le niveau d'accessibilité des données en Afrique mais aussi d'évaluer ces plateformes sur la base d'une approche d'Open Data.

V.2. ETAT DE L'ART

V.2.1. La problématique de l'accès aux données d'enquêtes statistiques

La spécificité des données d'enquêtes rend un peu plus complexe voire plus difficile leur accès pour les utilisateurs. Généralement, les obstacles identifiés ont souvent pour origine, d'une part, les dispositions juridiques qui doivent encadrer la mise à disposition de ces données, et d'autre part, les capacités techniques, technologiques et logistiques nécessaires pour garantir la confidentialité des informations individuelles et la manière dont elles doivent être mises à la disposition des utilisateurs pour une exploitation optimale.

V.2.1.1. Les contraintes juridiques

Tout d'abord, l'ouverture des microdonnées au public doit être prévue par les dispositions juridiques contenues dans les lois statistiques propres à chaque pays. « *Les microdonnées peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures*

¹⁹⁹ Accelerated Data Program/International Household Survey Network : <http://adp.ihsn.org/>

²⁰⁰ Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (PARIS21) : <http://www.paris21.org/>

²⁰¹ <http://ihsn.org/software/nada>

clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue », stipule le Principe 4 de la Charte africaine de la statistique (Union Africaine, 2009a) qui est inspirée des Principes fondamentaux de la statistique adoptés par les Nations-Unies (2014b). Ces dispositions légales doivent se traduire par une politique de diffusion qui définit les règles pratiques d'accès aux données. Ainsi, toute tentative de divulgation en dehors ou en l'absence de ces bases légales et réglementaires constitue une violation des principes qui régissent la statistique et appelle la responsabilité directe de l'INS, avec toutes les conséquences sur son image et la confiance qu'il doit inspirer.

V.2.1.2. Les contraintes techniques et logistiques

L'existence de cadre juridique ne suffit pas, car par manque de capacités techniques nécessaires à gérer et à diffuser les données suivant les meilleures pratiques internationales, certains INS peuvent également hésiter à les divulguer (Glassman & Ezeh, 2014). Globalement, ces contraintes techniques et logistiques peuvent être de trois ordres.

- Assurer l'anonymisation des données pour maintenir la confidentialité

La confidentialité et l'anonymat des informations primaires collectées doivent être strictement garantis par les INS à travers l'application de procédures et de techniques d'anonymisation fiables et éprouvées. Il s'agira principalement de trouver le bon compromis entre le risque de divulgation des données personnelles et la perte d'informations (Dupriez & Boyko, 2010) résultant de la suppression, de la recodification et/ou de l'agrégation de variables sensibles. Par ailleurs, le maintien de la confidentialité des données est une question de survie pour la statistique publique, car la divulgation des informations personnelles peut porter une atteinte irrémédiable à la confiance des enquêtés et influencer, en conséquence, sur les taux de réponse (Silberman, 2011, p. 188). Il existe

une variété de techniques/méthodes (Bergeat, 2016; Dupriez & Boyko, 2010) et d'outils spécifiques consacrés à l'anonymisation des microdonnées et qui nécessitent une bonne maîtrise de la part des INS : μ -Argus²⁰², le package R SdcMicro²⁰³.

- **Fournir tous les documents nécessaires à une utilisation optimale des données**

Les INS ont aussi la responsabilité et l'obligation de rendre les microdonnées compréhensibles et utilisables à travers la documentation et la mise à disposition des métadonnées définies comme des « données décrivant d'autres données » (Dupriez & Boyko, 2010). *Ces renseignements sont fournis pour s'assurer que les composantes des données, notamment les concepts, les variables et les classifications, les méthodes statistiques sous-jacentes et les principaux aspects de la qualité des données, sont bien comprises.* (Statistique Canada, 2016, p. 257). Par négligence ou par manque de ressources, ce travail chronophage de documentation est peu visible et est rarement valorisé (Caporali et al., 2015). Cependant, Silberman (1999, p. 38) met en garde : « *Sans documentation, les données sont inutilisables par des tiers, mais aussi à plus long terme par les services producteurs eux-mêmes* ». Au niveau mondial, la documentation des données est aujourd'hui organisée avec l'adoption de normes internationales, comme la *Data Documentation Initiative (DDI)*²⁰⁴, qui harmonisent et structurent la description des informations sur les contenus et en facilitent l'échange (Gregory, 2011; Wackerow & Vardigan, 2013). La norme DDI est développée et maintenue

²⁰² <http://www1.unece.org/stat/platform/display/msis/Mu-Argus>

²⁰³ <http://ihsn.org/software/disclosure-control-toolbox>

²⁰⁴ <https://www.ddialliance.org/> : « *La Data Documentation Initiative (DDI) est une norme internationale permettant de décrire les données issues d'enquêtes et d'autres méthodes d'observation en sciences sociales, comportementales, économiques et de la santé. DDI est un standard gratuit capable de documenter et de gérer différentes étapes du cycle de vie des données de recherche, telles que la conceptualisation, la collecte, le traitement, la distribution, la découverte et l'archivage. La documentation des données avec DDI facilite la compréhension, l'interprétation et l'utilisation - par des personnes, des systèmes logiciels et des réseaux informatiques* ». (Page consultée le 11/05/2017)

par *DDI Alliance*, une organisation internationale logée dans les locaux de the *Inter-university Consortium for Political and Social Research (ICPSR)*, la plus grande archive de données en science sociale des États-Unis et compte plusieurs membres : producteurs de données, INS, bibliothèques de données des universités, centres de recherche, ... (Gregory, 2011, p. 4). Selon Dupriez & Boyko (2010, p. 14), la DDI est une norme qui convient parfaitement à la documentation des microdonnées.

- **Mettre en place les dispositifs adéquats d'accès aux données**

Les INS doivent pouvoir mettre en place l'infrastructure technique et matérielle et les canaux de diffusion adéquats pour permettre un accès aux différents types de fichiers de données suivants les profils et la nature des demandes des utilisateurs. En effet, Glassman & Ezeh (2014) rappellent que la réticence de certains INS à publier les données peut également avoir pour cause le manque de compréhension du désir des utilisateurs de données et la manière dont il faut leur fournir ces informations.

Généralement, trois types d'infrastructure d'accès sont proposés pour la mise à disposition des microdonnées. Il s'agit de portails de consultation et de téléchargement des fichiers de données sur Internet, d'enclaves/laboratoires sécurisés où les données sont uniquement disponibles sur place et, enfin, de plateformes sécurisées d'accès à distance à l'image du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD)²⁰⁵.

Face à ces multiples contraintes qui sont, par ailleurs, beaucoup plus présentes dans les des pays en développement dont certains étaient qualifiés de « *pays à statistiques déficientes* » (Gérard et al., 1977), des

²⁰⁵ <https://casd.eu/> : Le CASD est un équipement conçu pour permettre l'accès à des données individuelles très détaillées, et donc le plus souvent soumises à des conditions de sécurité élevées, à des chercheurs, datascientists, consultants. Il est mis en œuvre par le GENES (Groupe des écoles nationales d'économie et statistique) en partenariat avec le Réseau Quetelet (<http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>) qui permet aussi aux chercheurs français et étrangers d'accéder aux données pour les sciences humaines et sociales, issues des enquêtes et recensements de la statistique publique et autres. (Page consultée le 07/04/2017)

initiatives ont prises au niveau international, afin d'apporter des améliorations significatives dans la documentation des données d'enquêtes et leur accès au public.

V.2.1.3. Autres contraintes

En dehors des contraintes ci-dessus énumérées, d'autres types de barrières ont été aussi abordés dans la littérature comme les coûts parfois prohibitifs pour accéder aux données (Dupriez & Boyko, 2010; Woolfrey, 2007, 2013), la crainte de la perte d'exclusivité et la peur de s'exposer aux critiques en cas d'erreurs découvertes sur les données (Dupriez & Boyko, 2010). Dans le milieu de la recherche, ces appréhensions sont également très présentes (De Moor & van Zanden, 2008) et peuvent avoir pour conséquence extrême l'existence du personnage des *thésaurisateurs* dépeints par Bozon (1995, p. 11) comme « *ces responsables d'enquêtes qui laissent leurs données dormir sans les exploiter, et empêchent quiconque de s'en approcher* ».

V.2.2. Avènement de NADA : promouvoir la documentation et la diffusion des données d'enquêtes

Dans le sillage de l'adoption du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS) en 2004 (The World Bank Group, 2004), des organisations internationales, notamment la Banque Mondiale et Paris21, ont mis en place le Réseau international des enquêtes ménages (« IHSN | International Household Survey Network ») en 2004 et plus tard en 2006, le Programme Statistique Accéléré (ADP). Les missions de l'IHSN sont principalement orientées vers les pays en développement, afin de les aider à *améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et l'utilisation des données d'enquête* à travers la mise en œuvre de meilleures pratiques dans la conception et la mise en œuvre des enquêtes et dans la gestion des microdonnées (Thomson et al., 2013).

Ainsi, en plus des autres outils mis à la disposition des pays comme le *IHSN Metadata Editor*²⁰⁶ (logiciel de documentation de métadonnées et microdonnées) et le *SdcMicro* (pour l'anonymisation des microdonnées), le réseau a déployé, à partir de 2008, dans la plupart des pays africains, l'application NADA (National Data Archive), décrite sur le site d'IHSN²⁰⁷ comme un « *catalogue web permettant aux chercheurs de parcourir, rechercher, comparer, demander l'accès aux données et télécharger toutes les informations utiles relatives aux recensements et enquêtes. L'application a été développée à l'origine pour soutenir la création d'archives nationales de données d'enquête* ».

Le déploiement de cette application, avec les activités d'accompagnement et d'assistance technique qui ont suivi, a été une étape cruciale vers l'adoption des bonnes pratiques de documentation et de préservation des données d'enquêtes. En effet, contrairement aux régions développées, l'Afrique ne disposait pas de réseaux d'archives de données de la statistique publique ou du milieu de la recherche et l'insuffisance des ressources humaines et financières empêchait beaucoup d'INS de diffuser leurs microdonnées (Woolfrey, 2007). Par ailleurs, l'inexistence et les lacunes des systèmes d'archivage ont occasionné, dans beaucoup de pays, des pertes de données précieuses qui se retrouvent parfois archivées et diffusées, à l'extérieur, par des organisations internationales (Woolfrey, 2007, p. 16).

En terme de réalisation, l'évaluation indépendante du programme IHSN/ADP réalisée en 2013 par le Cabinet *Oxford Policy Management* (Thomson et al., 2013, p. 11) avait relevé 19 catalogues NADA installés en Afrique. Elle avait également noté de réels impacts dans l'amélioration de l'archivage et de la disponibilité des données, même si les fonctionnalités

²⁰⁶ <http://www.ihsn.org/software/ddi-metadata-editor>

²⁰⁷ International Household Survey Network : <http://ihsn.org/software/nada> (Page consultée le 10/04/2017)

de mise à disposition des microdonnées en ligne n'étaient pas bien connues et exploitées par les pays participant au programme.

V.2.3. Études réalisées sur le sujet

L'accessibilité et la disponibilité des données d'enquête en Afrique ont fait l'objet de deux études de la part de Lynn Woolfrey de *Datafirst*²⁰⁸ en 2009 et en 2012.

L'étude de 2009 visait à tester l'accessibilité des microdonnées dans les 53 pays africains par la soumission de requêtes auprès des INS. L'étude avait révélé beaucoup de contraintes d'ordre techniques, technologiques et bureaucratiques. En effet, à la fin de l'enquête, seules quatre requêtes avaient abouti à la transmission des données. Pour le reste des pays, de nombreux obstacles avaient été rencontrés comme l'absence de site web, le dysfonctionnement des adresses mails, l'absence de réponses, l'inexistence de politique de diffusion, des conditions très exigeantes (exemple déplacement sur place) et le coût très élevé d'acquisition des données.

Dans l'étude de suivi de 2012, Woolfrey a essayé, d'une part, de confirmer les résultats de l'étude de 2009 sur les contraintes technologiques en rapport avec les services offerts par le logiciel NADA déployé entre temps dans certains pays et d'autre part, de procéder à une évaluation de l'impact du programme IHSN/ADP dans les pratiques de documentation, de conservation, de diffusion et d'utilisation des microdonnées des INS. L'analyse s'est basée sur une liste de cinq dimensions de la qualité des données empruntée d'une définition de US Census Bureau (Tupek, 2006) : *accessibilité, pertinence, précision, opportunité, comparabilité et l'interprétabilité*. L'étude, qui portait sur 23 NADA fonctionnelles d'INS sur les 33 qui participaient à l'époque au

²⁰⁸ <https://www.datafirst.uct.ac.za/>

programme IHSN/ADP, a révélé des améliorations sur la disponibilité des métadonnées qui sont de plus en plus normalisées et de la documentation librement accessible qui permet maintenant aux utilisateurs de mieux interpréter les données. Cependant, les contraintes soulevées en 2009 sur l'accès aux microdonnées demeurent toujours.

V.3. OBJECTIFS DE NOTRE ETUDE

L'objectif général de notre étude est de découvrir le niveau d'accessibilité des données d'enquête en Afrique à partir des plateformes d'archives nationales de données (NADA). De manière spécifique, cette étude cherche à :

- inventorer les enquêtes statistiques diffusées sur les plateformes NADA des INS africains ;
- répertorier les différentes thématiques abordées par ces enquêtes ;
- identifier les types d'accès aux données appliqués sur ces plateformes ;
- répertorier tous les types de métadonnées relatives à ces enquêtes (questionnaires, manuels et notes méthodologiques, rapports analytiques), ainsi que les formats de présentation de ces fichiers ;
- proposer, sur la base d'une approche d'ouverture des données, un indicateur de mesure du niveau d'accessibilité des données sur les NADA.

V.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

A la différence de l'approche adoptée par Woolfrey (2009, 2013), notre étude va porter sur une analyse exclusive des NADA des INS africains dans le cadre d'une démarche d'Open Data. Pour ce faire, nous allons nous baser sur les critères édictés par The Open Government Working Group (2007) qui déterminent les caractéristiques des données ouvertes : *complètes, primaires, actuelles, accessibles, traitables par machine, sans discrimination, sous des formats ouverts et sous licence libre*²⁰⁹. Compte tenu de la spécificité des données d'enquêtes, nous allons nous limiter dans notre étude à l'accessibilité, à la complétude et à l'actualité des données mais également aux formats des fichiers des métadonnées (questionnaires, rapports d'analyse, manuels et notes méthodologiques).

V.4.1. Constitution du corpus

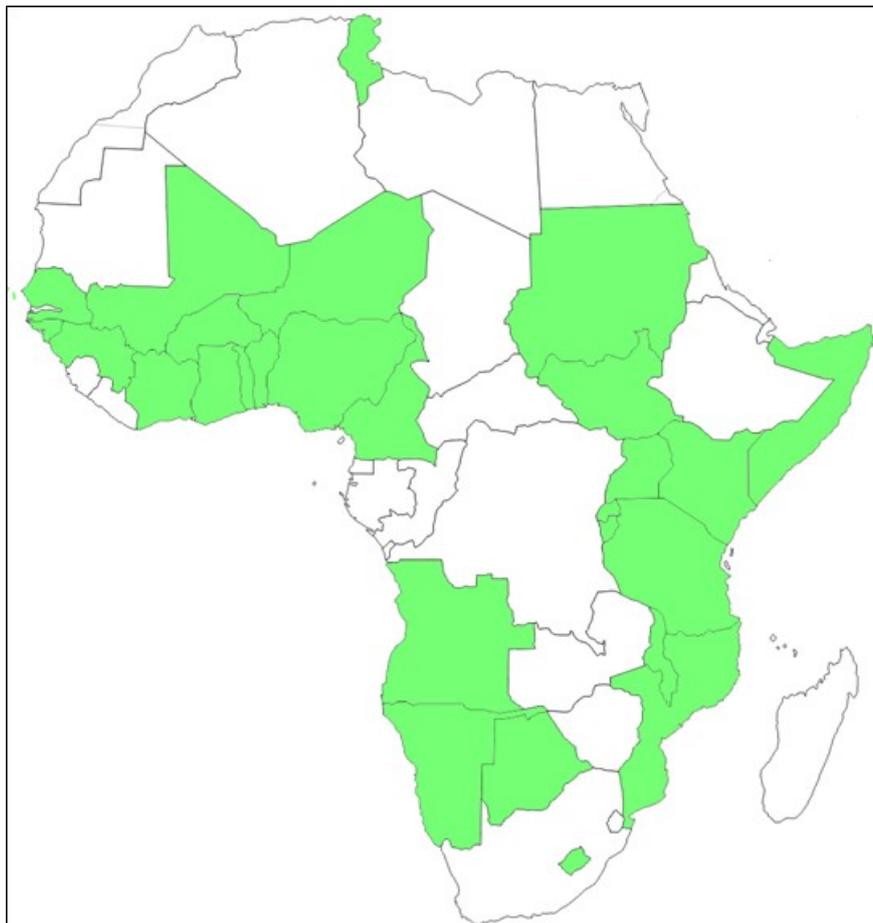
L'échantillon de l'étude est constitué de la liste des NADA des INS africains. La collecte s'est déroulée du 06 avril au 25 mai 2017 en quatre étapes : (i) identification et vérification des liens des NADA à partir des sites web des INS et à partir du Portail de l'ADP²¹⁰, pour complément ; (ii) exportation de la liste des enquêtes trouvées ; (iii) exploration de chaque enquête pour lister les types de métadonnées disponibles (description détaillée, existence d'un dictionnaire de données, types d'accès aux données proposé, ressources externes disponibles et leurs formats) ; et (iv) création d'un compte utilisateur, afin de d'assurer du fonctionnement du système d'enregistrement et d'activation automatique. Ce compte est indispensable pour récupérer les fichiers d'utilisation publique publiés sur les NADA mais également pour soumettre des requêtes pour accéder aux fichiers de données sous licence et en conclave.

²⁰⁹ <http://opengovdata.org/> ; <https://opengovdata.io/2014/8-principles/> (Page consultée le 20/11/2015)

²¹⁰ <http://adp.ihsn.org/>

A l'issue de ces étapes, le corpus a été arrêté à 28 pays sur les 31 adresses fonctionnelles de NADA trouvées. Il s'agit de : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo et Tunisie (cf. *Tableau V-1, p.198*). Les trois pays retirés de l'échantillon sont l'Egypte (à cause de la barrière de langue car le site est exclusivement en arabe), la Gambie (impossible d'explorer les enquêtes, car l'extension xls n'est pas activée) et le Libéria (le NADA ne comporte aucune enquête).

Carte V-1 : Liste des pays africains disposant d'une plateforme NADA fonctionnelle



V.5. ANALYSE DES RESULTATS

A la fin de la collecte et après suppression des doublons et des enregistrements qui ne sont pas des opérations statistiques proprement dites (exemple des ateliers techniques), nous avons listé 871 opérations dont 86,2% d'enquêtes, 12,9% de recensements et 0,9% de relevés administratifs.

Tableau V-1 : Répartition des enquêtes publiées par pays (en comparaison avec le nombre d'enquêtes publiées sur le méta-catalogue de l'IHSN)²¹¹

Pays	Portails NADA		Portail IHSN	Différence
	Nombre d'enquêtes	%		
Angola	10	1,1	18	8
Bénin	4	,5	27	23
Botswana	11	1,3	33	22
Burkina Faso	19	2,2	66	47
Burundi	12	1,4	22	10
Cameroun	92	10,6	33	-59
Cap-Vert	17	2,0	12	-5
Côte d'Ivoire	45	5,2	26	-19
Ghana	54	6,2	75	21
Guinée	18	2,1	20	2
Guinée-Bissau	14	1,6	8	-6
Kenya	60	6,9	92	32
Lesotho	7	,8	30	23
Malawi	28	3,2	70	42
Mali	15	1,7	39	24
Mozambique	12	1,4	28	16
Namibie	10	1,1	31	21
Niger	91	10,4	28	-63
Nigeria	41	4,7	73	32
Ouganda	51	5,9	76	25
Rwanda	39	4,5	46	7
Sénégal	126	14,5	42	-84
Somalie	6	,7	8	2
Soudan	8	,9	14	6
Soudan du Sud	7	,8	9	2
Tanzanie	36	4,1	95	59
Togo	30	3,4	16	-14
Tunisie	8	,9	29	21
Total	871	100,0	1066	195

Tableau V-2 : Répartition des enquêtes publiées par zone géographique

Zone	Nombre d'enquêtes	%	Nombre d'INS	%
Afrique australe	54	5,7	5	17,9
Afrique centrale	92	10,7	1	3,6
Afrique de l'Est	219	25,1	8	28,6
Afrique de l'Ouest	498	57,6	13	46,3
Afrique du Nord	8	0,9	1	3,6
Total	871	100,0	28	100,0

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

²¹¹ <http://catalog.ihsn.org/index.php/catalog> (Page consultée le 10/06/2017)

Avec 13 pays dans l'échantillon, l'Afrique de l'Ouest compte plus de la moitié (57,6%) des opérations. Elle est suivie de l'Afrique de l'Est (25,1%) avec 8 pays et de l'Afrique australe (5,7%) avec 5 pays. Les NADA les plus fournies sont le Sénégal avec 126 opérations publiées, le Cameroun 92, le Niger 91, le Kenya 60 et le Ghana 54. Ces cinq pays réunis rassemblent presque la moitié (48,9%) de l'ensemble. Ce constat montre que des efforts sont à faire dans le domaine de l'alimentation de ces plateformes d'archivage. Ce constat est confirmé par la comparaison avec le méta-catalogue de l'IHSN où l'on trouve, à quelques exceptions près, plus d'enquêtes sur l'Afrique que dans les NADA des INS africains.

En général, les enquêtes recensées abordent les questions de santé (26,6%), de pauvreté et de conditions de vie, (19,3%), de population (8,8%), d'agriculture (6,9%), d'emploi et de travail (5,5%), d'éducation (4,2%) et de sécurité alimentaire (4,2%). Plus d'une vingtaine de thèmes ont été répertoriés.

V.5.1. Accessibilité des données

L'accessibilité des données fait référence à la facilité d'entrer en possession des données. Il existe plusieurs types d'accès (*voir Tableau V-3, ci-dessous*) qui correspondent à des niveaux de facilité que chaque INS applique sur la base de ses lois et règlements et suivant les dispositions prévues dans sa politique de diffusion.

Tableau V-3 : Les différents types d'accès aux données proposés par la plateforme NADA²¹²

Types d'accès	Description
Open Access ²¹³	Accès aux données sans restrictions ni authentification, et sous des formats ouverts comme ASCII et CSV, mais aussi SPSS, STATA, SAS et Excel.
Accès direct	Données téléchargeables sans restrictions ni authentification.
Fichiers d'utilisation publique	L'utilisateur doit s'authentifier et accepte les termes d'utilisation avant le téléchargement.
Fichiers sous licence	Après authentification, l'utilisateur doit remplir un formulaire détaillant l'objet de la requête. Un examen et une approbation de la requête est nécessaire.
Données accessibles uniquement en enclave	Aucune donnée n'est partagée via l'application. Les utilisateurs soumettent une demande pour accéder aux données dans une installation sécurisée sur site.
Données disponibles dans une archive externe	Les données sont disponibles dans des archives externes et les requêtes sont redirigées vers elles (ex. catalogues de la Banque Mondiale ²¹⁴ , du Programme DHS ²¹⁵).
Données non disponibles	Les données ne sont pas disponibles.

Tableau V-4 : Répartition des enquêtes par types d'accès aux fichiers de données

Types d'accès	Effectifs	%
Accès direct	33	3,8
Fichiers d'utilisation publique	183	21,0
Accès en conclave	55	6,3
Fichiers sous licence	275	31,6
Données disponibles dans une archive externe	61	7,0
Données non disponibles	264	30,3
Total	871	100,0

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Nous avons noté que 31,6% des enquêtes publiées ont des fichiers sous licence et 30,3% n'ont pas de données. Ajouté aux 6,3% des enquêtes disponibles uniquement en enclave, nous constatons ainsi que les données sont difficilement accessibles pour près de 70% des opérations statistiques répertoriées sur les plateformes NADA africaines. Seules 3,8% des opérations publiées sont en accès direct et 21,8% en fichiers d'utilisation publique. Pour cette dernière catégorie, l'accès est négativement impacté par le fait que le système d'authentification ne fonctionne que pour 10 pays sur les 28. En d'autres termes, en l'absence

²¹² Voir le Manuel d'utilisation de l'application : <http://documentation.ihsn.org/nada/4.2/nada-overview.html> (Page consultée le 01/06/2017)

²¹³ Ce type d'accès est intégré dans l'application à partir de la version 4.3 (mai 2015)

²¹⁴ <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog> (Page consultée le 10/06/2017)

²¹⁵ <http://dhsprogram.com/data/available-datasets.cfm> (Page consultée le 10/06/2017)

d'authentification, les fichiers d'utilisation publique sont inaccessibles aux utilisateurs. Ce constat invite à une réflexion sur les capacités techniques des INS à faire fonctionner correctement les NADA mais également sur la pertinence de ce type d'accès. Car l'authentification est la seule différence entre les types « accès direct » et « fichier d'utilisation publique ». Enfin, les données disponibles dans des archives externes représentent 7% de l'ensemble. Cette situation appelle également une réflexion, car beaucoup de ces opérations (réalisées pour certaines par les INS) pouvaient aussi être rendues disponibles sur les NADA des pays. Dans la même lancée, il n'est pas rare de trouver des données sur ces archives externes qui sont déclarées indisponibles dans les NADA pays. Une étude complémentaire sur ces cas permettrait de mieux saisir ce phénomène.

V.5.2. Complétude des données

La complétude concerne l'ensemble des informations relatives aux enquêtes et susceptibles d'intéresser les utilisateurs dans la compréhension et l'exploitation des données. Nous mesurons la complétude à travers la disponibilité des métadonnées constituées principalement par les questionnaires des enquêtes, les notes techniques, les rapports d'analyse des résultats et les dictionnaires des variables.

	Disponibilité des métadonnées	
	Oui	Non
Questionnaires	626	245
Rapports d'analyse	561	310
Manuels/Notes techniques	421	450
Dictionnaires des variables	660	211

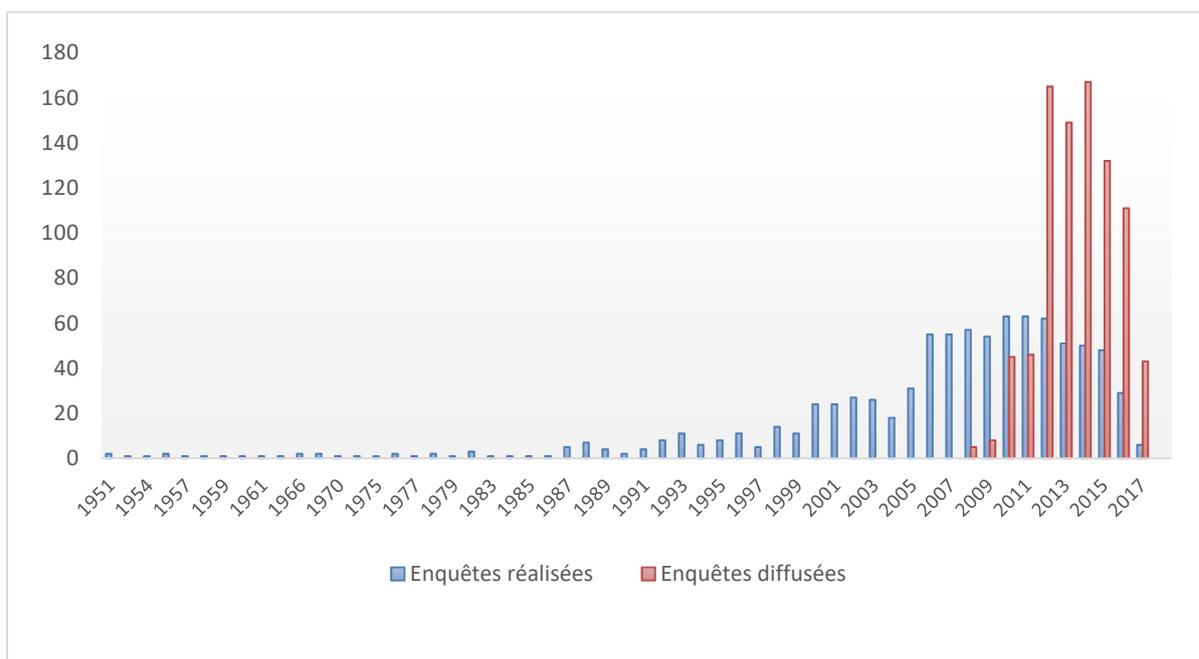
Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Les données recueillies montrent que 51,7% des enquêtes n'affichent pas de notes techniques ou de manuels, 35,6% n'ont pas de rapports d'analyse, 28,1% ne disposent pas de questionnaires et 24,2% des enquêtes n'ont pas de dictionnaires des données. (Bozon, 1995).

V.5.3. Actualité des données

Il s'agit ici de mesurer l'écart entre la date de réalisation de l'enquête (plus précisément la date de la fin de la collecte) et sa date de diffusion sur les plateformes NADA, afin d'appréhender les risques d'obsolescence qui peuvent considérablement impacter leur utilisation et surtout leur utilité.

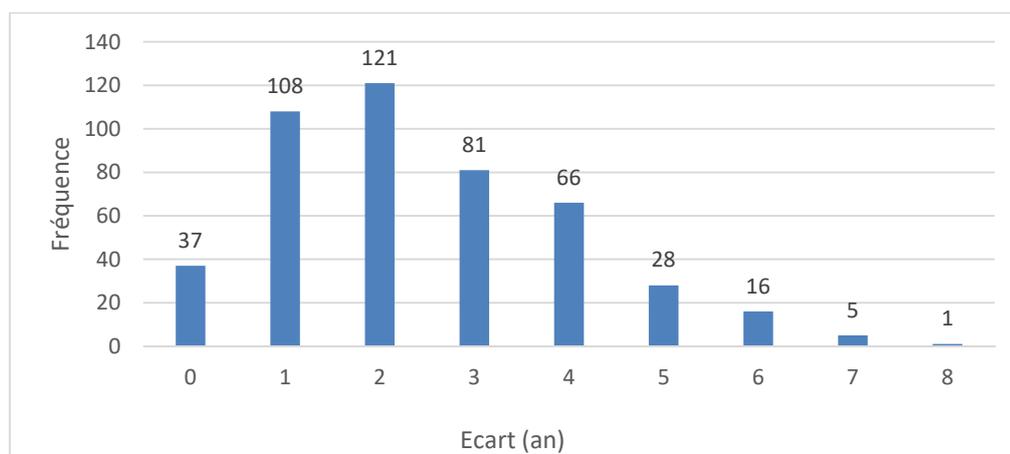
Graphique V-1 : Répartition par année des enquêtes réalisées et des enquêtes diffusées sur les NADA africains



Source : *Etude des Portails NADA des INS africains (2017)*

Le graphique ci-dessus nous renseigne que c'est à partir du milieu des années 90 que nous assistons à une production statistique plus importante même si les premières opérations statistiques remontent vers les années 50. Sur un autre plan, nous constatons également que les premières archives diffusées sur les NADA datent de 2008 avec des pics notés entre 2012 et 2014. En effet, comme retracé plus haut, le programme ADP/IHSN a nettement contribué à l'amélioration des pratiques de documentation et d'archivage des opérations statistiques en Afrique.

Graphique V-2 : Fréquences de l'écart entre les dates de référence et de publication sur NADA



Source : *Etude des Portails NADA des INS africains (2017)*

Par conséquent, la mesure de l'écart entre les dates de réalisation des enquêtes et leur publication sur les NADA ne va porter que sur les opérations réalisées à partir de 2008. Sur les 463 enquêtes concernées par ce sous-ensemble (53,5% de l'ensemble du corpus), cet écart est de deux ans et demi en moyenne.

V.5.4. Formats de diffusion

Dans une démarche d'Open Data, *les formats utilisés pour publier les données ouvertes sont une composante importante de l'accessibilité de l'information et de sa réutilisation* (Paquienséguy & Dymytrova, 2017, p. 13). Les types de formats utilisés dans les NADA sont mesurés sur les fichiers de données publiés et au niveau des documents ciblés dans les métadonnées : les questionnaires, les notes techniques et les rapports d'analyse (voir le tableau ci-dessous).

Tableau V-6 : Répartition des métadonnées par type de format

<i>Format</i>	Questionnaires		Rapports d'analyse		Manuels/Notes techniques	
	<i>Eff.</i>	%	<i>Eff.</i>	%	<i>Eff.</i>	%
PDF	506	81	498	89	330	78
Word	86	14	63	11	91	22
Excel	34	5	NC	0	NC	0
Total	626	100	561	100	421	100

Source : *Etude des Portails NADA des INS africains (2017)*

Sur les 871 enquêtes recensées, 626 d'entre elles ont des questionnaires, 561 sont accompagnées de rapports d'analyse et 421 disposent de notes techniques. Pour les fichiers de microdonnées, la collecte des informations sur les formats n'ont pu porter que sur les données en accès direct et les fichiers d'utilisation publique. Nous avons constaté que ces fichiers sont exclusivement sous formats SPSS (.sav) et parfois STATA (.dta) qui sont des logiciels statistiques propriétaires. Ces données pouvaient bien être diffusées sous des formats CSV ou en ASCII mais aussi en Excel bien qu'il soit également un logiciel propriétaire.

En ce qui concerne les documents ciblés dans les métadonnées, la préférence dans notre démarche est portée sur les formats modifiables (exemple Word et Excel) qui facilitent la ré exploitation des informations. Le *Tableau V-6 ci-dessus* montre une prédominance du format PDF au niveau des questionnaires (81%), des rapports d'analyse (89%) et des notes techniques (78%).

Tableau V-7 : Etat récapitulatif des ressources (microdonnées et métadonnées) disponibles sur les plateformes NADA des INS africains

Pays	Nombre d'enquêtes publiées		Fonctionnement du système d'authent	Accessibilité							Complétude								Actualité				Format			Richesse			
	Eff	%		Open access	Accès direct	Fichier d'utilisation Publique	Fichier sous licence	Accès en enclave	Données indisponibles	Archives externes	Questionnaire		Rapport d'analyse		Dictionnaire de données		Notes techniques		moins un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 ans et plus	Excel	Word	PDF	Nbre	Nbre Thème		
											Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non											
Angola	10	1,1	Non	10							10		9	1	9	1	5	5			4			0	0	24	10	4	
Bénin	4	0,5	Non				2	2			3	1	2	2	4		3	1			3			0	2	6	4	4	
Botswana	11	1,3	Oui		9	2					8	3	10	1	7	4	5	6			3			1	0	22	11	5	
Burkina Faso	19	2,2	Non			1			18		1	18		19	17	2	2	17			3			0	0	3	19	8	
Burundi	12	1,4	Oui		1	1			3	7	11	1	10	2	11	1	6	6			5			0	5	22	12	5	
Cameroun	92	10,6	Non			69			21	2	82	10	38	54	22	70	69	23			67			1	0	188	92	16	
Cap-Vert	17	2	Oui						17		17		17		8	9	17				9			0	0	51	17	7	
Côte d'Ivoire	45	5,2	Non					45			10	35	12	33	44	1	2	43			28			0	11	13	45	14	
Ghana	54	6,2	Oui	4	27	6			16	1	26	28	30	24	40	14	16	38			17			0	0	72	54	12	
Guinée	18	2,1	Non				18				17	1	17	1	18		15	3			3			1	1	47	18	10	
Guinée-Bissau	14	1,6	Non		1	13					12	2	8	6	13	1	10	4			11			3	19	8	14	9	
Kenya	60	6,9	Oui		41				9	10	36	24	39	21	48	12	13	47			32			1	2	85	60	14	
Lesotho	7	0,8	Non						7		4	3	4	3	7		4	3			3			0	3	9	7	5	
Malawi	28	3,2	Oui			3			17	8	16	12	20	8	11	17	7	21			7			0	1	42	28	5	
Mali	15	1,7	Non						15			15		15	15		15				2			0	0	0	15	4	
Mozambique	12	1,4	Non			5			7		4	8	1	11	12						1			2	0	3	12	7	
Namibie	10	1,1	Oui		7					3	9	1	7	3	10		5	5			5			0	2	19	10	4	
Niger	91	10,4	Non			43	7		41		85	6	66	25	85	6	59	32			61			8	93	109	91	16	
Nigeria	41	4,7	Non		31	2	1		7		32	9	27	14	40	1	24	17			14			0	0	83	41	10	
Ouganda	51	5,9	Non						41	10	38	13	40	11	38	13	12	39			22			1	5	84	51	18	
Rwanda	39	4,5	Oui		32				3	4	34	5	32	7	32	7	16	23			25			0	8	74	39	8	
Sénégal	126	14,5	Non	12	1	81			16	16	100	26	97	29	93	33	78	48			78			11	73	191	126	27	
Somalie	6	0,7	Non				3		3		4	2	3	3	5	1	4	2			4			1	2	8	6	3	
Soudan	8	0,9	Non		3				5		8		8		5	3	7	1						0	8	15	8	3	
Soudan du Sud	7	0,8	Non				5		2		3	4	3	4	4	3	1	6			5			0	1	6	7	5	
Tanzanie	36	4,1	Non			25			11		22	14	28	8	26	10	14	22			20			4	3	57	36	10	
Togo	30	3,4	Oui		4		21		5		27	3	26	4	28	2	24	6			24			0	1	76	30	13	
Tunisie	8	0,9	Oui			8					7	1	7	1	8		3	5			4			0	0	17	8	3	
Total	871	100		33	183	275	55	264	61		626	245	561	310	660	211	421	450			0	141	312	10	34	240	1334	871	249

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

V.6. OUVERTURE DES DONNEES D'ENQUETES : PROPOSITION D'UN INDICATEUR DE MESURE

V.6.1. Définition de la grille de notation

La grille de notation des NADA que nous proposons repose sur les quatre dimensions tirées de notre choix méthodologique (accessibilité, complétude, actualité et format) complétés par le paramètre de richesse du catalogue qui prend en compte le nombre d'enquêtes documentées et publiées sur NADA.

Sur la base de ces dimensions et suivant notre approche orientée vers l'ouverture des données, nous posons comme postulats qu'une archive de données d'enquête NADA doit idéalement :

1. privilégier les types d'accès suivants, par ordre de préférence : *open access*, accès direct, fichier d'utilisation publique ou, à défaut, fichier sous licence gratuit ;
2. disposer d'un système fonctionnel d'authentification qui conditionne la soumission des requêtes et la récupération des données en ligne (fichier d'utilisation publique et fichier sous licence) ;
3. publier de préférence la documentation des enquêtes au format DDI, au plus tard, deux ans après la fin de la collecte ;
4. fournir obligatoirement les questionnaires ;
5. fournir au public tous les autres documents techniques (au moins la note méthodologique ou le manuel de collecte) ;
6. disposer d'un dictionnaire de données avec la documentation complète des variables ;
7. privilégier autant que possible les formats modifiables pour tous les fichiers publiés.

A partir de ces postulats de base, nous avons défini ci-après les cinq dimensions de la notation et leur poids dans la note globale : accessibilité des données (55%), complétude (15%), actualité (10%), formats de diffusion (10%) et richesse des NADA (10%).

Le choix des poids est arbitraire. Cependant, il est guidé par notre expérience et notre compréhension du mode de fonctionnement des plateformes NADA mais aussi des besoins des utilisateurs composés en majorité de chercheurs et d'universitaires. En effet, l'accès facile aux fichiers de microdonnées reste le principal enjeu, voire l'objectif ultime des politiques de diffusion des données d'enquêtes et représente de ce fait un défi majeur pour les INS. C'est la raison pour laquelle nous lui avons attribué un poids de 55%. Ensuite, l'utilisation optimale des fichiers de données nécessite la disponibilité de métadonnées comme les rapports d'analyse, les questionnaires et manuels techniques. Nous avons ainsi attribué un poids de 15% à la complétude de ces documents qui sont généralement plus facilement accessibles sur les sites web. Enfin, nous avons accordé le même niveau d'importance (10%) à l'actualité, au caractère open des formats de diffusion et la richesse des NADA. L'actualité devrait inciter les INS à publier les données d'enquête le plus tôt possible. Pour les formats de diffusion, c'est une invite à une diversification des formats ouverts afin de faciliter l'exploitation des données et documents publiés. Enfin, la prise en compte de la richesse des NADA dans la notation est une manière de récompenser les efforts fournis par les INS pour la documentation et la préservation du patrimoine statistique des pays.

V.6.1.1. L'accessibilité

La dimension accessibilité évalue le mode d'accès aux données publiées. Ainsi, la situation la plus souhaitable est que les données soient disponibles en « Open Access ». En effet, l'accès facile aux jeux de

microdonnées anonymisées reste le principal objectif des plateformes NADA. Comme présenté plus haut (*cf. point V.5.1 Accessibilité des données, en page 199*), les plateformes NADA proposent sept types d'accès aux données. Ensuite, nous les avons définies par ordre décroissant d'importance en fonction du niveau de facilité offerte pour accéder aux données.

Ainsi, plus un pays se rapproche de la situation idéale, plus sa valeur pour l'accessibilité sera élevée. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du système d'enregistrement et d'authentification des utilisateurs pour l'accès aux données publiées en « Fichiers d'utilisation publique », en « Fichiers sous licence » et en « Accès en conclave », les notes obtenues sur ces types d'accès sont également pondérées à 1 si le système marche et à 0,5 s'il ne marche pas.

Cette dimension est notée par $i_1 = 1$, pour signifier qu'elle est la première dimension.

V.6.1.2. La complétude

La complétude évalue la disponibilité des métadonnées nécessaires à une exploitation optimale des jeux de données. Il s'agit précisément des :

- questionnaires ;
- rapport d'analyse ;
- notes techniques (manuels techniques ou notes méthodologiques) ;
- dictionnaires des variables.

Pour chacune de ces sous dimensions, la meilleure situation est celle dans laquelle il y a autant de questionnaires que d'enquêtes et la pire, celle dans laquelle aucun questionnaire n'est publié. Nous avons désigné ces quatre (04) sous-dimensions par : $i_2=1$, $i_2=2$, $i_2=3$ et $i_2=4$

respectivement (pour signifier par exemple pour $i_2=3$ que c'est la 3^{ème} sous-dimension de la dimension 2).

V.6.1.3. L'actualité

La dimension actualité permet de capter l'écart de temps entre la réalisation des enquêtes (la fin de la collecte) et leur mise en ligne par les pays sur leur NADA. La meilleure performance est obtenue lorsque la documentation et la publication de l'enquête sont effectuées le plus tôt possible après la fin de la collecte. Ainsi, les quatre classes suivantes ont été formées :

- Moins d'un an ;
- 1 à 2 ans ;
- 3 à 4 ans ;
- 5 ans et plus.

Cette dimension est notée par $i_3=1$ (une seule sous-dimension).

V.6.1.4. Le format de diffusion

Cette dimension mesure la conformité des formats utilisés pour la diffusion de la documentation des données (questionnaire, rapport, notes) avec les formats appropriés à chaque type de document publié. L'objectif est de privilégier les formats modifiables pour tous les documents diffusés sur les NADA dans une optique de faciliter la ré-exploitation/réutilisation des documents publiés. Il y a trois sous dimensions :

- Le format des questionnaires, noté par $i_4=1$: par ordre décroissant d'importance, la situation la plus souhaitable est que les questionnaires soient au format Excel, ensuite au format Word et enfin en PDF ;

- Le format des rapports, noté par $i_4=2$: dans une optique de faciliter la ré exploitation du contenu des documents, nous avons défini par ordre d'importance le format Word, puis le format PDF;
- Le format des notes techniques, noté par $i_4=3$: par ordre d'importance, le format Word est privilégié suivi du format PDF.

V.6.1.5. La richesse

La dimension richesse mesure l'importance des enquêtes publiées du point de vue du nombre. En d'autres termes, plus un pays publie d'enquêtes, mieux il est classé dans cette dimension.

Cette dimension est notée par $i_5=1$.

V.6.2. Calcul de l'indicateur : formalisation et expression

Dans la grille de notation, nous avons pu dénombrer 5 dimensions ($j=1, \dots, 5$) et dans chaque dimension i , i_j sous-dimensions ($i_j = 1, \dots, i_j$). Dans chaque sous-dimension notée i_j , nous avons K_{i_j} ($k_{i_j} = 1, \dots, K_{i_j}$) niveaux traduisant chacun une situation possible allant de la plus souhaitable à la moins souhaitable.

Nous supposons que dans chaque sous-dimension i_j , nous avons la distribution $q_{i_j k}$ des enquêtes selon les différents niveaux. $q_{i_j k}$ a donc une valeur comprise entre 0 et 1. Pour la dimension richesse en particulier, ($j=5$ avec sa seule sous-dimension $i=1$ qui se confond à la dimension), $q_{5,1}$ est obtenu en rapportant pour le pays considéré, le nombre d'enquêtes publiées au nombre maximal d'enquêtes publiées par les autres pays.

A chaque niveau k de la sous-dimension i_j , nous avons associé une pondération $p_{i_j, k}$ comprise entre 0 et 1 reflétant l'importance du niveau. Pour le niveau 1 par exemple, on aura $p_{i_j, 1} = 1$ traduisant la situation la plus souhaitable.

De même, à chaque dimension j , nous associons une pondération p_j comprise entre 0 et 1 traduisant l'importance de la dimension.

Dans ces conditions, l'indicateur pour chaque pays est donné par la formule suivante :

$$I = \sum_{j=1}^5 \sum_i^{I_j} \sum_k^{K_{ij}} \frac{p_j}{I_j} p_{ijk} \cdot q_{ijk}$$

Avec :

$$\sum_{j=1}^5 p_j = 1 ;$$

$$0 \leq p_{ijk} \leq 1 ; \sum_k^{K_{ij}} q_{ijk} = 1 ; I_j \text{ est le nombre de sous dimensions de } j.$$

Cette formule est traduite par le tableau ci-après et résume les différentes dimensions et sous-dimensions mesurées ainsi que les pondérations utilisées.

Tableau V-8 : Paramètres de la formule de notation des NADA

Dimensions (j)	Sous-dimension (i)	Niveaux des sous-dimensions (k)	p_j	I_j	$\frac{p_j}{I_j}$	p_{ijk}
Accessibilité (j=1)	Accessibilité (i=1)	Open access (k=1)	0.55	1	0.55	1.000
		Accès direct (k=2)				0.850
		Fichier d'utilisation publique avec FSA** (k=3)				0.750
		Fichier sous licence avec FSA (k=4)				0.500
		Accès en enclave avec FSA (k=5)				0.100
		Fichier d'utilisation publique sans FSA (k=6)				0.375
		Fichier sous licence sans FSA (k=7)				0.250
		Accès en enclave sans FSA (k=8)				0.050
		Données indisponibles (k=9)				0.000
		Archives externes (k=10)				0.050
Complétude (j=2)	Questionnaire (i=1)	OUI (k=1)	0.15	4	0.038	0.533
		NON (k=2)				0.000
	Rapport d'analyse (i=2)	OUI (k=1)			0.038	0.267
		NON (k=2)				0.000
	Dictionnaire des variables (i=3)	OUI (k=1)			0.038	0.067
		NON (k=2)				0.000
	Notes techniques (i=4)	OUI (k=1)			0.038	0.133
		NON (k=2)				0.000

Dimensions (j)	Sous-dimension (i)	Niveaux des sous-dimensions (k)	P_j	I_j	$\frac{P_j}{I_j}$	P_{ijk}
Actualité (j=3)	Actualité (i=1)	moins un an (k=1)	0.10	1	0.100	1.000
		1 à 2 ans (k=2)				0.500
		3 à 4 ans (k=3)				0.250
		5 ans et plus (k=4)				0.125
Format (j=4)	Questionnaire (i=3)	Excel (k=1)			0.033	1.000
		Word (k=2)				0.500
		PDF (k=3)				0.250
	Rapport (i=1)	Word (k=1)	0.10	3	0.033	1.000
		PDF (k=2)				0.500
	Note (i=2)	Word (k=1)			0.033	1.000
PDF (k=2)					0.500	
Richesse (j=5)	Richesse (i=1)	Nombre d'enquêtes publiées (k=1)	0.1	1	0.100	1.000

** FSA : Fonctionnement du système d'enregistrement et d'authentification des utilisateurs

V.6.3. Résultats de l'application de la méthode

L'application de cette méthode a donné les résultats suivants :

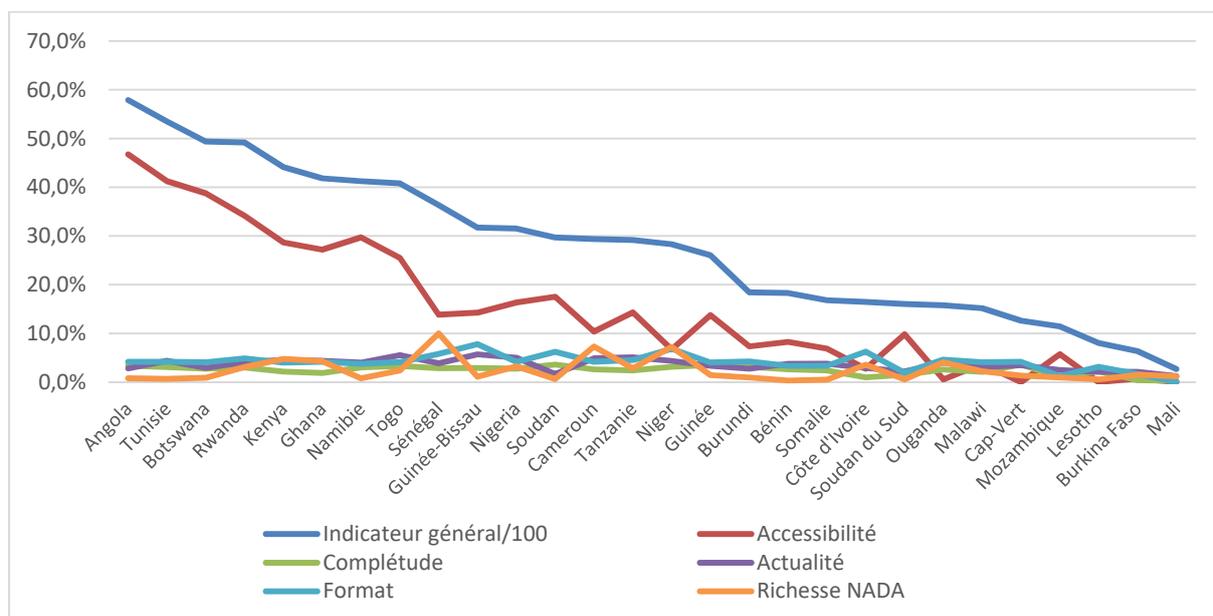
Tableau V-9 : Evaluation des plateformes NADA des INS africains

Rang	Pays	Enquêtes publiées		Fonctionnement authentification	Indicateur général/100	Accessibilité	Complétude	Actualité	Format	Richesse
		Eff	%							
1	Angola	10	1,1	Non	57,9	46,8	3,4	2,8	4,2	0,8
2	Tunisie	8	0,9	Oui	53,5	41,3	3,1	4,4	4,2	0,6
3	Botswana	11	1,3	Oui	49,4	38,8	2,8	2,9	4,1	0,9
4	Rwanda	39	4,5	Oui	49,2	34,1	3	4,1	4,9	3,1
5	Kenya	60	6,9	Oui	44,1	28,6	2,2	4,6	4	4,8
6	Ghana	54	6,2	Oui	41,8	27,2	1,9	4,3	4,2	4,3
7	Namibie	10	1,1	Oui	41,2	29,7	3	4	3,7	0,8
8	Togo	30	3,4	Oui	40,8	25,5	3,3	5,5	4,1	2,4
9	Sénégal	126	14,5	Non	36,3	13,8	2,9	3,9	5,8	10
10	Guinée-Bissau	14	1,6	Non	31,7	14,2	2,9	5,7	7,8	1,1
11	Nigeria	41	4,7	Non	31,5	16,3	2,8	5	4,2	3,3
12	Soudan	8	0,9	Non	29,7	17,5	3,6	1,7	6,2	0,6
13	Cameroun	92	10,6	Non	29,3	10,4	2,6	4,9	4,2	7,3
14	Tanzanie	36	4,1	Non	29,1	14,3	2,4	5,1	4,5	2,9
15	Niger	91	10,4	Non	28,3	6,7	3,2	4,4	6,8	7,2
16	Guinée	18	2,1	Non	26	13,8	3,5	3,3	4	1,4
17	Burundi	12	1,4	Oui	18,4	7,3	3,1	2,8	4,2	1
18	Bénin	4	0,5	Non	18,3	8,3	2,6	3,8	3,3	0,3
19	Somalie	6	0,7	Non	16,8	6,9	2,4	3,8	3,3	0,5
20	Côte d'Ivoire	45	5,2	Non	16,5	2,8	1	2,9	6,3	3,6
21	Soudan du Sud	7	0,8	Non	16	9,8	1,5	2,2	1,9	0,6
22	Ouganda	51	5,9	Oui	15,8	0,5	2,6	4	4,6	4
23	Malawi	28	3,2	Non	15,2	3,7	2,1	3	4,1	2,2
24	Cap-Vert	17	2,0	Oui	12,6	0	3,6	3,5	4,2	1,3
25	Mozambique	12	1,4	Non	11,4	5,7	1	2,5	1,3	1
26	Lesotho	7	0,8	Non	8	0	2,3	2,1	3,1	0,6
27	Burkina Faso	19	2,2	Non	6,4	0,7	0,4	2,1	1,7	1,5
28	Mali	15	1,7	Non	2,7	0	0,3	1,3	0	1,2

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Le Tableau ci-dessus établit un classement qui place en tête l'Angola, la Tunisie, le Botswana et le Rwanda avec des notes respectives de 57,9, 53,5, 49,4 et 49,2 sur 100. Ces pays sont suivis par un groupe de pays proches les uns des autres : le Kenya (44,1), le Ghana (41,8), la Namibie (41,2), le Togo (40,8) et, dans une moindre mesure, le Sénégal (36,3).

Graphique V-3 : Représentation de l'indicateur de mesure des plateformes NADA avec les cinq dimensions considérées



Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Une représentation graphique de l'indicateur avec les cinq dimensions de notation montre que le classement est naturellement fortement influencé par les performances obtenues dans l'accessibilité des données.

Ainsi, les pays placés en tête se caractérisent par la forte proportion d'enquêtes mises en « open access » et en « fichier d'utilisation publique » combinée, pour cette dernière catégorie, au fonctionnement correct du système d'authentification des utilisateurs nécessaire pour faciliter la récupération des données.

V.6.4. Analyse corrélative de l'évaluation des NADA

Afin de mieux comprendre le classement obtenu et éventuellement identifier les facteurs qui peuvent expliquer les performances des pays, nous avons collecté quelques données externes pour analyser les corrélations.

Ces données externes portent sur l'année 2016 et concernent essentiellement les domaines de la démocratie et de la bonne gouvernance, de l'environnement socio-économique et le développement des TIC. Plus précisément, il s'agit de :

- **Indice de démocratie (EIU Democracy Index)²¹⁶** : créé en place en 2006 par «*The Economist Intelligence Unit* » qui est une entreprise indépendante appartenant au groupe The Economist Group, cet indice est une notation de plus de 160 pays sur 60 indicateurs regroupés en cinq catégories : processus électoral et pluralisme ; libertés civiles ; fonctionnement du gouvernement ; participation politique ; et culture politique. Chaque catégorie est notée sur une échelle de 0 à 10 et l'indice global de la démocratie est la moyenne simple des cinq index de catégories (Kekic, 2007, p. 8). En fonction des notes obtenues, les pays sont classés en démocraties pleines (entre 8 et 10), démocraties imparfaites (entre 6 et 8), régimes hybrides (entre 4 et 6) et régimes autoritaires (moins de 4) ;
- **Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)²¹⁷** : créé en 2007, cet indice est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les 54 pays africains. Les composantes clés de l'indice sont constituées de quatre catégories : sécurité et État de droit, participation et Droits humains, développement économique durable et développement humain. Chacune de ces catégories se décline en sous-catégories sous lesquelles sont regroupés divers indicateurs qui fournissent des mesures quantifiables des dimensions fondamentales de la gouvernance ;

²¹⁶ <https://www.eiu.com/topic/democracy-index> (Page consultée le 02/11/2018)

²¹⁷ <http://mo.ibrahim.foundation/fr/iiag/> (Page consultée le 02/11/2018)

- **Produit intérieur brut par tête d'habitant**²¹⁸ : qui est le produit intérieur brut divisé par la population au milieu de l'année. Les données sont en dollars américains courants ;
- **Taux d'accès à l'électricité**²¹⁹ : l'accès à l'électricité est le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité. Les données sur l'électrification sont collectées auprès de l'industrie, d'enquêtes nationales et de sources internationales ;
- **Taux d'accès à l'Internet**²²⁰ : ce taux est le pourcentage de particuliers utilisant Internet. Selon cette définition de la Banque Mondiale, les internautes sont des personnes qui ont utilisé Internet (de n'importe quel endroit) au cours des 3 derniers mois. Internet peut être utilisé via un ordinateur, un téléphone portable, un assistant numérique personnel, une console de jeux, la télévision numérique, etc. ;
- **Taux de pénétration de la téléphonie mobile**²²¹ : ce taux donne le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile pour 100 personnes ;
- **Taux d'accès au haut débit**²²² : il s'agit du nombre d'abonnements haut débit fixe par 100 personnes.

L'indicateur que nous venons de calculer sur l'évaluation du niveau d'accessibilité des données d'enquêtes statistiques par le biais des NADA des INS africains est normalement distribué sur l'ensemble des pays (voir *Figure V-1, ci-dessous*). En moyenne, les pays réalisent une performance de 27,7 sur une échelle de 100. La moitié des pays a une performance de moins de 28,63.

²¹⁸ Source Banque Mondiale :

<http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=NY.GDP.PCAP.CD&country=>

²¹⁹ Source Banque Mondiale :

<http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=EG.ELC.ACCS.ZS&country=>

²²⁰ Source Banque Mondiale :

<http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=IT.NET.USER.ZS&country=>

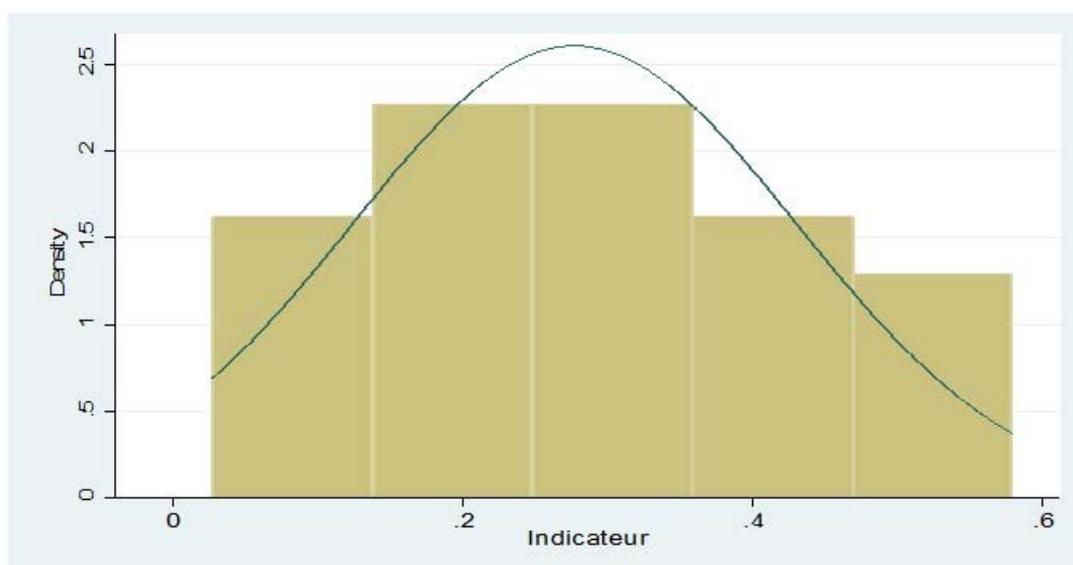
²²¹ Source Banque Mondiale :

<http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=IT.CEL.SETS.P2&country=>

²²² Source Banque Mondiale :

<http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&series=IT.NET.BBND.P2&country=> (Pages consultées le 02/11/2018)

Figure V-1 : Distribution de l'indicateur de mesure du niveau d'accessibilité des données d'enquêtes statistiques



Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Pour effectuer l'étude des corrélations, nous avons essayé de transformer les données quantitatives obtenues en données qualitatives pour ensuite faire l'analyse des correspondances multiples (ACM).

Ainsi, nous avons, dans un premier temps, déterminé des classes pour l'indicateur que nous venons de créer mais aussi pour les données externes que nous avons collectées et présentées plus haut.

Le tableau ci-après présente les trois classes de notre indicateur (fort, moyen et faible) ; les pays les plus proches étant placés dans la même classe :

Tableau V-10 : Répartition des pays par classe suivant le niveau de l'indicateur

Classes	Pays	Indicateur /100	Effectif des classes	Pourcentage	Valeur Moyenne
Fort	Angola	57,9	9	32,14	46,02
	Tunisie	53,5			
	Botswana	49,4			
	Rwanda	49,2			
	Kenya	44,1			
	Ghana	41,8			
	Namibie	41,2			
	Togo	40,8			
	Sénégal	36,3			

Classes	Pays	Indicateur /100	Effectif des classes	Pourcentage	Valeur Moyenne
Moyen	Guinée-Bissau	31,7	7	25,00	29,37
	Nigeria	31,5			
	Soudan	29,7			
	Cameroun	29,3			
	Tanzanie	29,1			
	Niger	28,3			
	Guinée	26			
Faible	Burundi	18,4	12	42,86	13,18
	Bénin	18,3			
	Somalie	16,8			
	Côte d'Ivoire	16,5			
	Soudan du Sud	16			
	Ouganda	15,8			
	Malawi	15,2			
	Cap-Vert	12,6			
	Mozambique	11,4			
	Lesotho	8			
	Burkina Faso	6,4			
	Mali	2,7			

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Pour les autres données externes collectées, nous avons déterminé trois classes (haut, moyen et faible) à l'exception de l'Indice de démocratie pour lequel nous avons conservé les classes propres à l'indice.

Ainsi, ces données sont résumées dans tableau ci-après :

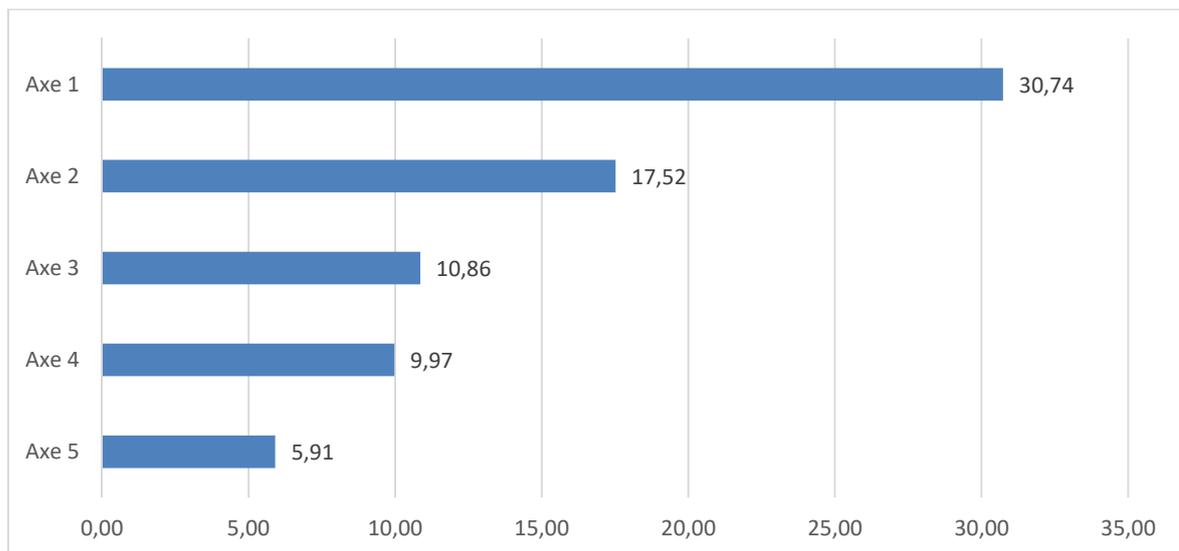
Tableau V-11 : Répartition par classes des données de corrélation du classement des NADA

Classes	Effectif	%
Démocratie et gouvernance		
Indice de démocratie (EIU Democracy Index)		
Démocratie imparfaite	7	25
Régime hybride	9	32.14
Régime autoritaire	12	42.86
Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)		
HautIIAG2016t	6	21.43
MoyIIAG2016t	16	57.14
FaibleIIAG2016t	6	21.43

Classes	Effectif	%
Données économiques et sociales		
PIB par tête d'habitant		
HautPIB_hbt2016t	5	17.86
MoyPIB_hbt2016t	6	21.43
FaiblePIB_hbt2016t	17	60.71
Taux d'accès à l'électricité		
HautAcces_el2014t	3	10.71
MoyAcces_el2014t	8	28.57
FaibleAcces_el2014t	17	60.71
Développement des TIC		
Taux d'accès à l'Internet		
HautUtilisat2016t	2	7.14
MoyUtilisat2016t	13	46.43
FaibleUtilisat2016t	13	46.43
Taux de pénétration de la téléphonie mobile		
HautCellular	9	32.14
MoyCellular	11	39.29
FaibleCellular	8	28.57
Taux d'accès au haut débit		
HautTaux_acc2016t	8	28.57
MoyTaux_acc2016t	5	17.86
FaibleTaux_acc2016t	15	53.57

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

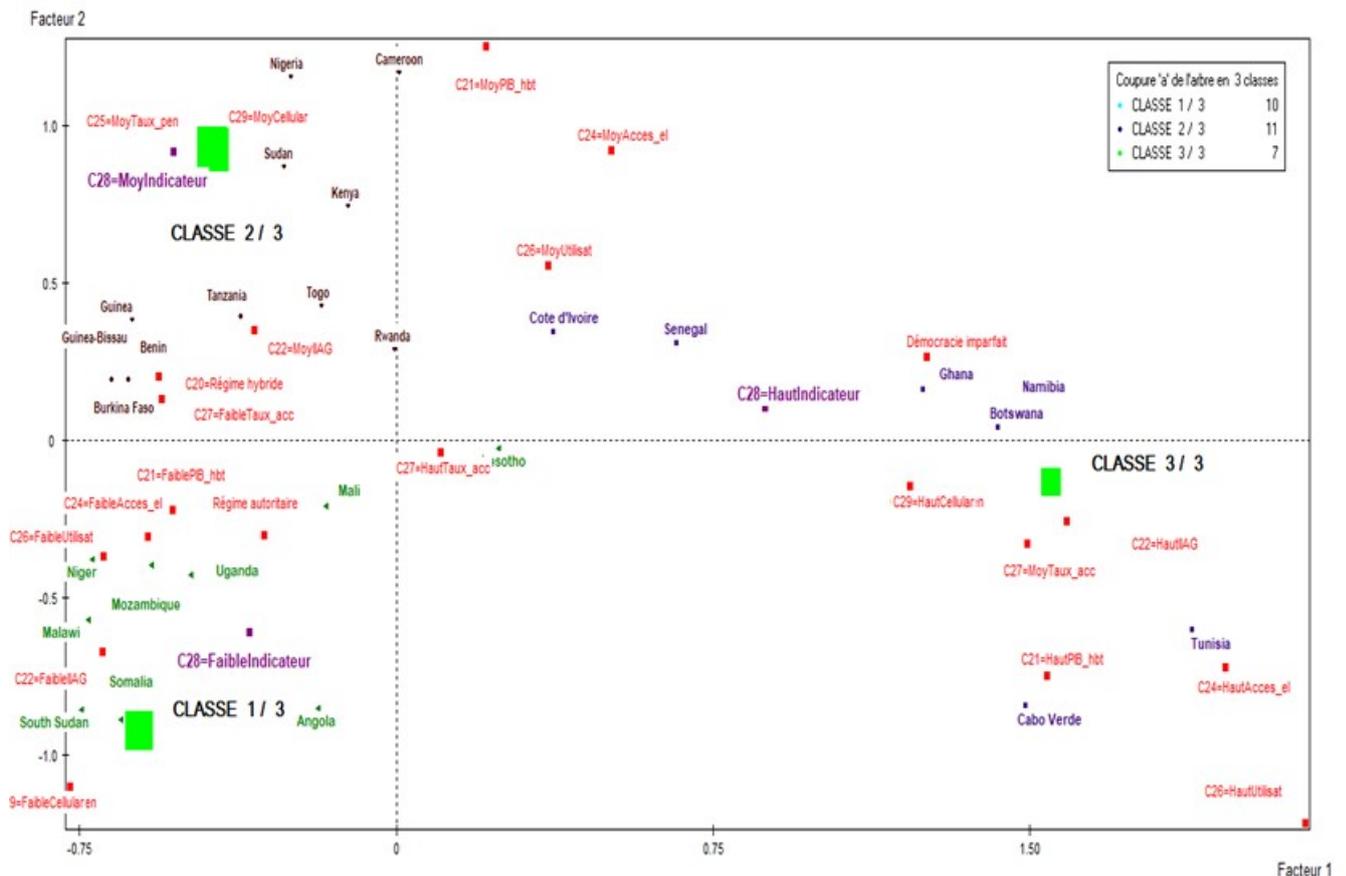
Graphique V-4 : Histogramme de valeurs propres de l'ACM



Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Le premier axe factoriel explique 30,74% de la variabilité totale et le second axe 17,52%, soit 48,28% pour les deux premiers axes factoriels. Ces deux axes seront utilisés pour la représentation du nuage des modalités comme le montre le *Graphique V-5, ci-dessous* :

Graphique V-5 : Analyse factorielle des



Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Le premier axe oppose deux catégories de pays :

- D'une part, les pays ayant de fortes valeurs pour l'indicateur qui a été construit et caractérisés par des valeurs du PIB par tête, de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance africaine, de l'accès au téléphone cellulaire, et de l'utilisation de l'Internet relativement élevées. Ces pays ont, par ailleurs, une démocratie imparfaite (meilleur classement dans la région considérée) ;

- Et d'autre part, les pays ayant de faibles valeurs ou des valeurs moyennes pour l'indicateur construit tout en ayant généralement de faibles valeurs par rapport aux variables évoquées dans le premier groupe.

Ainsi, le premier axe factoriel fait une distinction entre les pays ayant un NADA développé du point de vue de la facilité d'accès aux données d'enquête (forte valeur de l'indicateur) et les autres tout en ne faisant aucune distinction marquée entre les groupes de pays Faible et Moyen. En nous intéressant au second axe, on constate une nette séparation entre ces deux groupes de pays. Ainsi, cet axe distingue :

- D'un côté (en haut) : les pays ayant généralement des valeurs moyennes du PIB par tête, un accès partiel à l'électricité et à l'Internet, un régime politique hybride et un faible taux d'accès à l'abonnement au fixe haut débit ;
- De l'autre côté (en bas à gauche) : les pays caractérisés par un faible taux de pénétration du mobile et un accès très limité à l'Internet. Enfin, ils sont caractérisés par un régime autoritaire en général expliquant les indices de gouvernance les plus faibles.

Une fois que de telles caractéristiques ont pu être décelées au sein des groupes de pays, nous avons fait une classification hiérarchique ascendante, afin de constituer des classes de pays partageant les caractéristiques communes à chacun de ces groupes. Ainsi, la répartition des pays selon ces différentes classes est donnée ci-dessous.

Tableau V-12 : Répartition des pays par classe

Rang	Degré de représentativité de la classe	Pays
Classe 1/3		
1	0.37651	Malawi
2	0.50846	Burundi
3	0.50846	Soudan du Sud
4	0.64610	Mozambique
5	0.65281	Somalie
6	0.74945	Ouganda
7	0.82082	Niger
8	1.21762	Mali
9	1.68157	Angola
10	1.68638	Lesotho
Classe 2/3		
1	0.53395	Guinée
2	0.76793	Bénin
3	0.76793	Burkina Faso
4	0.93263	Nigeria
5	0.94440	Tanzanie
6	0.95188	Guinée Bissau
7	1.16635	Cameroun
8	1.17128	Togo
9	1.25645	Kenya
10	1.31673	Rwanda
Classe 3/3		
1	0.90319	Botswana
2	0.90319	Namibie
3	1.41211	Sénégal
4	1.43090	Ghana
5	1.71452	Tunisie
6	2.14953	Cote d'Ivoire
7	2.43171	Cap-Vert

Source : Etude des Portails NADA des INS africains (2017)

Il convient de remarquer que l'Angola, classé premier par l'indicateur calculé, présente aux plans politique et économique de fortes ressemblances avec la classe 1 composée des pays ayant de faibles performances dans l'évaluation des NADA.

De façon générale, nous pouvons avancer que, mise à part l'exception de l'Angola, la performance des pays en matière d'accessibilité des données d'enquêtes mesurée par le biais des NADA est liée à l'environnement politique, économique et social de ces pays.

V.7. CONCLUSION

Cette étude a permis de faire le point sur les ressources disponibles et les types d'accès aux données proposés en ligne par les INS à travers les plateformes NADA. Globalement, il est ressorti de cette étude que, sur les 871 enquêtes et recensements répertoriés dans les 28 NADA, les jeux de microdonnées sont difficilement accessibles pour près de 70% d'entre eux.

Sur la base d'une approche d'Open Data, cette étude a également proposé un indicateur composite permettant de mesurer le degré de facilité offert par les pays africains par rapport à la diffusion des données d'enquêtes (microdonnées et métadonnées).

L'utilisation de données externes relatives à l'environnement des pays nous a permis d'identifier l'existence de corrélations entre le degré d'accessibilité des données d'enquêtes (sur les NADA) et les contextes politiques, économiques et sociaux des pays.

Cependant, cette étude contient quelques limites. Tout d'abord, du fait de la délimitation exclusive aux seules plateformes NADA, il se pourrait que nous passions à côté d'autres possibilités d'accès aux données d'enquête offertes par les INS. Par ailleurs, nous n'avons pas soumis de requêtes d'accès aux données sous licence comme l'avait effectué Woolfrey (2009), afin de nous assurer de la disponibilité des données et avec les modalités d'acquisition.

Ces limites méritent la réalisation d'études complémentaires, afin de cerner toutes les pratiques d'accès aux données d'enquêtes en vigueur dans les INS africains. En exploitant les archives externes des organisations internationales, une autre étude pourrait également être envisagée dans le but de recenser toutes les données d'enquêtes statistiques disponibles sur l'Afrique. Cet éventaire pourrait constituer une étape vers la mise en place d'un méta-catalogue d'enquêtes statistiques à l'échelle du continent.

CHAPITRE VI : ETUDE N°3 : ANALYSE EXPLORATOIRE DES BESOINS DES UTILISATEURS EN DONNEES STATISTIQUES

« Il ne s'agit pas pour le statisticien de se complaire de ses données mais de se rendre utile en veillant à écouter l'utilisateur le plus exigeant, à comprendre et orienter ses besoins et à satisfaire ces derniers »
(Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015, p. 2).

Résumé

Cette étude porte sur une analyse exploratoire des besoins des utilisateurs en données statistiques en prenant l'exemple sur le cas du Sénégal. Elle a consisté en une exploitation du registre des demandes d'informations reçues des utilisateurs par voie électronique entre 2016 et 2017. L'analyse des 1.592 demandes, provenant de 1.269 utilisateurs différents, a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les catégories des demandeurs et sur leurs besoins en données statistiques. Ainsi, il a noté que les requêtes d'informations envoyées proviennent en majorité des élèves et étudiants et des particuliers et portaient en générale sur des statistiques démographiques et plus précisément des données de population..

VI.1. INTRODUCTION

Conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Organisation des Nations Unies, 2014b)²²³ et de la Charte africaine de la statistique (Union Africaine, 2009b), l'utilisateur doit être placé au cœur des préoccupations des Instituts nationaux de statistique (INS).

Ainsi, il est indispensable d'établir une relation de confiance et de proximité avec les usagers mais également de mettre en place les dispositifs adéquats pour identifier leurs besoins en données statistiques et y apporter les réponses satisfaisantes, au temps opportun, suivant les canaux appropriés et selon les formats désirés.

Différentes méthodes sont employées par les INS pour identifier les besoins des utilisateurs et recueillir leurs avis sur les produits et services statistiques proposés. Cassel et al. (2003)²²⁴ ont dénombré onze (11) types de méthodes allant des enquêtes de satisfaction classiques, aux enquêtes d'opinion (sur l'image et sur la confiance), en passant par les registres des requêtes, les questionnaire d'enquêtes thématiques ciblant des catégories d'utilisateurs (media, clients, abonnés ...). Ces différentes méthodologies sont détaillées au Chapitre VI portant sur l'étude empirique n°3 relative à l'enquête que nous avons menée auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (*voir Point VII.2, Etat de l'art, page 239*).

²²³ Les Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission statistique des Nations Unies en 1994 ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 29 janvier 2014.

²²⁴ Cassel, C., Järnbert, M., Holzer, W., Giovanni, B., & Tiddi, A. (2003). *State-of-the-art regarding planning and carrying out Customer or User Satisfaction Surveys in NSIs*.

VI.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de cette étude exploratoire est d'avoir une vue plus ou moins détaillée sur les centres d'intérêt des utilisateurs ainsi que les niveaux de désagrégation souhaitées en termes couverture géographique.

VI.3. METHODOLOGIE

Pour l'atteinte de cet objectif, nous avons choisi d'exploiter le registre des requêtes d'informations des utilisateurs adressées par voie électronique à l'ANSD, entre 2016 et 2017.

En effet, dans le cadre de l'amélioration des relations avec les usagers, l'ANSD avait mis en place à partir de 2014 un dispositif de suivi des requêtes des utilisateurs, afin d'avoir des indicateurs pertinents sur la diligence apportée à leur traitement.

Le registre recensait des informations d'identification des utilisateurs, la nature de leurs demandes ainsi que les dates de réception et de transmission des réponses. Pour les deux années ciblées, la base comprenait au total 1842 enregistrements (918 en 2016 et 924 en 2017).

Comme traitement, nous avons effectué un nettoyage de la base pour, entre autres, supprimer les doublons et enlever les requêtes d'accès aux bases de microdonnées des enquêtes qui font l'objet d'une procédure spécifique. Nous avons également fait un travail d'indexation manuelle qui a permis de rattacher chaque demande à une catégorie de thèmes et de sous-thèmes statistiques. Les résultats sont présentés ci-après.

VI.4. ANALYSE DES RESULTATS

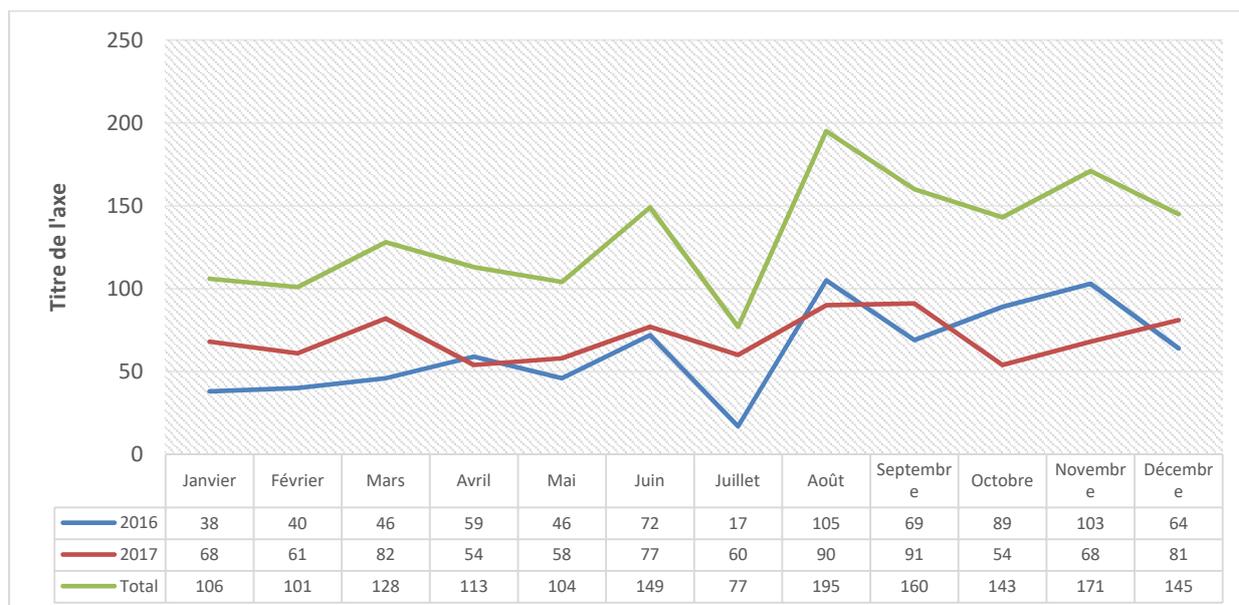
VI.4.1. Situation globale des demandes d'informations

A la suite du traitement des données, nous avons relevé au final 1592 demandes d'informations reçues par voie électronique par l'ANSD

entre 747 en 2016 et 845 en 2017, soit une augmentation de 13%. Ces requêtes proviennent de 1269 utilisateurs différents.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution mensuelle de ces demandes.

Graphique VI-1 : Evolution mensuelle des demandes d'information reçues par voie électronique par l'ANSD entre 2016 et 2017



Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Le nombre de demandes reçues donne des moyennes mensuelles respectives de 62,2 et 70,4 entre 2016 et 2017. Dans l'ensemble, ces demandes s'inscrivent sur une tendance à la hausse durant la période en dépit de la baisse assez importante notée en juillet 2016.

VI.4.2. Catégorisation des demandeurs de données

Les demandeurs d'informations sont catégorisés suivant les groupes d'utilisateurs adoptés par l'ANSD et qui sont au nombre de 11 (voir le tableau ci-après).

Tableau VI-1 : Répartition des requêtes de données par groupes d'utilisateurs

	Total		2016		2017		Variation annuelle (%)
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Elèves et étudiants	722	45,4	334	44,7	388	46,0	16,2
Particuliers	398	25,0	178	23,9	220	25,9	22,3
Autres sociétés privées	121	7,6	59	7,9	62	7,3	5,1
Cabinets de consultance	115	7,2	60	8,0	55	6,5	-8,3
Chercheurs et universitaires	85	5,3	39	5,2	46	5,5	17,9
Administration	60	3,8	31	4,1	29	3,4	-6,5
Associations et ONG	34	2,1	14	1,9	20	2,4	42,9
Organismes internationaux	20	1,3	11	1,5	9	1,1	-18,2
Corps diplomatique	17	1,1	13	1,7	4	0,5	-69,2
Presse	12	0,8	7	0,9	5	0,6	-28,6
Banques et assurances	8	0,5	1	0,1	7	0,8	600,0
Total	1592	100	748	100,0	844	100,0	13,1

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Le tableau ci-dessus montre que les requêtes d'information viennent majoritairement des élèves et étudiants avec 45,5% du total des demandes sur les deux ans. Ils sont suivis par la catégorie des particuliers (25%), des autres sociétés privées (7%), des cabinets de consultance (7%) et des chercheurs et universitaire (5%).

Les informations contenues dans les requêtes d'informations nous ont permis dans la plupart du temps d'identifier le groupe d'appartenance de l'utilisateur. Cependant, dans certains cas, nous avons rencontré des difficultés pour classer le demandeur car la nature de la requête est vague et aucun élément d'identification n'est fourni dans le courriel. Dans pareils cas, nous classons le demandeur dans la catégorie des « Particuliers » ; ce qui explique peut-être le nombre assez important des demandes venant des particuliers.

VI.4.3. Les centres d'intérêt des utilisateurs

La détermination des thèmes et sous-thèmes statistiques est effectuée sur la base de la classification utilisée pour structurer le site web de l'ANSD. Le travail d'indexation expliqué plus haut a permis de rattacher chaque demande à une catégorie de thèmes et de sous-thèmes dans le but d'avoir des centres d'intérêt harmonisés et homogènes. Les demandes portant à la fois sur plusieurs thèmes sont classées dans la catégorie « multi-thèmes ». La situation est donnée par le tableau suivant.

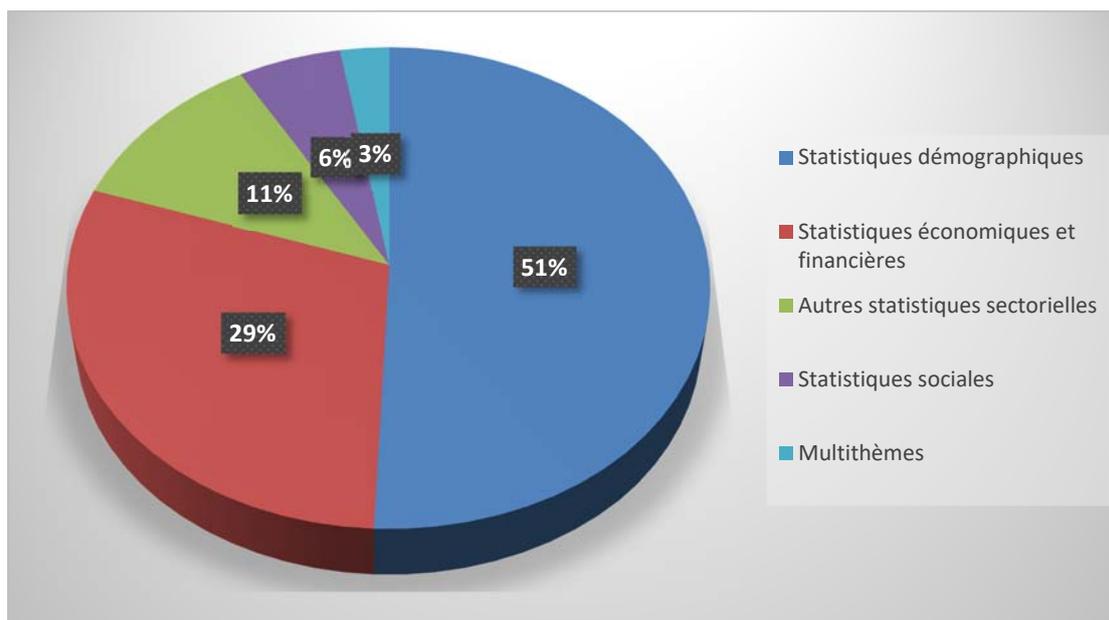
Tableau VI-2 : Répartition des requêtes de données par thèmes statistiques

	Total	2016		2017		Variation annuelle (%)
		Eff.	%	Eff.	%	
statistiques démographiques	807	371	49,6	436	51,7	17,5
statistiques économiques et financières	470	244	32,6	226	26,8	-7,4
Autres statistiques sectorielles	182	80	10,7	102	12,1	27,5
statistiques sociales	90	45	6,0	45	5,3	0,0
Multi-thèmes*	43	8	1,1	35	4,1	337,5
Total	1592	748	100,0	844	100,0	12,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

* : Demandes portant sur plusieurs thèmes à la fois

Graphique VI-2 : Répartition des requêtes de données par thème statistique



Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Les demandes d'informations des utilisateurs envoyées à l'ANSD entre 2016 et 2017 ont concerné à 51% des données démographiques, ensuite des statistiques économiques et financières (29%) et enfin des statistiques sectorielles (11%). Le tableau ci-après donne les détails des sous-thèmes.

Tableau VI-3 : Répartition des requêtes de données par sous thèmes statistiques

Thèmes	Sous-thèmes	2016		2017		Total	Variation annuelle (%)
		Eff.	%	Eff.	%		
statistiques démographiques	Population	343	92,5	419	96,1	762	22,2
	Multiples sous thèmes*	21	5,7	13	3,0	34	-38,1
	Migration	3	0,8	3	0,7	6	0,0
	Natalité	2	0,5	1	0,2	3	-50,0
	Mortalité	2	0,5	0	0,0	2	-100,0
	sous.total		371	100,0	436	100,0	807
statistiques économiques et financières	Commerce extérieur	125	49,6	101	38,7	226	-19,2
	Statistiques d'entreprises	41	16,3	57	21,8	98	39,0
	Multiples sous thèmes*	27	10,7	20	7,7	47	-25,9
	Production industrielle	9	3,6	18	6,9	27	100,0
	Comptes nationaux (PIB et agrégats)	16	6,3	11	4,2	27	-31,3
	Prix	13	5,2	13	5,0	26	0,0
	Autres	13	5,2	6	2,3	19	-53,8
	sous.total		244	100,0	226	100,0	470
Autres statistiques sectorielles	Agriculture	14	17,5	9	8,8	23	-35,7
	Bâtiments et travaux publics	10	12,5	9	8,8	19	-10,0
	Transports	6	7,5	13	12,7	19	116,7
	Géomatique/cartographie	6	7,5	12	11,8	18	100,0
	Energie	6	7,5	9	8,8	15	50,0
	Elevage	6	7,5	8	7,8	14	33,3
	Eau et assainissement	4	5,0	7	6,9	11	75,0
	Tourisme	8	10,0	3	2,9	11	-62,5
	Secteur informel	3	3,8	5	4,9	8	66,7
	Mines et Industries	1	1,3	6	5,9	7	500,0
	Autres	1	1,3	5	4,9	6	400,0
	Multiples sous thèmes*	2	2,5	3	2,9	5	50,0
	Administration - gouvernance	2	2,5	3	2,9	5	50,0
	Horticulture	1	1,3	4	3,9	5	300,0
	Environnement	2	2,5	2	2,0	4	0,0
	Poste et télécom	2	2,5	1	1,0	3	-50,0
	Sécurité	2	2,5	1	1,0	3	-50,0
	Pêche	2	2,5	1	1,0	3	-50,0
	Culture	1	1,3	0	0,0	1	-100,0
	Assistance	1	1,3	0	0,0	1	-100,0
Sécurité alimentaire	0	0,0	1	1,0	1		
sous total		80	100,0	102	100,0	182	27,5

Thèmes	Sous-thèmes	2016		2017		Total	Variation annuelle (%)
		Eff.	%	Eff.	%		
statistiques sociales	Santé	13	28,9	16	35,6	29	23,1
	Emploi et travail	11	24,4	9	20,0	20	-18,2
	Education	8	17,8	11	24,4	19	37,5
	Multiples sous thèmes*	4	8,9	3	6,7	7	-25,0
	Habitat et cadre de vie	4	8,9	2	4,4	6	-50,0
	Pauvreté et conditions de vie	4	8,9	2	4,4	6	-50,0
	Genre	1	2,2	1	2,2	2	0,0
	Justice	0	0,0	1	2,2	1	
	sous.total	45	100,0	45	100,0	90	0,0
Multithèmes**		8	100,0	35	100,0	45	337,5
	TOTAL	748	100,0	844	100,0	1592	12,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

* : Demandes portant à la fois sur plusieurs sous-thèmes

** : Demandes portant à la fois sur plusieurs thèmes

Le tableau ci-dessus nous montre que parmi les requêtes portant sur les statistiques démographiques, plus de 90% d'entre elles concernent des données de population. Au niveau des statistiques économiques et financières, les utilisateurs s'intéressent beaucoup plus aux données du commerce extérieur, aux statistiques d'entreprise, à la production industrielle et aux comptes nationaux. Parmi les statistiques sectorielles, les données sur l'agriculture et les BTP sont les plus demandées.

Tableau VI-4 : Répartition des requêtes de données par groupes d'utilisateurs et par thèmes statistiques

	statistiques démographiques		statistiques économiques et financières		Autres statistiques sectorielles		statistiques sociales		Multi-thèmes		Total
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Elèves et étudiants	222	270	63	47	26	35	17	19	6	17	722
Particuliers	77	106	69	71	23	25	10	6		11	398
Autres sociétés privées	11	9	36	37	9	15	2	1	1		121
Cabinets de consultance	14	8	35	30	8	10	3	5		2	115
Chercheurs et universitaires	17	14	9	16	8	5	4	9	1	2	85
Administration	21	11	7	9		5	3	3		1	60
Associations et ONG	7	13	3	4	3	3	1				34
Organismes internationaux		1	8	3		2	3	2		1	20
Corps diplomatique	1		10	4	1		1				17
Presse	1	2	3	2	2	1	1				12
Banques et assurances		2	1	3		1				1	8
Total général	371	436	244	226	80	102	45	45	8	35	1592

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Du point de vue des groupes d'utilisateurs, nous retenons du tableau ci-dessus que plus de 60% des demandes de données démographiques proviennent des élèves et étudiants.

VI.4.4. Niveaux de désagrégation désirés par les utilisateurs

Le niveau de désagrégation des données est étudié suivant la couverture nationale ou locale souhaitée par les utilisateurs dans leurs requêtes. Le niveau local est détaillé suivant les découpages administratifs (régional, départemental, communal et village/quartier).

Tableau VI-5 : Répartition des demandes par niveaux de désagrégation des données sollicitées

	2016		2017		Total	Variation annuelle (%)
	Eff.	%	Eff.	%		
Locale	396	53%	493	58%	889	24,5
Communale	167	42%	248	63%	415	48,5
Village/Quartier	132	33%	83	21%	215	-37,1
Départementale	55	14%	98	25%	153	78,2
Régionale	42	11%	64	16%	106	52,4
Nationale	352	47%	351	42%	703	-0,3
Total	748	100%	844	100%	1592	12,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Ainsi, nous retenons du tableau ci-dessus que dans plus de 55% des requêtes reçues, les utilisateurs souhaiteraient disposer des données désagrégées au niveau local, comparativement au niveau national. Parmi le niveau local, ce sont les données désagrégées au niveau communal qui intéressent le plus les utilisateurs suivies de celles représentées au niveau des villages et quartiers.

Nous avons aussi essayé de voir les régions qui font le plus objet de requêtes de la part des utilisateurs. La situation est donnée par le tableau suivant.

Tableau VI-6 : Répartition des requêtes par régions ciblées dans la demande

Région	2016		2017		Total	Variation annuelle (%)
	Eff.	%	Eff.	%		
Dakar	122	30,8	172	34,9	294	41,0
Thiès	59	14,9	72	14,6	131	22,0
Saint-Louis	23	5,8	38	7,7	61	65,2
Ziguinchor	21	5,3	26	5,3	47	23,8
Kaolack	29	7,3	15	3,0	44	-48,3
Tambacounda	23	5,8	18	3,7	41	-21,7
Fatick	12	3,0	28	5,7	40	133,3
Matam	8	2,0	32	6,5	40	300,0
Kolda	17	4,3	13	2,6	30	-23,5
Kédougou	14	3,5	7	1,4	21	-50,0
Kaffrine	9	2,3	9	1,8	18	0,0
Louga	9	2,3	9	1,8	18	0,0
Diourbel	9	2,3	8	1,6	17	-11,1
Sédhiou	11	2,8	6	1,2	17	-45,5
Multiple *	30	7,6	40	8,1	70	33,3
Total	396	100,0	493	100,0	889	24,5

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Nous retenons que ce sont les régions de Dakar et de Thiès qui sont les plus mentionnées dans les demandes d'informations des utilisateurs. Ces deux régions sont les plus peuplées du Sénégal (respectivement 23% et 13% de la population en 2017) et elles concentrent l'essentiel de l'activité économique du pays.

Tableau VI-7 : Répartition des requêtes par niveau de désagrégation et par thèmes

Niveau de désagrégation	statistiques démographiques		statistiques économiques et financières		Autres statistiques sectorielles		statistiques sociales		Multithèmes		Total
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Locale	330	390	26	25	21	34	13	15	6	29	889
Communale	140	206	16	9	5	13	4	7	2	13	415
Village/Quartier	118	74	4	3	5	2	3	1	2	3	215
Départementale	48	76	1	2	5	8	1	3		9	153
Régionale	24	34	5	11	6	11	5	4	2	4	106
Nationale	41	46	218	201	59	68	32	30	2	6	703
Total	371	436	244	226	80	102	45	45	8	35	1592

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Dans le tableau ci-dessus, nous remarquons que ce sont les statistiques démographiques qui sont les plus demandées en termes de désagrégation. Pour les autres types de statistiques, les requêtes se limitent majoritairement au niveau national.

VI.4.5. Délais de traitement des demandes d'informations

Les délais de traitement, estimés en nombre de jours, sont obtenus entre les dates de réception des demandes et de transmission des réponses. Le tableau ci-après dresse la situation mensuelle globale.

Tableau VI-8 : Situation globale des délais de traitement des requêtes

	2016		2017		Nbre total de requêtes	Délai moyen général de traitement (jrs)
	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)		
Janvier	38	12,3	68	4,5	106	7,3
Février	40	4,0	61	2,1	101	2,9
Mars	46	3,1	82	4,0	128	3,7
Avril	59	10,4	54	1,9	113	6,3
Mai	46	4,5	58	3,4	104	3,9
Juin	72	3,3	77	3,2	149	3,2
Juillet	17	3,7	60	2,3	77	2,6
Août	105	7,7	90	3,3	195	5,7
Septembre	69	4,2	91	2,0	160	2,9
Octobre	89	3,1	54	1,9	143	2,7
Novembre	103	2,4	68	0,7	171	1,7
Décembre	64	2,2	81	1,8	145	2,0
Total	748	4,9	844	2,6	1592	3,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

En moyenne, le délai de traitement d'une demande d'informations est estimé à 3,8 jours. Dans l'ensemble, il est noté une amélioration dans la diligence de ces requêtes puisque les délais sont passés de 4,9 jours en 2016 à 2,6 jours en 2017.

Tableau VI-9 : Situation des délais de traitement des requêtes par rapport aux différentes catégories d'utilisateurs

	2016		2017		Nbre total de requêtes	Délai moyen général de traitement (jrs)
	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)		
Chercheurs et universitaires	39	6,1	46	3,7	85	4,8
Administration	31	7,6	29	1,9	60	4,7
Associations et ONG	14	5,2	20	4,2	34	4,6
Autres sociétés privées	59	6,7	62	2,4	121	4,5
Elèves et étudiants	334	4,7	388	2,7	722	3,6
Organismes internationaux	11	4,7	9	2,0	20	3,5
Particuliers	179	4,7	219	2,4	398	3,5
Cabinets de consultance	60	3,8	55	2,5	115	3,2
Corps diplomatique	13	0,8	4	3,3	17	1,4
Presse	7	0,9	5	2,0	12	1,3
Banques et assurances	1	0,0	7	1,1	8	1,0
Total	748	4,9	844	2,6	1592	3,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Par rapport aux groupes d'utilisateurs, nous remarquons globalement que les requêtes qui prennent plus de temps dans leur traitement sont celles provenant des chercheurs et universitaires, de l'administration publique, des associations et ONG et des autres sociétés privées.

Tableau VI-10 : Situation des délais de traitement des demandes par rapport aux thèmes statistiques objets des requêtes

	2016		2017		Nbre total de requêtes	Délai moyen général de traitement (jrs)
	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)	Nbre de requêtes	Délai moyen de traitement (jrs)		
statistiques sociales	45	5,3	45	3,3	90	4,3
Autres statistiques sectorielles	80	5,4	102	3,2	182	4,2
statistiques économiques et financières	244	4,5	226	2,7	470	3,6
statistiques démographiques	371	4,9	436	2,4	807	3,6
Multi thèmes	8	6,5	35	2,5	43	3,3
Total	748	4,9	844	2,6	1592	3,8

Source : Registre des demandes d'information de l'ANSD (2016-2017)

Suivant les thèmes statistiques, ce sont les demandes portant sur des statistiques sociales et les autres statistiques sectorielles qui prennent plus de temps dans leur traitement avec des délais respectifs de 4,3 jours et de 4,2 jours.

VI.5. CONCLUSION

Dans l'optique d'une meilleure compréhension des besoins des utilisateurs en données statistiques, nous avons entrepris une étude portant sur une exploitation du registre des demandes d'informations reçues par l'ANSD du Sénégal, par voie électronique, entre 2016 et 2017.

L'objectif global de cette étude exploratoire était d'avoir une vue plus ou moins détaillée sur les centres d'intérêt des utilisateurs ainsi que les niveaux de désagrégation souhaitées en termes de couverture géographique.

L'analyse a porté sur 1592 demandes d'informations provenant de 1269 utilisateurs différents. Les résultats ont montré que les demandeurs sont en majorité des élèves et des étudiants et des particuliers. Les requêtes concernent en général des données démographiques et plus précisément des données de population.

En termes de désagrégation, l'étude a montré que dans plus de 55% des requêtes reçues, les utilisateurs désirent disposer des données représentées au niveau local et plus précisément au niveau communal et au niveau des villages et quartiers.

En ce qui concerne la diligence apportée aux requêtes, les demandes d'informations sont traitées en moyenne dans un délai de 3,8 jours. Par rapport aux groupes d'utilisateurs, les demandes provenant des chercheurs et universitaires, de l'administration publique, des associations et ONG et des autres sociétés privées sont celles qui prennent plus de temps dans leur traitement.

CHAPITRE VII : ETUDE N°4 : ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS DE DONNEES STATISTIQUES DES INS AFRICAINS

*"It is important to know and understand the users of statistics".
(Smrekar, 2009, p. 3)*

Résumé

Cette étude a porté sur une enquête en ligne auprès des utilisateurs de données statistiques dans neuf INS du cadre d'étude. Elle avait pour objectif de mesurer le niveau de prise en compte des préoccupations des utilisateurs par les INS étudiés en termes de besoins informationnels, de pratiques de diffusion, d'accessibilité et de disponibilité des données statistiques. Au total, 664 utilisateurs provenant de 09 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, et Togo) ont répondu au questionnaire sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018. Les répondants, constitués dans leur large majorité d'hommes, provenaient à 65% du Sénégal et le reste de l'ensemble des 8 autres pays. Les résultats ont fournis des enseignements intéressants sur les besoins des utilisateurs, sur l'usage fait des statistiques, les modes d'accès aux données statistiques par le biais des différents canaux de diffusion dont le plus important reste les sites web des INS.

VII.1. INTRODUCTION

La diffusion et l'utilisation des données sont la finalité de toute activité de production statistique. A ce titre, la mesure de la satisfaction des usagers ou l'évaluation du niveau d'utilisation des données constituent une des principales étapes du processus de production statistique.

Cette quête de confiance et d'affirmation de l'offre de service statistique demande de la part des INS l'organisation de consultations périodiques avec les utilisateurs, afin de mieux les connaître mais aussi de mesurer leur perception des organismes producteurs et leur niveau de satisfaction par rapport aux produits et services statistiques.

Les enquêtes de satisfaction sont intrinsèquement liées à la notion fondamentale qui forme le socle de la relation entre les organismes de statistique et les utilisateurs : la qualité des données.

Ainsi, nous avons entrepris, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018, via un questionnaire en ligne, une enquête auprès des utilisateurs de données statistiques dans les pays membres du Réseau Afristat et ciblés dans notre cadre d'étude. Cette enquête a pu couvrir 9 pays sur les 14 ciblés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

L'analyse des données collectées a pu fournir des informations intéressantes sur le niveau de prise en compte des préoccupations des utilisateurs par la statistique publique africaine en termes de besoins couverts, de méthodes de diffusion, d'accessibilité et de disponibilité des données statistiques.

VII.2. ETAT DE L'ART

VII.2.1. Importance des enquêtes auprès des utilisateurs

Les missions principales des INS sont de mener, sur la base de méthodes scientifiques éprouvées, des enquêtes et des études spécifiques pour mesurer et comprendre les phénomènes économiques, sociaux et démographiques pour faciliter la prise de décision. Paradoxalement, très peu d'efforts ont été faits pour mesurer la production et la valeur ajoutée associées au travail des INS (Giovannini, 2010, p. 11).

En effet, pour Steenvoorden (2014, p. 1), *le suivi des utilisateurs et de leurs besoins est devenu une tâche difficile pour les bureaux de statistique*. Avec la révolution introduite par le web dans la diffusion, la communication et l'accessibilité des statistiques officielles, les utilisateurs ne sont plus nécessairement des experts « *statistiquement alphabétisés* » (Smrekar, 2009, p. 2) qui ont un degré élevé d'intérêt et de compréhension des statistiques. Avec le développement de l'Internet et la généralisation de la politique de gratuité des données statistiques, les INS font de plus en plus face à des groupes d'utilisateurs très hétérogènes, avec des besoins variés et divers. D'où la nécessité de mener des enquêtes de satisfaction à une échelle de plus en plus grande pour recueillir des informations sur les attentes des utilisateurs et mieux évaluer leur degré de satisfaction (Ecochard et al., 2008).

VII.2.2. Les méthodologies employées

Traditionnellement, les méthodologies des enquêtes de satisfaction des utilisateurs viennent du privé (Steenvoorden, 2014). Dans le domaine des statistiques officielles, et du secteur public en général, le développement de méthodes est lent et l'échange de connaissances faible.

Eurostat a mis en place à partir de 2001 un groupe d'experts²²⁵ (Cassel et al., 2003) pour mener une étude sur l'état de l'art sur les enquêtes de satisfaction des utilisateurs dans 18 INS européens. Les résultats avaient montré que ces types d'enquête n'étaient pas systématiques, ne rentraient pas généralement dans la planification stratégique et étaient diversement réalisés d'un INS à un autre. Les différences de pratiques portent sur le type de d'opération, les groupes d'utilisateurs ou de clients ciblés, les méthodes de collecte utilisées, etc.

Cassel et al. (2003, p. 6) ont énuméré et classé une liste de 11 types d'enquêtes suivant leur fréquence d'utilisation dans les systèmes statistiques européens :

1. *Enquête générale (« traditionnelle ») sur la satisfaction de la clientèle : questionnaire (en partie) standardisé destiné à des clients / utilisateurs connus de produits et services (y compris des enquêtes qui mesurent la satisfaction de la clientèle avec un modèle structurel) ;*
2. *Études d'image, « enquêtes de confiance » (citoyens, grand public : recherche d'opinion, analyse des médias de masse) ;*
3. *Enregistrement des clients / utilisateurs contacts / questions / plaintes, par téléphone, lettre fax et email ;*
4. *Entretiens (qualitatifs) (en face à face, par courrier / par courrier électronique) avec des utilisateurs clés (parties prenantes importantes) ;*
5. *Questionnaires ajoutés aux publications imprimées (pour collecter des données sur la satisfaction du consommateur à l'égard d'une publication donnée) ;*
6. *Questionnaires Web pour les internautes ;*
7. *Questionnaire spécial ciblant les destinataires de communiqués de presse (par courrier / par courrier électronique ; pour recueillir des*

²²⁵ Leadership Group (LEG) on Quality - Implementation Group

informations sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des communiqués de presse) ;

- 8. Questionnaire spécial pour les participants aux conférences de presse, réunions d'experts et cours de formation des INS (distribution de feuilles de commentaires lors de la réunion ; collecte d'informations sur la satisfaction du client à l'égard de la réunion concernée) ;*
- 9. Questionnaire spécial pour les utilisateurs de la banque de données statistiques (par courrier / sur Internet / par courrier électronique; pour collecter des informations sur la satisfaction du client à l'égard de la banque de données) ;*
- 10. Questionnaire spécial pour les utilisateurs du centre de données / bibliothèque (distribution aux clients / utilisateurs ; pour collecter des informations sur la satisfaction des clients vis-à-vis de l'offre et du service) ;*
- 11. Enquête spéciale sur les clients «payants» (adresses / informations extraites des «statistiques de vente»)*

D'après Cassel et al. (2003), les opérations les plus citées (déjà réalisées ou planifiées) sont : (i) l'enquête classique de satisfaction des utilisateurs/clients sur les produits et services statistiques de l'INS, (ii) le questionnaire web destiné aux internautes visitant les sites des INS, (iii) l'enregistrement des contacts, requêtes et plaintes des utilisateurs/clients et (iv) le questionnaire de satisfaction accompagnant les publications imprimées)

Dans la suite de l'éventaire mené par Eurostat sur les différentes pratiques recensées dans l'espace européen, Ecochard et al. (2008) ont réalisé une étude qui *passé en revue la série d'enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs menées en 2006-2007 dans le système statistique européen, et ce, dans le contexte de la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.*

Dans le contexte des pays africains, la réalisation des enquêtes de satisfaction est encore plus irrégulière et les documents méthodologiques propres aux spécificités des systèmes statistiques africains plus rares. Cependant, nous pouvons citer le guide méthodologique élaboré par la Banque Mondiale (The World Bank Group, 2010)²²⁶ pour mesurer la qualité et l'utilisation des statistiques dans le processus de prise de décision et d'élaboration des politiques. Ce guide s'inscrit dans le cadre du Programme Statistics for Results Facility (SFR)²²⁷ *qui est une initiative multi-donneurs, gérée par la Banque mondiale, destinée à soutenir le développement statistique dans les pays en développement à travers, notamment, le renforcement des capacités statistiques et l'amélioration de la production, la disponibilité et l'utilisation des statistiques officielles.*

Dans la continuité de l'étude menée en 2003 sur l'état de l'art sur les enquêtes de satisfaction des utilisateurs dans les systèmes statistiques européens, Cassel (2006)²²⁸ a proposé un guide méthodologique pour la réalisation et l'analyse des enquêtes de satisfaction des utilisateurs/clients des statistiques officielles, en passant en revue les types de d'enquêtes, les groupes d'utilisateurs cibles, le design des questionnaires jusqu'à l'analyse des données et la présentation des résultats.

Nous retenons de cette étude que le concept de satisfaction est quelque peu vague et fait partie des variables qui ne sont pas directement mesurables, encore appelées en analyse statistique variables latentes à l'opposé des variables manifestes comme le poids, l'âge et la taille (Cassel, 2006, p. 7). Ainsi, il préconise l'utilisation des modèles d'équations structurelles (*Structural Equation Models*) qui permettent de définir une structure où *la satisfaction globale est calculée en fonction de la satisfaction avec les différents composants considérés comme pertinents pour expliquer la satisfaction globale.*

²²⁶ The World Bank Group. (2010). Guidelines for User Satisfaction survey on the Quality and Use of Official Statistics for Informed Policy – and Decision-Making. *Statistics for Results Facility Catalytic Fund (SRF-CF)*.

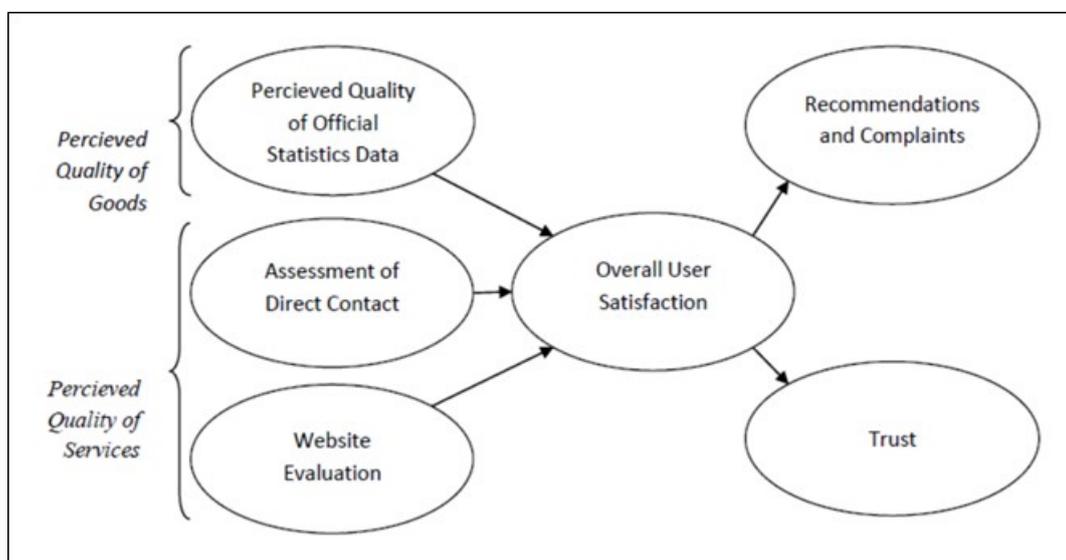
²²⁷ <http://www.worldbank.org/en/data/statistical-capacity-building/statistics-for-results-facility-catalytic-fund#2> (Page consultée le 15/07/2018)

²²⁸ Cassel, C. (2006). Measuring Customer Satisfaction, a methodological guidance. *Statistika Centralbyran*, 16.

D'après Cassel (2006, p. 13), l'Indice américain de satisfaction des clients (*ACSI*, *American Customer Satisfaction Index*) et l'Indice européen de satisfaction des clients sont basés sur ce modèle après l'avoir comparé à plusieurs autres modèles.

A titre d'exemple, nous citons l'enquête de satisfaction des utilisateurs de l'INS de la Slovénie (Steenvoorden, 2014)²²⁹ qui se base d'ailleurs sur l'Indice américain de satisfaction des clients (*ACSI*) et qui appréhende la satisfaction globale sous l'angle de deux dimensions : la qualité des produits et la qualité des services. La variable latente « la qualité des produits » a été mesurée avec la variable latente « qualité perçue des données statistiques officielles » et la qualité des services a été mesurée avec deux variables latentes : «évaluation du contact direct» et «évaluation du site Web» (Steenvoorden, 2014, p. 3). Voir *Figure VII-1*, ci-dessous.

Figure VII-1 : Modèle de mesure de la satisfaction des utilisateurs de statistiques officielles de Slovénie



Source : (Steenvoorden, 2014, p. 3)

²²⁹ Steenvoorden, T. (2014). Development of the Model for Measuring the Satisfaction of Official Statistics Users.

Le niveau de satisfaction des utilisateurs va ainsi avoir pour conséquence le renforcement de la confiance ou de la méfiance/défiance par rapport aux produits et services statistiques et aux organismes producteurs.

VII.2.3. La problématique de la qualité des données statistiques

La problématique de la qualité des données produites est au cœur des préoccupations des Instituts nationaux de statistique. Cette notion est endogène à la statistique, compte tenu des multiples étapes suivies tout au long du processus de production (identification des besoins, méthodologie, dispositif de collecte, contrôle de cohérence, ajustement, évaluation ex post, ...) pour aboutir à la publication de données statistiques fiables (Brackstone, 1999, p. 139; Drumetz & Monfront, 2003, p. 28).

Cette préoccupation relative à la qualité est présente depuis la première mouture des Principes fondamentaux de la statistique en 1994 et Gordon Brackstone (1999, p. 139) situe les premières rencontres sur le domaine par la Conférence des statisticiens européens en 1998.

Plusieurs auteurs ont souligné l'absence de consensus sur la définition et sur la conceptualisation du terme «qualité statistique» (Lee & Shon, 2001, p. 2). Le seul consensus trouvé par les organismes de statistique ces dernières années, est le fait que *le concept de qualité des informations statistiques est multidimensionnel et qu'il n'existe pas de mesure unique de la qualité des données. Les exemples de dimensions ou de composants de qualité communs incluent : la pertinence, la précision, la fiabilité, l'opportunité, la ponctualité, l'accessibilité, la clarté, l'interprétabilité, la cohérence, la comparabilité, la crédibilité, l'intégrité, la*

solidité méthodologique et la facilité d'entretien (Division de statistique des Nations Unies, 2012, p. 2)²³⁰.

Dans le Manuel sur les méthodes et outils d'évaluation de la qualité des données (Bergdahl et al., 2007, p. 9)²³¹, la notion de qualité des données est perçue suivant trois aspects étroitement liés : (1) les caractéristiques du produit statistique (2) la perception du produit statistique par l'utilisateur et (3) certaines caractéristiques du processus de production statistique. Chenais (1998) a abordé la notion de la qualité des statistiques publiques en rapport avec les normes ISO 9000 dans le contexte des pays africains.

Actuellement, les organismes nationaux et internationaux de production statistique se sont accordés sur l'adoption de l'approche de qualité totale qui ramène toute l'activité de production statistique autour de la satisfaction de l'utilisateur : « *La qualité des statistiques renvoie à tous les aspects de la mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins et aux attentes des utilisateurs en matière d'informations statistiques, une fois qu'elles sont diffusées* » (Elvers & Lindén, 1997, p. 622).

Ces définitions diverses nécessitent ainsi le choix d'un cadre bien défini pour cerner la question. Sur le plan opérationnel, la qualité statistique est appréhendée sous l'angle de ses éléments multidimensionnels à travers l'adoption de cadres et de normes comme le cadre d'évaluation de la qualité des données (en anglais *DQAF : Data Quality Assessment Framework*) du Fonds Monétaire International (FMI).

²³⁰ Division statistique des Nations-Unies. (2012). Guidelines for the Template for a Generic National Quality Assurance Framework (NQAF). <https://unstats.un.org/unsd/dnss/qualitynqaf/nqaf.aspx> (Page consultée le 07/06/2018)

²³¹ Bergdahl, M., Ehling, M., Elvers, E., Földesi, E., Körner, T., Kron, A., ... Nimmergut, A. (2007). *Handbook on data quality assessment methods and tools* (p. 139). European Commission, Eurostat.

La mise en place du DQAF est fortement liée aux normes de diffusion des données statistiques élaborées par le FMI au milieu des années 1990 (Carson, 2001; Kester, 2006; Laliberté et al., 2004). En effet, après le lancement de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et du Système général de diffusion des données (SGDD) par le FMI²³² suite aux crises financières des années 1990, les questions relatives à la qualité des données ont pris encore plus d'importance, notamment dans le contexte d'un accès accru aux données sur Internet et de prise de décision rapide sur la base de statistiques fiables pour les marchés financiers internationaux.

Le DQAF propose une structure en six dimensions (Conditions préalables de la qualité, Assurance d'intégrité, Rigueur méthodologique, Exactitude et fiabilité, Utilité, Accessibilité) qui permet d'évaluer la qualité des données, en comparant les pratiques statistiques des différents pays aux pratiques optimales, y compris aux méthodologies acceptées au niveau international. Basé sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, le cadre d'évaluation est le fruit de consultations intensives avec les autorités statistiques nationales et internationales et avec les utilisateurs de données à l'intérieur comme à l'extérieur du FMI. Il se concentre sur les caractéristiques liées à la qualité de la gouvernance des systèmes statistiques, des processus statistiques de base et des produits statistiques²³³.

A côté du DQAF, d'autres cadres d'évaluation de la qualité des données statistiques ont été adoptés par d'autres organismes, notamment le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne par Eurostat et le cadre d'assurance qualité de Statistique Canada. Laliberté et al. (2004, p. 4) ont comparé les dimensions du cadre de qualité du FMI avec le cadre adopté par Eurostat en ressortant les différentes correspondances sur

²³² <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/dataf.htm>

²³³ Source FMI : <http://www.imf.org/external/np/sta/dsbb/2003/eng/dqaf.htm> (Page consultée le 07/07/2018)

l'environnement institutionnel et organisationnel des INS, les processus de production et les produits statistique. Lee et Shon (2001, p. 2) ont réalisé un exercice similaire en comparant les cadres de qualité des INS du Canada, des Pays-Bas, de la Corée du Sud mais aussi d'organismes internationaux (FMI et Eurostat). Ces comparaisons ont ressorti des convergences communes vers des dimensions de qualité telles que la pertinence, la précision, la fiabilité, l'accessibilité, l'actualité et la comparabilité.

Sous la houlette de la Division statistique des Nations-Unies, un modèle générique de cadre national d'assurance qualité (*Generic National Quality Assurance Framework (NQAF)*) a été adopté en 2012 et qui est aligné sur les cadres existants. Cette initiative vise à aider les INS à harmoniser, de manière flexible, leurs cadres d'assurance qualité avec ceux des organisations régionales ou internationales suivant leur propre environnement juridique et du niveau de développement de leur appareil statistique national (Division de statistique des Nations Unies, 2012, p. 2).

Suivant ce modèle des Nations-Unies, l'Union Africaine, à travers la Division Statistique, a proposé en 2015 un Projet de cadre d'assurance qualité des statistiques qui prend en compte les spécificités des Systèmes Statistiques Africains (Union Africaine, 2015).

En conclusion, tous ces cadres visent principalement à définir des conditions et des lignes directrices qui permettent aux INS de s'assurer de la qualité des données produites à la satisfaction des usagers. Cette démarche rejoint les principes de la gestion de la qualité totale, en ce sens que l'amélioration de la qualité des statistiques reviendrait à accroître l'utilité totale des produits et services statistiques à un niveau satisfaisant pour leurs utilisateurs (Lee & Shon, 2001, p. 2).

VII.2.4. La question de la confiance aux statistiques publiques

VII.2.4.1. Cadre théorique et méthodologique

La confiance est une question de survie pour la statistique publique (Allegrezza, 2014; Brackstone, 1999) aussi bien par rapport aux produits statistiques mis à la disposition de ses utilisateurs que par rapport à la perception ou l'image que ces mêmes utilisateurs se font de cet organisme, et au-delà, du pays concerné. A titre illustratif, nous citons l'article de journal *The Economist* consacré à la méfiance par rapport aux statistiques publiées par l'INS d'Argentine : « *Official statistics : Don't lie to me, Argentina* » (The Economist, 2012). En effet, si les informations statistiques produites deviennent suspectes, sa crédibilité est remise en question et, comme dommage collatéral, sa réputation en tant que source indépendante et objective d'informations fiables est sapée (Brackstone, 1999).

S'appuyant sur les propos de Desrosières (2008) (« *Comme la monnaie, la statistique publique ne joue efficacement son rôle que si elle inspire confiance* »), Charpin (2010b, p. 372) affirme que cette *confiance ne se décrète pas, elle ne se revendique pas : elle se construit et se mérite*. En effet, en plus de sa mission de service public mais aussi de ses méthodes et démarches scientifiques, la statistique publique tire également sa légitimité de son acceptation par l'opinion publique et de la confiance qu'elle lui accorde (Charpin, 2010b). Dans le même sillage, compte tenu de sa place et de son importance dans la société, la confiance est également liée à la capacité pour la statistique publique à fabriquer une *représentation adéquate et utile de l'espace public* (Allegrezza, 2014, p. 4) conforme aux attentes du citoyen.

Avec le développement des principes de transparence, de bonne gouvernance et de reddition des comptes consécutifs à la démocratisation des sociétés modernes, l'asymétrie de l'information entre offres politiques

et demandes citoyennes (Balme et al., 2003, p. 436) est remise en cause. Maintenant, le citoyen revendique et exerce son droit de regard sur les politiques menées par les pouvoirs publics. Cette forme de participation citoyenne au suivi des politiques publiques s'accompagne d'une place plus accrue accordée à la communication et aux médias de manière générale, notamment dans leur rôle de relai mais aussi compte tenu de leurs capacités à influencer sur l'opinion publique. La statistique publique, en tant qu'émanation des pouvoirs publics dont elle tire en partie sa légitimité, est confrontée à cette réalité. Pour Allegrezza (2014, p. 4) « *La statistique n'est pas en-dehors du champ social, elle est consubstantielle de la construction d'un espace cognitif où les médias jouent un rôle crucial dans la perception, par le grand public, de la fiabilité des chiffres* ». Par ailleurs, la confiance ou la défiance du citoyen vis-à-vis des indicateurs statistiques a des impacts sur le bon fonctionnement de la société et le dynamisme de la démocratie à travers, notamment, la publication de chiffres qui éclairent le débat public (Chiche & Chanvriil, 2017, p. 62).

Comment cette consultation doit-elle être menée et quels sont les paramètres à prendre en compte ?

La littérature internationale portant sur la mesure de la confiance de la population dans les statistiques publiques est assez peu fournie (Chiche & Chanvriil, 2017, p. 56).

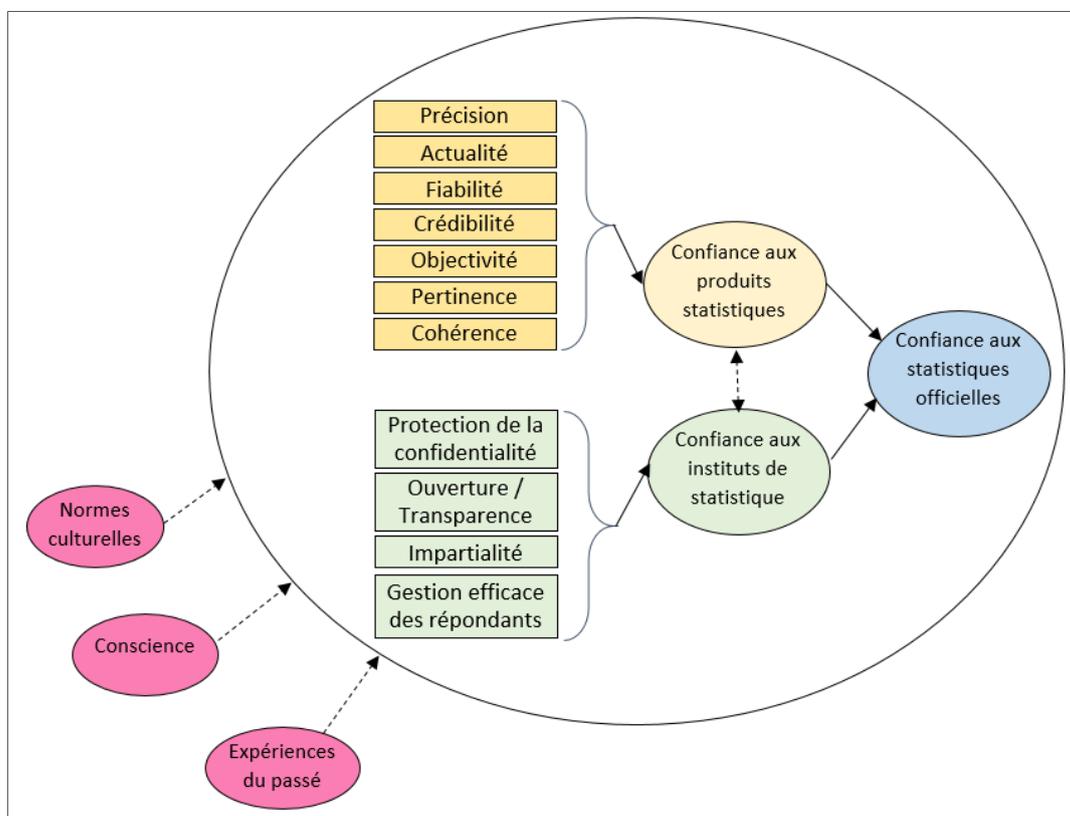
En 2011, le secrétariat de l'OCDE, par le biais d'un groupe d'experts dirigé par Ivan Fellegi (2011), a élaboré un guide international pour standardiser les méthodes de réalisation des enquêtes d'opinion sur la confiance aux statistiques publiques²³⁴. L'élaboration de ce guide est l'aboutissement des discussions engagées en 2008 à la réunion annuelle du Comité de la statistique de l'OCDE dont l'un des sujets était : *Comment*

²³⁴ Fellegi, I. (2011). *Measuring Trust in Official Statistics : Cognitive Testing* (The Electronic Working Group on Measuring Trust in Official Statistics). OCDE

surveiller la confiance dans les statistiques officielles? S'appuyant sur les expériences diverses et variées de certains pays en la matière (Canada, Estonie, Finlande, Allemagne et Royaume-Uni), le groupe d'experts avait souligné la nécessité d'avoir une enquête type sur la mesure de la confiance dans les statistiques publiques tout en reconnaissant la difficulté d'avoir un modèle harmonisé au niveau international, compte tenu des différences apparentes en termes de réalités et de priorités de chaque pays dans ce qui doit être mesuré (Fellegi, 2011, p. 3).

Dans le cadre conceptuel proposé par l'OCDE (voir Figure VII-2), nous notons que la confiance dans les statistiques publiques est perçue à travers deux paramètres : les produits statistiques et les organismes de statistique qui les produisent. Pour chacun de ces paramètres, il est listé un certain nombre de critères qui déterminent le niveau de confiance que les utilisateurs leur accordent.

Figure VII-2 : Cadre de mesure de la confiance dans les statistiques officielles



Source : (Fellegi, 2011, p. 7)

Cette figure démontre le lien intrinsèque qui existe entre la confiance aux statistiques et la qualité des données. En effet, nous voyons que les critères déterminant la confiance à accorder aux **produits statistiques** (adéquation, actualité, fiabilité, justesse, objectivité, pertinence et cohérence) et aux **institutions statistiques** (protection de la confidentialité, intégrité, ouverture/transparence, impartialité, gestion des parties prenantes) trouvent des correspondances dans les différentes dimensions de la qualité des données telles que proposées dans les modèles du FMI (DQAF), d'Eurostat et de Statistique Canada (voir le point *VII.2.3 La problématique de la qualité des données statistiques*, p.244).

Ainsi, l'enjeu principal pour la statistique publique pour renforcer la confiance est de permettre aux citoyens d'avoir une connaissance suffisante de la qualité des données mais aussi les conditions de leur production à travers la transparence des méthodes et des processus (Allegrezza, 2014, p. 5).

VII.2.4.2. Quelques exemples pratiques de mesure de la confiance aux statistiques

Nous n'avons pas pu trouver des exemples d'enquêtes sur la confiance des statistiques officielles menées dans un pays africain.

Les exemples que nous allons présenter dans cette partie portent sur la Grande Bretagne et la France.

L'Office national de statistique britannique réalise chaque année une consultation pour mesurer le niveau de confiance du public britannique dans les statistiques officielles. L'édition de 2005 a concerné 1703 adultes âgés de 16 ans et plus interrogés par rapport à quatre dimensions : la confiance dans les statistiques officielles, les raisons de confiance ou de méfiance, la confiance dans les institutions (office de statistique et autres

institutions gouvernementales) et la confiance dans les principaux responsables gouvernementaux de ces institutions.

En résumé, les résultats (Goddard, 2005) montrent que les répondants accordent plus de crédit à l'office de statistique par rapport aux institutions gouvernementales qui produisent des données. Dans la même lancée, le rapport entre l'utilité des statistiques et le niveau de confiance a été démontré, puisque les répondants qui accordent une grande importance aux statistiques dans la prise de décisions ont plus tendance à faire confiance aux chiffres officiels. En outre, la catégorie de répondants constituée des jeunes célibataires, hommes, habitant en zones urbaines, diplômés du supérieur, hauts cadres et ceux de profession libérale ont plus tendance à faire confiance aux statistiques.

D'un autre côté, les raisons de méfiance évoquées concernent l'incohérence des chiffres publiés par rapport au vécu des répondants mais aussi par rapport au risque de manipulation par les organismes producteurs ou par une interférence des pouvoirs publics. A ce propos, Goddar (2005) rapporte que la plupart des répondants croyaient qu'il y avait une ingérence politique dans la production de chiffres officiels et que le gouvernement n'utilisait pas honnêtement les chiffres officiels.

L'exemple pris sur la France porte sur une enquête d'opinion grand public dénommée « Baromètre de l'image de l'INSEE », réalisée régulièrement afin d'améliorer le service rendu aux utilisateurs (Chiche & Chanvriil, 2017, p. 58).

L'édition de 2015 a été réalisée par l'institut CSA du 18 au 20 mai 2015 sur un échantillon de 1004 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Les résultats²³⁵ ont révélé que l'INSEE est parfaitement connu du public (91%) avec une excellente image (71%). Cependant, 55% des répondants avaient déclaré n'avoir pas confiance dans les chiffres publiés

Ces chiffres sur le niveau de confiance accordé aux données diffèrent de ceux obtenus par l'enquête sur l' « image de l'INSEE et ses indicateurs »²³⁶ menée par l'INSEE lui-même auprès des internautes visitant le site web www.insee.fr. Sur les 4 516 réponses reçues entre le 18 et le 27 mai 2015, le niveau de confiance est évalué à 82%.

Les raisons de confiance ou de méfiance des répondants par rapport aux statistiques publiées par l'INSEE sont quasi similaires à celles constatées dans l'enquête de l'Office britannique des statistiques relatée en haut. Le crédit accordé aux organismes producteurs, la cohérence des chiffres par rapport au vécu des citoyens, l'utilité des données dans la prise de décision, la rigueur méthodologique, la disponibilité des métadonnées, l'ingérence des pouvoirs publics et la manipulation par les politiques sont des paramètres essentiels qui peuvent déterminer le niveau de crédit que le public accorde aux données statistiques.

VII.3. OBJECTIFS DE NOTRE ETUDE

L'objectif global de cette étude est de mesurer le niveau de prise en compte des préoccupations des utilisateurs par la statistique publique africaine en termes de besoins couverts, de pratiques de diffusion, d'accessibilité et de disponibilité des données statistiques.

²³⁵ « Baromètre de l'image de l'INSEE », de mai 2015 : <https://www.insee.fr/fr/information/3151168> (Page consultée le 04/05/2018)

²³⁶ Enquête sur l' « image de l'INSEE et ses indicateurs », mai 2015
<https://www.insee.fr/fr/information/3151154> (Page consultée le 04/05/2018)

De manière spécifique, l'étude cherche à :

- connaître les besoins des utilisateurs en informations statistiques ;
- mesurer le niveau prise en charge de ces besoins par les Instituts nationaux de statistique ;
- étudier l'adéquation entre les pratiques de diffusion (canaux et formats) proposées par les INS et les attentes des utilisateurs ;
- cerner la perception des utilisateurs par rapport aux pratiques des INS en matière d'ouverture des données.

VII.4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Comme spécifié plus haut, l'étude a ciblé au départ les utilisateurs de données statistiques des 14 Instituts nationaux de statistiques du cadre d'étude (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pour atteindre ces utilisateurs, les responsables chargés de la diffusion dans les INS ciblés ont été mis à contribution pour interroger leurs répertoires ou registres d'utilisateurs et leurs listes de diffusion pour ceux qui en disposent.

La collecte qui s'est déroulée sur une période de deux mois (du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018) a été effectuée par le biais d'un questionnaire (voir en annexe) en ligne développé avec le logiciel open source Limesurvey²³⁷ et hébergé sur la plateforme Planethoster²³⁸. (*Voir le questionnaire en Annexe 0, page 349*).

Parallèlement, une version imprimée du questionnaire a été envoyée aux points focaux dans les autres pays pour l'administrer aux visiteurs des centres de documentation des INS.

²³⁷ <https://www.limesurvey.org/fr/>

²³⁸ <https://www.planethoster.com/fr/>

A la clôture de la collecte, 9 pays sur les 14 ciblés ont pu être couverts. Les pays dans lesquels les utilisateurs n'ont pas pu être enquêtés faute de contacts dans les INS sont la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Mauritanie et la Tchad.

Les résultats de cette étude sont présentés ci-après.

VII.5. ANALYSE DES RESULTATS

Dans les 9 pays couverts par la collecte, nous avons pu enquêter 664 utilisateurs dont plus de la moitié (65,1%) proviennent du Sénégal (voir *le tableau ci-après*)

Tableau VII-1 : Répartition des utilisateurs enquêtés par pays
La collecte s'est déroulée simultanément du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018, principalement via un questionnaire en ligne.

Pays	Effectifs	Pourcentage
Bénin	66	9,9
Burkina Faso	28	4,2
Cameroun	21	3,2
Côte d'Ivoire	45	6,8
Guinée	13	2,0
Mali	16	2,4
Niger	28	4,2
Sénégal	432	65,1
Togo	15	2,3
Sénégal	432	65,1
Autres pays	232	34,9
Total	664	100,0

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Compte tenu de cette inégale répartition des répondants entre les pays ciblés, nous avons opté pour une analyse croisée entre les résultats provenant du Sénégal et ceux issus des INS des 8 autres pays mis ensemble, afin d'avoir des comparaisons robustes par rapport aux quatre aspects suivants que nous voulons étudier :

- besoins des utilisateurs et usage des statistiques ;

- conditions d'accès aux données statistiques suivant les différents canaux mis à disposition par les INS ;
- fréquentation et utilisation des sites web des INS ;
- perception des utilisateurs par rapport à la notion d'ouverture des données.

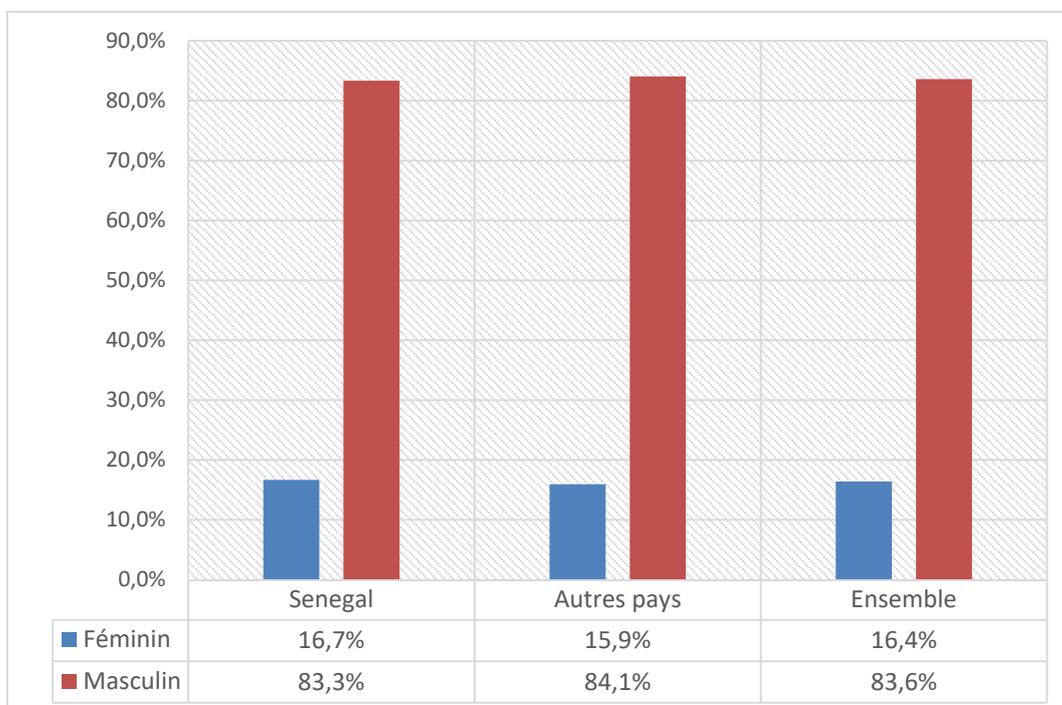
VII.5.1. Qui sont les utilisateurs de statistiques ?

Dans cette section, nous allons aborder les caractéristiques des répondants en utilisant certaines variables comme le sexe, les tranches d'âge, les catégories d'utilisateurs et les niveaux d'étude, afin de mieux cerner la composition de l'échantillon des 664 utilisateurs enquêtés. Certaines de ces variables seront également utilisées pour faire des analyses croisées avec les quatre aspects ci-dessus énumérés.

VII.5.1.1. Répartition des utilisateurs par âge et par sexe

Les résultats obtenus montrent dans l'ensemble que 16,4% des répondants sont des femmes et 83,6% des hommes.

Graphique VII-1 : Répartition des utilisateurs selon le sexe



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

En comparant les utilisateurs du Sénégal à ceux du sous-ensemble constituée des 8 autres pays, nous avons quasiment la même structure du point de vue de la distribution par sexe.

La distribution par sexe et par classe d'âges des utilisateurs est donnée par le tableau ci-dessous.

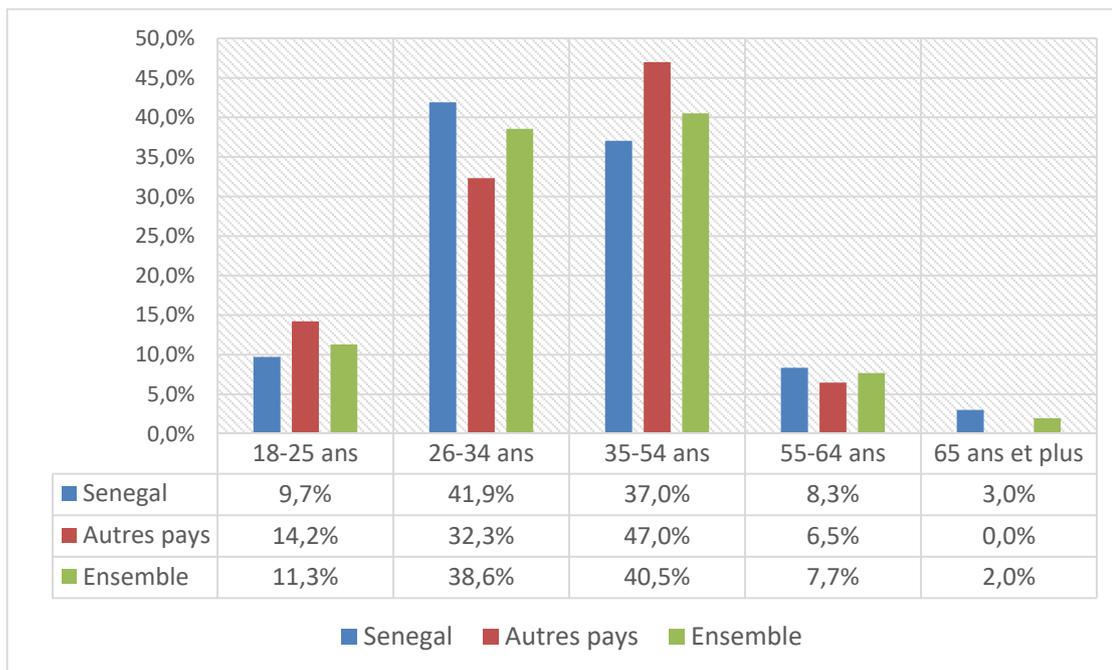
Tableau VII-2 : Répartition des utilisateurs par classe d'âges et par sexe

Tranches d'âge	Sénégal					Autres pays					TOTAL	
	Féminin		Masculin		Total	Féminin		Masculin		Total	Eff.	%
	Eff.	%	Eff.	%		Eff.	%	Eff.	%			
18-25	16	38,1	26	61,9	42	9	27,3	24	72,7	33	75	11,3
26-34	36	19,9	145	80,1	181	10	13,3	65	86,7	75	256	38,6
35-54	19	11,9	141	88,1	160	18	16,5	91	83,5	109	269	40,5
55-64	1	2,8	35	97,2	36	0	0	15	100,0	15	51	7,7
65+	0	0,0	13	100,0	13	0	0	0	0	0	13	2,0
TOTAL	72	16,7	360	83,3	432	37	15,9	195	84,1	232	664	100,0

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Globalement, la structure par âge montre que les répondants sont principalement constitués par la population normalement active (18-64 ans) avec 90,4% des utilisateurs enquêtés dont une forte présence des moins de 35 ans (49,8%).

Graphique VII-2 : Répartition des utilisateurs par classe d'âges et par pays



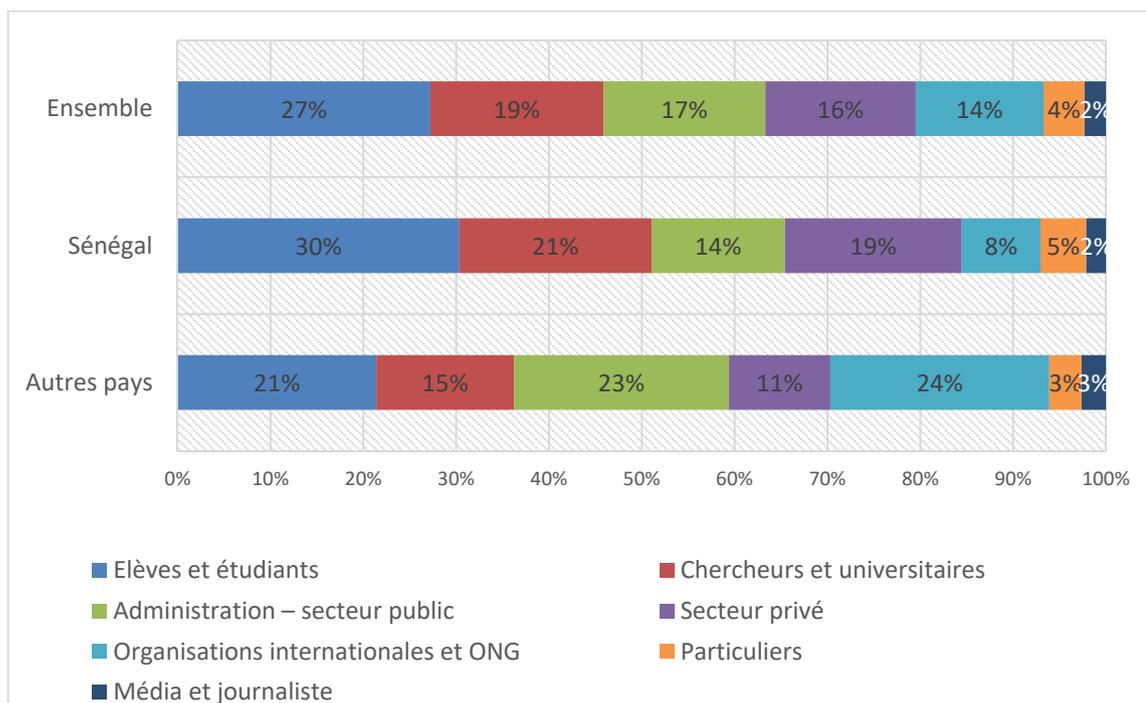
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Du point de vue de la répartition par tranche d'âges des répondants et selon les pays, nous avons une structure assez identique à l'exception de la classe des 35-54 ans dont les proportions sont plus importantes dans les autres pays, comparativement au Sénégal.

VII.5.1.2. Répartition des répondants par catégorie d'utilisateurs

Dans le questionnaire administré aux enquêtés, sur la base de notre expérience dans la diffusion et de notre niveau de connaissance des catégories d'utilisateurs, nous avons prédéfini sept (07) groupes d'utilisateurs représentés dans le graphique suivant.

Graphique VII-3 : Répartition des répondants par catégorie d'utilisateurs et par pays



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

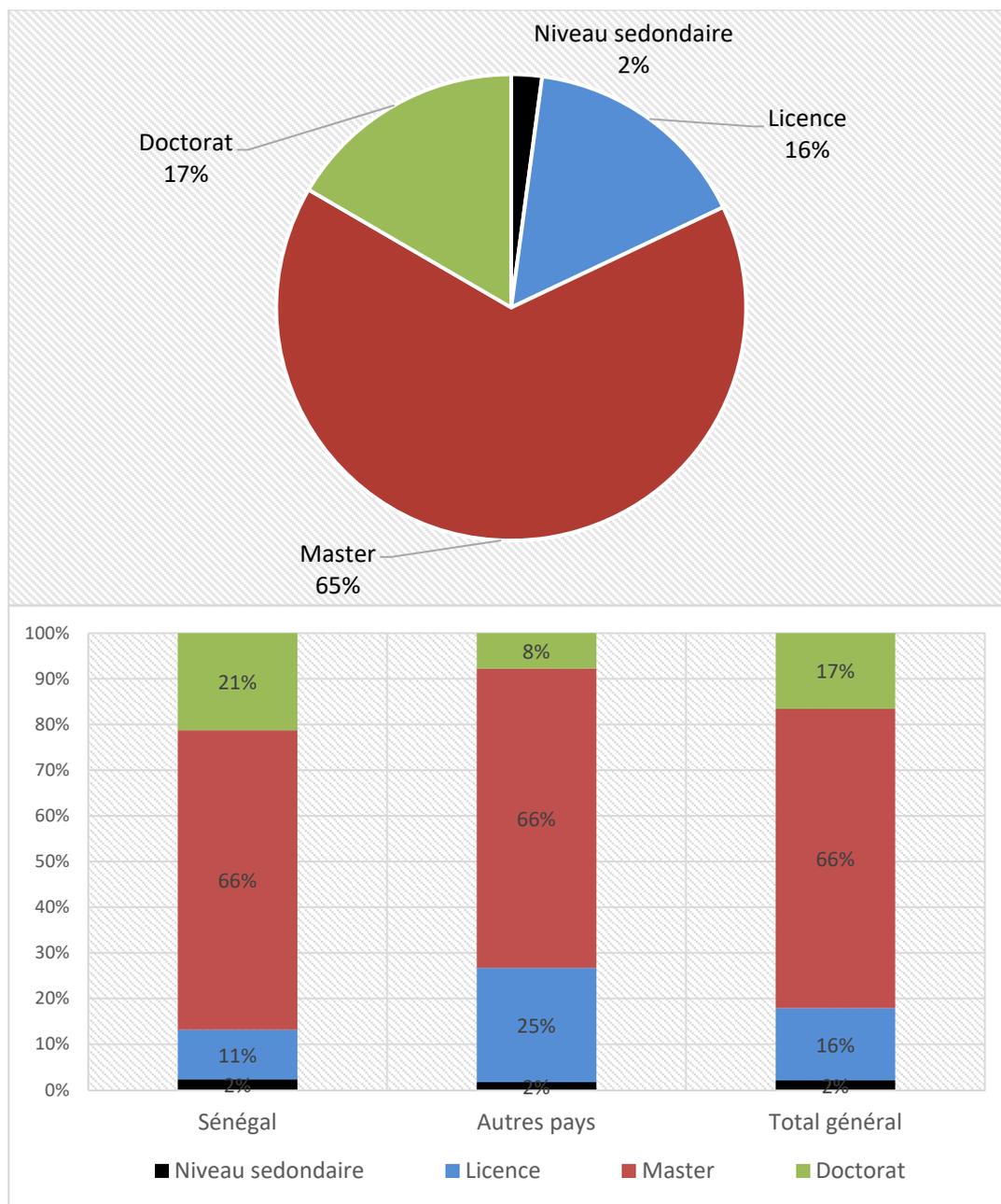
Ce graphique montre que les répondants appartiennent le plus souvent à la catégorie des élèves et étudiants (27%), puis celle des chercheurs et universitaires (19%), des agents de l'administration publique (17%) et des organisations internationales (14%). Pour le Sénégal, nous retrouvons à peu près la même prédominance de ces trois premières catégories citées ajoutée, cependant, à la bonne présence des utilisateurs issus du privé (19%). Par contre, pour le sous-ensemble « autres pays », la catégorie des élèves et étudiants (21%) vient en troisième position après les organisations internationales et les ONG (24%) et l'administration publique (23%). Enfin, nous remarquons la faible présence des journalistes et des personnes des médias parmi les utilisateurs enquêtés, alors que cette catégorie joue un rôle important dans le processus de dissémination des informations statistiques.

VII.5.1.3. Répartition des répondants par niveau d'études

L'examen des données relatives aux niveaux d'études des répondants montre que 98% des utilisateurs enquêtés ont un niveau

d'études du supérieur. On peut considérer ce constat comme une confirmation de l'idée selon laquelle la compréhension et l'utilisation des statistiques nécessitent un certain niveau d'études. La répartition de ces répondants par niveau de diplôme suivant la classification LMD (Licence-Master-Doctorat) est donnée par le graphique suivant.

Graphique VII-4 : Répartition des répondants par niveau d'études



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Les répondants qui ont le niveau de master représentent la large majorité des utilisateurs enquêtés avec plus de 65%. Nous retrouvons la même situation au Sénégal tout comme dans les autres pays. Cependant, les répondants qui ont le niveau de doctorat sont plus présents au Sénégal que dans les autres pays.

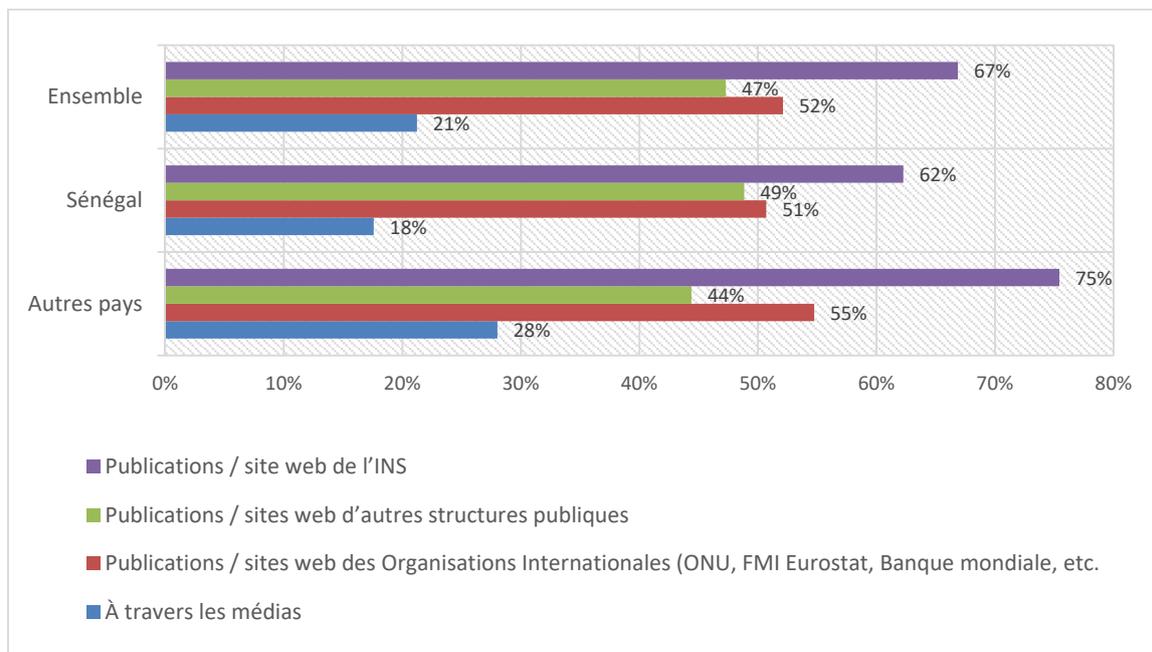
VII.5.2. Quels sont les besoins des utilisateurs et les usages faits des statistiques produites par les INS ?

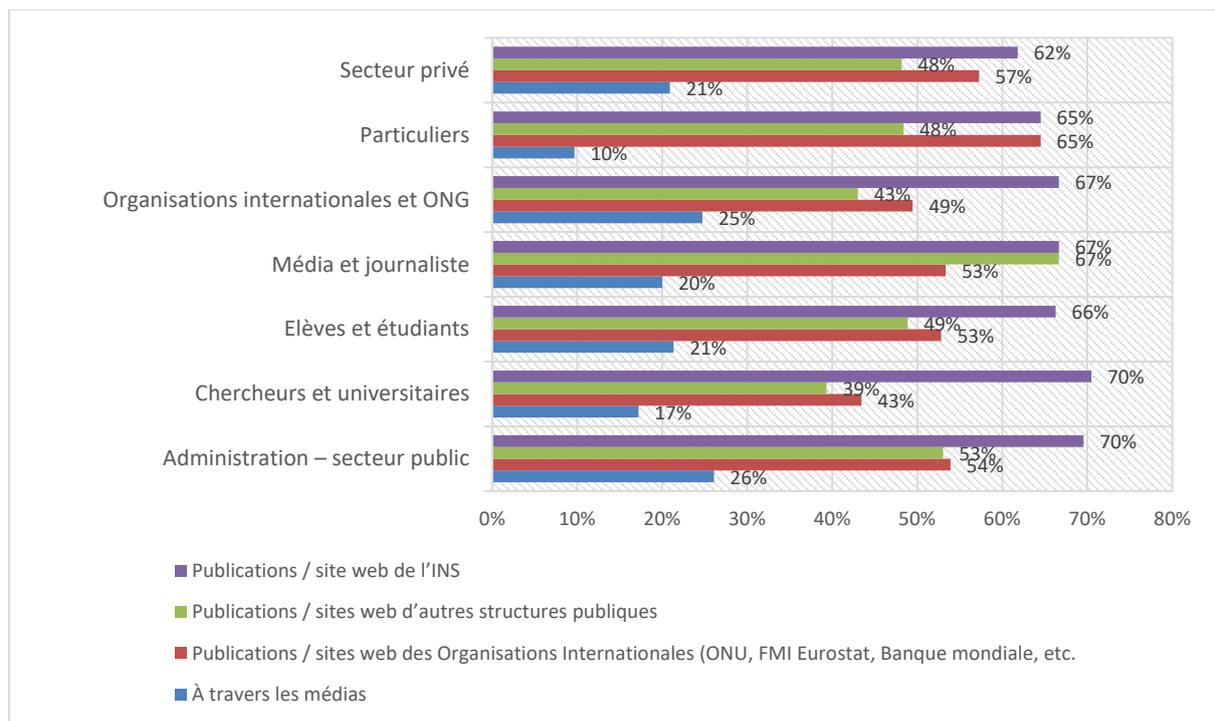
Cette section porte sur l'utilisation que les utilisateurs font des statistiques de façon générale et celles provenant des Instituts Nationaux de Statistique en particulier.

VII.5.2.1. Les sources d'information utilisées

Pour leurs divers besoins, les utilisateurs ont le choix entre plusieurs sources, afin de se procurer les informations statistiques. Le graphique suivant donne la répartition des utilisateurs selon les sources d'information.

Graphique VII-5 : Les principales sources d'informations statistiques utilisées par les usagers





Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Il ressort de ce graphique que les publications papier et les sites web des INS constituent la source statistique la plus utilisée par les utilisateurs enquêtés (67%) dans le cadre de leurs recherches de données statistiques. Au niveau de la distribution par zone, le recours aux sites des INS comme principale source d'information statistique est davantage accentué dans le groupe « autres pays » (75%) qu'au Sénégal (62%). A côté de cette source, les utilisateurs ont également recours aux sites et publications des organisations internationales (ONU, Banque, FMI, ...) mais également à ceux des autres structures publiques productrices de statistiques. Par ailleurs, nous notons que les médias sont très peu utilisés comme source d'information statistique avec 21% pour l'ensemble et des disparités entre le Sénégal (18%) et les autres pays (28%).

Nous avons également essayé d'appréhender les sources d'informations statistiques par catégorie d'utilisateurs. Les résultats obtenus montrent que les répondants issus du secteur public et les chercheurs et universitaires sont les catégories qui utilisent le plus (70%) les sites web et les publications des INS comme sources d'information. Par

ailleurs, nous notons l'utilisation fréquente des sites web des organisations internationales chez les particuliers.

VII.5.2.2. La fréquence d'utilisation des statistiques

Dans cette section, nous avons essayé de savoir depuis combien de temps les utilisateurs font usage des données statistiques mais également du niveau de fréquence d'utilisation de ces données dans les douze derniers mois.

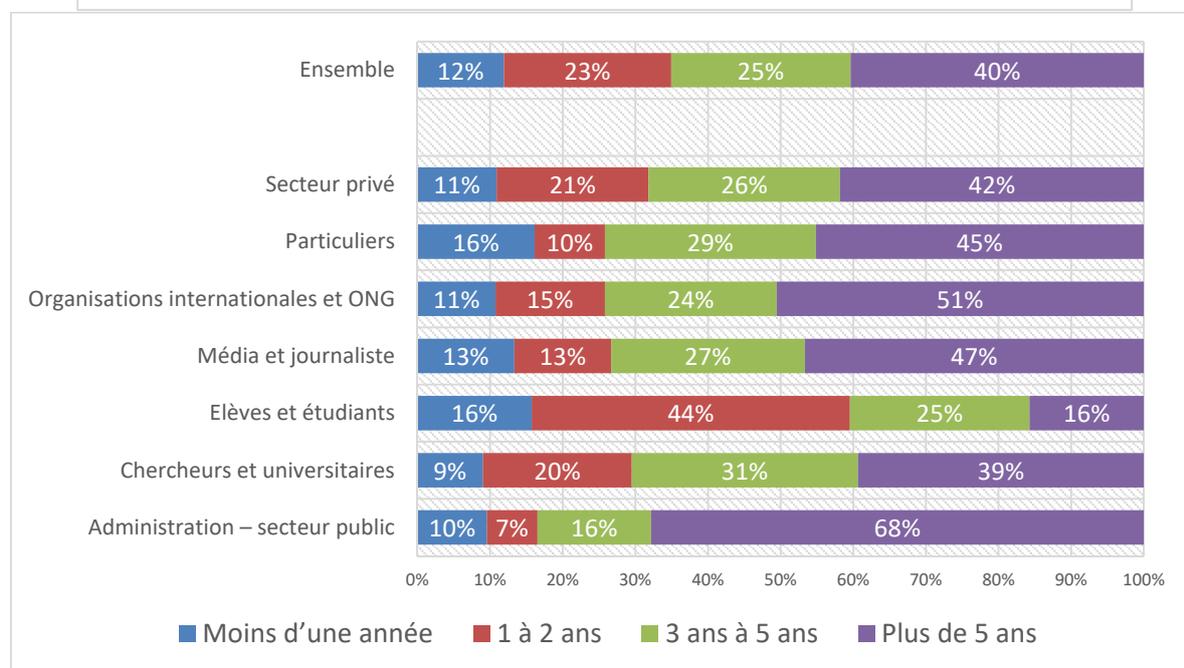
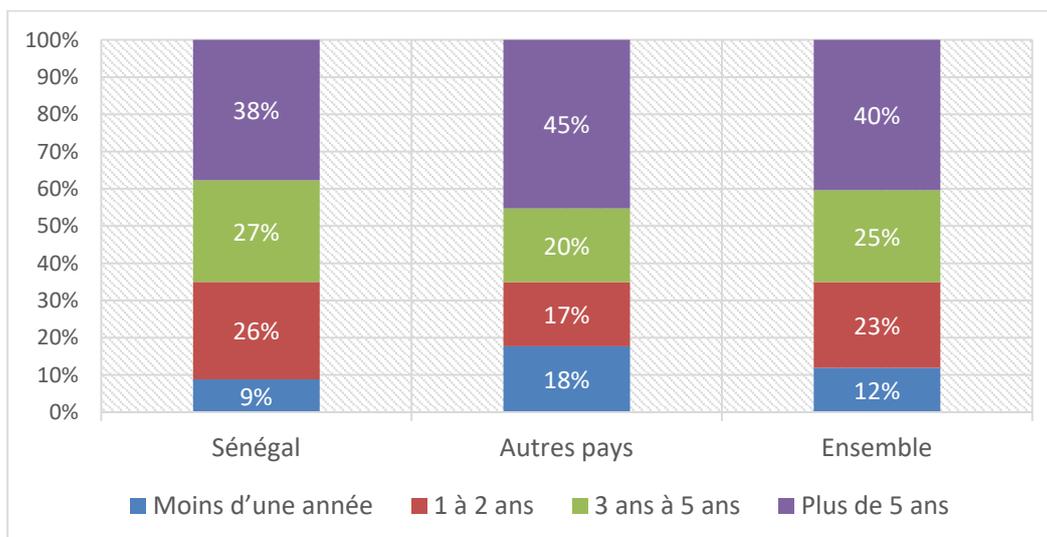
Tableau VII-3 : Ancienneté dans l'utilisation des statistiques par catégorie d'utilisateurs

Ancienneté utilisation des statistiques	Groupe pays	Groupes d'utilisateurs							Total (en %)
		Administration – secteur public (en %)	Chercheurs et universitaires (en %)	Elèves et étudiants (en %)	Média et journalistes (en %)	Organisations internationales et ONG (en %)	Particuliers (en %)	Secteur privé (en %)	
Moins d'une année	Sénégal	5,2	5,7	7,9	0,0	2,2	9,7	5,5	5,7
	Autres pays	4,3	3,3	7,9	13,3	8,6	6,5	5,5	6,2
	Ensemble	9,6	9,0	15,7	13,3	10,8	16,1	10,9	11,9
1 à 2 ans	Sénégal	5,2	15,6	34,3	6,7	6,5	9,7	15,5	17,0
	Autres pays	1,7	4,9	9,6	6,7	8,6	0,0	5,5	6,0
	Ensemble	7,0	20,5	43,8	13,3	15,1	9,7	20,9	23,0
3 ans à 5 ans	Sénégal	12,2	23,0	19,1	13,3	10,8	22,6	20,9	17,8
	Autres pays	3,5	8,2	5,6	13,3	12,9	6,5	5,5	6,9
	Ensemble	15,7	31,1	24,7	26,7	23,7	29,0	26,4	24,7
Plus de 5 ans	Sénégal	31,3	27,9	11,2	40,0	19,4	32,3	35,5	24,5
	Autres pays	36,5	11,5	4,5	6,7	31,2	12,9	6,4	15,8
	Ensemble	67,8	39,3	15,7	46,7	50,5	45,2	41,8	40,4
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Les résultats recueillis nous montrent que les répondants interrogés ont, dans l'ensemble, une certaine ancienneté dans l'utilisation des données statistiques des INS.

Graphique VII-6 : Répartition des répondants par ancienneté dans l'usage des données statistiques



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

En effet, d'après le graphique ci-dessus, 88% des répondants ont déclaré utiliser les données depuis au moins une année et parmi eux, 40% le font depuis plus de 5 ans. Au niveau pays, ces proportions sont respectivement de 91% et 38% pour le Sénégal et 82% et 45% pour les autres pays.

Du point de vue des catégories d'utilisateurs, ce sont les répondants issus de l'administration publique qui ont le plus une longue ancienneté

dans l'utilisation des données avec 68% d'entre eux qui utilisent les données depuis plus de 5 ans. Cette situation contraste avec celle du groupe des élèves et étudiants qui a le moins d'expérience en termes d'ancienneté dans l'usage des statistiques.

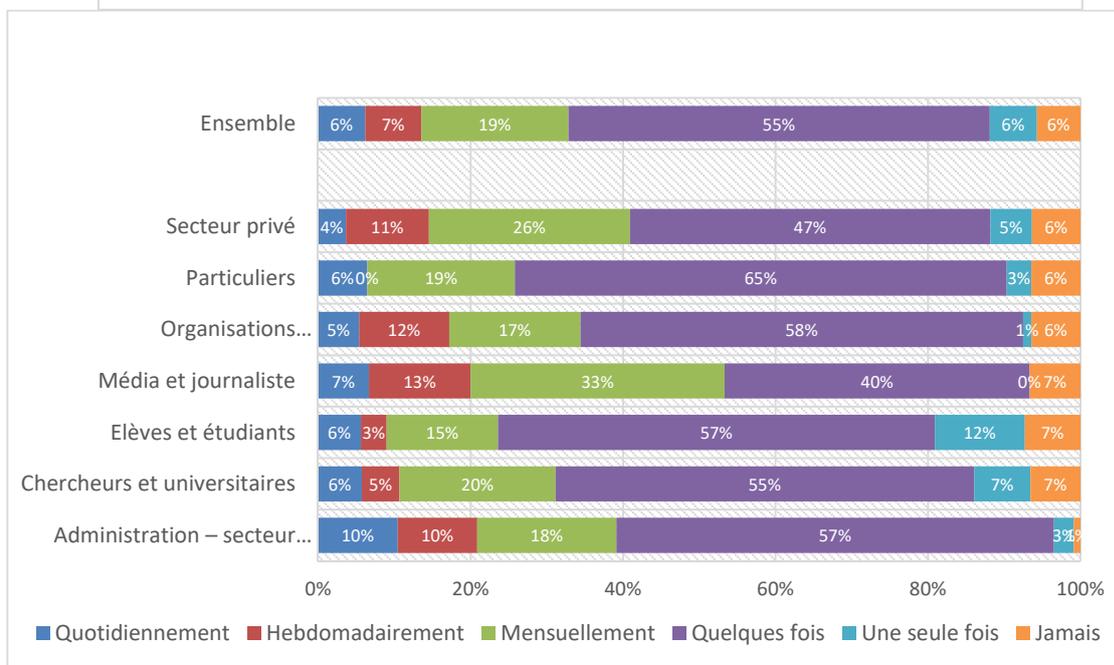
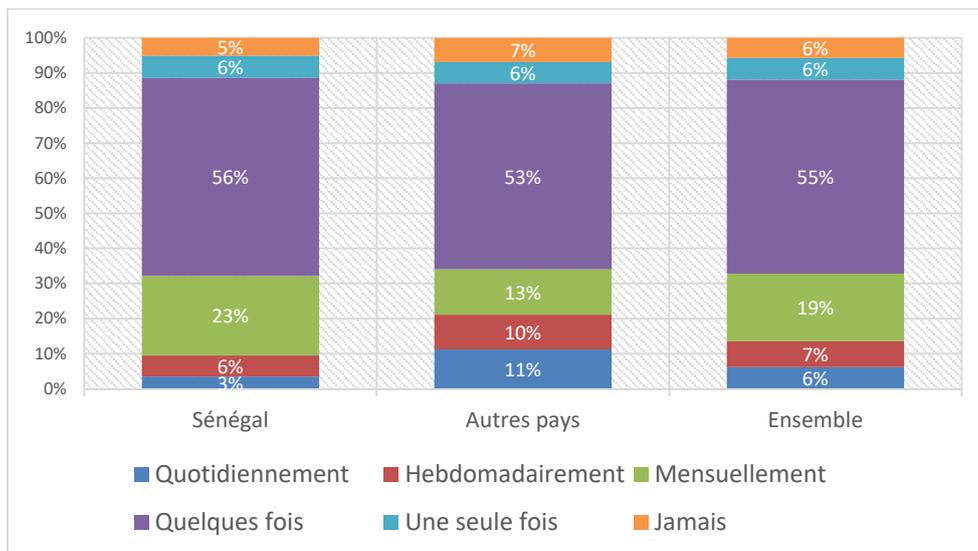
A côté de l'ancienneté, la fréquence d'usage des données nous renseigne sur le niveau d'utilisations des statistiques par groupe de pays et par catégorie d'utilisateurs (voir *Tableau VII-4, ci-dessous*).

Tableau VII-4 : Fréquence d'utilisation des statistiques par catégorie d'utilisateurs

Ancienneté utilisation des statistiques	Groupe pays	Groupes d'utilisateurs							Total (en %)
		Administration – secteur public (en %)	Chercheurs et universitaires (en %)	Elèves et étudiants (en %)	Média et journalistes (en %)	Organisations internationales et ONG (en %)	Particuliers (en %)	Secteur privé (en %)	
Quotidiennement	Sénégal	2,6	3,3	2,2	0,0	1,1	6,5	0,9	2,3
	Autres pays	7,8	2,5	3,4	6,7	4,3	0,0	2,7	3,9
	Ensemble	10,4	5,7	5,6	6,7	5,4	6,5	3,6	6,2
Hebdomadairement	Sénégal	4,3	1,6	1,7	13,3	3,2	0,0	10,0	3,9
	Autres pays	6,1	3,3	1,7	0,0	8,6	0,0	0,9	3,5
	Ensemble	10,4	4,9	3,4	13,3	11,8	0,0	10,9	7,4
Mensuellement	Sénégal	14,8	14,8	10,7	20,0	12,9	16,1	21,8	14,8
	Autres pays	3,5	5,7	3,9	13,3	4,3	3,2	4,5	4,5
	Ensemble	18,3	20,5	14,6	33,3	17,2	19,4	26,4	19,3
Quelques fois	Sénégal	31,3	41,8	43,8	20,0	21,5	48,4	37,3	36,7
	Autres pays	26,1	13,1	13,5	20,0	36,6	16,1	10,0	18,5
	Ensemble	57,4	54,9	57,3	40,0	58,1	64,5	47,3	55,3
Une seule fois	Sénégal	0,0	4,9	9,0	0,0	0,0	0,0	4,5	4,1
	Autres pays	2,6	2,5	2,8	0,0	1,1	3,2	0,9	2,1
	Ensemble	2,6	7,4	11,8	0,0	1,1	3,2	5,5	6,2
Jamais	Sénégal	0,9	5,7	5,1	6,7	0,0	3,2	2,7	3,3
	Autres pays	0,0	0,8	2,2	0,0	6,5	3,2	3,6	2,4
	Ensemble	0,9	6,6	7,3	6,7	6,5	6,5	6,4	5,7
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Graphique VII-7 : Répartition des répondants par fréquence d'utilisation des données statistiques durant les 12 derniers mois



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Ainsi, durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les répondants ont, dans l'ensemble, affirmé à 25% utiliser les statistiques régulièrement (quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement). Cependant, ils sont plus de la moitié à avoir une utilisation irrégulière (quelques fois) des statistiques. Ces niveaux de fréquentation sont quasi identiques au Sénégal comme dans les autres pays.

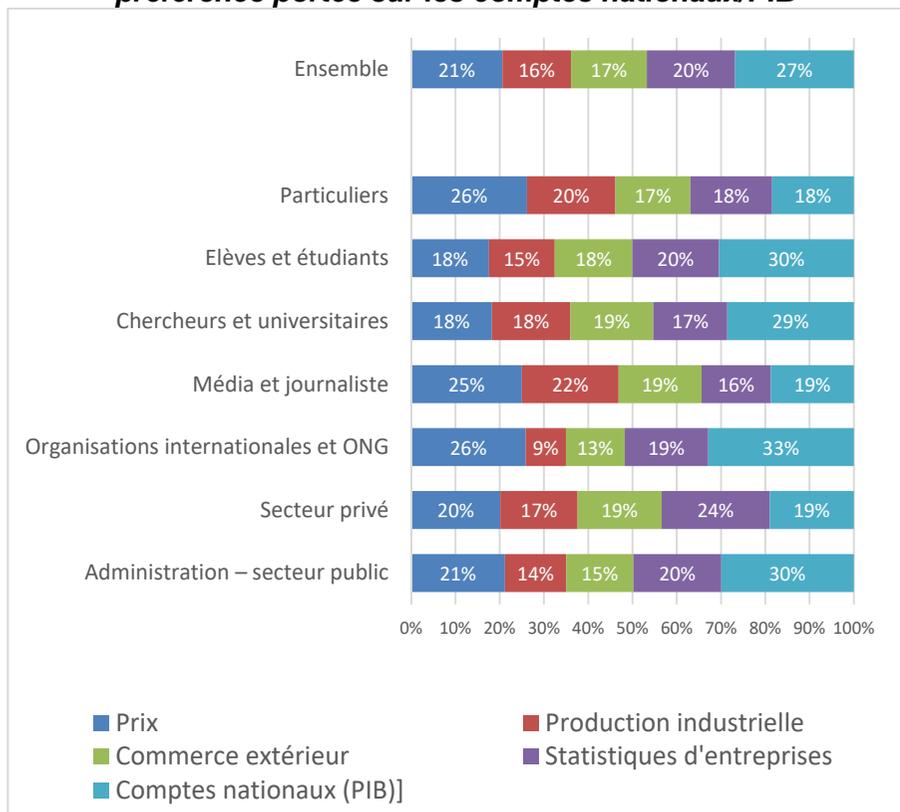
En ce qui concerne les catégories d'utilisateurs, le Graphique VII 11, ci-dessus montre que les répondants issus du milieu de la presse, du secteur privé et de l'administration sont les groupes qui utilisent plus régulièrement les données statistiques durant les 12 derniers mois.

VII.5.2.3. Les données statistiques habituellement utilisées par les usagers

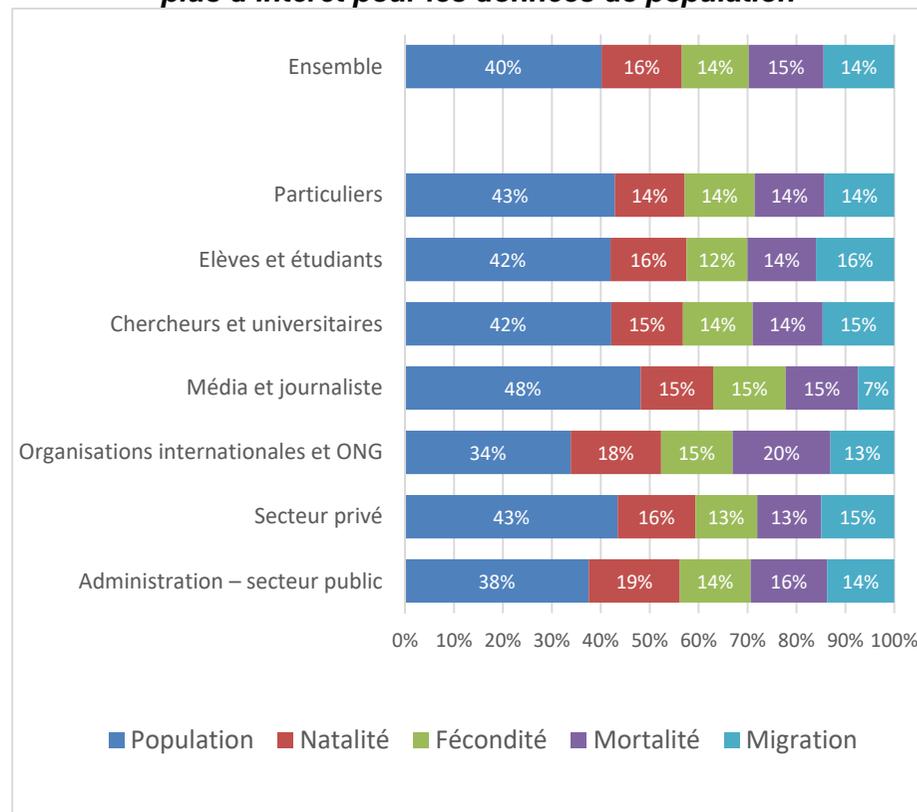
Les types de statistiques généralement utilisées par les usagers, durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, ont été regroupés en quatre grands thèmes : statistiques économiques, statistiques démographiques, statistiques sociales et autres statistiques sectorielles.

Graphique VII-8 : Niveau d'utilisation des différents types de statistiques par catégories d'utilisateurs

**statistiques économiques :
préférence portée sur les comptes nationaux/PIB**



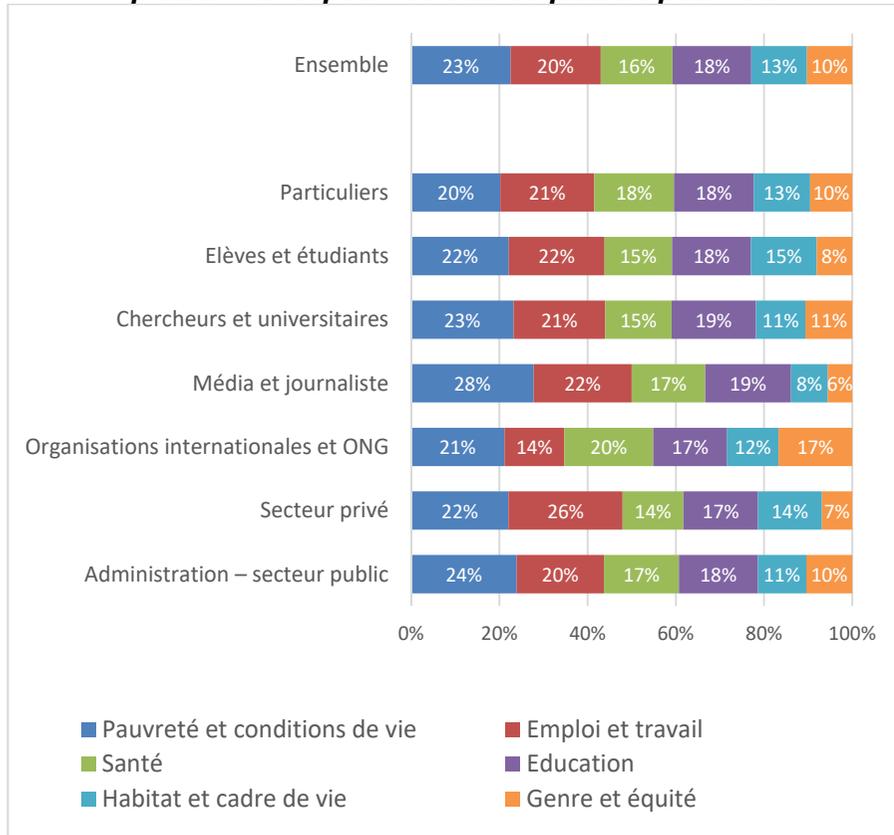
**statistiques démographiques :
plus d'intérêt pour les données de population**



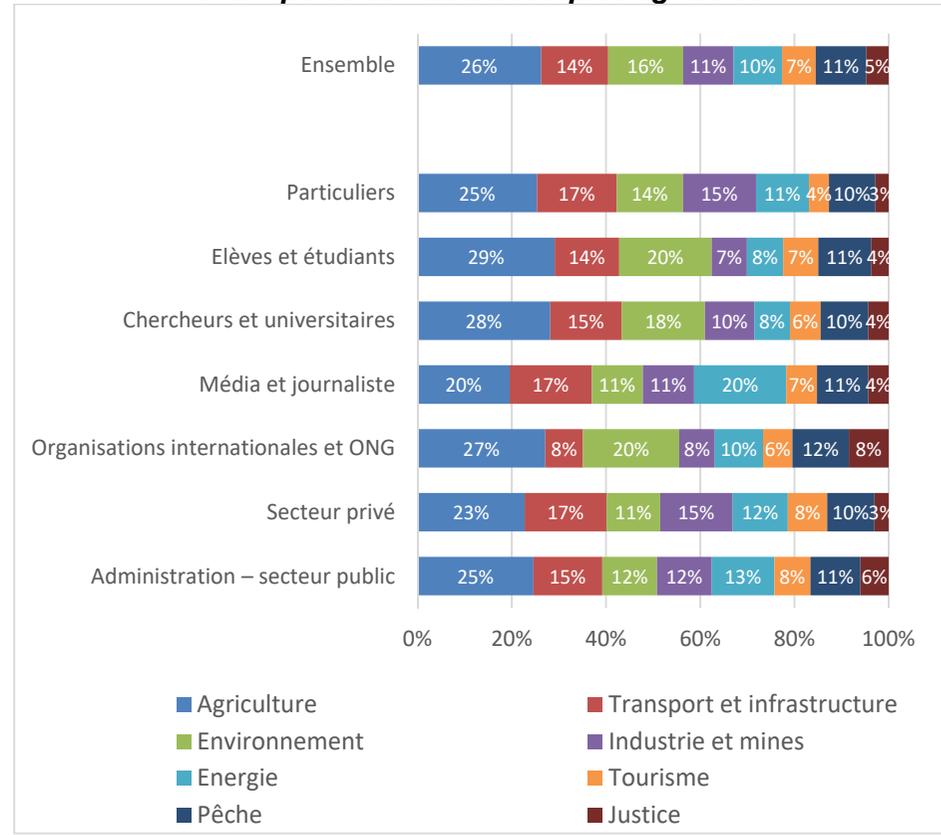
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Graphique VII-9 : Niveau d'utilisation des différents types de statistiques par catégories d'utilisateurs (suite)

**statistiques sociales :
plus d'intérêt pour les statistiques de pauvreté**



**Autres statistiques :
choix porté sur les statistiques agricoles**



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Les graphiques ci-dessus montrent que pour les statistiques économiques, les utilisateurs manifestent dans l'ensemble plus d'intérêt pour les données relatives aux comptes nationaux et au produit intérieur brut (27%), les statistiques de prix (21%) et les statistiques d'entreprises (20%). Au niveau de la répartition par catégorie d'utilisateurs, nous notons une plus grande utilisation des données de comptes nationaux auprès des organisations internationales et ONG (33%) mais aussi auprès des répondants issus de l'administration publique (30%), des élèves et étudiants et étudiants (30%) et des chercheurs (29%). Par ailleurs, les utilisateurs du secteur privé se manifestent par une préférence portée sur les statistiques d'entreprises (24%), tandis que les médias et les particuliers portent beaucoup plus leur choix sur les statistiques de prix.

En ce qui concerne les statistiques démographiques, les données de population sont utilisées par 40% des répondants. Nous retrouvons ce fort niveau d'utilisation de ce type de statistique dans toutes les catégories d'utilisateurs avec un pic noté chez les journalistes et les médias avec 48%. Par ailleurs, nous remarquons également que les données sur la mortalité et la natalité intéressent beaucoup les administrations publiques, les organisations internationales et les ONG.

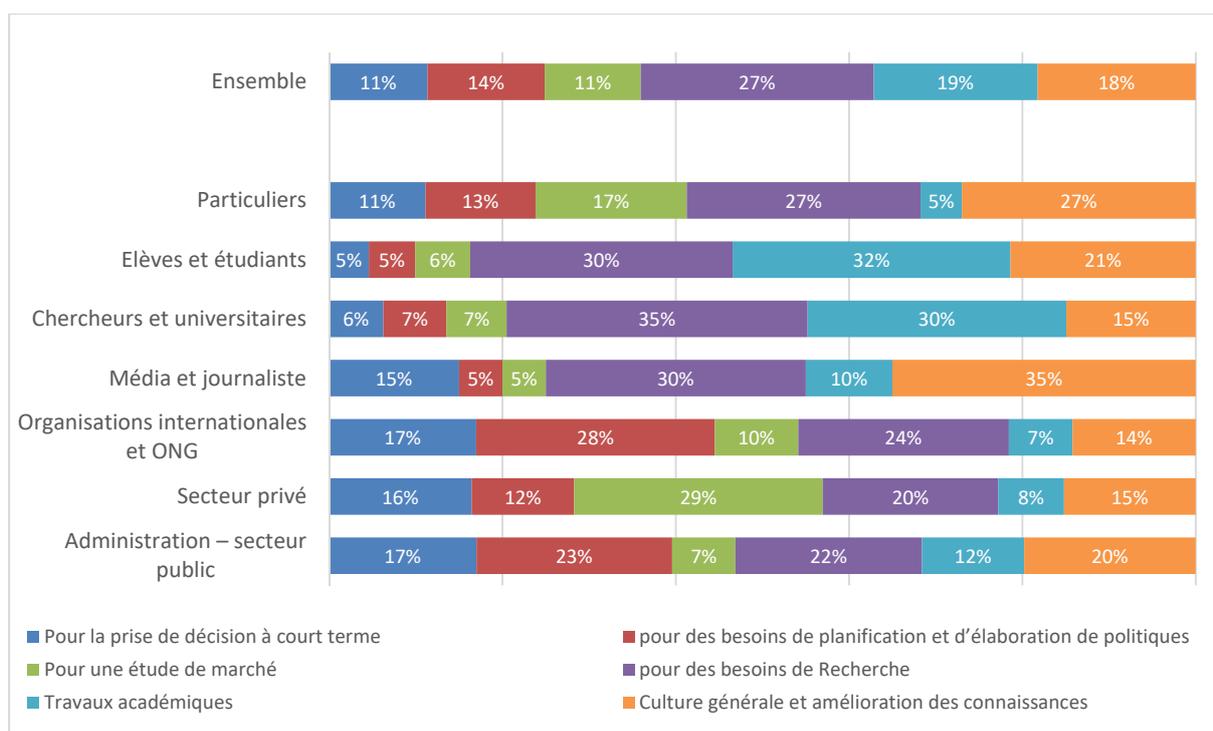
Pour les statistiques sociales, un intérêt particulier est accordé aux statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie (23%) mais aussi aux données sur l'emploi et le travail (20%) et aux données de l'éducation (18%). Par rapport aux catégories d'utilisateurs, les données de pauvreté intéressent plus les journalistes (28%) et les utilisateurs issus de l'administration publique (24%), tandis que le secteur privé manifeste un intérêt certain pour les statistiques de l'emploi et du travail. Enfin, l'utilisation des statistiques d'équité et de genre est assez remarquée (17%) auprès des organisations internationales et des ONG à côté des statistiques de pauvreté (26%), de santé (20%) et d'éducation (17%).

En ce qui concerne les autres statistiques, les données agricoles sont les plus utilisées avec 26% des répondants. Elles sont suivies par les statistiques environnementales (16%) et les statistiques sur le transport et les infrastructures (14%). Nous retrouvons à peu près le même niveau d'utilisation de ces trois types de statistiques chez la plupart des groupes d'utilisateurs.

VII.5.2.4. Les utilisations faites des statistiques

Dans cette section, nous voulons cerner l'utilité et la finalité des usages faits des statistiques officielles par les différents utilisateurs. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant :

Graphique VII-10 : Usages faits des données statistiques par catégorie d'utilisateurs



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Ce graphique montre que les besoins de recherche, les travaux académiques et les besoins de culture générale constituent les principales motivations des usagers dans l'utilisation des données statistiques. Elles comptent respectivement pour 27%, 19% et 18% des répondants. Par rapport aux catégories d'utilisateurs, nous notons que ces trois types d'usages

constituent les principales motivations de 80% des chercheurs et universitaires et celles de 83% des élèves et étudiants. Si les besoins de prise de décision, de planification et d'élaboration de politiques intéressent beaucoup plus les organisations internationales et l'administration publique, nous notons que 29% des répondants du secteur privé utilisent les statistiques pour des études de marché. De manière générale, nous remarquons que les finalités et les motifs d'utilisation des statistiques sont assez cohérents avec la nature et les caractéristiques des différentes catégories d'utilisateurs.

VII.5.2.5. Appréciation des utilisateurs de la qualité des données statistiques

La qualité des données est appréhendée suivant certaines de ses dimensions comme l'utilité et la pertinence, la clarté, la comparabilité, la disponibilité des métadonnées, l'opportunité et l'actualité. Les données recueillies sont présentées dans le tableau suivant.

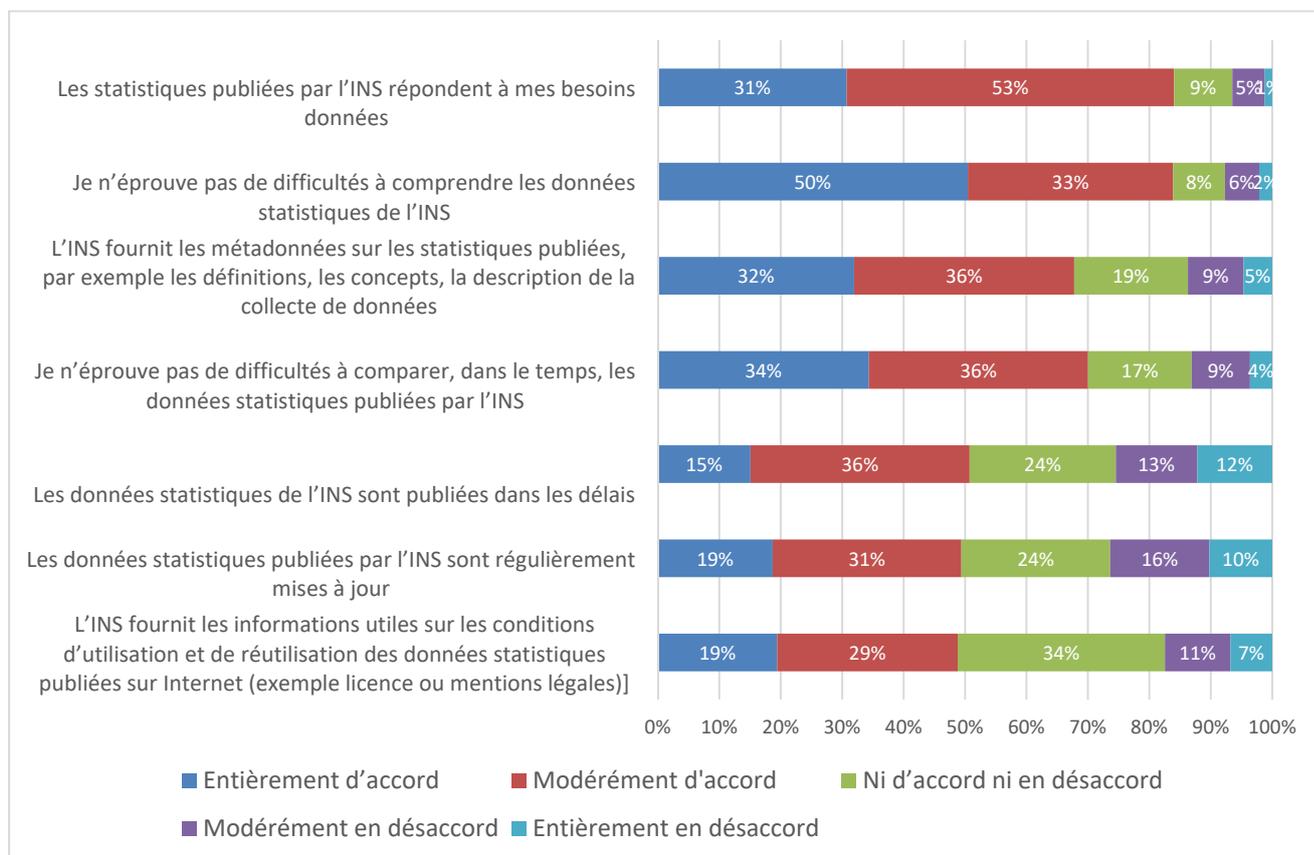
Tableau VII-5 : Appréciation des utilisateurs des dimensions de la qualité des données statistiques

	Entièrement d'accord (%)			Modérément d'accord (%)			Ni d'accord ni en désaccord (%)			Modérément en désaccord (%)			Entièrement en désaccord (%)		
	SN	AP	EN	SN	AP	EN	SN	AP	EN	SN	AP	EN	SN	AP	EN
Les statistiques publiées par l'INS répondent à mes besoins données	34	25	31	51	57	53	9	10	9	4	7	5	1	1	1
Je n'éprouve pas de difficultés à comprendre les données statistiques de l'INS	52	47	50	33	34	33	7	11	8	6	5	6	2	3	2
L'INS fournit les métadonnées sur les statistiques publiées, par exemple les définitions, les concepts, la description de la collecte de données	35	27	32	34	39	36	20	15	19	8	12	9	3	7	5
Je n'éprouve pas de difficultés à comparer, dans le temps, les données statistiques publiées par l'INS	38	28	34	35	37	36	17	17	17	8	13	9	3	4	4
Les données statistiques de l'INS sont publiées dans les délais	17	12	15	38	31	36	26	20	24	11	17	13	8	20	12
Les données statistiques publiées par l'INS sont régulièrement mises à jour	22	13	19	31	30	31	25	23	24	14	20	16	8	14	10
L'INS fournit les informations utiles sur les conditions d'utilisation et de réutilisation des données statistiques publiées sur Internet (exemple licence ou mentions légales)	24	10	19	29	29	29	34	33	34	8	16	11	4	11	7

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

SN : Sénégal ; AP : Autres pays ; EN : Ensemble

Graphique VII-11 : Appréciation des utilisateurs de la qualité des données



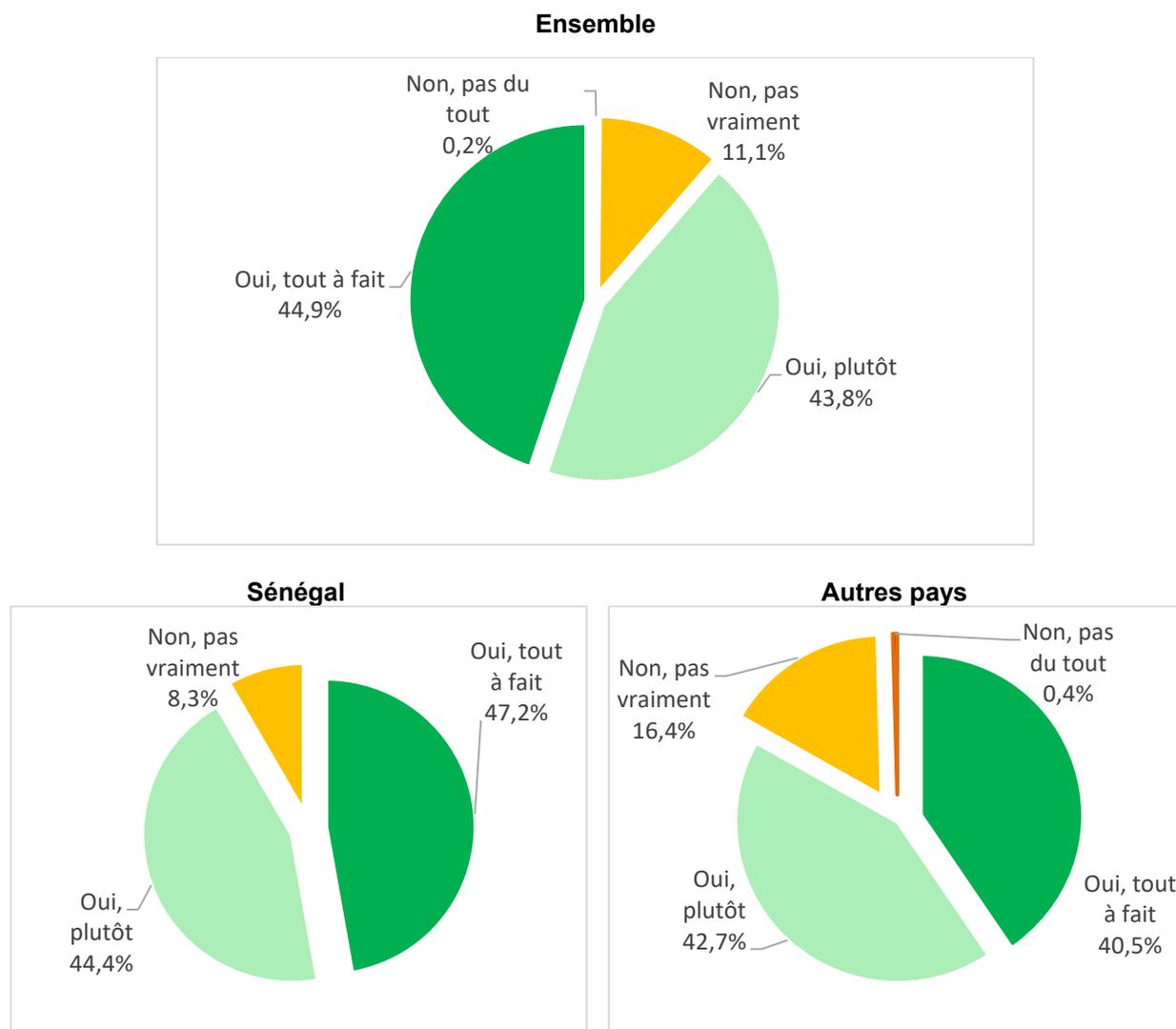
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Dans la grande majorité, les utilisateurs interrogés dans cette enquête s'accordent sur l'utilité et la pertinence, la facilité à comprendre les données statistiques publiées par les INS mais aussi la comparabilité et la disponibilité des métadonnées. Cependant, des réserves ont été notées sur l'opportunité et l'actualité des données mais également sur l'absence d'information sur les conditions d'utilisation et de réutilisation des données sur Internet. Par rapport à la distribution par pays, ces réserves sont beaucoup plus accentuées pour les autres que pour le Sénégal.

VII.5.2.6. Confiance des utilisateurs dans les statistiques publiées

Après leurs avis sur la qualité des données, les répondants se sont prononcés sur la confiance qu'ils ont dans les statistiques produites et publiées par les INS. Les résultats sont présentés ci-après.

Graphique VII-12 : Répartition des utilisateurs par niveau de confiance accordé aux statistiques

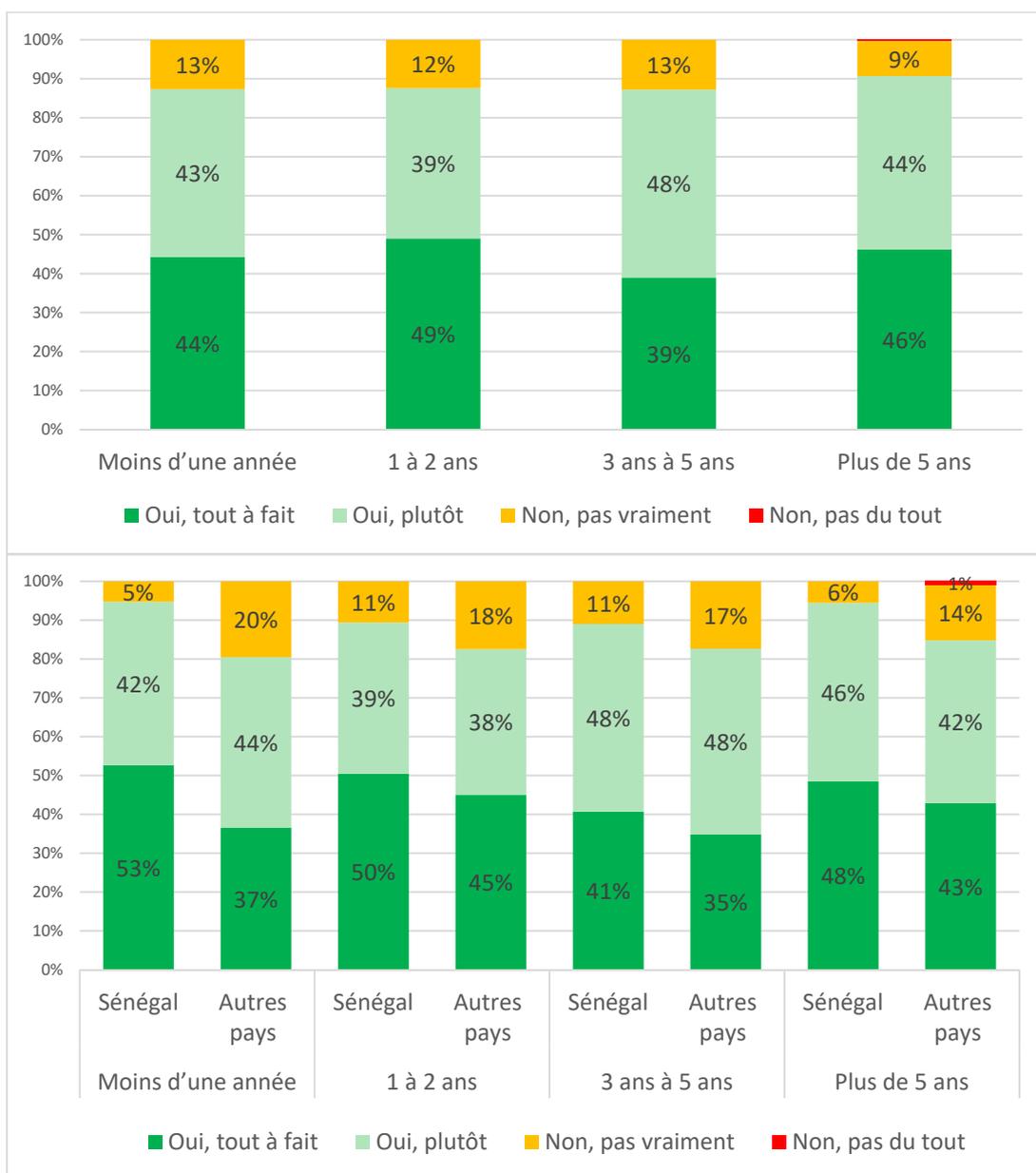


Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Les graphiques ci-dessus montrent que, dans l'ensemble, près de 90% des utilisateurs interrogés ont déclaré avoir une confiance aux statistiques publiées par les INS. Du point de vue des groupes de pays, ce niveau de confiance descend jusqu'à 83% pour les autres pays, alors qu'il est de 92% pour le Sénégal.

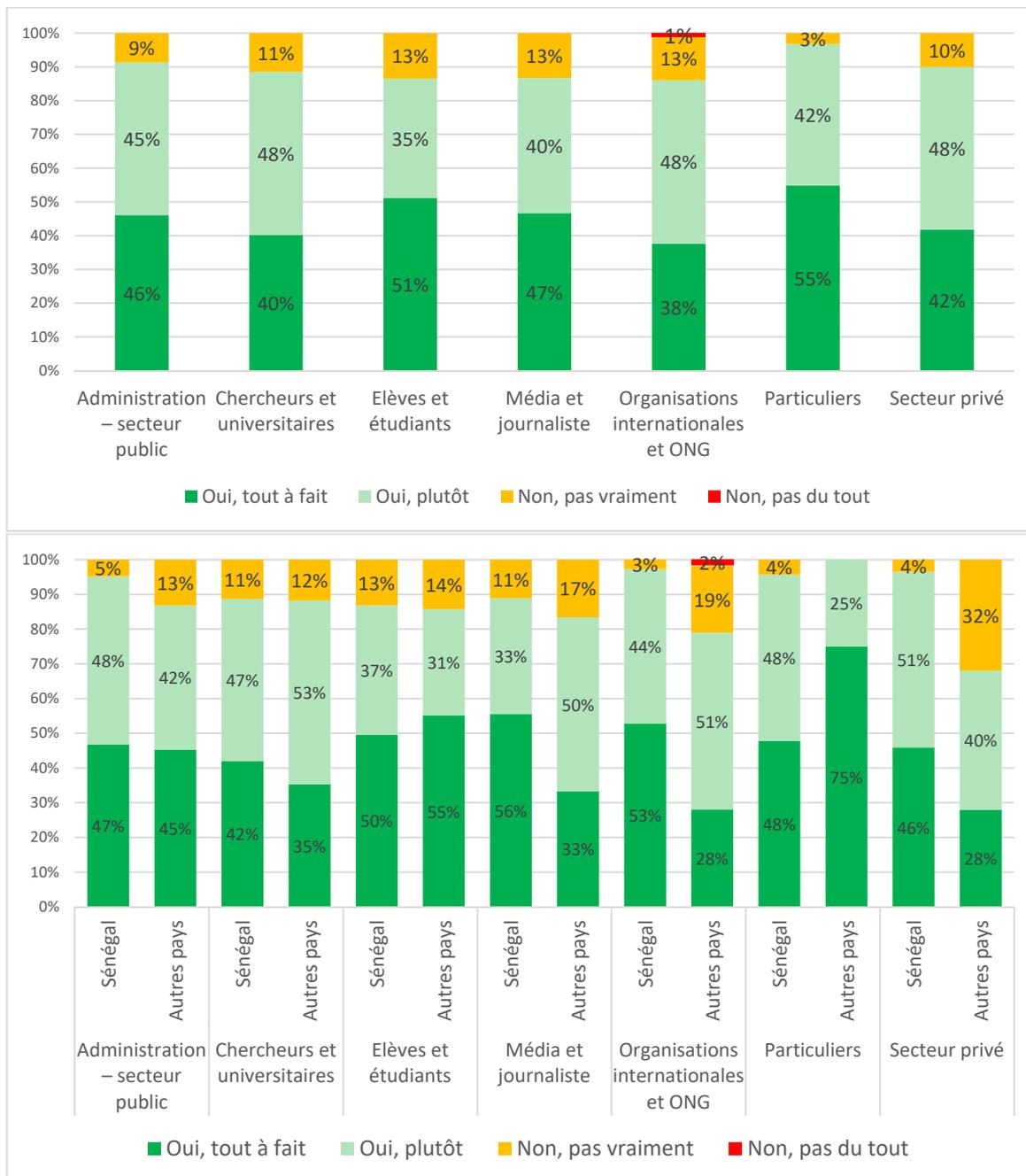
Par ailleurs, nous avons essayé de voir si l'ancienneté dans l'utilisation des données statistiques peut avoir un effet sur la confiance ou la méfiance des données publiées. Les résultats sont présentés dans les graphiques suivants.

Graphique VII-13 : Répartition des répondants par niveau de confiance et selon l'ancienneté



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Graphique VII-14 : Répartition des répondants par niveau de confiance et par catégorie d'utilisateurs



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

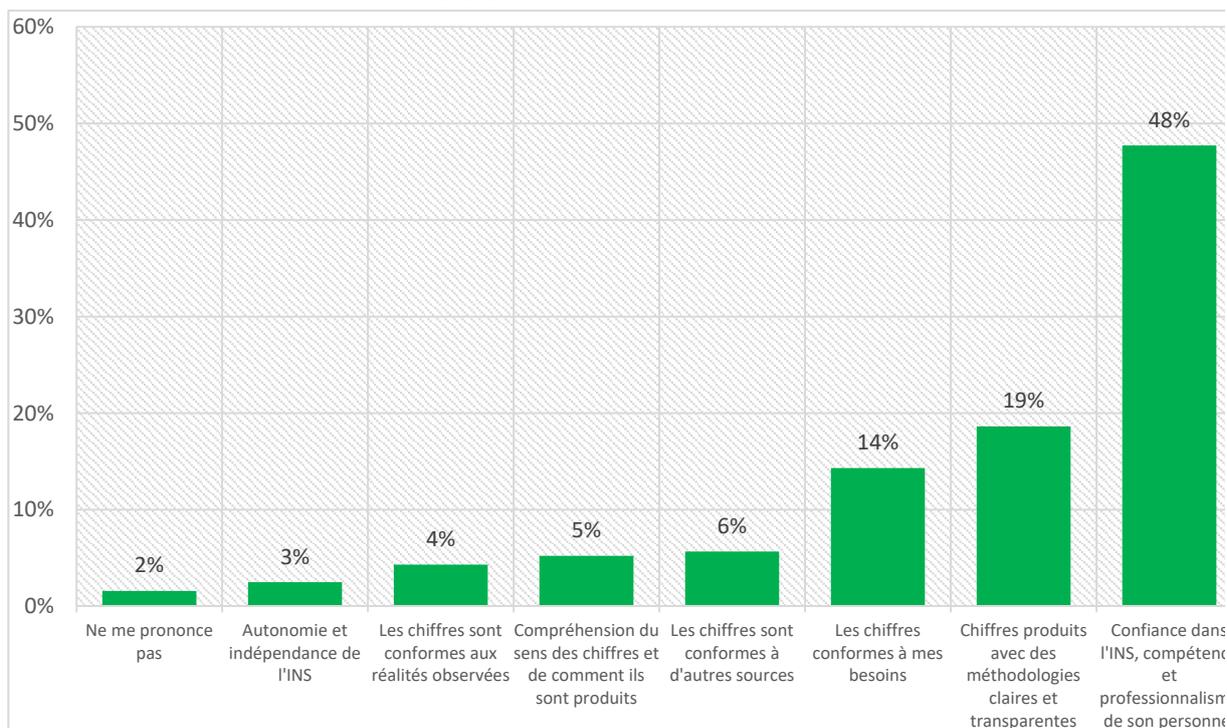
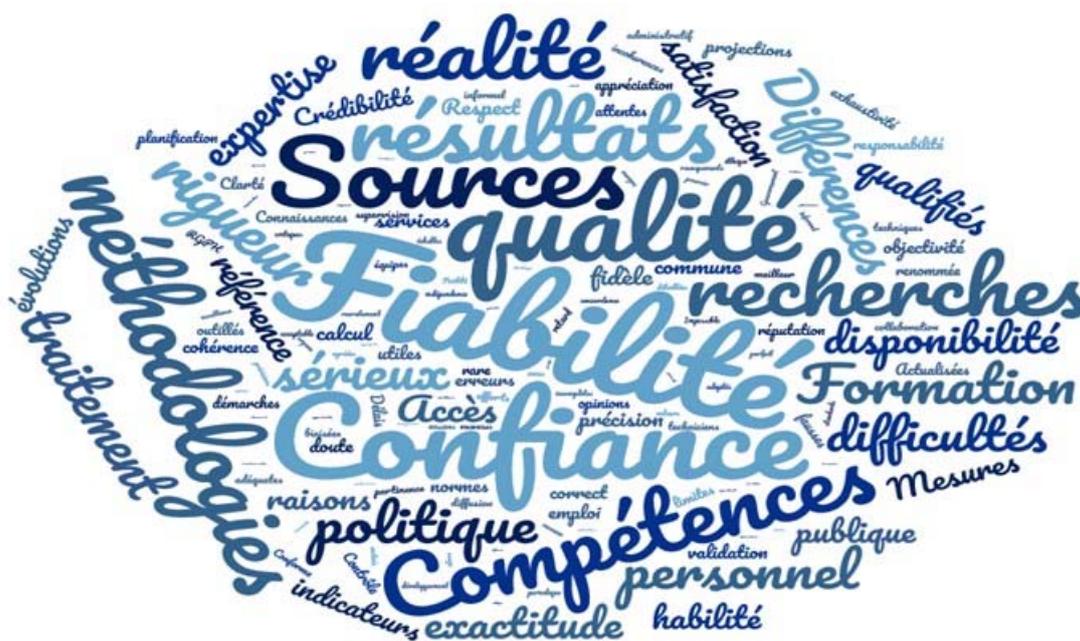
Par rapport aux catégories d'utilisateurs, nous observons dans l'ensemble que les particuliers ont plus confiance aux statistiques avec 97% de leur effectif. Ils sont suivis par les répondants issus de l'administration publique (91%), du secteur privé (90%) et des chercheurs et universitaires (89%). Notons que dans les autres pays, les répondants

issus du secteur privé et des organisations internationales manifestent le plus de défiance aux statistiques avec des pourcentages respectifs de 32% et 21% à la différence du Sénégal où ce sont ces deux catégories qui accordent le plus de crédit aux données statistiques à côté de l'administration publique.

Nous avons ensuite essayé de voir les raisons avancées par les utilisateurs pour justifier la confiance ou la méfiance aux statistiques. A partir des explications fournies par les répondants, nous avons, dans un premier temps, formé des nuages de mots pour bien ressortir les principaux termes associés à la confiance ou non aux statistiques. Dans une seconde étape, nous avons effectué une post-codification des réponses suivant des modalités homogènes pour catégoriser et classifier les raisons de confiance ou de défiance aux données statistiques (voir les graphiques suivants).

Nous n'avons pas adopté la classification proposée par l'INSEE (voir le point VII.2.4.2 Quelques exemples pratiques de mesure de la confiance aux statistiques, à la page 251). En effet, le traitement des réponses fournies et la constitution des nuages de mots nous ont permis de savoir que les préoccupations des utilisateurs de l'INSEE ne sont pas forcément les mêmes que celles des utilisateurs des INS africains et les environnements sont différents.

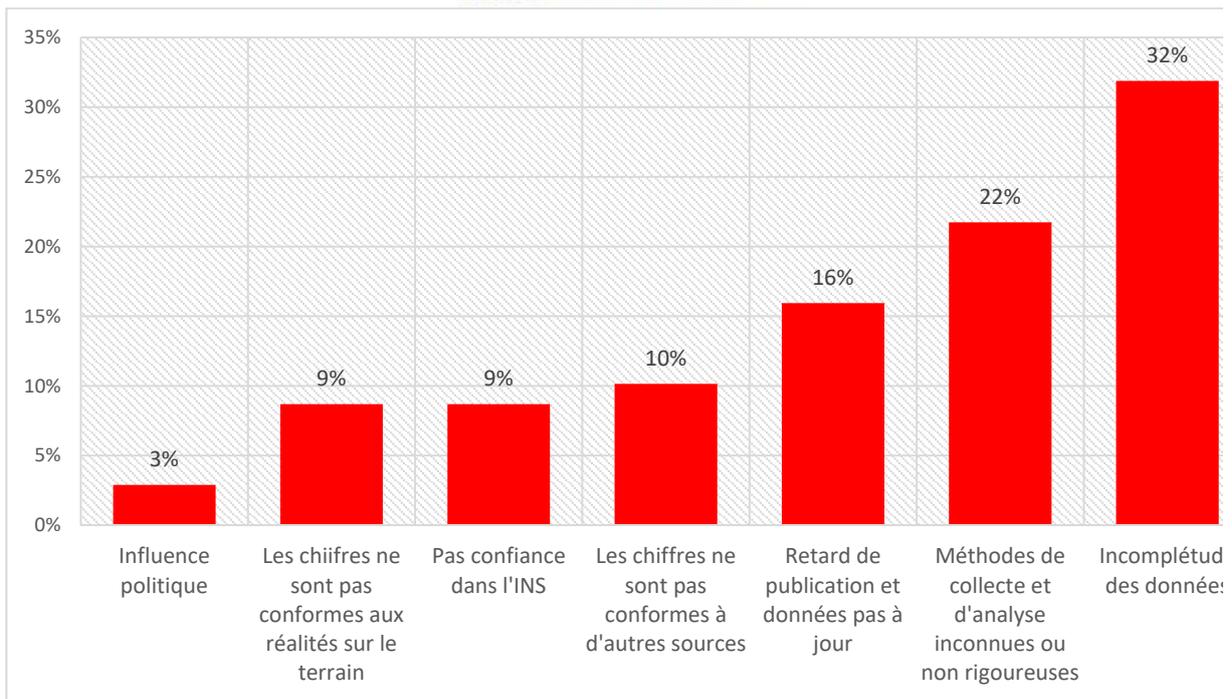
Graphique VII-15 : Raisons explicatives de la confiance aux statistiques



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Parmi les principales raisons avancées par les répondants pour justifier la confiance aux données statistiques, nous avons le crédit accordé à l'INS mais aussi la compétence et le professionnalisme de son personnel. A côté de l'image institutionnelle incarnée par l'INS et son personnel, la rigueur méthodologique et la démarche scientifique constituent des éléments importants qui influencent la confiance accordée aux statistiques.

Graphique VII-16 : Raisons explicatives de la défiance aux statistiques



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Pour la méfiance vis-à-vis des statistiques produites par les INS, les principales raisons portent sur l'incomplétude des données, l'absence de rigueur ou méconnaissance des méthodes de collecte utilisées et l'obsolescence des données. Par ailleurs, 9% des répondants justifient leur opinion par le manque de confiance à l'INS. Enfin, l'influence ou la manipulation politique n'est évoquée que par 3% des utilisateurs.

VII.5.3. Quels sont les modes d'accès aux données statistiques ?

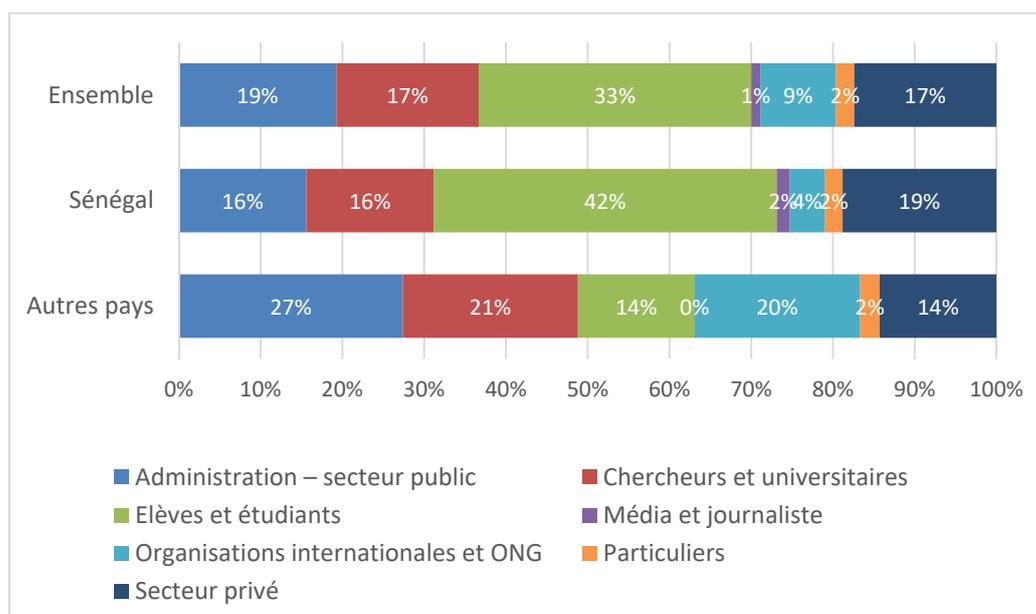
Dans cette section, nous aborderons les canaux d'accès aux statistiques officielles, notamment à travers les demandes d'informations envoyées par les utilisateurs et les traitements qui leur sont réservés par les INS, les types de données désirés et la problématique de la vente des données statistiques. L'accès aux données via les sites web des INS fera l'objet d'une section à part, compte tenu de l'importance de ce canal de diffusion.

VII.5.3.1. Les demandes de données des utilisateurs

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, 40% des répondants ont déclaré avoir soumis des requêtes d'informations aux INS pour l'ensemble des pays. Au Sénégal, ils sont 43% et 36% dans le groupe des autres pays.

Le graphique ci-dessous donne la répartition des demandes d'informations par catégorie d'utilisateurs.

Graphique VII-17 : Répartition des demandes d'informations par catégorie d'utilisateurs



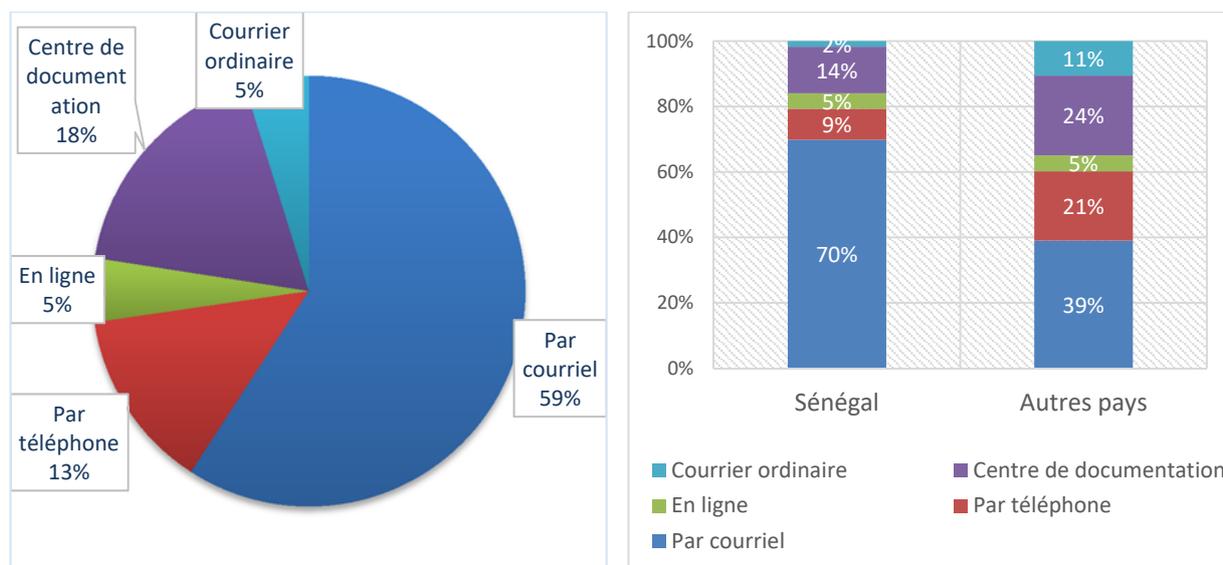
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Il montre que, dans l'ensemble, le tiers des demandes d'information vient de la catégorie des élèves et étudiants. Ensuite, nous avons une bonne partie provenant de l'administration publique (19%), du secteur privé et des chercheurs et universitaires avec 17% pour chaque groupe. Les requêtes provenant des particuliers restent très faibles. Par groupes de pays, si les demandes d'information envoyées à l'INS du Sénégal proviennent en majorité des élèves et étudiants (42%), ce sont plutôt les utilisateurs de l'administration qui soumettent le plus de requêtes dans les autres pays (27%). Nous notons également une autre différence de taille entre les groupes de pays au niveau de la part de requêtes provenant des organisations internationales et ONG. Elle est 20% dans les autres pays, alors qu'elle n'est que de 4% au Sénégal.

VII.5.3.2. Les canaux de transmission des requêtes d'information des utilisateurs

L'étude des principaux canaux de transmission utilisés pour l'envoi des demandes d'information a révélé les résultats suivants.

Graphique VII-18 : Répartition des demandes d'informations par canal de transmission



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

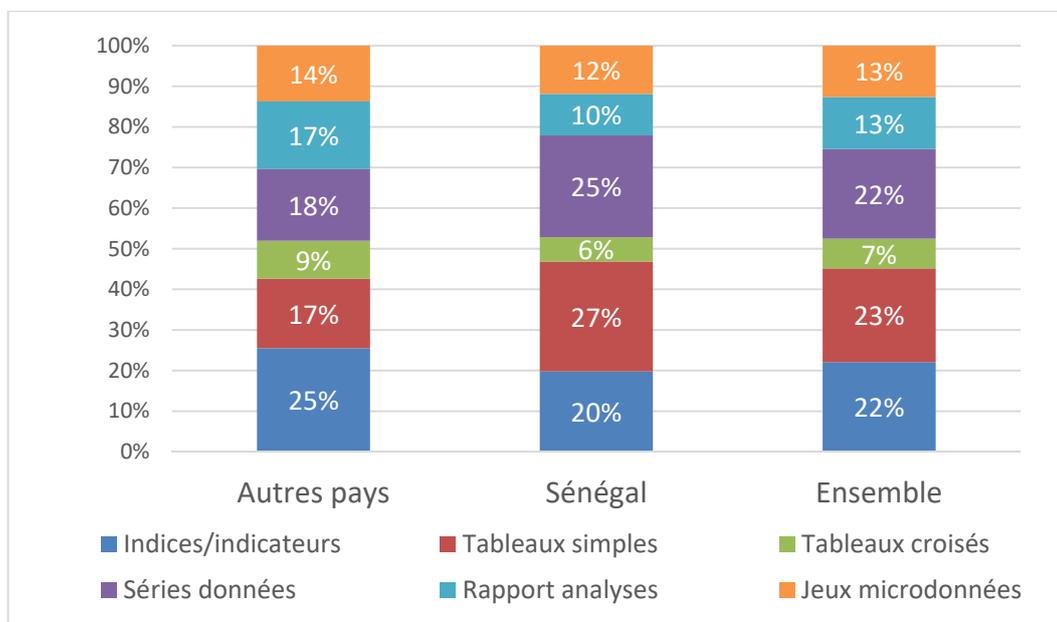
Il apparaît nettement que dans l'ensemble le principal canal utilisé pour la transmission des requêtes d'information aux INS reste le courriel.

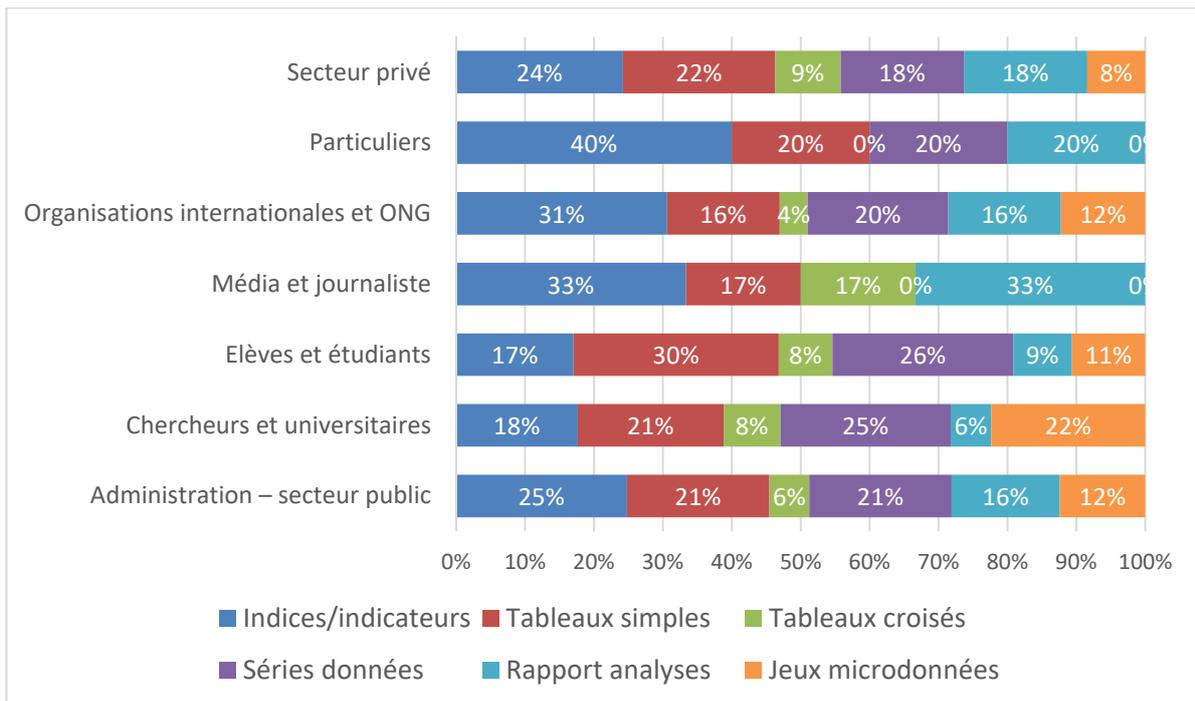
Cette situation est accompagnée par la quasi inexistence du courrier ordinaire comme moyen de soumission de demandes d'information. Ces constats confirment les évolutions notées dans le développement des TIC et ses conséquences dans la dématérialisation progressive et irréversible des supports de diffusion. L'usage du courriel comme canal principal est plus marquant au Sénégal (70%), comparativement aux autres pays où il concerne 39% des demandes envoyées. Cependant, sur ce processus de dématérialisation, nous notons que la soumission de requêtes via des plateformes en ligne n'est pas encore assez utilisée par les usagers. Enfin, nous remarquons que dans ces autres pays, l'utilisation du centre de documentation et du téléphone est plus présente qu'au Sénégal.

VII.5.3.3. Les types de données désirés par les utilisateurs

Le graphique suivant présente les principaux types de données demandés par les utilisateurs enquêtés dans leurs requêtes d'informations durant les 12 derniers mois précédant l'enquête.

Graphique VII-19 : Répartition des demandes d'informations par type de données





Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Globalement, les indicateurs et autres indices sont les types de données les plus demandés par les utilisateurs enquêtés. Ils sont suivis par les tableaux statistiques simples, les séries chronologiques et les rapports de synthèses. Au niveau des groupes de pays, nous remarquons que c'est plutôt les tableaux simples et les séries chronologiques qui sont les plus demandés. La répartition par groupe d'utilisateurs laisse apparaître que les demandes relatives aux indicateurs sont plus présentes chez les particuliers, les médias et les organisations internationales. Les élèves et étudiants sont plutôt intéressés par les tableaux simples et les séries chronologiques, alors que les chercheurs et universitaires sont naturellement le groupe qui soumet le plus de requêtes pour l'accès aux jeux de microdonnées.

VII.5.3.4. Appréciations des utilisateurs de la prise en charge de leurs requêtes d'information

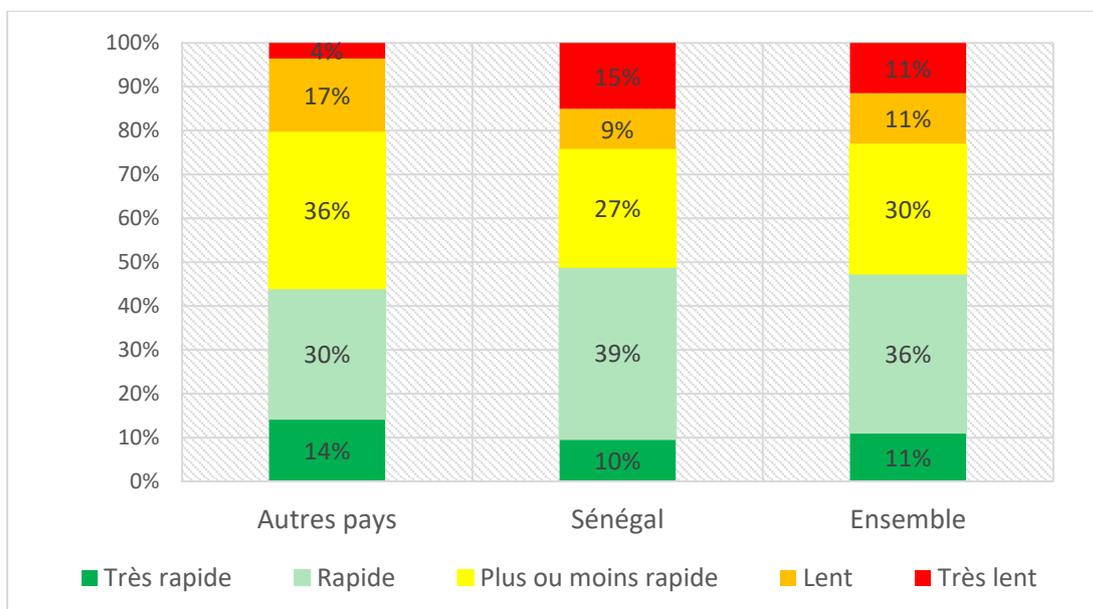
En étudiant les demandes d'informations, nous nous sommes également intéressés à l'appréciation des utilisateurs du niveau de prise

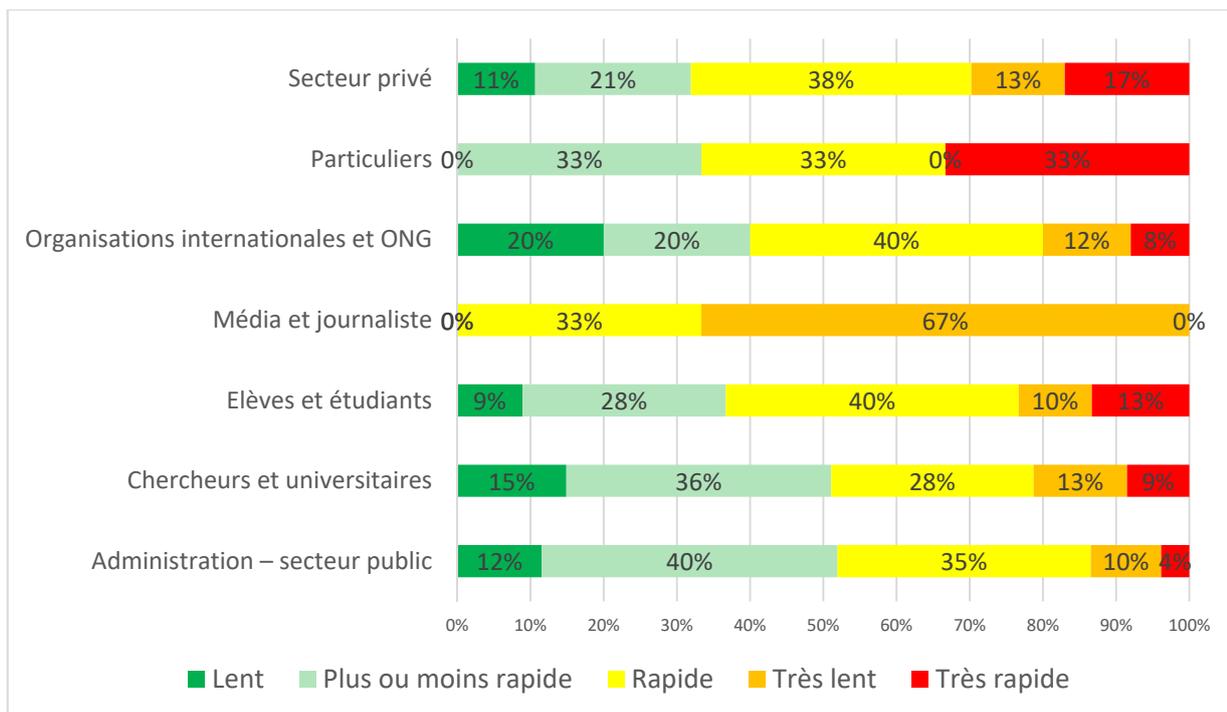
en charge de leurs demandes d'information du point de vue des délais de traitement de ces requêtes mais aussi du contenu des réponses fournies.

Dans l'étude exploratoire des besoins informationnels des utilisateurs du Sénégal (voir Etude empirique n°3, au Point VI.4.5, page 234), nous avons noté qu'en moyenne, le délai de traitement d'une demande d'informations était estimé par l'ANSD à 3,8 jours sur la période de 2016 à 2017.

Cependant, quel est le point de vue des utilisateurs eux-mêmes sur la diligence apportée à leurs requêtes ?

Graphique VII-20 : Délais de traitement des demandes d'information





Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

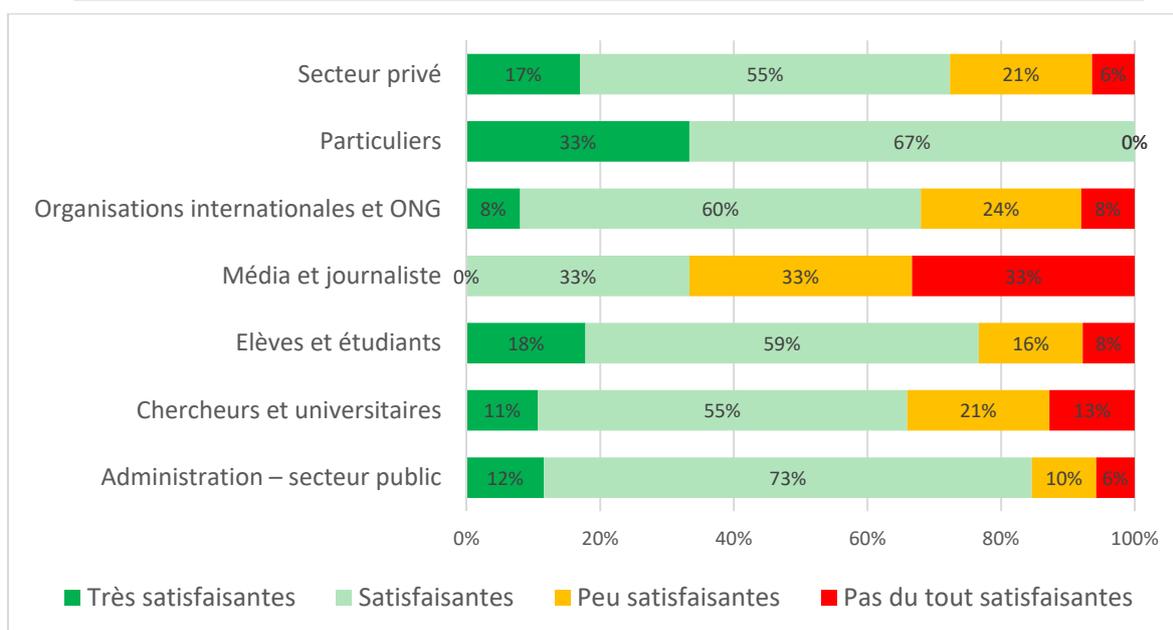
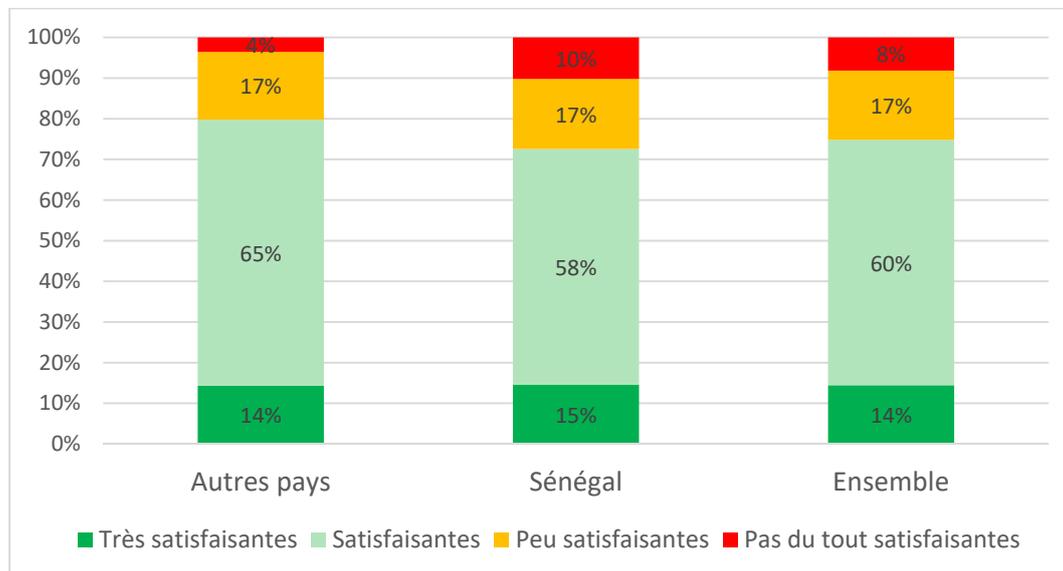
Dans l'ensemble, les utilisateurs enquêtés ont une assez bonne appréciation des délais de traitement de leurs requêtes. En effet, 78% d'entre eux estiment que ces délais sont plus ou moins rapides, rapides ou très rapides. Au niveau des pays, même si ces appréciations restent élevées, 24% des répondants du Sénégal jugent ces délais lents et parmi eux, 15% les jugent très lents.

Du point de vue des catégories d'utilisateurs, ce sont les répondants issus de l'administration publique et des organisations internationales et ONG qui sont les plus satisfaits des délais de traitement des requêtes. A l'opposé, le groupe des médias et journalistes est la catégorie qui apprécie le moins les délais de traitement des demandes d'informations.

En examinant l'appréciation des délais de traitement des demandes par type de données, nous constatons que les utilisateurs jugent que les INS sont prompts dans leurs réactions quand les requêtes portent sur des indicateurs, des tableaux simples et des rapports et publications. Par contre, ils ont une appréciation négative sur les délais de traitement

lorsqu'il s'agit de séries de données et surtout de jeux de microdonnées des enquêtes et recensements.

Graphique VII-21 : Niveau de satisfaction des réponses fournies par les INS aux demandes d'information



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

D'après les graphiques ci-dessus représentés, les répondants ont déclaré à 74% être satisfaits des réponses fournies par les INS à leurs requêtes d'information. Ce taux est de 73% pour le Sénégal et 79% pour les autres pays. Du point de vue des catégories d'utilisateurs, le groupe des médias est le moins satisfait (66% de taux d'insatisfait) suivi des

chercheurs et universitaires (34%) et des organisations internationales (32%).

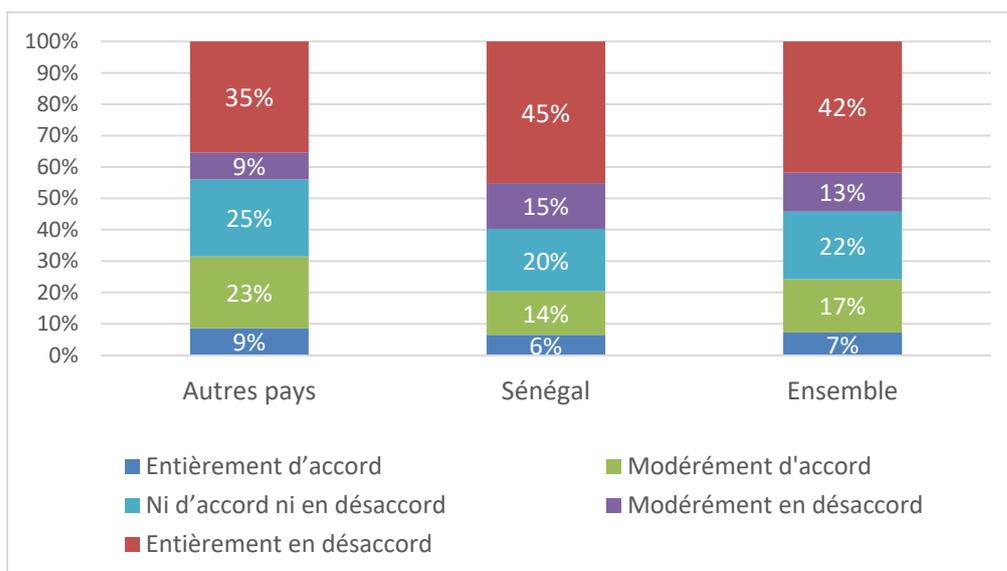
Par rapport au type de données, nous relevons des constats quasi-similaires que pour les délais de traitement. En effet, 50% des utilisateurs interrogés ont déclaré leur insatisfaction des réponses des INS suite à leur demande d'accès à des données individuelles. Ils sont 32% dans ce cas lorsque la requête concerne des séries de données.

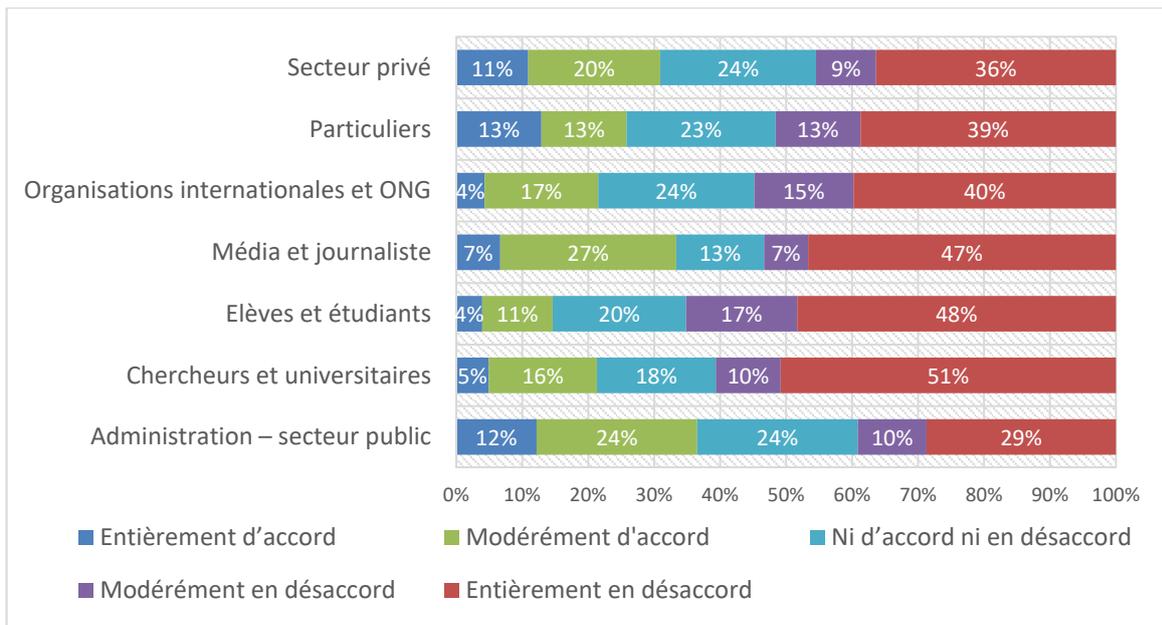
VII.5.3.5. Point de vue des utilisateurs sur la vente des données statistiques

La problématique de la vente des produits statistiques a été abordée, afin d'avoir le point de vue des utilisateurs sur la question. En effet, dans des services apportés aux usagers, certains produits et prestations des INS font l'objet de tarification.

Dans cette étude, 6% des répondants ont déclaré avoir acheté des données statistiques auprès des INS ciblés dans l'étude. Ils sont 3% dans le cas au Sénégal et 10% dans les autres pays.

Graphique VII-22 : Opinions des utilisateurs sur la vente des produits statistiques





Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Dans l'ensemble, les utilisateurs enquêtés ont globalement manifesté leur désaccord par rapport à la vente des produits statistiques avec 55% d'opinions défavorables. Ce taux est plus important au Sénégal (60%) que dans les autres pays (44%). En ce qui concerne la répartition par catégorie d'utilisateurs, nous notons que les élèves et étudiants, les chercheurs et universitaires et les médias sont les groupes qui désapprouvent le plus la vente des données statistiques.

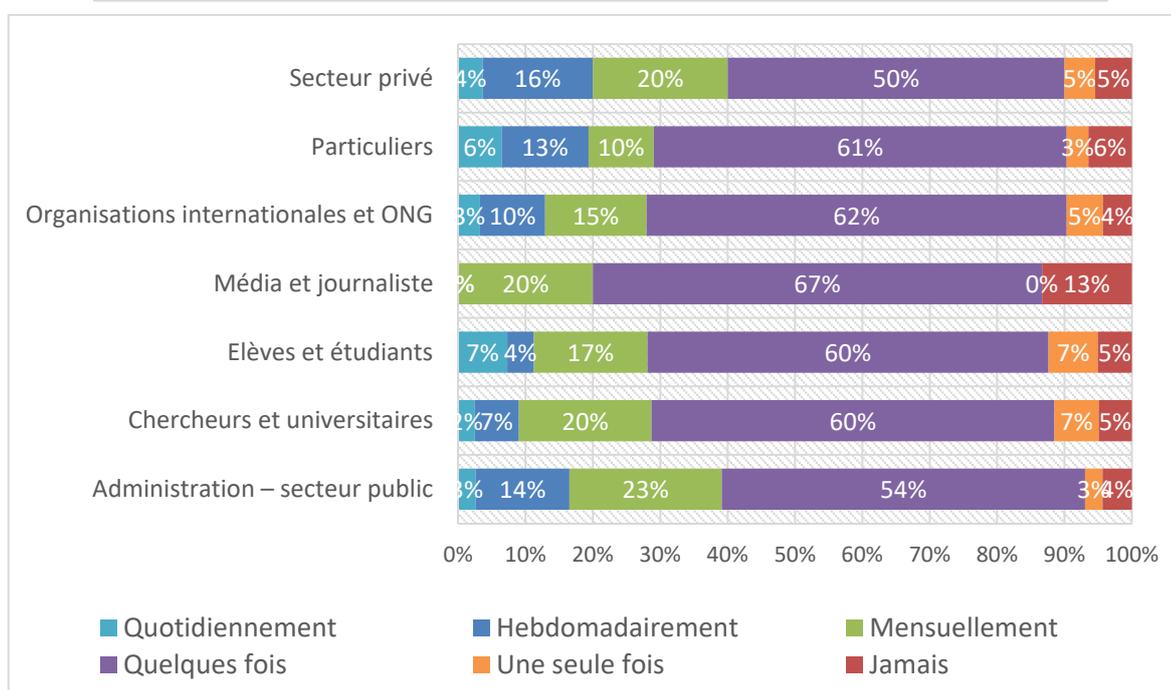
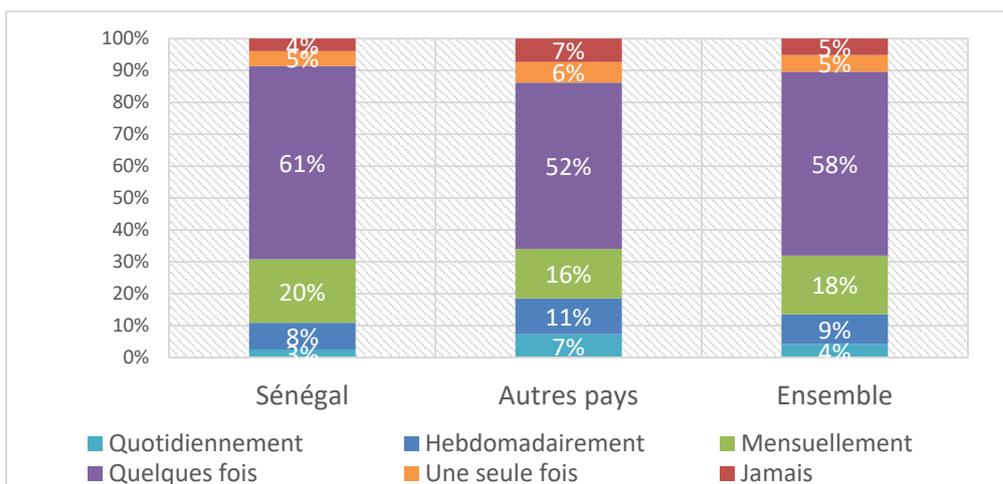
VII.5.4. Quels sont les usages des répondants des sites web des INS ?

La fréquentation des sites web constitue un élément important dans la relation entre les INS et les usagers mais également dans le suivi de la diffusion et de l'utilisation des données statistiques. En effet, les évolutions des TIC et le développement de l'Internet ont fini de faire des sites web des INS la vitrine par excellence pour la diffusion et l'accès aux données statistiques. Comme le constate Mickael D. Levi (2011, p. 1), aucun changement n'a eu autant de répercussions sur la statistique publique que le développement de l'Internet.

VII.5.4.1. Fréquentation des sites web des INS

En termes de fréquentation, les résultats de notre étude montrent qu’au cours des 12 derniers mois précédant l’enquête, les sites web des INS ciblés font l’objet d’une fréquentation plus ou moins régulière (voir les graphiques suivants).

Graphique VII-23 : Fréquentation des sites web des INS



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

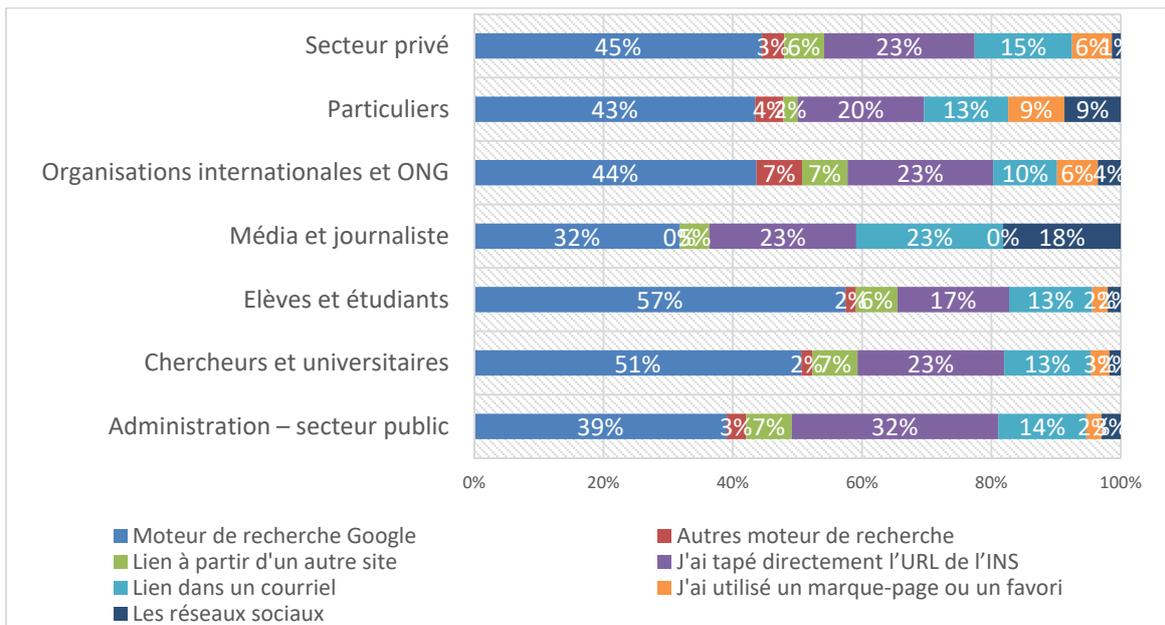
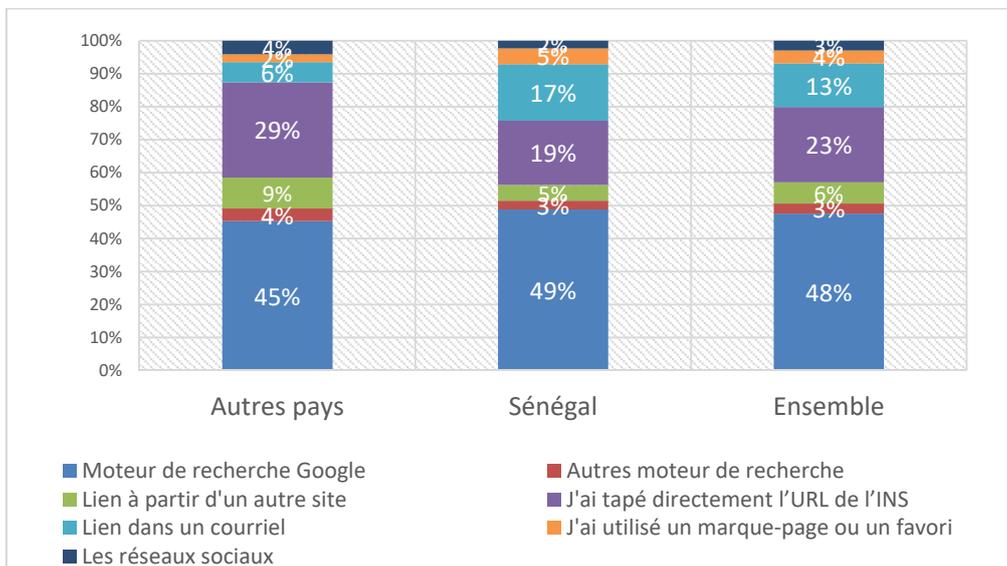
En effet, il ressort de ces graphiques que dans l’ensemble, 31% répondants fréquentent régulièrement les sites web et 58% le font de manière irrégulière. Au niveau des pays, ces niveaux de fréquentation sont

quasiment les mêmes pour le Sénégal que pour le groupe des autres pays. Du point de vue des catégories d'utilisateurs, les groupes les plus réguliers dans leur fréquentation sont les répondants issus de l'administration publique et ceux du secteur privé.

VII.5.4.2. Les canaux d'accès aux sites web

Les canaux d'accès utilisés pour accéder aux sites web sont présentés dans le graphique suivant.

Graphique VII-24 : Les canaux d'accès aux sites web



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

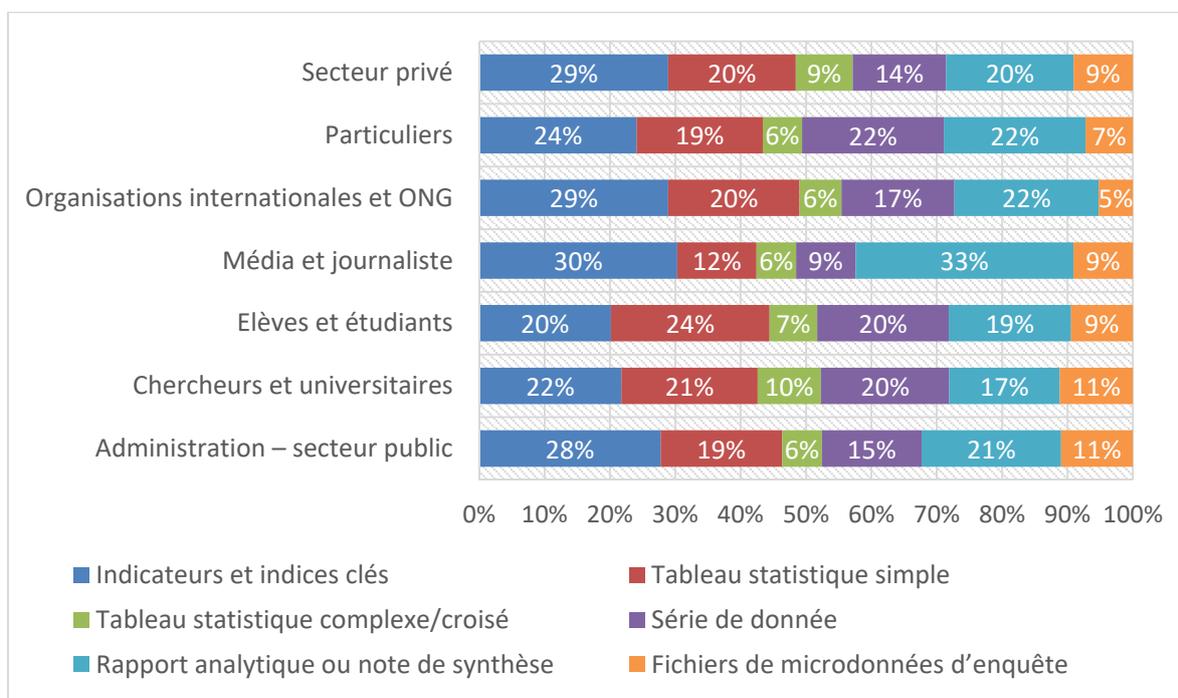
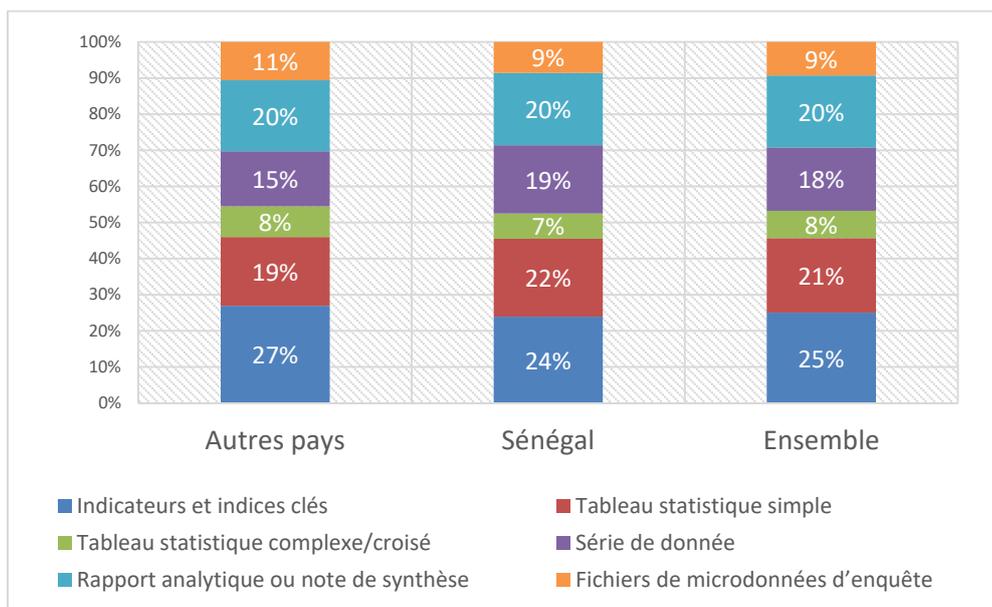
L'analyse des graphiques montre que le moteur de recherche Google est le principal canal emprunté pour accéder aux sites web des INS. En effet, dans l'ensemble, 48% des répondants l'utilisent pour accéder aux sites. Nous avons une situation similaire pour les groupes de pays. Après le moteur de Google, nous notons que 23% des répondants déclarent avoir saisi directement l'URL ; ce qui montre une certaine notoriété des sites mais aussi une régularité de ces utilisateurs. Par contre, l'accès via les réseaux sociaux ou à partir de liens externes reste assez marginal. Ce constat montre les efforts à faire pour améliorer le référencement des sites web mais également pour marquer une présence plus visible sur les réseaux sociaux qui constituent aujourd'hui des canaux privilégiés pour la vulgarisation des statistiques.

En ce qui concerne les catégories d'utilisateurs, nous remarquons que les élèves et étudiants et les chercheurs et universitaires sont les groupes qui utilisent le plus le moteur Google pour accéder aux sites web des INS. Par contre, les répondants de l'administration publique sont ceux qui saisissent le plus l'URL des sites web visités. Enfin, parmi toutes les catégories, ce sont les médias qui passent le plus par les réseaux sociaux pour accéder aux sites web.

VII.5.4.3. Les types de données recherchés sur les sites web

Les graphiques en-dessous montrent qu'en général, les répondants déclarent visiter les sites web des INS pour obtenir des indicateurs et autres indices (25%), des tableaux statistiques simples (21%), des rapports de synthèses (20%) et des séries chronologiques (18%).

Graphique VII-25 : Les types de données recherchés sur les sites web des INS



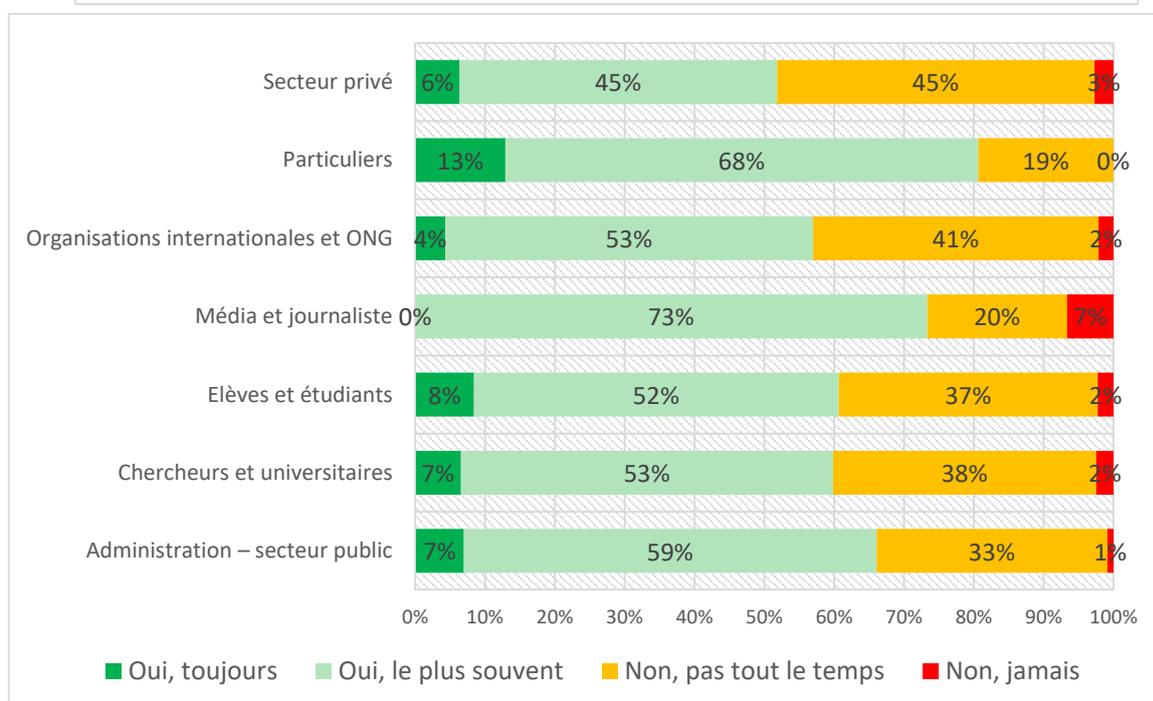
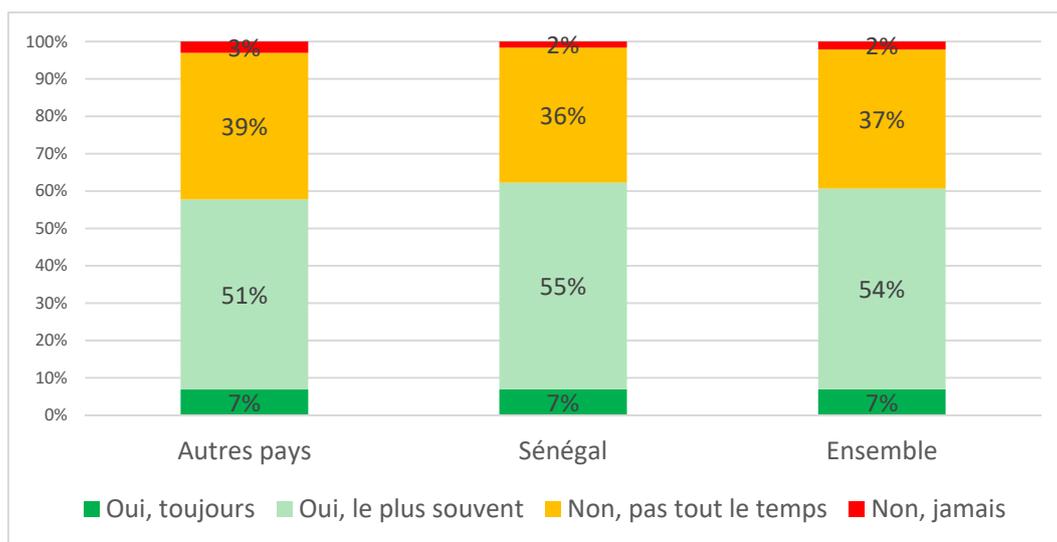
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Ces principaux besoins informationnels sont quasiment les mêmes que ceux que nous avons notés à travers les requêtes envoyées aux INS (voir Graphique VII-19 : Répartition des demandes d'informations par type de données, page 282). Nous avons quasiment ce même niveau de priorisation des besoins au niveau des groupes de pays que dans les différentes catégories d'utilisateurs.

VII.5.4.4. Les expériences de recherche d'informations des utilisateurs sur les sites web

Nous avons essayé de savoir dans quelle mesure les utilisateurs trouvent ce qu'ils cherchent comme données statistiques dans les sites web des INS. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant.

Graphique VII-26 : Expériences de recherche des utilisateurs sur les sites web des INS



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Dans leur quête de données statistiques sur les sites web des INS, 61% des répondants déclarent trouver le plus souvent ce qu'ils cherchent.

Cette proportion est légèrement meilleure pour le Sénégal (62%) que pour les autres pays (58%). Cependant, il faut noter que la difficulté pour trouver facilement des informations statistiques sur les sites web est réelle pour beaucoup de répondants. Au niveau des catégories d'utilisateurs, nous remarquons que les expériences de recherches de données pour les répondants issus du secteur privé et ceux des organisations internationales sont les moins abouties.

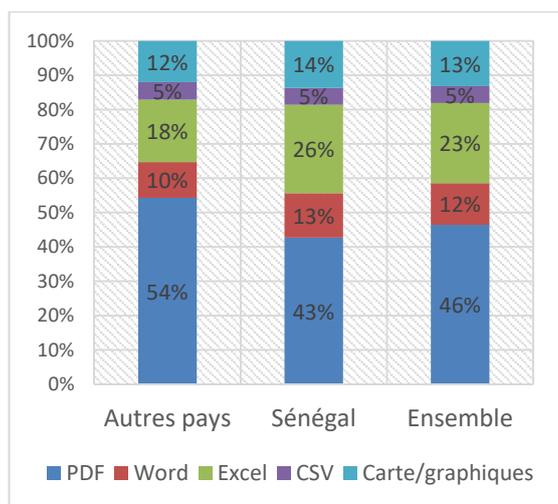
Sous quels formats les informations statistiques publiées sur les sites web des INS sont-elles présentées ?

VII.5.4.5. Les formats de diffusion des données des sites web

Généralement, les sites web utilisent plusieurs formats de diffusion ou fichiers pour rendre accessibles les statistiques publiées. Le but recherché sur ce point est de mettre en rapport les formats généralement utilisés par les sites web avec les préférences des utilisateurs. Les données obtenues sont présentées dans les graphiques suivants.

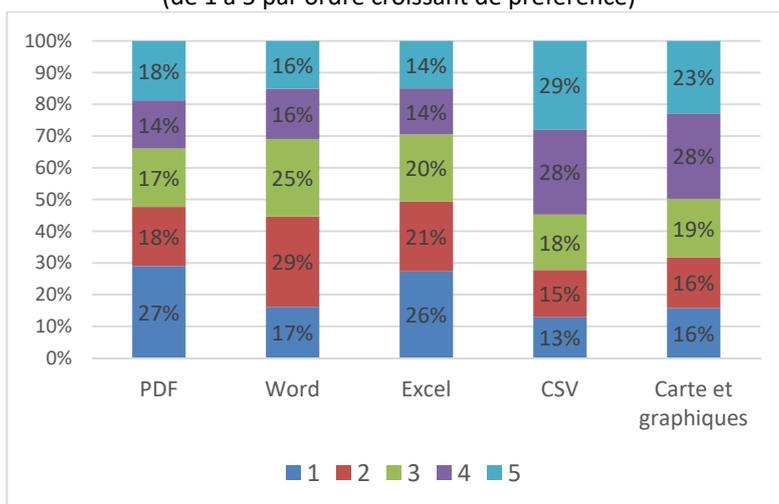
Graphique VII-27 : Formats de diffusion des données : entre les offres des sites web des INS et les préférences des utilisateurs

Les formats de diffusion proposés par les sites web



Les formats de diffusion désirés par les utilisateurs

(de 1 à 5 par ordre croissant de préférence)



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

D'après les expériences de recherche d'informations des répondants, les statistiques publiées sur les sites web des INS sont en

général présentées sous le format PDF (46%) mais aussi en Excel (23%). Par rapport aux autres pays, les répondants constatent qu'en termes de proportion, le Sénégal propose moins de PDF et plus de format Excel. Par ailleurs, nous notons que la présence du format CSV est assez marginale aussi dans l'ensemble qu'au niveau des groupes de pays.

En essayant de mettre en relation ces formats proposés par les sites web et les désirs des répondants, nous apercevons que les utilisateurs préfèrent avoir plus de variétés dans les formats de diffusion. Ainsi, le format PDF qui prédomine actuellement sur les sites web n'a été choisi que par 27% de répondants comme première préférence. A côté du PDF, 26% des répondants préfèrent en premier lieu le format Excel, 17% le format Word, 16% les cartes et graphiques et 13% le CSV.

VII.5.4.6. Niveaux de satisfaction des utilisateurs des sites web des INS

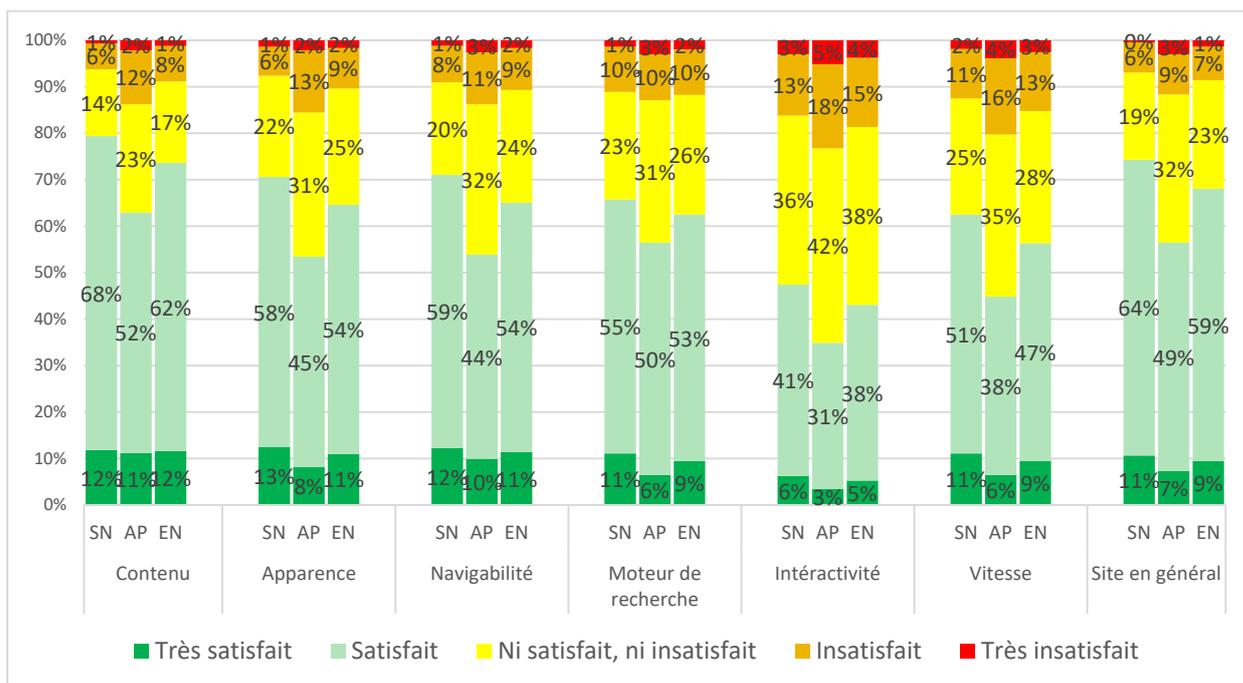
Les utilisateurs enquêtés ont donné leur appréciation sur divers aspects des sites web des INS : le contenu, l'apparence, la navigabilité, le moteur de recherche, l'interactivité et la vitesse. Les résultats sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau VII-6 : Appréciation des sites web des INS par les utilisateurs

		Administration – secteur public (%)			Chercheurs et universitaires (%)			Elèves et étudiants (%)			Média et journalistes (%)			Organisations internationales et ONG (%)			Particuliers (%)			Secteur privé (%)		
Aspect des sites web	Niveau de satisfaction	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble	Autres pays	Sénégal	Ensemble
Contenu	Très satisfait	13	18	16	12	9	10	10	10	10	17	11	13	11	25	16	25	9	13	4	8	7
	Satisfait	57	68	63	53	65	61	61	68	66	33	89	67	39	61	47	63	78	74	52	67	64
	Ni satisfait, ni insatisfait	17	15	16	21	14	16	16	15	15	33	-	13	37	8	26	13	13	13	24	19	20
	Insatisfait	11	-	5	9	11	11	10	6	7	17	-	7	14	3	10	0	0	0	16	6	8
	Très insatisfait	2	-	1	6	1	2	2	1	1	-	-	-	0	3	1	0	0	0	4	0	1
Apparence	Très satisfait	9	15	12	6	13	11	8	11	10	17	-	7	9	28	16	0	9	6	8	9	9
	Satisfait	49	69	60	38	55	50	51	63	60	17	67	47	39	47	42	75	52	58	48	52	51
	Ni satisfait, ni insatisfait	28	11	19	38	23	27	29	20	22	50	33	40	33	17	27	25	30	29	24	29	28
	Insatisfait	9	3	6	18	9	11	10	5	7	17	-	7	18	6	13	0	4	3	16	8	10
	Très insatisfait	4	2	3	-	1	1	2	1	1	-	-	0	2	3	2	0	4	3	4	1	2
Navigabilité	Très satisfait	13	15	14	9	11	11	10	15	13	17	11	13	4	25	12	38	4	13	8	5	5
	Satisfait	45	65	56	35	53	48	45	58	54	17	67	47	46	44	45	38	48	45	56	69	66
	Ni satisfait, ni insatisfait	32	15	23	41	22	27	35	19	24	50	22	33	28	17	24	13	43	35	28	18	20
	Insatisfait	8	5	6	15	13	13	8	6	7	17	-	7	18	14	16	13	0	3	4	8	7
	Très insatisfait	2	2	2	-	1	1	2	2	2	-	-	-	5	0	3	0	4	3	4	0	1
Moteur de recherche	Très satisfait	8	11	10	6	10	9	8	14	12	-	22	13	2	19	9	25	4	10	8	5	5
	Satisfait	53	60	57	47	48	48	53	61	59	50	56	53	44	36	41	50	39	42	56	60	59
	Ni satisfait, ni insatisfait	28	26	27	38	27	30	29	14	18	33	22	27	32	25	29	13	43	35	32	25	26
	Insatisfait	8	3	5	9	13	11	8	9	9	17	-	7	19	17	18	0	9	6	0	11	8
	Très insatisfait	4	-	2	-	2	2	2	2	2	-	-	-	4	3	3	13	4	6	4	0	1
Interactivité	Très satisfait	4	10	7	-	6	4	4	6	6	0	11	7	2	8	4	25	4	10	4	4	4
	Satisfait	32	42	37	41	41	41	39	51	48	17	22	20	21	25	23	25	30	29	32	38	36
	Ni satisfait, ni insatisfait	47	32	39	38	38	38	41	27	31	50	56	53	46	42	44	25	52	45	32	44	41
	Insatisfait	11	15	13	21	13	15	14	13	13	33	11	20	21	22	22	25	9	13	24	11	14
	Très insatisfait	6	2	3	-	3	2	2	2	2	-	-	-	11	3	8	0	4	3	8	5	5
Vitesse	Très satisfait	6	10	8	3	15	11	8	16	14	-	-	-	4	14	8	25	9	13	12	1	4
	Satisfait	38	50	44	32	47	43	41	54	51	17	67	47	32	31	31	25	48	42	68	61	63
	Ni satisfait, ni insatisfait	38	29	33	47	22	29	31	21	24	83	22	47	39	39	39	0	35	26	12	24	21
	Insatisfait	13	11	12	12	13	12	16	6	9	-	11	7	25	17	22	50	9	19	4	13	11
	Très insatisfait	6	0	3	6	5	5	4	2	3	-	-	-	2	0	1	0	0	0	4	1	2
Site en général	Très satisfait	4	13	9	6	7	7	12	14	13	-	11	7	7	14	10	25	4	10	4	8	7
	Satisfait	47	63	56	44	66	60	55	67	64	50	67	60	44	58	49	63	70	68	56	56	56
	Ni satisfait, ni insatisfait	38	21	29	44	20	27	24	13	16	50	22	33	35	17	28	0	22	16	16	24	22
	Insatisfait	8	3	5	3	7	6	6	5	6	-	0	0	12	11	12	13	0	3	16	11	12
	Très insatisfait	4	-	2	3	-	1	2	-	1	0	0	0	2	0	1	0	4	3	8	1	3

Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Graphique VII-28 : Appréciation globale des sites web des INS



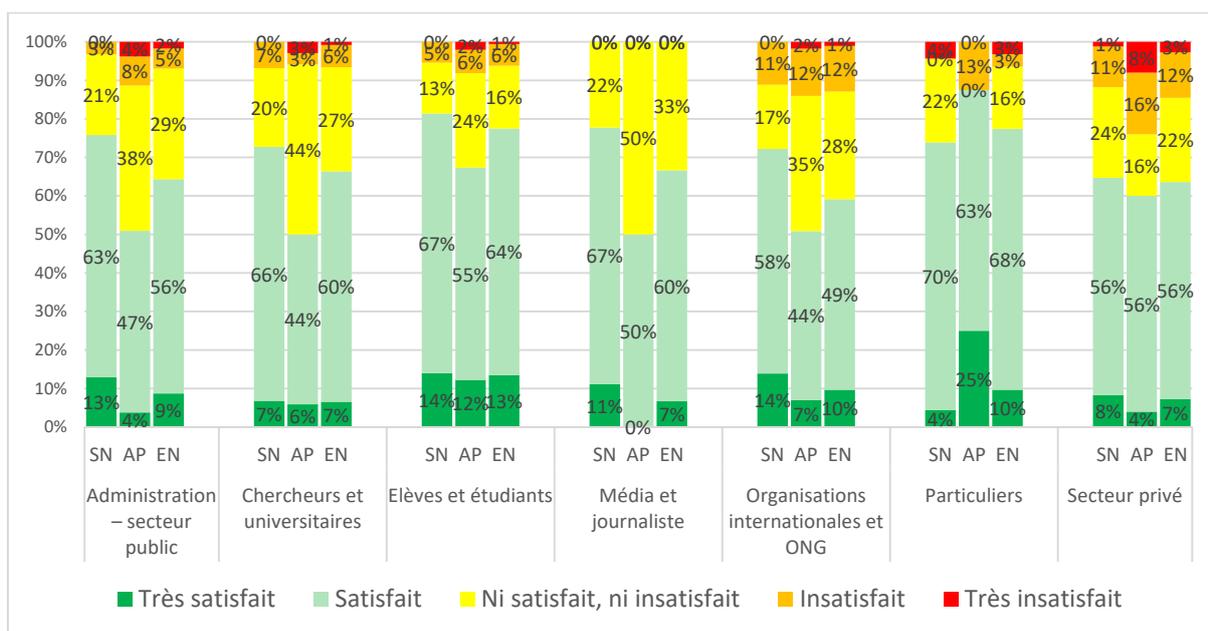
Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

SN : Sénégal ; AP : Autres pays ; EN : Ensemble

Le graphique ci-dessous montre que 68% des répondants sont globalement satisfaits des sites web des INS de manière générale. Cette proportion est de 75% pour le site web de l'INS du Sénégal et de 56% pour les sites web des autres pays. En examinant en détail les différents aspects des sites web, nous remarquons que les répondants sont plus satisfaits du contenu des sites web (74%), de l'apparence (65%) et de la navigabilité (65%). Par contre, ils ont moins apprécié l'interactivité des sites (43%) et la vitesse d'ouverture des pages et des chargements des fichiers (56%).

L'appréciation globale des sites web par catégorie est donnée par le graphique suivant.

Graphique VII-29 : Appréciation globale des sites web des INS par les catégories d'utilisateurs



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

En examinant les points de vue par catégories d'utilisateurs, nous notons que les particuliers, les élèves et étudiants, les chercheurs et universitaires et les médias sont les groupes qui apprécient le plus les sites web avec des niveaux de satisfaction respectifs de 78%, 77%, 67% et 67%. Par rapport au groupe pays, le site web de l'INS du Sénégal est apprécié à 83% par les élèves et étudiants, à 78% par les médias et les journalistes et à 76% par les répondants issus de l'administration publique. Pour les autres pays, les meilleurs niveaux de satisfaction proviennent des particuliers (88%) et des élèves et étudiants (60%).

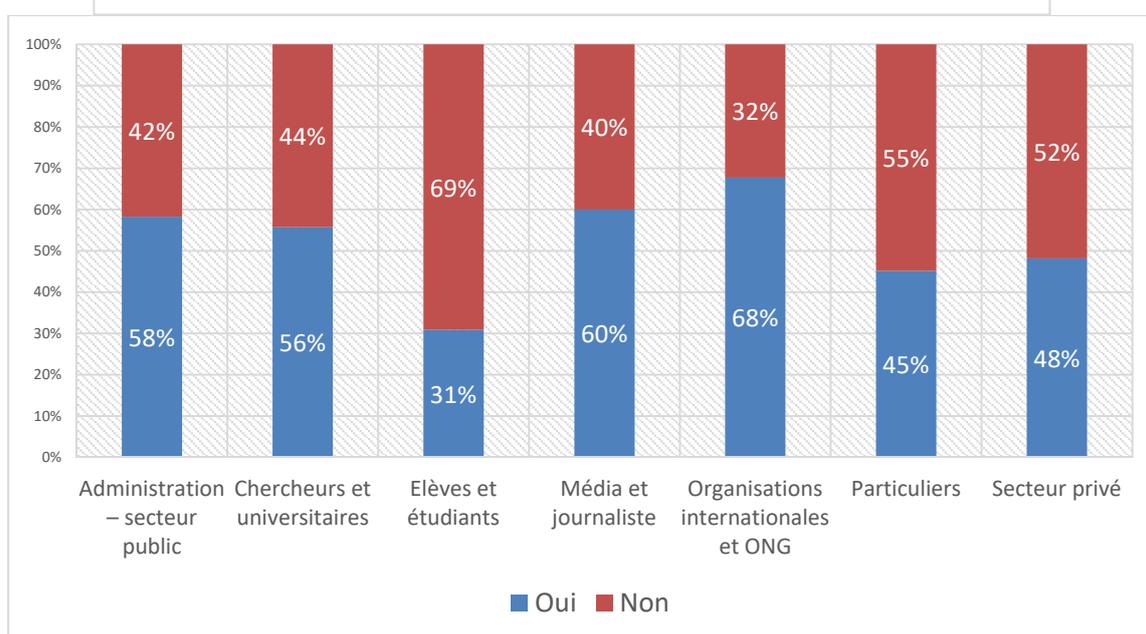
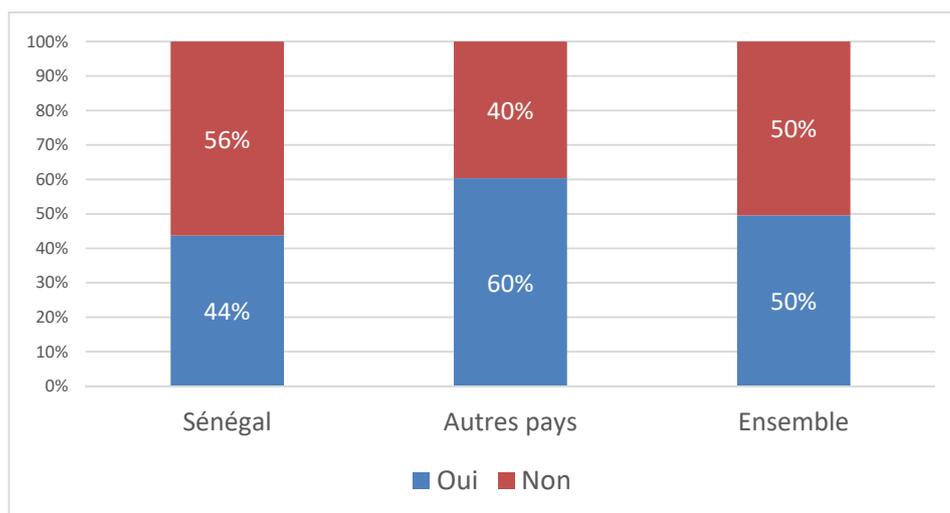
VII.5.5. Comment les utilisateurs perçoivent-ils l'ouverture des données ?

Dans cette section, nous cherchons à cerner le niveau de sensibilisation des utilisateurs des statistiques officielles sur les aspects liés à l'ouverture des données (Open Data). Nous essayons également d'avoir leur perception par rapport cette problématique mais aussi son importance dans le domaine de la statistique publique en termes de pratique de diffusion.

VII.5.5.1. Connaissance des utilisateurs de l'ouverture des données

Les données recueillies montrent dans l'ensemble que presque la moitié des répondants (49,5%) ont au moins une fois entendu parler de l'ouverture des données ou d'Open Data.

Graphique VII-30 : Connaissance des utilisateurs de l'ouverture des données



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

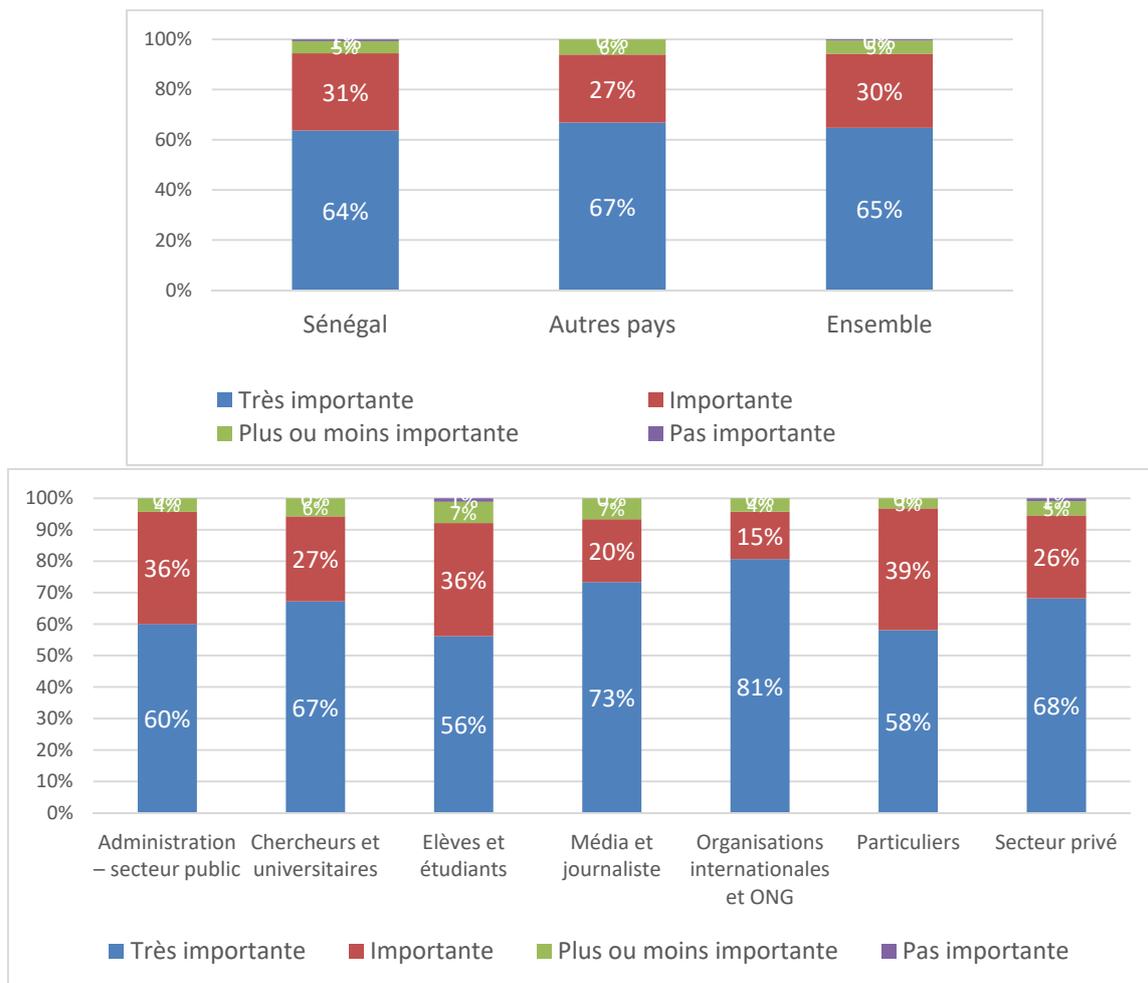
Cette proportion est plus importante dans les autres pays qu'au Sénégal. En effet, 60% des répondants des autres pays déclarent avoir entendu de l'Open Data au moins une fois contre 44% au Sénégal. Du point de vue des catégories d'utilisateurs, ce sont les organisations

internationales et les ONG qui sont le plus au fait de l'Open Data (68%), suivies des médias (60%), de l'administration publique (58%) et des chercheurs et universitaires (56%).

VII.5.5.2. Opinions des utilisateurs sur l'importance de l'ouverture des données dans la statistique publique

Dans cette section, nous allons aborder l'importance de l'Open Data pour les utilisateurs de données statistiques mais aussi leurs préférences par rapport aux différentes caractéristiques des données ouvertes. Enfin, nous allons analyser les avis des utilisateurs sur l'alignement ou la mise en cohérence des politiques et pratiques de diffusion des INS par rapport aux exigences de l'ouverture des données.

Graphique VII-31 : Importance de l'Open Data pour les utilisateurs de données statistiques



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

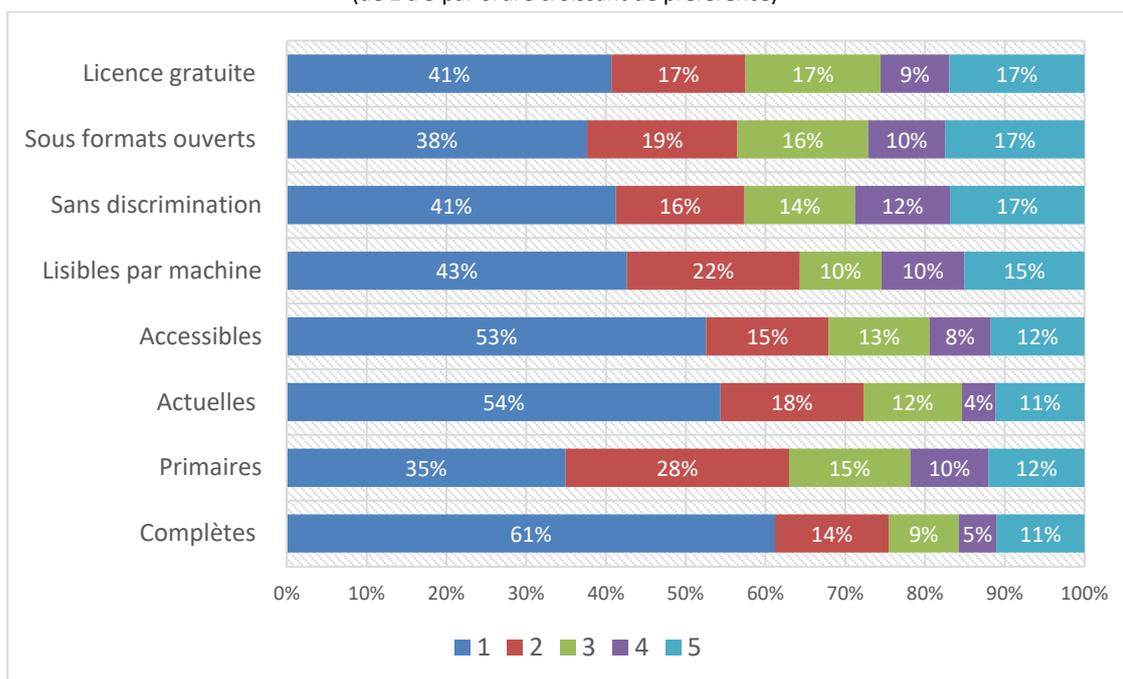
De manière globale, 95% des répondants déclarent que l'ouverture des données est importante pour les utilisateurs de données et 65% parmi eux la jugent même très importante. Nous retrouvons ce même niveau d'appréciation dans les groupes de pays.

Du point de vue des catégories d'utilisateurs, les répondants issus des organisations internationales et ONG, des médias, du secteur privé et des chercheurs et universitaires sont les groupes qui estiment le plus que l'Open Data est très importante pour les utilisateurs de données statistiques.

L'importance et la préférence accordées aux caractéristiques des données ouvertes sont présentées dans le graphique suivant.

Graphique VII-32 : Importance accordée aux caractéristiques des données ouvertes

(de 1 à 5 par ordre croissant de préférence)

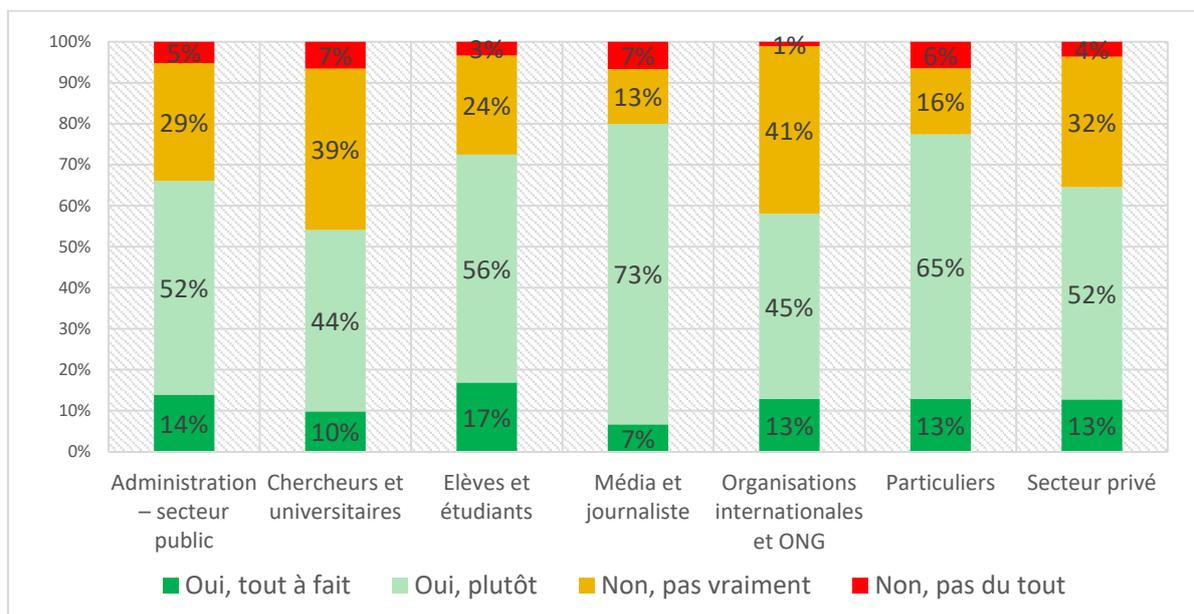
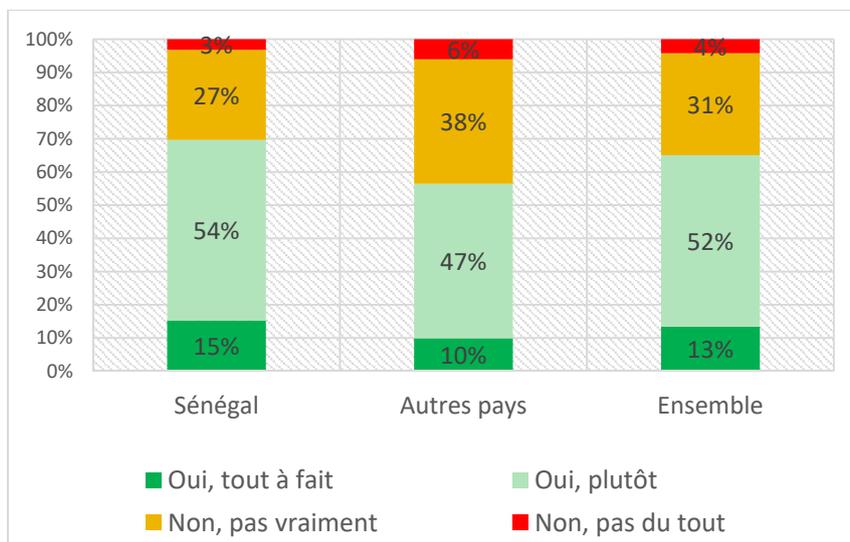


Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

De façon générale, le graphique nous montre que les utilisateurs accordent en priorité une grande importance à la complétude, puis à l'actualité et ensuite à l'accessibilité des données.

Se basant sur les principales caractéristiques des données ouvertes, les répondants se sont prononcés sur la cohérence/l'alignement ou non des politiques et pratiques des INS à la tendance d'ouverture des données. Les résultats sont donnés ci-après.

Graphique VII-33 : Importance accordée aux caractéristiques des données ouvertes



Source : Enquête auprès des utilisateurs de données statistiques des INS africains (2018)

Globalement, 65% des répondants estiment que les politiques et pratiques de diffusion notées chez les INS semblent suivre cette tendance d'ouverture des données. En termes de proportion, les répondants du

Sénégal, à près de 70%, sont plus convaincus par rapport à ce constat que ceux des autres pays où ils ne sont que 57%.

Par catégorie d'utilisateurs, les médias (80%), les particuliers (78%) et les élèves et étudiants (73%) sont les groupes qui confirment le plus l'alignement des pratiques de diffusion des INS aux exigences de l'ouverture des données. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les organisations internationales et ONG ainsi que les chercheurs et universitaires, qui font partie des groupes les plus au fait de l'ouverture des données, sont les utilisateurs les moins convaincus de l'alignement des pratiques des INS à la tendance de l'Open Data.

VII.6. CONCLUSION

L'objectif global de cette étude était de mesurer le niveau de prise en compte des préoccupations des utilisateurs par la statistique publique africaine en termes de besoins couverts, de pratiques de diffusion, d'accessibilité et de disponibilité des données statistiques.

Pour ce faire, nous avons mené, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018, une enquête auprès des utilisateurs des statistiques dans 14 Instituts nationaux de statistiques (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Par le biais d'un questionnaire en ligne et avec l'appui des responsables chargés de la diffusion dans les INS ciblés, nous avons pu collecter les données dans 9 pays sur les 14 ciblés. Faute de contacts, l'enquête n'a pas pu être menée pour la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Mauritanie et la Tchad.

Au terme de cette enquête, nous avons pu interroger 664 utilisateurs dont plus de la moitié (65%) provenant du Sénégal et les 35% de

l'ensemble des 8 autres pays. La quasi-totalité des répondants ont suivi des études supérieures et sont en large majorité constitués d'hommes.

Vu l'inégale répartition des répondants entre les pays ciblés, nous avons opté pour une analyse descriptive comparée entre le Sénégal et l'ensemble des autres pays.

Les données obtenues nous ont fourni des renseignements intéressants sur les besoins des utilisateurs et l'usage qu'ils font des statistiques, les conditions et modes d'accès aux données statistiques suivant les différents canaux mis à disposition par les INS, la fréquentation et l'utilisation des sites web des INS et, enfin, la perception des utilisateurs par rapport à la problématique de l'ouverture des données.

Les résultats de cette seront confrontés à ceux des autres études empiriques que nous avons menées dans la partie discussion de la thèse proprement dite.

4^{EME} PARTIE : CONCLUSION GENERALE

Dans cette thèse, nous avons voulu examiner le niveau d'accessibilité des données statistiques produites par les Instituts Nationaux de Statistique (INS) dans le contexte du développement des principes d'ouverture des données. Le cadre de cette étude était constitué des INS des pays membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat). La circonscription et le traitement de cette problématique ont nécessité que l'on s'interroge sur la place et l'importance accordée à la fonction de la diffusion dans les INS, sur le cadre législatif et réglementaire relatif à l'accès aux données statistiques, sur les politiques et pratiques de diffusion en cours dans les INS et sur les besoins informationnels des utilisateurs ainsi que leurs préférences en matière de formes et de formats de diffusion.

Ainsi, dans notre approche méthodologique, nous avons réalisé quatre études empiriques par le biais de revues documentaires, d'entretiens de recherche semi-directifs, d'exploitation de registre des requêtes et d'enquête auprès des usagers. L'orientation de notre approche était, d'une part, de déterminer l'offre proposée par les INS et, d'autre part, d'identifier la demande du côté des utilisateurs, afin de pouvoir analyser l'adéquation entre les politiques et pratiques de diffusion des INS et les attentes des usagers, sous l'angle de l'émergence des politiques d'ouverture des données publiques.

Les résultats issus de ces différentes études nous ont permis de dégager les constats suivants :

a) La fonction de la diffusion dans les INS africains : entre déficit de visibilité, faiblesse des ressources et opportunités d'évolution

Nous retenons de l'examen des architectures organisationnelles des INS étudiés que la fonction de la diffusion est marquée, d'une part, par une transversalité de ses missions et activités et, d'autre part, par un déficit de prérogatives et de visibilité dans la chaîne hiérarchique. Cette transversalité est perçue à travers les missions sur lesquelles interviennent les services en charge de la diffusion : gestion du centre de documentation, animation des sites web, communication interne et externe, promotion et ventes des produits, relation avec les usagers, gestion des archives, impression et reprographie, etc. Cependant, même si l'éventail des domaines d'intervention est assez élargi, nous avons constaté que les prérogatives et responsabilités des services de la diffusion sont dans l'ensemble plus ou moins confinées dans les activités classiques des SIC, à savoir la gestion de la documentation, de la diffusion et des relations avec les usagers, de l'archivage classique et la reprographie et, dans une moindre mesure, la communication et la gestion des bases de données et des sites web. Cette situation est aussi accompagnée par un déficit des ressources humaines et matérielles allouées à cette activité. En effet, il est établi que du fait que les résultats et impacts de l'activité de diffusion et de gestion de l'information ne sont pas immédiatement perceptibles, il y a un risque que cette fonction soit négligée ou rétrogradée dans la chaîne de production statistique. Cependant, l'évolution des technologies de l'information et de la communication et ses implications dans le changement des pratiques de diffusion ainsi des modes de consommation des données sont une occasion pour les professionnels de l'information pour démontrer leur rôle central et leur apport indispensable dans la facilitation de l'accès et de mise à disposition de l'information statistique aux utilisateurs.

b) Situation disparate du cadre juridique et réglementaire relatif à l'accès à l'information en général et aux données statistiques en particulier

Les pays étudiés présentent des situations contrastées sur le plan juridique et réglementaire par rapport aux questions d'accès à l'information publique et aux données statistiques. L'existence de ce cadre juridique et les facilités offertes pour l'accès aux données publiques sont en général influencées par le contexte historique, politique, économique et social propre à chaque pays. Cependant, pour les données statistiques, nous relevons une certaine uniformisation/harmonisation des pratiques dans la mesure où ces textes se fondent tous sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations-Unies. En outre, du fait du legs colonial, nous avons constaté également que les lois statistiques nationales des pays étudiés sont quasiment toutes inspirées de la loi française de 1951. Avec les révisions intervenues au cours des dernières années, les pays ont essayé de prendre en compte dans leur arsenal juridique les directives de la Charte Africaine de la statistique adoptée en 2009 par l'Union africaine (UA), afin de se conformer à la vision d'un système statistique africain harmonisé, coordonné et opérationnel. En ce qui concerne les politiques nationales d'accès à l'information publique, nous avons relevé que 21 pays africains se sont dotés de lois nationales, dont 5 dans notre champ d'étude. Nous avons également noté une situation similaire par rapport à l'existence de textes sur la protection des données à caractère personnel.

L'existence de ce cadre juridique global (lois sur les activités statistiques, sur l'accès à l'information publique et sur la protection des données à caractère personnel) constitue le soubassement qui encadre les politiques d'accès aux données dans les pays et doit concourir à garantir aux citoyens l'accès aux données détenues par les INS.

c) L'accès aux microdonnées : dispositions légales et réglementaires encore assez rigides et obstacles techniques et administratifs

La problématique de l'accessibilité des microdonnées demeure une question fondamentale pour la statistique publique africaine où les INS sont souvent confrontés à des obstacles techniques, bureaucratiques mais aussi juridiques pour la mise à disposition de ces types de statistiques aux utilisateurs. Notre revue documentaire et les entretiens de recherche ont montré, dans les lois statistiques des pays étudiés, des dispositions réglementaires assez rigides pour l'accès aux données individuelles. En plus des lois statistiques, il faut également prendre en compte certaines dispositions des lois nationales sur l'accès à l'information et des lois sur la protection des données à caractère personnel.

Ce constat de difficulté d'accès est corroboré par les résultats de l'enquête menée auprès des utilisateurs. En effet, parmi tous les types de données objets des requêtes des utilisateurs, les délais de traitement des requêtes d'accès aux microdonnées sont les moins appréciés. Et même dans le cas où la requête est traitée, les utilisateurs déclarent à 50% être insatisfaits des réponses données par les INS.

A travers l'étude de cas portant sur les plateformes nationales d'archives de données (NADA), nous avons évalué ces catalogues web de diffusion de données d'enquêtes (microdonnées et métadonnées). Il est ressorti des résultats que, sur un corpus de 871 enquêtes, nous avons constaté que les jeux de microdonnées sont difficilement accessibles pour près de 70% d'entre elles. Ensuite, suivant une approche d'ouverture des données et en mettant l'accent sur les aspects d'accessibilité, de complétude, d'actualité des données, de diversité des formats et de richesse, nous avons produit un indicateur qui permet de classer les pays suivant les efforts accomplis pour faciliter la documentation, l'archivage et la diffusion des données d'enquêtes. Avec quelques limites, l'analyse de

l'indicateur a démontré l'existence de corrélations entre le degré d'accessibilité des données d'enquêtes sur les NADA et les réalités politiques, économiques et sociales des pays.

d) Démocratisation des statistiques : diversité des utilisateurs, des besoins et des usages

Les résultats issus de l'étude exploratoire des besoins informationnels pour le Sénégal et de l'enquête menée auprès des utilisateurs des pays étudiés ont montré que les données les plus demandées sont : les statistiques de population, les comptes nationaux, les prix, les données sur la pauvreté, sur l'emploi, le travail et sur l'agriculture. En termes d'usages, il a été noté que la recherche, les travaux académiques, la culture générale, et dans une moindre mesure, la prise de décision, la planification et l'élaboration de politiques, constituent les principaux motifs des utilisateurs. Comme nous l'avons soulevé tout au long de la thèse, l'évolution des sociétés démocratiques et la multiplication des canaux d'accès à l'information ont engendré une diversification des utilisateurs et des besoins informationnels. Aujourd'hui, l'usage des statistiques publiques n'est plus uniquement limité au cercle restreint des décideurs politiques et des planificateurs. Egalement, l'utilisateur n'est plus forcément un spécialiste doté d'une bonne maîtrise des techniques statistiques.

Cette démocratisation des statistiques est même ressortie au niveau des types de données les plus demandés par les utilisateurs. En effet, nous avons constaté que dans les pays africains étudiés, les types de données les plus recherchés par les utilisateurs sont constitués, par ordre d'importance, d'indicateurs et d'indices clés, de tableaux statistiques simples, de séries chronologiques, de rapports de synthèses et de bases de microdonnées dont l'usage semble plutôt limité aux groupes des chercheurs et universitaires et des organisations internationales.

Quel que soit leurs groupes d'appartenance, nous avons noté que les utilisateurs, dans leur diversité, accordent largement (90%) une confiance aux statistiques publiques produites par les INS et jugent satisfaisante la qualité des données sur ses dimensions d'utilité, de pertinence, de compréhension, de comparabilité et de disponibilité des métadonnées. Cependant, ils apprécient moins le respect des délais de diffusion, les fréquences des mises jour et la disponibilité d'information sur les conditions d'utilisation et de réutilisation des données publiées. Ce dernier aspect renvoie à la question des licences ou des mentions légales qui accompagnent la publication des données. L'absence de ces informations peut constituer un frein important pour une utilisation/réutilisation des statistiques mises à la disposition des usagers, notamment dans un contexte de promotion des données ouvertes, où l'Internet occupe une place centrale.

e) L'Internet comme canal principal de diffusion des données statistiques : des avancées importantes et des limites à surmonter

Les stratégies de mise à disposition des données statistiques au public adoptées par les INS étudiés semblent aujourd'hui nettement tournées vers la dématérialisation des supports avec l'utilisation des sites web comme canal principal de diffusion. Nous avons noté une adoption relativement tardive des sites par les INS africains comme support de diffusion. Guidée par une approche volontariste, les premiers sites web des INS étudiés ont vu le jour en 2004/2005 avec l'appui d'Afristat. Offrant une présence voire une existence web, ces sites étaient au départ orientés vers la visibilité institutionnelle des INS avec très peu de fonctionnalités de diffusion et une quasi exclusivité du format PDF. Depuis ses premières versions, nous avons relevé des efforts relativement constants de révision et de mise à niveau. En moyenne, nous avons noté que depuis 2004, chaque site d'INS change de version tous les cinq ans. Les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs ont montré que les internautes interrogés

ont globalement une bonne appréciation des sites web étudiés, notamment sur les aspects relatifs au contenu, à l'apparence et à la navigabilité. Cependant, malgré les évolutions positives connues depuis les premières versions, ces sites présentent toujours des lacunes et des limites en termes d'interactivité, de facilité de repérage des informations, de vitesse de chargement des pages et de diversification des formats de données publiées. Sur ce dernier aspect, à la place du PDF qui prédomine sur tous les sites web étudiés, les utilisateurs ont montré une préférence pour des formats plus facilement exploitables comme Excel, les cartes et graphiques et CSV.

Dans le même registre, les résultats de nos études révèlent que 95% des utilisateurs interrogés déclarent que l'ouverture des données est importante pour faciliter l'accès aux usagers et promouvoir la réutilisation des données. Jugeant les efforts déployés par les INS pour suivre les principes d'ouverture des données sur leurs sites web, 65% utilisateurs interrogés estiment que les politiques et pratiques de diffusion notées dans les INS africains étudiés semblent suivre cette tendance d'Open Data. Ce constat global est à relativiser. En effet, les utilisateurs issus d'organisations internationales et les chercheurs et universitaires sont moins convaincus de l'alignement des pratiques des INS aux critères d'ouverture des données. Leur point de vue est d'autant plus important que, d'après notre enquête, ce sont ces groupes d'utilisateurs qui connaissent le mieux les principes d'ouverture des données. En outre, par rapport à la commercialisation des produits statistiques par les INS, les utilisateurs ont en majorité manifesté leur désaccord.

De ce qui précède, nous retenons qu'en dépit des avancées notées, il y a encore des pas à franchir pour les INS africains pour apporter des améliorations suffisantes dans leur stratégie de diffusion, afin de répondre aux attentes des utilisateurs. Les améliorations à apporter sur la diversification des formats et sur l'accessibilité des données sont

progressivement en train d'être prises en charges par les portails de données et les autres outils de diffusion qui s'orientent de plus en plus vers une approche d'ouverture des données. Cependant, la prolifération de ces outils, généralement développés et/ou sponsorisés par les organisations internationales et offrant parfois les mêmes fonctionnalités, posent souvent des contraintes aux INS africains. Ces problèmes portent sur la mise en cohérence de ces outils par rapport à la politique de l'INS, sur la duplication et l'augmentation des charges de mise à jour, sur la pérennisation des portails, sur l'incohérence des données publiées et sur les risques de confusion pour les utilisateurs exposés à plusieurs outils avec des résultats parfois contradictoires.

Enfin, parmi les nouveaux médias, nous avons constaté dans les pays étudiés une timide appropriation des réseaux sociaux comme canal de diffusion et de vulgarisation. Compte tenu de la démocratisation des statistiques, aspect abordé plus haut, les INS devraient profiter de l'explosion des technologies mobiles en Afrique et investir davantage ces nouveaux médias pour toucher ces groupes d'utilisateurs profanes.

f) Perspectives de recherche

Cette thèse, portant sur le domaine spécifique de la statistique officielle, ouvre des perspectives de recherche intéressantes dans le champ des sciences de l'information et de la communication.

Dans la continuité du travail que nous venons de faire sur l'accessibilité et la diffusion des données statistiques, nous préconisons des études approfondies sur la réutilisation des données statistiques ouvertes. D'après Dymytrova & Paquienséguy (2017)²³⁹, il existe peu d'études empiriques sur la réutilisation des données ouvertes sur les

²³⁹ Dymytrova, V., & Paquienséguy, F. (2017). La réutilisation et les ré utilisateurs des données ouvertes en France : une approche centrée sur les usagers. *Revue Internationale des Gouvernements Ouverts*, 5, 117–132.

portails dédiés. Cette piste de recherche que nous indiquons va porter sur les plateformes Open Data déployées par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans tous les Instituts nationaux de statistique (INS) du continent. Cette étude pourrait, d'une part, explorer les réutilisations qui sont faites des données statistiques tirées de ces plateformes. D'autre part, partant de l'hypothèse que la création des portails de données est l'émanation d'une démarche ou d'une politique d'ouverture des données, cette étude pourrait analyser si les raccourcis technologiques proposés par ces outils peuvent propulser ou influencer l'adoption d'une démarche d'Open Data pour les pays.

Enfin, même si nous avons abordé l'importance de la conservation et de la transmission des informations statistiques dans la chaîne de production, nous estimons qu'il est également nécessaire d'approfondir le rôle, les responsabilités et les perspectives de carrière des professionnels de l'information dans ce travail que l'on pourrait assimiler à de la « médiation statistique ».

BIBLIOGRAPHIE

- Ackerman, J. M., & Sandoval-Ballesteros, I. E. (2006). The global explosion of freedom of information laws. *Administrative Law Review*, 85–130. Consulté à l'adresse <http://www.jstor.org/stable/40712005>
- Ackoff, R. L. (1989). From data to wisdom. *Journal of applied systems analysis*, 16(1), 3–9.
- African Centre for Statistics. (2011). *Handbook on Major Statistical Data Management Platforms* (Rapport technique). Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa. Consulté à l'adresse ecastats.uneca.org/acswweb/Portals/20/Data%20Management/EGM%20HANDBOOK%202011/EDITED%20Handbook_SDMS_final_2-edited-clean.doc
- Akhtar, S. (1990). National information and informatics policies in Africa. In A. S. (Ed.) : *Report and proceedings of a regional seminar. Addis Ababa, Ethiopia 28 november-1 december 1988*. International Development Research Centre and PanAfrican Documentation and information. Consulté à l'adresse <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=XF2015042426>
- Allegrezza, S. (2014). La confiance dans les statistiques publiques : les déterminants de la confiance, de l'indépendance politique et de l'utilisation des données du STATEC. *Économie et Statistiques*, 16.
- Arrow, K. J. (1963). *Social choice and individual values*. Wiley, New York.
- Bäcklund, S. (2001). The role of information technology (IT) in disseminating statistics: Focusing user needs and expectations. In *Symposium on Global Review of 2000 Round of Population and Housing Censuses: Mid-Decade Assessment and Future Prospects* (p. 27–30). New-York (US): Statistics Division Department of Economic and Social Affairs United Nations Secretariat.
- Balepa, M. (2006). AFRISTAT, un exemple de coopération et de partenariat statistique en Afrique au sud du Sahara. *The African Statistical Journal*, 2, 135-143. Consulté à l'adresse https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African.Statistical.Journal_Vol2_2.Articles_7.AFRISTAT.pdf
- Balepa, M., & Osbert, G. (2006). AFRISTAT : 10 ans d'appui aux systèmes statistiques africains et programme stratégique de travail. *Dossier Central: Bilan et nouvelles formes de la coopération économique et statistique avec l'Afrique*. STATECO, (100), 18-32.
- Balme, R., Marie, J.-L., & Rozenberg, O. (2003). Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique: intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique. *Revue internationale de politique comparée*, 10(3), 433–461. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-433.html>
- Basri, M., & Yusof, Z. M. (2008). Issues in Information Policy: A Preliminary Overview. Consulté à l'adresse http://www.academia.edu/download/32597552/12_Issues_In_Information_Policy_A_Preliminary_Overview.pdf
- Bédécarrats, F., Cling, J.-P., & Roubaud, F. (2016). Gouverner par les nombres : la révolution des données et enjeux de la statistique en Afrique. *Afrique contemporaine*, (258), 9-23. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0009>

- Behmoiras, J. P. (2006). Quelques nouvelles pistes de travail pour AFRISTAT. *Statéco*, (100), 35-39.
- Bergdahl, M., Ehling, M., Elvers, E., Földesi, E., Körner, T., Kron, A., ... Nimmergut, A. (2007). *Handbook on data quality assessment methods and tools* (p. 139). European Commission, Eurostat. Consulté à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/dnss/docs-nqaf/Eurostat-HANDBOOK%20ON%20DATA%20QUALITY%20ASSESSMENT%20METHODS%20AND%20TOOLS%20%20I.pdf>
- Bergeat, M. (2016). *La gestion de la confidentialité pour les données individuelles* (Document de travail No. M2016/07) (p. 48). INSEE/DMCSI. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2535625/M201607.pdf>
- Berners-Lee, T., Hendler, J., Lassila, O., & others. (2001). The semantic web. *Scientific american*, 284(5), 28–37. Consulté à l'adresse [https://kask.eti.pg.gda.pl/redmine/projects/sova/repository/revisions/master/entry/doc/Master%20Thesis%20\(In%20Polish\)/materials/10.1.1.115.9584.pdf](https://kask.eti.pg.gda.pl/redmine/projects/sova/repository/revisions/master/entry/doc/Master%20Thesis%20(In%20Polish)/materials/10.1.1.115.9584.pdf)
- Blanchet, D., & Givord, P. (2018). Les Big Data: quelles perspectives pour la statistique publique? *Enjeux numériques*, (2), 82-86. Consulté à l'adresse <http://www.anales.org/enjeux-numeriques/2018/en-2018-02/EN-2018-06-17.pdf>
- Blazyk, S., Charumbira, G., Diop, L., & Strode, M. (2010). Peer Reviews of African National Statistical Systems. *The African Statistical Journal*, 10, 117-127. Consulté à l'adresse http://www.paris21.org/sites/default/files/ASJ_Vol10_peer_reviews.pdf
- Bonina, C. M. (2013). New business models and the value of open data: definitions, challenges and opportunities. *NEMODE–3K Small Grants Call*. Consulté à l'adresse <https://ofti.org/wp-content/uploads/2014/08/Bonina-Opendata-Report-FINAL.pdf>
- Bonnecase, V. (2015). Généalogie d'une évidence statistique : de la « réussite économique » du colonialisme tardif à la « faillite » des États africains (v.1930-v.1980). *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, (62-4), 33-63. <https://doi.org/10.3917/rhmc.624.0033>
- Bozon, M. (1995). *L'accès aux enquêtes de l'Ined. Principes généraux, règles pratiques, problèmes en suspens*. INED internal report.
- Brackstone, G. (1999). Managing data quality in a statistical agency. *Survey methodology*, 25(2), 139–150. Consulté à l'adresse https://www.virtualstatisticalsystem.org/vss_uploads/Brackstone_Managing_Data_Quality.pdf
- Braman, S. (1989). Defining information: an approach for policymakers. *Telecommunications policy*, 13(3), 233–242. Consulté à l'adresse <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/0308596189900062>
- Braunschweig, K., Eberius, J., Thiele, M., & Lehner, W. (2012). The State of Open Data Limits of Current Open Data Platforms. Consulté à l'adresse <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/summary?doi=10.1.1.309.8903>
- Browne, M. (1997). The field of information policy: 2. Redefining the boundaries and methodologies. *Journal of Information Science*, 23(5), 339-351. <https://doi.org/10.1177/016555159702300501>

- Bushkin, A. A., & Yurow, J. H. (1980). *The Foundations of United States Information Policy*. Présenté à High-Level Conference on Information, Computer and Communications Policy for Economic Cooperation and Development, Paris, France. Consulté à l'adresse <http://eric.ed.gov/?id=ED195257>
- Butcher, N., & James, T. (2001). *An information policy handbook for Southern Africa*. IDRC.
- CADHP, C. A. des D. de l'Homme et des P. (2013). *Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information*. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Caporali, A., Morisset, A., & Legleye, S. (2015). La mise à disposition des enquêtes quantitatives en sciences sociales : l'exemple de l'Ined. *Population*, 70(3), 567-597. <https://doi.org/10.3917/popu.1503.0567>
- Carson, C. (2001). *Toward a framework for assessing data quality*. International Monetary Fund. Consulté à l'adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2001/wp0125.pdf>
- Cassel, C. (2006). Measuring Customer Satisfaction, a methodological guidance. *Statistika Centralbyran*, 16. Consulté à l'adresse <https://pdfs.semanticscholar.org/0f73/71153ccce1071f3c038854c0ff4e89052fac.pdf>
- Cassel, C., Järnbert, M., Holzer, W., Giovanni, B., & Tidli, A. (2003). *State-of-the-art regarding planning and carrying out Customer or User Satisfaction Surveys in NSIs*. Eurostat. Consulté à l'adresse <http://edz.bib.uni-mannheim.de/www-edz/pdf/eurostat/03/G0-LEG-20030501-EN.pdf>
- Charpin, J.-M. (2010a). L'information statistique en perspective : six grands changements. *Revue d'économie financière*, (98/99), 15-26. Consulté à l'adresse <http://www.jstor.org/stable/42904791>
- Charpin, J.-M. (2010b). Statistiques : les voies de la confiance. *Revue économique*, 61(3), 371-393. Consulté à l'adresse <http://www.cairn.info/revue-economique-2010-3-page-371.htm>
- Chaumier, J. (2003). Des techniques documentaires aux technologies de l'information. *Cahiers de la documentation*, 57(4), 117-129.
- Chenais, G. (1998). Management des instituts nationaux de statistique, la qualité des statistiques publiques africaines et les normes ISO 9000. *Statéco*, (90-91), 41-55. Consulté à l'adresse http://www.dial.prd.fr/dial_publications/STATECO/pdf/90.pdf#page=37
- Chiche, J., & Chanvriil, F. (2017). Confiance dans les statistiques publiques: une relation contrariée. *Statistique et Société*, 4(3), 55-63. Consulté à l'adresse http://revues-sfds.math.cnrs.fr/ojs/index.php/stat_soc/article/view/579
- Choo, C. W. (1996). The knowing organization: How organizations use information to construct meaning, create knowledge and make decisions. *International journal of information management*, 16(5), 329-340.
- Chun, S. A., Shulman, S., Sandoval, R., & Hovy, E. (2010). Government 2.0: Making connections between citizens, data and government. *Information Polity*, 15(1), 1. Consulté à l'adresse <http://civic.rutgers.edu/~soon/papers/2010/ip2010.pdf>

- Comité du système statistique européen. (2017). *Code de bonnes pratiques de la statistique Européenne : édition révisée 2017*. Luxembourg: Eurostat/Union européenne. Consulté à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-catalogues/-/KS-02-18-142>
- Commission de l'Union africaine (CUA), Banque africaine de développement (BAD), & Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2010). *Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA)*. Consulté à l'adresse <https://au.int/en/ea/statistics/shasa>
- Commission de l'Union Européenne. (2003). Directives 2003/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public.
- Commission de l'Union Européenne. (2011a). *Open data : An engine for innovation, growth and transparent governance*.
- Commission de l'Union Européenne. (2011b). *Stratégie numérique : valoriser les données des administrations publiques*.
- Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA). (2015). *Manuel sur l'organisation et la gestion des instituts nationaux de statistique en Afrique*. Consulté à l'adresse <http://ecastats.uneca.org/acsweb/LinkClick.aspx?fileticket=TjM8LG4Pjzw%3D&tabid=1683&portalid=0&mid=3862&forcedownload=true>
- Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE). (2013). *Utilisation des «données massives» dans les statistiques officielles* (No. ECE/CES/2013/20). Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE).
- Commission Economique des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE). (2014). *Modèle générique du processus de production statistique* (Conférence des statisticiens européens No. ECE/CES/2014/1). UNECE. Consulté à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2016/Ankara/GSBPM-FRA.pdf>
- Crosnier, D. (2000). Organiser la documentation des opérations statistiques : Une nécessité toujours plus actuelle, pour les producteurs et les utilisateurs. *Courrier des statistiques*, (93), 7–9. Consulté à l'adresse http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs93b.pdf
- Cussó, R. (2012). L'activité statistique de l'Organisation économique et financière de la Société des Nations. Un nouveau lien entre pouvoir et quantification. *Histoire & mesure*, XXVII(XXVII-2), 107-136. <https://doi.org/10.4000/historiesmesure.4553>
- Cygniak, R., Field, S., Gregory, A., Halb, W., & Tennison, J. (2010). Semantic Statistics: Bringing Together SDMX and SCOVO. *LDOW*, 628. Consulté à l'adresse <https://pdfs.semanticscholar.org/d049/0af28fe25729d4944e715d0ca01d2e9e20c6.pdf>
- De Moor, T., & van Zanden, J. L. (2008). Do ut des (I give so that you give back): Collaboratories as a new method for scholarly communication and cooperation for global history. *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 41(2), 67–80. Consulté à l'adresse <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.3200/HMTS.41.2.67-80>
- Debusschere, M., Lusyne, P., Dewitte, P., Baeyens, Y., De Meersman, F., Seynaeve, G., ... Reuter, H. (2017). Big data et statistiques: un recensement tous les quarts d'heure. *Carrefour de l'Economie*, (8). Consulté à l'adresse https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over_Statbel_FR/analyse_bigdata_fr.pdf

- Deloitte. (2014). *Département de Loire-Atlantique : Evaluation de la démarche Open Data*.
- Denis, J., & Goëta, S. (2013). La fabrique des données brutes. Le travail en coulisses de l'open data. Présenté à Penser l'écosystème des données. Les enjeux scientifiques et politiques des données numériques.
- Desrosières, A. (1993). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Consulté à l'adresse <http://www.jstor.org/stable/24566179>
- Desrosières, A. (2008). La contestation des statistiques publiques: histoire, ressorts et portée. *Regards sur l'actualité*, 346.
- Desrosières, A. (2013). *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*. Paris: Presses des Mines. Consulté à l'adresse <http://books.openedition.org/pressesmines/341>
- Desrosières, A. (2014). *Prouver et gouverner: une analyse politique des statistiques publiques*. La découverte.
- Devarajan, S. (2013). Africa's statistical tragedy. *Review of Income and Wealth*, 59, S9–S15.
- Devèze, J. (1991). L'information scientifique et technique : produit scientifique ou discours sur la science ? *Communication & Langages*, 90(1), 95-105.
<https://doi.org/10.3406/colan.1991.2341>
- Diallo, F., & Calland, R. (2013). *Access to information in Africa: law, culture and practice*. Brill. Consulté à l'adresse https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=mn8qcdRd8xwC&oi=fnd&pg=PR3&dq=Access+to+information+in+Africa:+law,+culture+and+practice&ots=ZZ629C5Hy1&sig=FQ4jd0A3elo_Ya_KbhZnLeiBb88
- Division de statistique des Nations Unies. (2003). *Manuel d'organisation statistique: fonctionnement et organisation d'un organisme statistique* (3ème Edition). United Nations Publications.
- Division de statistique des Nations Unies. (2012). Guidelines for the Template for a Generic National Quality Assurance Framework (NQAF). Consulté à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/dnss/docs-nqaf/GUIDELINES%208%20Feb%202012.pdf>
- Dowding, M., & Nilsen, K. (2013). Defining information policy in the Canadian context. In *Proceedings of the Annual Conference of CAIS/Actes du congrès annuel de l'ACSI*. Consulté à l'adresse <https://www.cais-acsi.ca/ojs/index.php/cais/article/view/503>
- Drumetz, F., & Monfront, R. (2003). La qualité des informations statistiques. *Bulletin de la Banque de France*, (110), 27–40.
- Duff, A. S. (2004). The past, present, and future of information policy: Towards a normative theory of the information society. *Information, Communication & Society*, 7(1), 69–87. Consulté à l'adresse <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1369118042000208906>
- Dupriez, O., & Boyko, E. (2010). *Diffusion des fichiers de microdonnées : Principes, procédures et pratiques* (No. Document de travail N°005) (p. 76). IHSN. Consulté à l'adresse <https://www.surveynetwork.org/HOME/sites/default/files/resources/IHSN-WP005-French.pdf>

- Dymytrova, V., & Paquienséguy, F. (2017). La réutilisation et les réutilisateurs des données ouvertes en France: une approche centrée sur les usagers. *Revue Internationale des Gouvernements Ouverts*, 5, 117–132. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01718057>
- Ecochard, P., Hahn, M., & Junker, C. (2008). User satisfaction surveys in Eurostat and in the European Statistical System. In *Quality conference*. Rome, Italy. Consulté à l'adresse <http://www3.istat.it/istat/eventi/q2008/sessions/paper/10Ecochard.pdf>
- Edel, F. (2011). La convention du conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics: premier traité consacrant un droit général d'accès aux documents administratifs. *Revue française d'administration publique*, (1), 59–78. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAP_137_0059
- Elvers, E., & Lindén, H. (1997). Quality concept for official statistics. *Encyclopaedia of Statistical Sciences*, 3, 621-629.
- Eurostat. (2013). *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne*. Union Européenne.
- Fellegi, I. (2011). *Measuring Trust in Official Statistics : Cognitive Testing* (The Electronic Working Group on Measuring Trust in Official Statistics) (p. 22). OCDE. Consulté à l'adresse <http://www.oecd.org/sdd/50027008.pdf>
- Foucher, V. (2016). Éditorial. *Afrique contemporaine*, (258), 5-6. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0005>
- Gamatié, A. B. (2007). Renforcement des capacités statistiques pour le suivi du progrès des sociétés. In *Second Forum Mondial de l'OCDE « Statistiques, Connaissances et Politiques »*. Istanbul: OCDE. Consulté à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/sites/stdwf06/istanbul2007-mesureretfavoriserleprogresdessocietes.htm>
- Gans, B. (2015). Chronique : Quand l'open data irriguera l'économie : A quand le grand soir de l'opendata ? C'est en cours ! *Journal du Net (JDN)*. Consulté à l'adresse <http://www.journaldunet.com/ebusiness/expert/59880/quand-l-open-data-irriguera-l-economie.shtml>
- Gardner, J. (2008). Blogs, wikis and official statistics: New perspectives on the use of Web 2.0 by statistical offices. *Statistical Journal of the IAOS*, 25(3, 4), 81–92. Consulté à l'adresse <http://content.iospress.com/articles/statistical-journal-of-the-iaos/sji00688>
- Gendreau, F., & Gubry, F. (2016). Collecte, archivage et statistiques en Afrique. *Afrique contemporaine*, (258), 135-140. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0135>
- Genet, J.-P. (1996). [Review of *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, par A. Desrosières]. *Histoire & Mesure*, 11(1/2), 167-173. Consulté à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/24566179>
- Gérard, H., Loriaux, C.-M., Masuy-Stroobant, G., & Tabutin, D. (1977). *L'observation démographique dans les pays à statistiques déficientes*. Consulté à l'adresse <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/fr/object/boreal%3A157587>
- Giovannini, E. (2010). Wikis, dynamic charts, videos and other innovative tools to transform statistics into knowledge. In *Invited Paper. 8th International Conference of Teaching Statistics* (p. 11–

- 16). Consulté à l'adresse
http://icots.info/icots/8/cd/pdfs/invited/ICOTS8_1F1_GIOVIANNINI.pdf
- Givord, P., & Combes, S. (2015). Données massives pour la statistique publique: enjeux, méthodes et perspectives, 21.
- Glassman, A., & Ezeh, A. (2014). *Delivering on the data revolution in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC: Center for Global Development. Consulté à l'adresse
<http://www.cgdev.org/sites/default/files/delivering-data-revolution-sub-saharan-africa-pdf.pdf>
- Goddard, E. (2005). Public Confidence in Official Statistics. *London: Office for National Statistics*. Consulté à l'adresse <https://www.ons.gov.uk/ons/guide-method/development-programmes/public-confidence/reports/omnibus-survey---findings-on-public-confidence--march-2005.pdf>
- Godin, B. (2008). In the shadow of Schumpeter: W. Rupert Maclaurin and the study of technological innovation. *Minerva*, 46(3), 343–360. Consulté à l'adresse
<http://link.springer.com/article/10.1007/s11024-008-9100-4>
- Gorce, G., & Pillet, F. (2014). *La protection des données personnelles dans l'Open Data : une exigence et une opportunité*.
- Gray, J. (2014). Towards a Genealogy of Open Data. In *The paper was given at the General Conference of the European Consortium for Political Research in Glasgow*. Consulté à l'adresse http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2605828
- Greenwell, G., Kinyua, J., Klein, T., & Ranjan, R. (2016). *Making Data Portals work for SDGs: A view on deployment, design and technology* (Discussion Paper No. 8) (p. 34). Paris21. Consulté à l'adresse https://paris21.org/sites/default/files/Paper_on_Data_Portals%20wcover_WEB.pdf
- Gregory, A. (2011). The Data Documentation Initiative (DDI): An Introduction for National Statistical Institutes. *Open Data Foundation*. Consulté à l'adresse
http://odaf.org/papers/DDI_Intro_forNSIs.pdf
- Grossenbacher, A. (2009). Official Statistics beyond web 2.0 Developments, rewards and risks to come. Consulté à l'adresse
https://czso.eu/staticke/conference2009/proceedings/data/stat_internet/grossenbacher_paper.pdf
- Hartshorn, J. V. (2014). Can the Model Law on Access to Information for Africa Fulfil Expectations? Consulté à l'adresse http://www.dphu.org/uploads/attachements/books/books_3821_0.pdf
- Hassani, H., Saporta, G., & Silva, E. S. (2014). Data mining and official statistics: the past, the present and the future. *Big Data*, 2(1), 34–43. Consulté à l'adresse
<http://online.liebertpub.com/doi/abs/10.1089/big.2013.0038>
- Henrici, I. (2004). Approach to the formulation of a National Information Policy for South Africa. *South African Journal of Libraries & Information Science*, 70(1). Consulté à l'adresse
<http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&profile=ehost&scope=site&authtype=crawler&jrnl=02568861&AN=13298022&h=y1EHny%2FaEzy%2FTgSRpez6FnOZr7rkEAW6GtbFrUadK%2BnPr3egTlp6i%2FW3kF%2F98tXPBFnJzfF9XQ7675XsSaYNw%3D%3D&crl=c>

- Ihadjadène, M., & Chaudiron, S. (2002). La recherche et la diffusion d'information sur Internet: vers de nouvelles médiations. *Actes du XIIIe Congrès de la SFSIC Les recherches en information et communication et leurs perspectives-Histoire, objet, pouvoir, méthode: Vers une éthique communicationnelle*, 163–173.
- IHSN | International Household Survey Network. (s. d.). Consulté 5 mai 2017, à l'adresse <http://ihsn.org/>
- Janeva, V., Van Nuffelen, B., Mijovića, V., Kremerb, K., Martinc, M., Miloševića, U., & Vraneša, S. (2013). Supporting the Linked Data publication process with the LOD2 Statistical Workbench.
- Janssen K., K. (2012). Open government data and the right to information: Opportunities and obstacles. *The Journal of Community Informatics*, 8(2). Consulté à l'adresse <http://www.ci-journal.net/index.php/ciej/article/view/952>
- Jerven, M. (2009). The relativity of poverty and income: how reliable are African economic statistics? *African Affairs*, 109(434), 77–96.
- Jerven, M. (2012, novembre 20). Lies, damn lies and GDP. *The Guardian*. Consulté à l'adresse <https://www.theguardian.com/business/2012/nov/20/economics-ghana>
- Jerven, M. (2013). *Poor numbers: how we are misled by African development statistics and what to do about it*. Cornell University Press.
- Jerven, M. (2015). *Africa: Why economists get it wrong*. Zed Books London.
- Jetzek, T., Avital, M., & Bjorn-Andersen, N. (2013). The generative mechanisms of open government data. Consulté à l'adresse https://works.bepress.com/thorhildur_jetzek/2/download/
- Jeune Afrique. (2013, septembre 19). L'Afrique du Sud fait annuler un discours de Morten Jerven à Addis-Abeba. *Jeune Afrique*. Consulté à l'adresse <https://www.jeuneafrique.com/16353/economie/l-afrique-du-sud-fait-annuler-un-discours-de-morten-jerven-addis-abeba/>
- Kekic, L. (2007). The Economist Intelligence Unit's index of democracy. *The Economist*, 21, 1–11.
- Keslasy, E. (2014). Alain Desrosières, Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques. *Lectures*. Consulté à l'adresse <http://accesdistant.bu.univ-paris8.fr:2060/lectures/14625>
- Kester, A. (2006). IMF data standards initiatives: A consultative approach to enhancing global data transparency. Consulté à l'adresse http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=902756
- Kiregyera, B. (2013). The dawning of a statistical renaissance in Africa (p. 18–20). Présenté à Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure. Consulté à l'adresse http://mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/04/AED_Panel_8-Kiregyera.pdf
- Kiregyera, B. (2015). *The emerging data revolution in Africa: Strengthening the statistics, policy and decision-making chain*. African Sun Media.

- Kisiedu, C. O. (1990). National information policies, plans and systems in Sub-saharan Africa. In A. Shahid (Éd.). Présenté à National information and informatics policies in Africa : Report and proceedings of a regional seminar. Addis Ababa, Ethiopia 28 november-1 december 1988.
- La Porte, T. M., Demchak, C. C., & De Jong, M. (2002). Democracy and bureaucracy in the age of the web empirical findings and theoretical speculations. *Administration & Society*, 34(4), 411–446. Consulté à l'adresse <http://aas.sagepub.com/content/34/4/411.short>
- Laliberté, L., Grünewald, W., & Probst, L. (2004). Data quality: a comparison of IMF's data quality assessment framework (DQAF) and EUROSTAT's quality definition. Consulté à l'adresse <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.182.5048&rep=rep1&type=pdf>
- Le Coadic, Y.-F. (1984). La Science de l'information: aspects structurels et institutionnels d'une nouvelle interdiscipline. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, (2), 168-172. Consulté à l'adresse <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-02-0168-007>
- Lee, D., & Shon, A. (2001). Korea's Experiences in Statistical Quality Assessment. In *Achieving Data Quality in a Statistical Agency: A Methodological Perspective*.
- Levi, M. D. (2011). Data Dissemination to a Web-Based Audience : Managing Usability Testing during the Development Cycle. Présenté à Meeting on the Management of Statistical Information Technology.
- Maija, M.-P. (2011). Sharing statistical data is not enough : interpretations by statisticians also needed. In *Communication: a tool to enhance statistical culture* (p. 47-54). Consulté à l'adresse <http://oszkdk.oszk.hu/storage/00/00/69/03/dd/1/visegrad.pdf#page=47>
- Maija, M.-P., & Kirsti, A. (2013). Statistical storytelling and quality in the age of open data. Présenté à The Nordic Statistical Meeting 2013 : Open data & storytellings.
- Maisonnette, M. (2003). Recherche multibases : de nouveaux outils pour accroître l'autonomie des usagers. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 40(3), 214-217. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2003-3-page-214.htm>
- Manyika, J., Chui, M., Groves, P., Farrell, D., Van Kuiken, S., & Doshi, E. A. (2013). Open data: Unlocking innovation and performance with liquid information. *McKinsey Global Institute*, 21.
- Martin, S., Foulonneau, M., Turki, S., & Iahadjadène, M. (2013). Open data: Barriers, risks and opportunities. In *Proceedings of the 13th European Conference on eGovernment: ECEG* (p. 301–309).
- Maude, F. (2012). Open Data White Paper-Unleashing the potential. *The Stationary Office Limited on behalf of HM Government, Cabinet Office, London, United Kingdom*.
- Maurel, L. (2012). Du web de documents au web de données: la révolution juridique inachevée de l'Open Data. In *Séminaire IST Inria: le document numérique à l'heure du web de données* (p. 155–171). ADBS. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00843783/>
- Maxwell, T. A. (2003). Toward a model of information policy analysis: Speech as an illustrative example. *First Monday*, 8(6).

- Maxwell, T. A. (2004). Mapping information policy frames: The politics of the digital millennium copyright act. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 55(1), 3–12. Consulté à l'adresse <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/asi.10339/full>
- Mchombu, K. J., & Miti, K. (1992a). *Designing national information policies in Africa: process and outputs*. IFLA. Consulté à l'adresse <http://forge.fh-potsdam.de/~IFLA/INSPEL/93-4mcki.pdf>
- Mchombu, K. J., & Miti, K. (1992b). Formulation of National Information Policies in Africa: some unlearned lessons. *The International Information & Library Review*, 24(2), 139-171.
- Mesplé-Somps, S. (2013). [Review of *Poor numbers, how we are misled by African development statistics and what to do about it. 2013, Cornell University Press*, par M. Jerven]. *Stateco*, 107, 105–107.
- Montviloff, V. (1990). *National Information Policies. A Handbook on the Formulation, Approval, Implementation and Operation of a National Policy on Information*. Consulté à l'adresse <http://eric.ed.gov/?id=ED332716>
- Neuman, L., & Calland, R. (2007). Making the Access to Information Law Work : The challenges of implementation. *The right to know: Transparency for an open world*, 179-213.
- Nilsen, K. E. (1997). *Social science research in Canada and federal government information policy: the case of Statistics Canada*. University of Toronto. Consulté à l'adresse <http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp02/NQ28027.pdf>
- Nugroho, R. P. (2013). *A comparison of open data policies in different countries: Lessons learned for an open data policy in Indonesia*. TU Delft, Delft University of Technology. Consulté à l'adresse http://repository.tudelft.nl/assets/uuid:ae4e0a64-579d-40c4-bed0-d51614ddea9c/Master_Thesis_Report_Rininta_Nugroho_4181859.pdf
- Obama, B. (2009). Memorandum on transparency and open government. *OGD*, Executive Office of the President of United States of America, Washington, DC. Disponible en: https://www.whitehouse.gov/the_press_office/TransparencyandOpenGovernment.pdf.
- Oladele, B. A. (2001). The Imperatives of Challenges for Africa in the Knowledge Age: Status and Role of National Information Policy. Consulté à l'adresse <http://eric.ed.gov/?id=ED459804>
- Open Data Watch, Paris21, & AidData. (2018). *Measuring Data Use : An Analysis of Data Portal Web Traffic*. Open Data Watch. Consulté à l'adresse <https://opendatawatch.com/publications/measuring-data-use/>
- Open Government Working Group. (2007). Principles of open Government data. Consulté à l'adresse <https://opengovdata.org/>
- Open Society Institute. (2006). *Transparency & Silence: A survey of access to information laws and practices in fourteen countries*. Open Society Institute - OSI.
- O'reilly, T. (2007). What is Web 2.0: Design patterns and business models for the next generation of software. *Communications & strategies*, (1), 17. Consulté à l'adresse http://papers.ssrn.com/sol3/Papers.cfm?abstract_id=1008839
- Organisation des Nations Unies. (2014a). *A world that counts. Mobilising the data revolution for sustainable development*.

- Organisation des Nations Unies. (2014b). *Principes fondamentaux de la statistique officielle* (No. A/RES/68/261). ONU.
- Orna, E. (2008). Information policies: yesterday, today, tomorrow. *Journal of Information Science*. Consulté à l'adresse <http://jis.sagepub.com/content/early/2008/06/13/0165551508092256.short>
- Overman, E. S., & Cahill, A. G. (1990). Information policy: A study of values in the policy process. *Review of policy research*, 9(4), 803–818. Consulté à l'adresse <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1541-1338.1990.tb01080.x/abstract>
- Paquienséguy, F., & Dymytra, V. (2017). *Livrable 1.2 Analyse de portails métropolitains de données ouvertes à l'échelle internationale* (Rapport de recherche No. 1.2). Equipe d'accueil lyonnaise en Sciences de l'information et de la communication. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01449348>
- Porat, M. U. (1977). The information economy: definition and measurement. Consulté à l'adresse <http://eric.ed.gov/?id=ED142205>
- Puddephatt, A. (2009). Exploring the role of civil society in the formulation and adoption of access to information laws: The cases of Bulgaria, India, Mexico, South Africa, and the United Kingdom. *World Bank Institute Access to Information Working Paper Series*. Washington, DC: World Bank.
- Qin, J., Carroll, B., Futrelle, J., Jablonski, J., & Shawa, T. W. (2005). Managing and disseminating scientific data and information: A technical discussion. *Proceedings of the American Society for Information Science and Technology*, 42(1).
- Raffinot, M. (2014). Quand Morten Jerven découvre l'abominable histoire des statistiques africaines. *L'Économie politique*, (61), 108-112. <https://doi.org/10.3917/leco.061.0108>
- Rauch, L. (2001). *Best Practices in Designing Websites for Dissemination of Statistics*. United Nations Economic Commission for Europe. Consulté à l'adresse <https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/websitebestpractice.pdf>
- Ridgway, J., & Smith, A. (2013). Open data, official statistics and statistics education: threats, and opportunities for collaboration. In *Proceedings of the Joint IASEIAOS Satellite Conference "Statistics Education for Progress", Macao, China*. Citeseer. Consulté à l'adresse <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.649.7097&rep=rep1&type=pdf>
- Roca, T., & Letouzé, E. (2016). La révolution des données est-elle en marche ? Implications pour la statistique publique et la démocratie. *Afrique contemporaine*, (258), 95-111. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0095>
- Rowlands, I. (1996). Understanding information policy: concepts, frameworks and research tools. *Journal of information Science*, 22(1), 13–25. Consulté à l'adresse <http://jis.sagepub.com/content/22/1/13.short>
- Rowlands, I. (1999). Patterns of scholarly communication in information policy: A bibliometric study. *Libri*, 49(2), 59–70. Consulté à l'adresse <http://www.degruyter.com/view/j/libr.1999.49.issue-2/libr.1999.49.2.59/libr.1999.49.2.59.xml>

- Rowley, J. (2006). The wisdom hierarchy: representations of the DIKW hierarchy. *Journal of information science*, 33(2), 163–180. Consulté à l'adresse https://unigis.at/schnuppermodul/modul_gisintro/html/lektion5/media/rowley-2007.pdf
- Sahuguet, A., & Sangokoya, D. (2015). A « calculus » for open data. Consulté à l'adresse <https://medium.com/@sahuguet/p-b-d-c-1218ee894400>
- Samuel, B. (2016). Étudier l'Afrique des grands nombres. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 71e année(4), 897-922. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-Annales-2016-4-p-897.htm>
- Savoie, B. (2016). Approches françaises de la statistique en Afrique : Quels enseignements tirer de quatre décennies de coopération intense. *Afrique contemporaine*, (258), 113-129. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0113>
- Schumpeter, J. A. (1934). *The theory of economic development: An inquiry into profits, capital, credit, interest, and the business cycle* (Vol. 55). Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.
- Silberman, R. (1999). *Les sciences sociales et leurs données* (p. 180). Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
- Silberman, R. (2011). Chapitre 12. La protection des données individuelles en France et la recherche en sciences sociales. In A. Chenu & L. Lesnard (Éd.), *La France dans les comparaisons internationales. Guide d'accès aux grandes enquêtes statistiques en sciences sociales* (p. 183–204). Presses de Sciences Po (PFNSP). Consulté à l'adresse <http://www.cairn.info/la-france-dans-les-comparaisons-internationales--9782724612189-page-183.htm>
- Smrekar, T. (2009). Influence of Internet on Dissemination of Official Statistics.
- Snorrason, H., & Gylfadóttir, Þ. (2001). Trends in the dissemination and pricing of official statistics. In *11th Nordic Conference on Information and Documentation, Reykjavík, Iceland*. Consulté à l'adresse https://www.researchgate.net/profile/Thora_Gylfadottir/publication/257296874_Trends_in_the_dissemination_and_pricing_of_official_statistics/links/00463524c642f39f28000000.pdf
- Statistique Canada. (2016). *Compendium de pratiques de gestion pour les organismes statistiques du Programme international en gestion d'organismes statistiques (PIGOS) de Statistique Canada* (No. 11-634- x) (p. 288). Consulté à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-634-x/11-634-x2016001-fra.pdf>
- Steenvoorden, T. (2014). Development of the Model for Measuring the Satisfaction of Official Statistics Users. Consulté à l'adresse http://www.q2014.net/fileadmin/user_upload/USS_in_official_statistics_Q2014_v2.pdf
- Supiot, A., Caïla, P., & Damour, F. (2016). Quand les nombres nous gouvernent. *Études*, Septembre(9), 53-66. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-etudes-2016-9-page-53.htm>
- The Economist. (2012). Official statistics : Don't lie to me, Argentina. *The Economist*, (25/2/2012). Consulté à l'adresse <http://www.economist.com/node/21548242>

- The World Bank Group. (2004). The Marrakech Action Plan for Statistics (MAPS). Better Data for Better Results : An Action Plan for Improving Development Statistics. Présenté à Second International Roundtable on Managing for Development Results, Marrakech. Consulté à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/statcom/doc04/marrakech.pdf>
- The World Bank Group. (2010). Guidelines for User Satisfaction survey on the Quality and Use of Official Statistics for Informed Policy – and Decision-Making. *Statistics for Results Facility Catalytic Fund (SRF-CF)*. Consulté à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/SCBEXTERNAL/Resources/SRF-user-satisfaction-survey-guidelines-and-questionnaire.pdf>
- The World Bank Group. (2014). *Technical assessment of open data platforms for national statistical organisations* (No. 92810) (p. 1-58). The World Bank. Consulté à l'adresse <http://documents.worldbank.org/curated/en/744241468334210686/Technical-assessment-of-open-data-platforms-for-national-statistical-organisations>
- Thomson, A., Eele, G., & Schmieding, F. (2013). Independent Evaluation of the International Household Survey Network (IHSN) and Accelerated Data Program (ADP). Consulté à l'adresse <http://216-139-229-38.aus.us.siteprotect.com/HOME/sites/default/files/news/IHSN%20ADP%20Evaluation%20-%20Final%20report.pdf>
- Thygesen, L. (1992). Marketing Official Statistics without Selling its Soul.
- Tlakula, P. (2013). Préface. Présenté à Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Touchelay, B. (2013). Éditorial. La statistique publique, des chiffres sans histoire ? *Revue Française de Socio-Économie*, (12), 5-14. <https://doi.org/10.3917/rfse.012.0005>
- Tupek, A. R. (2006). Definition of data quality : Census Bureau Principle. Census Bureau Methodology & Standards Council. Consulté à l'adresse <http://repository.binus.ac.id/2009-2/content/M0094/M009468169.pdf>
- Uhlir, P. F. (2003). Discussion Framework. In J. M. Esanu & P. F. Uhlir (Éd.), *The role of scientific and technical data and information in the public domain : Proceedings of a symposium*. Consulté à l'adresse <http://berrygroup.uchicago.edu/papers/467.pdf>
- Uhlir, P. F., & Schröder, P. (2007). Open data for global science. *Data Science Journal*, 6, 36–53. Consulté à l'adresse <http://jlc.jst.go.jp/DN/JALC/00296096800?from=Google>
- UNESCO. (1971). *Study report on the feasibility of a world science information system*. Unesco.
- Union Africaine. (2009a). Charte Africaine de la Statistique.
- Union Africaine. (2009b). Charte Africaine de la Statistique.
- Union Africaine. (2015). Projet du Cadre d'Assurance de la Qualité des Statistiques pour le Système Statistique Africain. Consulté à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/32850-doc-quality_framework_for_the_ass_fr_2016-03-17.pdf
- Verdier, H. (2013). Entretien avec Robert Richard : Open data, « créer un bien public ». *Idées en mouvement*, (208).

- Vesterinen, A. (2011). Social media opportunities for Statistics Finland. *Kymenlaakso: Kymenlaakso University of Applied Sciences*.
- Vishwanath, T., & Kaufmann, D. (2001). Toward transparency: New approaches and their application to financial markets. *The World Bank Research Observer*, 16(1), 41–57. Consulté à l'adresse <http://wbro.oxfordjournals.org/content/16/1/41.short>
- Volle, M., & Malinvaud, E. (1984). *Le métier de statisticien*. Economica.
- Wackerow, J., & Vardigan, M. (2013). *An established international metadata standard: The Data Documentation Initiative (DDI)*. Understanding Research Infrastructures in the Social Sciences, Zurich, Seismo Press.
- Weingarten, F. W. (1989). Federal information policy development: The Congressional perspective. *United States government information policies: Views and perspectives*, 77-99.
- Weiss, P. (2002). Borders in cyberspace: conflicting public sector information policies and their economic impacts (p. 137-159). Présenté à 18th International Conference of the Committee on Data for Science and Technology, Montreal, CODATA.
- Windrum, P., & Koch, P. M. (2008). *Innovation in public sector services: entrepreneurship, creativity and management*. Edward Elgar Publishing. Consulté à l'adresse https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=LhpHU90oztcC&oi=fnd&pg=PR1&dq=Innovation+in+public+sector+services:+entrepreneurship,+creativity+and+management&ots=_09OEwZUpT&sig=TcWYkiU1HlzPw-gbUiL8kkICnc
- Woolfrey, L. (2007). A Survey Data Archive Network in Africa : Possibilities and Practicalities. *IASSIST Quarterly*, 31(1), 14-20. Consulté à l'adresse <http://www.iassistdata.org/sites/default/files/iqvol311woolfrey.pdf>
- Woolfrey, L. (2009). *African Microdata Access Survey 2009*. Consulté à l'adresse http://users.pop.umn.edu/~rmccaa/ipums-global/ipm100_woolfrey_survey.pdf
- Woolfrey, L. (2013). *Leveraging data in African countries: Curating government microdata for research* (DataFirst Technical Paper No. 22) (p. 26). DataFirst, University of Cape Town. Consulté à l'adresse https://www.datafirst.uct.ac.za/images/docs/DataFirst-TP13_22.pdf
- Yumba, D. (2002). Whither Africa in the information age? *Information development*, 18(4), 237–243. Consulté à l'adresse <http://idv.sagepub.com/content/18/4/237.short>
- Yusof, Z. M., Basri, M., & Zin, N. A. M. (2010). Classification of issues underlying the development of information policy. *Information Development*, 26(3), 204–213. Consulté à l'adresse <http://idv.sagepub.com/content/26/3/204.short>
- Zuiderwijk, A., Helbig, N., Gil-García, J. R., & Janssen M., M. (2014). Special Issue on Innovation through Open Data: Guest Editors' Introduction. *Journal of theoretical and applied electronic commerce research*, 9(2), i–xiii. Consulté à l'adresse http://www.scielo.cl/scielo.php?pid=S0718-18762014000200001&script=sci_arttext&tlng=e

PARTIES ANNEXES

I. GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien à l'attention des responsables impliqués dans la diffusion données dans les INS du Réseau Afristat

Contexte

Ces entretiens de recherche ciblent les responsables impliqués dans les activités de diffusion dans les INS de notre cadre. Pour rappel, notre cadre d'étude est constitué des INS membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat). Cette organisation internationale comprend aujourd'hui 19 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Mauritanie, Guinée Bissau, Guinée, Cap Vert et Burundi.

Cependant, par souci de disposer d'un corpus plus homogène (notamment en fonction de la proximité géographique et de la langue), le cadre d'étude sera restreint aux 14 pays suivants :

- 1. Bénin*
- 2. Burkina Faso*
- 3. Cameroun*
- 4. Centrafrique*
- 5. Congo*
- 6. Côte d'Ivoire*
- 7. Guinée*
- 8. Gabon*
- 9. Mali*
- 10. Mauritanie*
- 11. Niger*
- 12. Sénégal*
- 13. Tchad*
- 14. Togo*

Le guide d'entretien est articulé autour des trois axes suivants :

- Statistique et diffusion*
- Législation en matière d'accès à l'information*
- Politique et pratiques de diffusion dans les INS*

I. Statistique et fonction diffusion dans les INS

a. Les missions et activités couvertes par le service :

- Documentation ?
- Diffusion ?
- Archives ?
- Communication ?
- Impression et reprographie ?
- Etc.

b. Positionnement organisationnel et les ressources ?

II. Accès à l'information

a. Aspect légal et réglementaire

- Loi nationale d'accès à l'information ?
- Dispositif légal relatif à la protection des données personnelles ?

b. Loi nationale sur la statistique ?

III. Politiques et pratiques de diffusion

a. Document de politique de diffusion ?

b. Formes et formats de diffusion les plus utilisés ?

c. Opinions sur l'ouverture des données ?

d. Focus sur le Site web de l'INS?

- Date du premier site web et les différentes versions ?
- Développement, technologies utilisées et systèmes de maintenance ?
- Dispositif de suivi des statistiques de visite du site web ?
- Rôle du site dans le processus de diffusion

e. Les autres outils de diffusion web ?

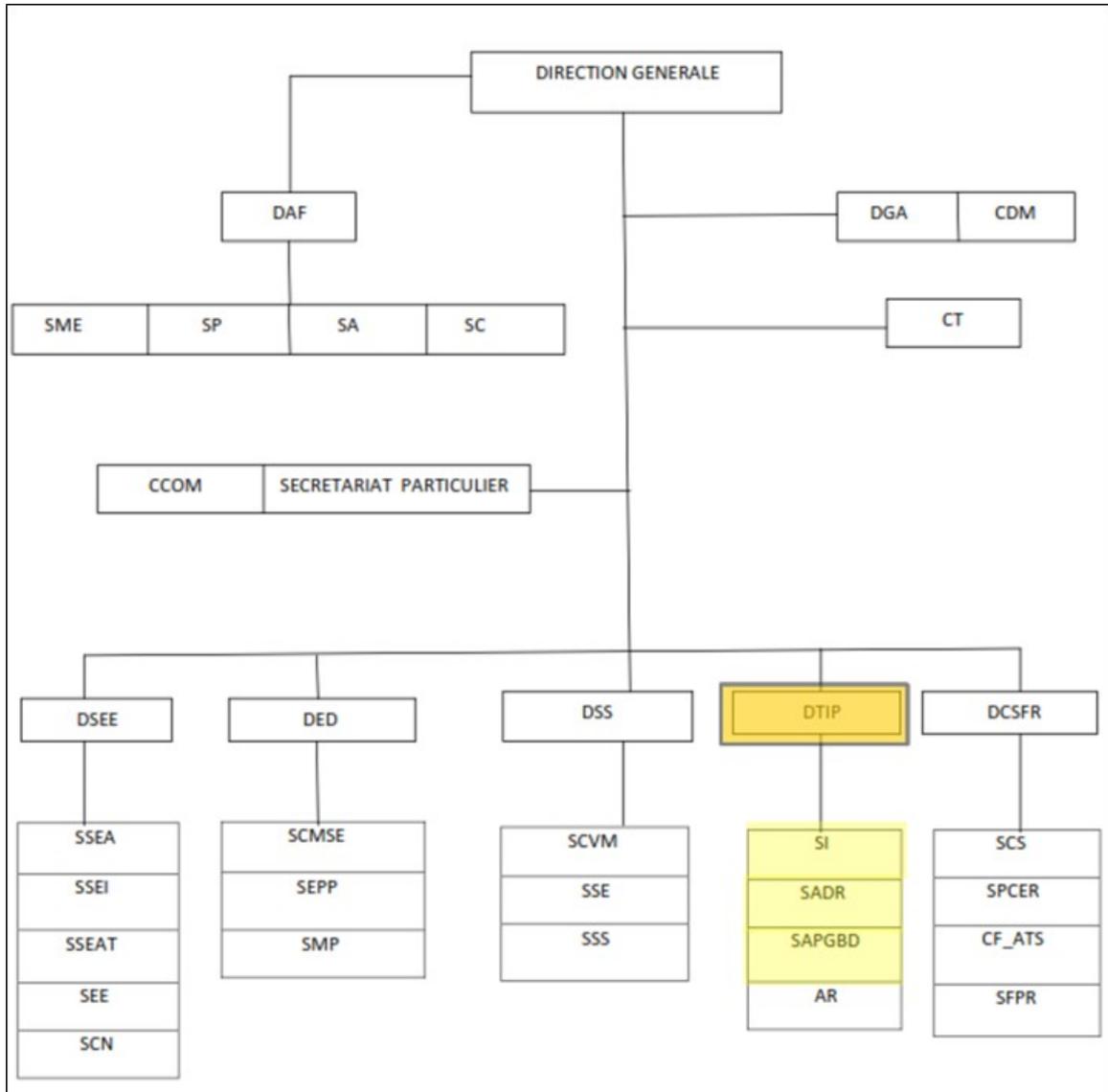
f. Les réseaux sociaux ?

g. Les contraintes d'ordre technique, institutionnel, administratif et matériel ?

h. Le retour des usagers

II. ORGANIGRAMMES DES INS CIBLES

Figure VII-3 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Bénin



Source : <https://www.insae-bj.org/a-propos-de-l-insae#organigramme>

- DTIP : Direction Traitement Information & des Publications (DTIP)
- SI : Service Informatique
- SAPGBD : Service Annuaire, Publications & de Gestion des Bases de Données
- SDAR : Service de la Documentation, des Archives et de la Reprographie

Figure VII-4 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Burkina Faso

Direction Générale

Structures d'Appuis :

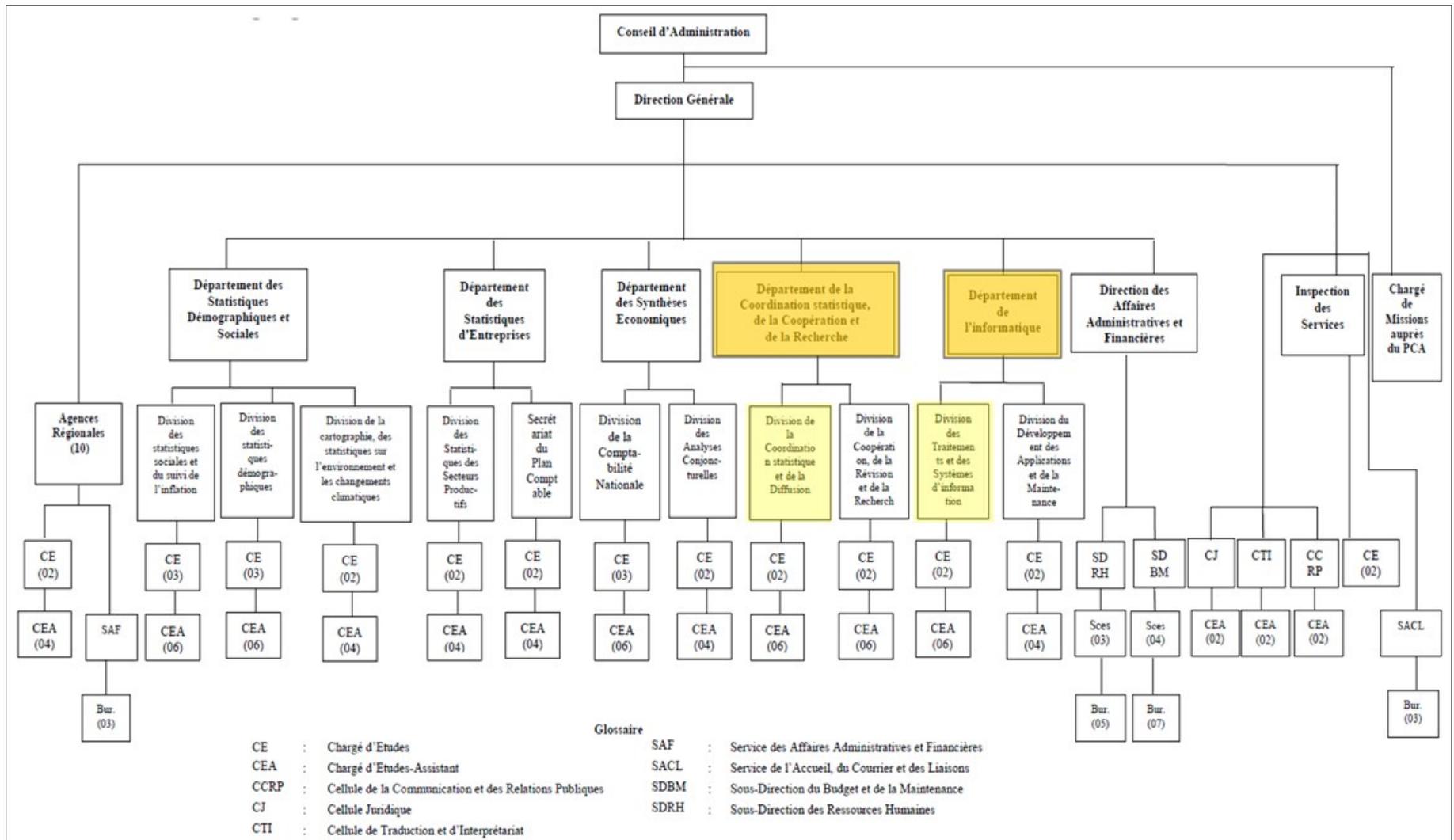
- Direction de l'administration et des finances
- Personne responsable des marches
- Agence comptable
- Cellule de contrôle interne et de suivi évaluation
- Direction des ressources humaines

Directions techniques centrales :

- **Direction de la démographie**
 - o Service de la cartographie et du fichier village
 - o Service de la population et des études démographiques
 - o Service des recensements, des enquêtes démographiques et de l'état civil
- **Direction des statistiques et des synthèses économiques**
 - o Service des statistiques d'entreprises et du commerce
 - o Service des comptes économiques et des analyses macroéconomiques
 - o Service de la prévision et de l'analyse de conjoncture
- **Direction des statistiques sur les conditions de vie des ménages**
 - o Service de suivi des conditions de vie des ménages
 - o Service des statistiques sociales
 - o Service des prix à la consommation
- **Direction de l'informatique et du management de l'information statistique**
 - o Service de l'informatique du traitement et de la gestion des bases de Données
 - o Service du management de l'Information statistique
 - o Service de l'imprimerie et de la reprographie
 - o Service de la documentation et des archives
- **Directions régionales**

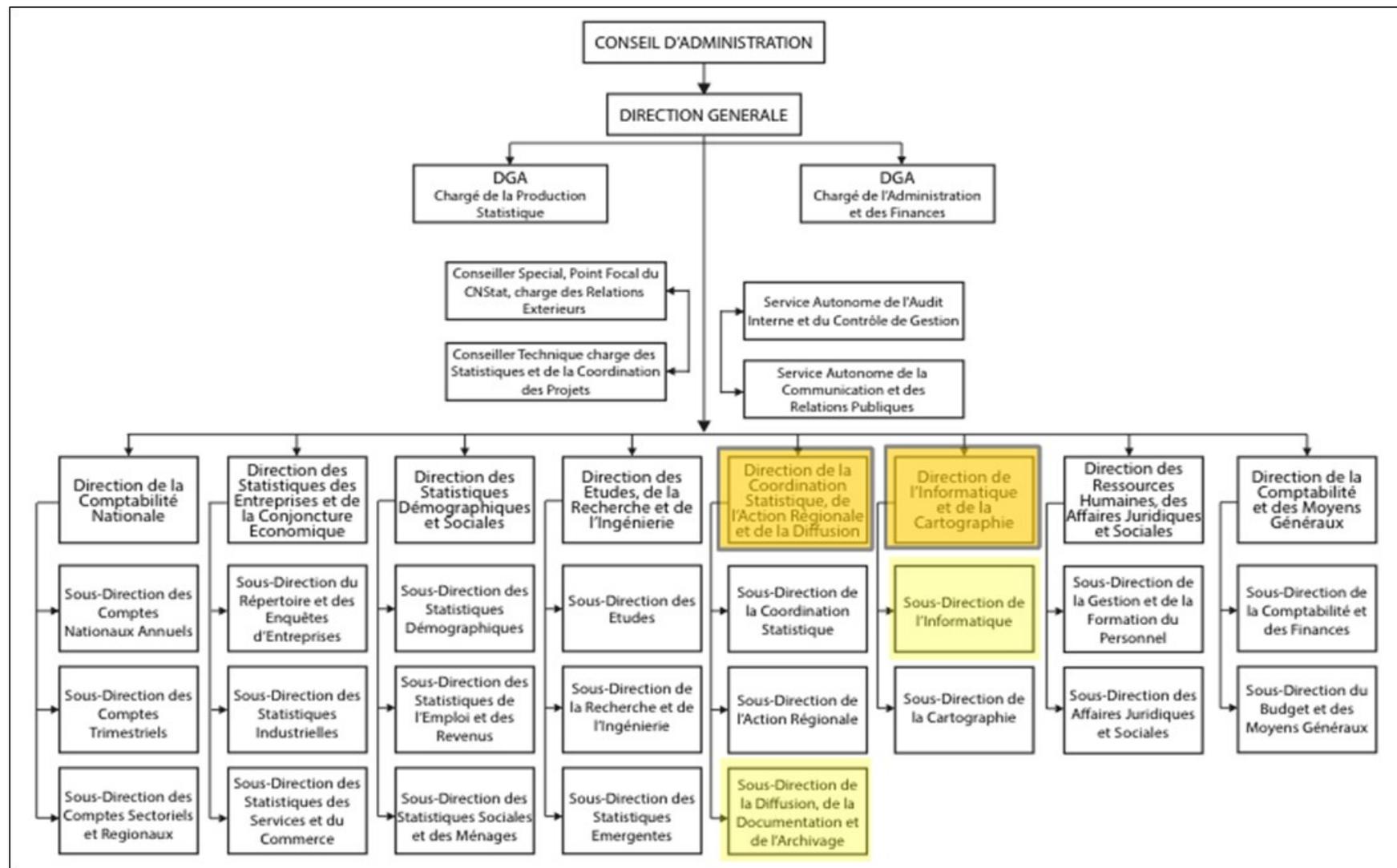
Source : ARRETE N°2016-000401/MINEFID/SG/INSD portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Figure VII-5 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Cameroun



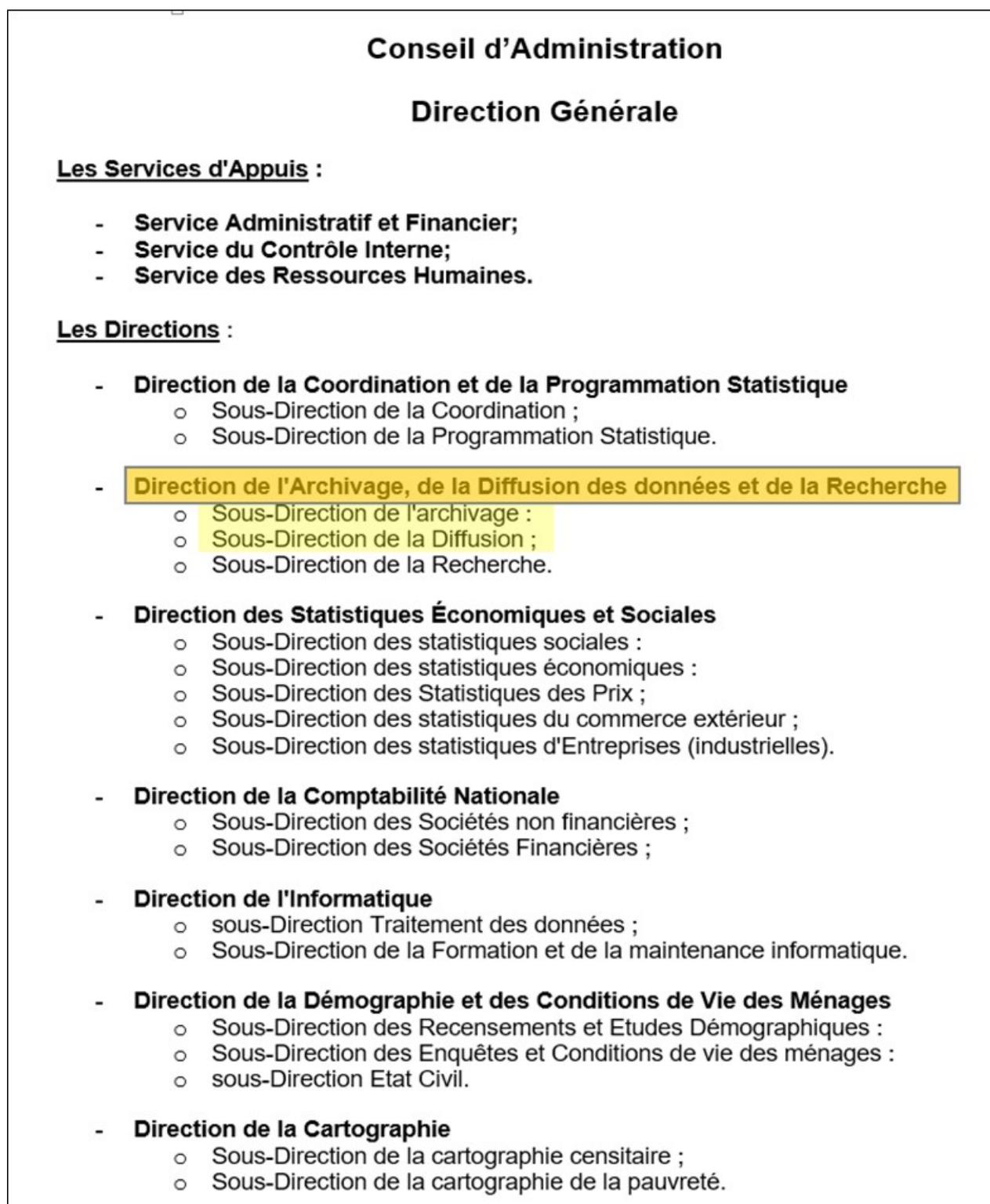
Source : Organigramme de l'INS du Cameroun, janvier 2016

Figure VII-6 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS de Côte d'Ivoire



Source : http://www.ins.ci/n/index.php?option=com_content&view=article&id=99&Itemid=69

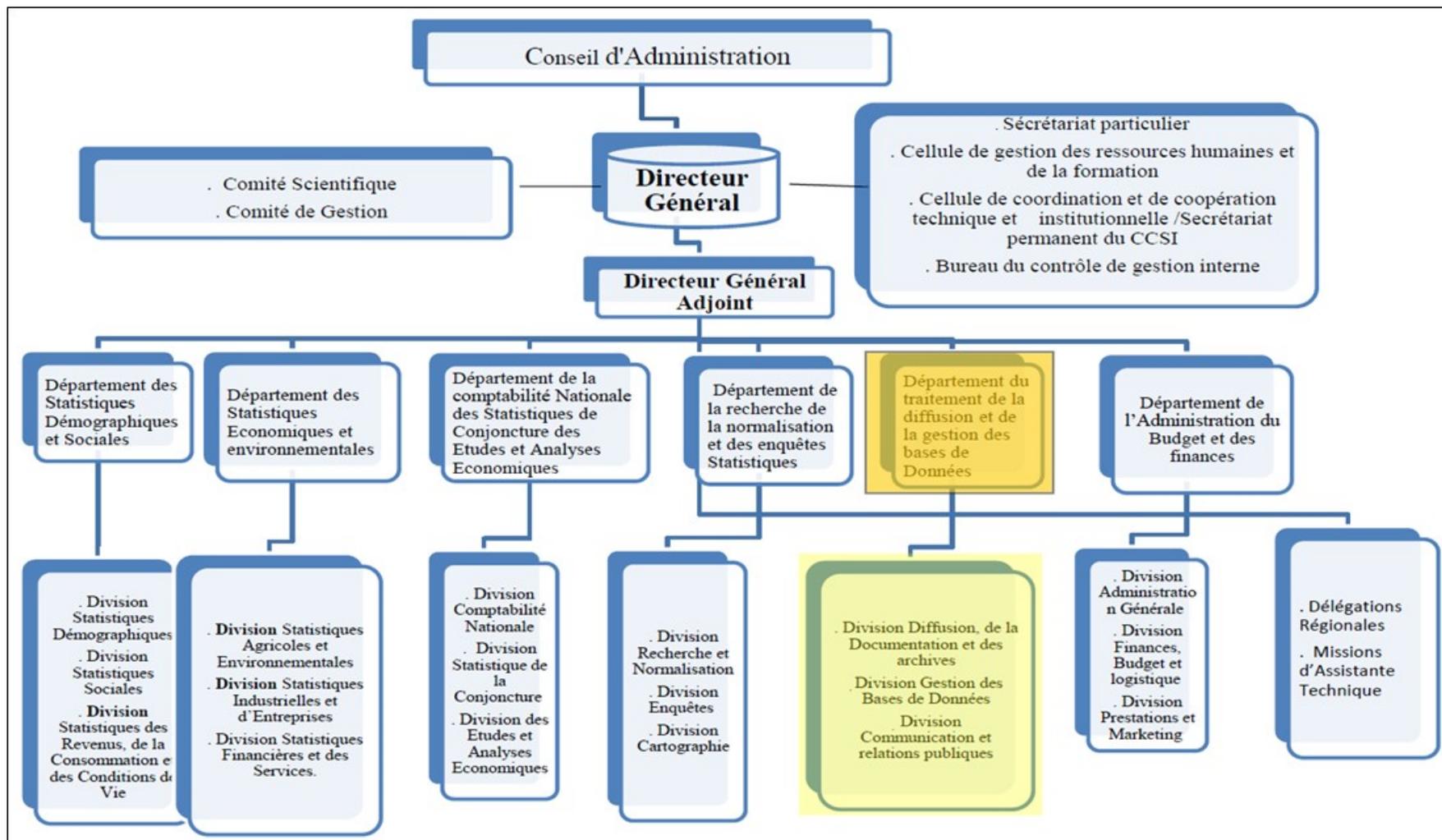
Figure VII-7 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS de la Guinée



Source : Décret N°078/PRG/CNDD/SGG, du 10 MAI 2010, portant création et statuts de l'Institut National de la Statistique (INS).

<http://www.stat-guinee.org/index.php/institut-national-statistique/organisation/organigramme>

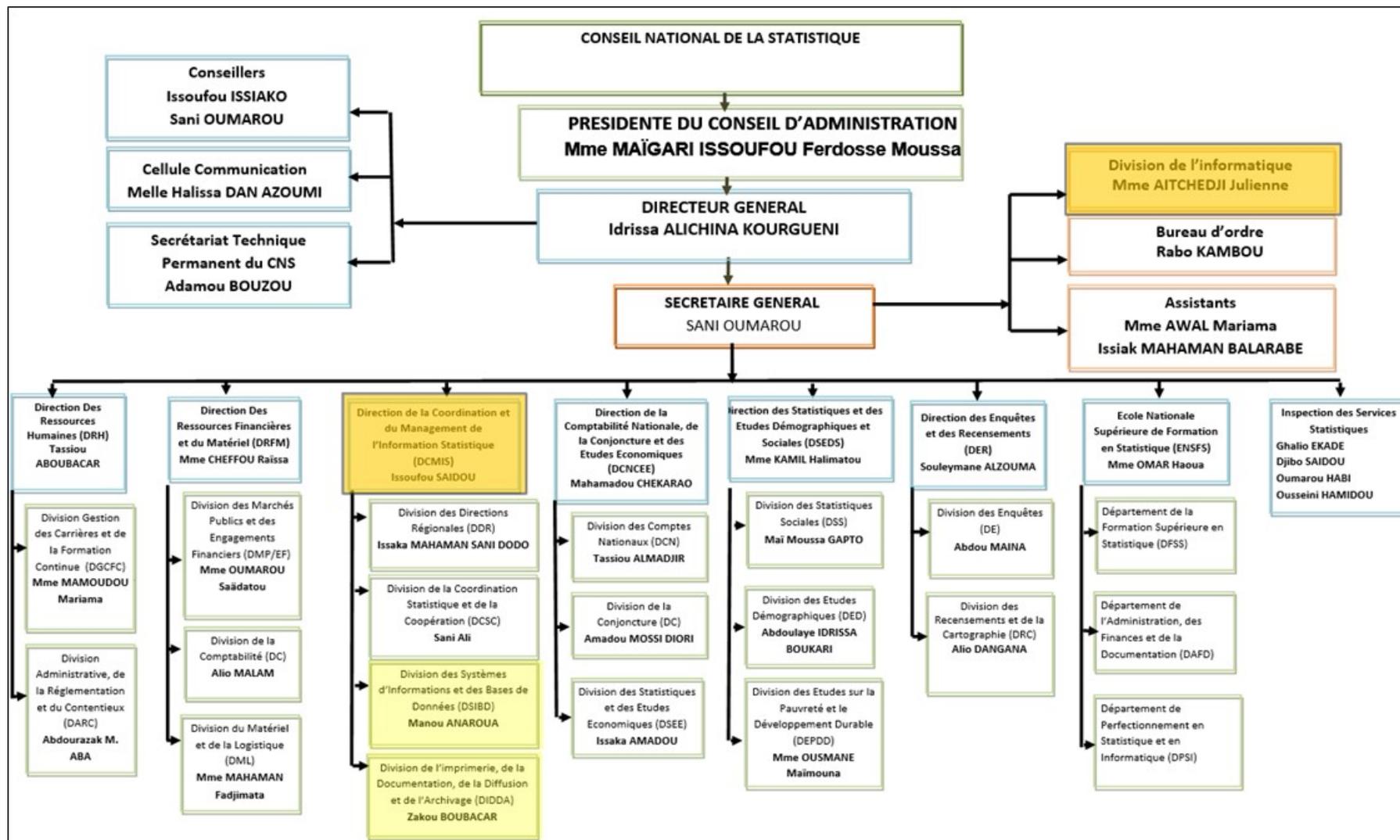
Figure VII-8 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INSTAT du Mali



Source : Projet de décision n° 09-_/ca-instat fixant le cadre organique de l'institut national de la statistique

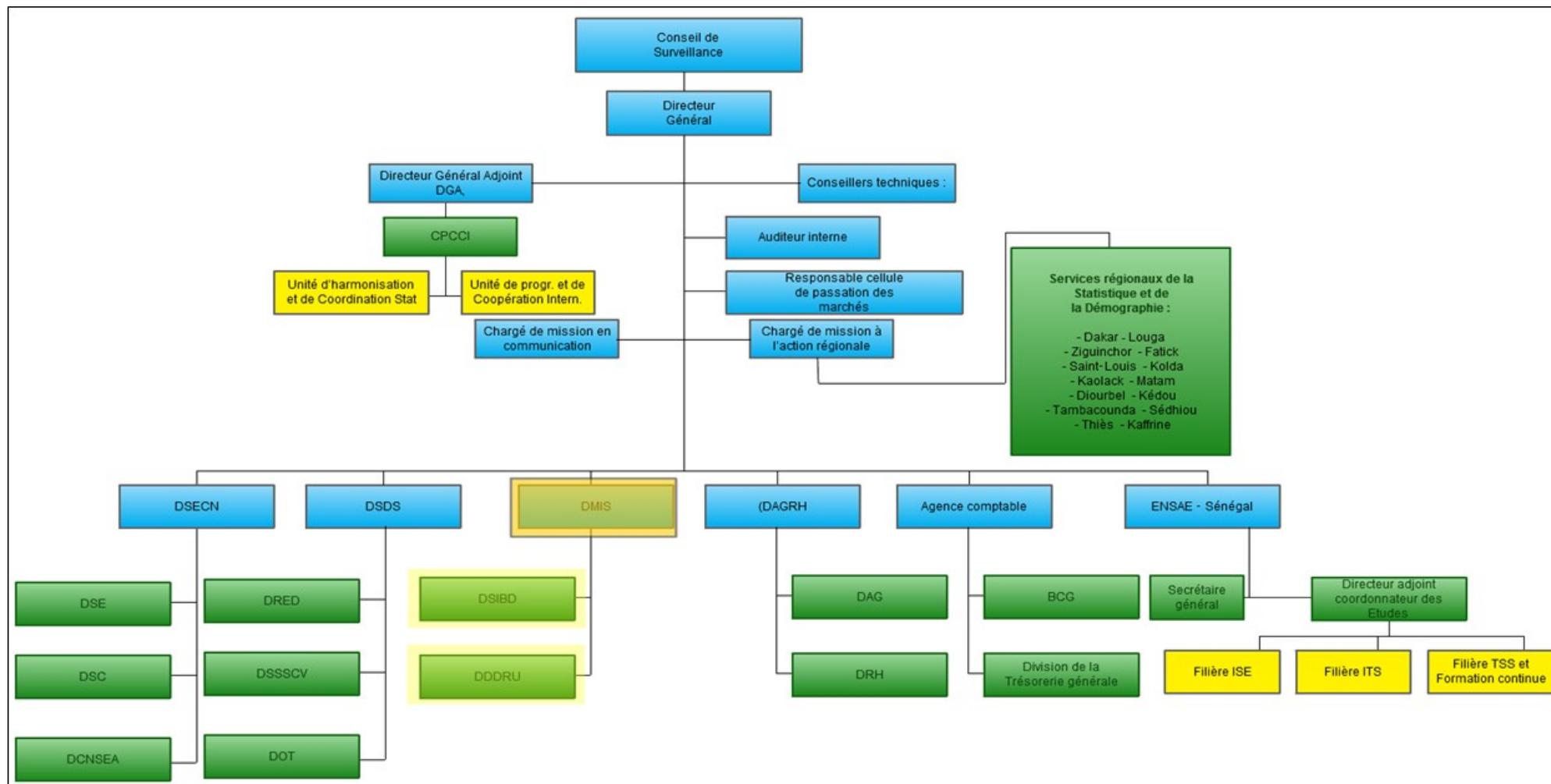
<http://www.instat-mali.org/index.php/instat/cadre-organique>

Figure VII-9 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Niger



Source : <http://www.stat-niger.org/statistique/index.php/ins/ins/direction-generale-3/71-organigramme>

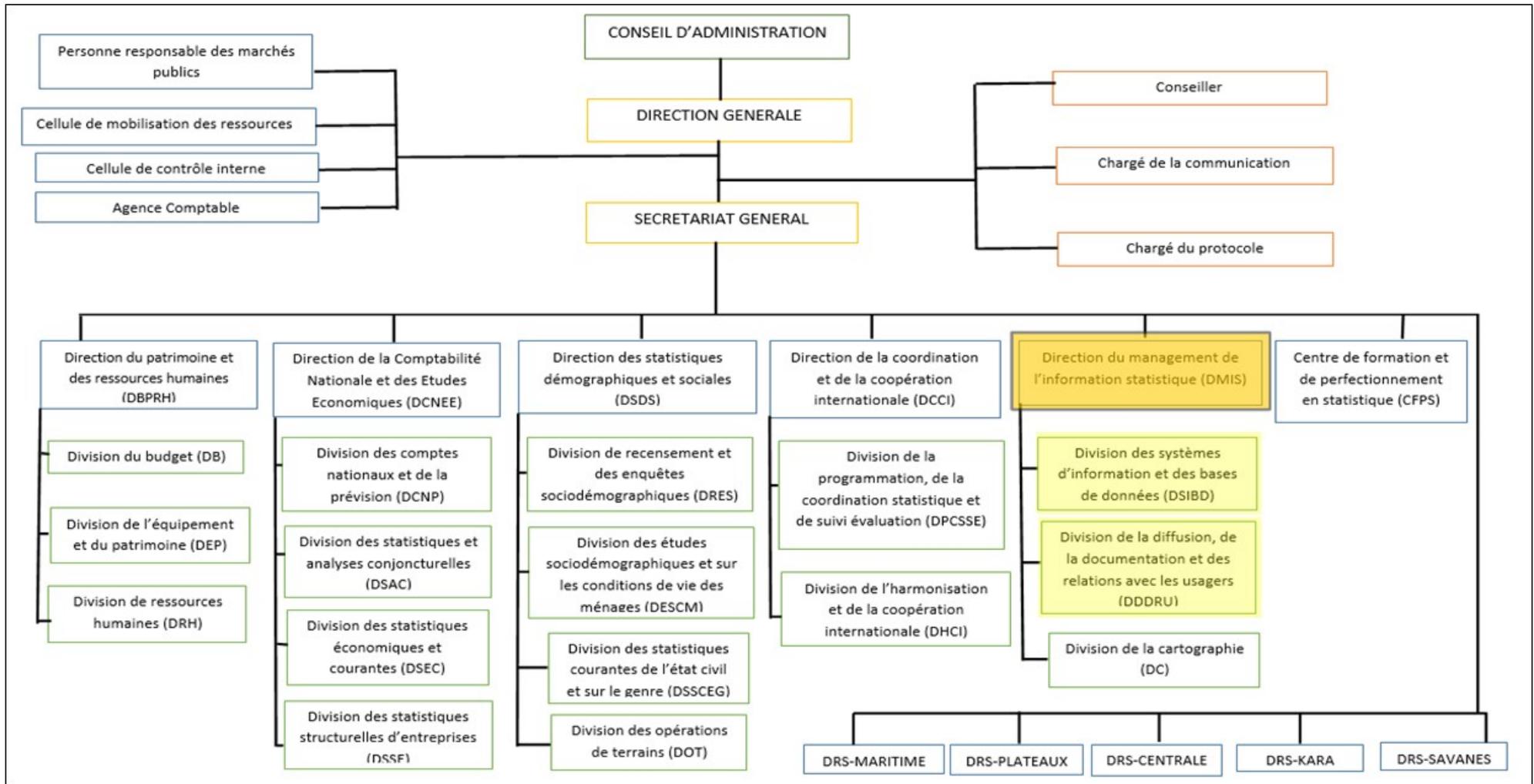
Figure VII-10 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Sénégal



Source : Décision n°0138/MEF/ANSD du 08 juillet 2011 : http://www.ansd.sn/index.php?option=com_andsdq&view=andsdq&Itemid=254

- DMIS : Direction du Management de l'Information Statistique
 - o DSIBD : Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
 - o DDDRU : Division de Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers

Figure VII-11 : Positionnement de la fonction diffusion dans l'organigramme de l'INS du Togo



Source : <http://www.stat-togo.org/index.php/inseed>

III. HISTORIQUE DES SITES WEB DES INS CIBLES

Figure VII-12 : Les différentes versions du site web de l'INSAE du Bénin

2018
 2014
 2009
 2006



Figure VII-13 : Les différentes versions du site web de l'INSD du Burkina Faso

2013



2010



2007



2004



Figure VII-14 : Les différentes versions du site web de l'INS du Cameroun

2010

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DU CAMEROUN
... des statistiques de qualité pour éclairer le choix des décideurs

Actualités

Effectifs de la population du Cameroun L'effectif de la population du Cameroun au 1er janvier 2010 s'élève à 19 405 100 habitants. Ce chiffre s'appuie sur l'analyse des tendances démographiques observées à partir des recensements de 1976, 1987 et 2005. En 2005, les résultats définitifs du 3e RGPH indiquaient 17 453 836 habitants. Cette évolution démographique confirme le maintien d'un fort potentiel humain dans le pays, avec un taux annuel moyen de croissance démographique évalué à 2,8% au cours de la période 1987-2005 et à 2,6% entre 2005-2010.

Les Comptes Nationaux 2008 et estimation 2009 Pivoteusement de la croissance économique au Cameroun
Le léger redressement de la croissance dans le secteur secondaire a été contrecarré par le ralentissement observé dans le secteur primaire et tertiaire. En conséquence, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel est estimée à 2,3% en 2008 contre 3,3% en 2007.

Evolution de l'inflation au cours du premier trimestre de l'année 2010, Les pressions inflationnistes s'atténuent, L'assouffissement observé au cours du second semestre de l'année 2009 s'est poursuivi au premier trimestre 2010.

Deuxième enquête sur le suivi de la dépense publique et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé (PETS2)
La collecte des données de l'enquête a débuté le 8 mars et prendra fin le 31 mars 2010. L'objectif général du PETS 2 est de fournir au gouvernement camerounais et aux partenaires intervenant dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'information nécessaire pour apprécier objectivement les performances de la dépense publique dans ces deux secteurs au cours de la période 2003-2009.

Rapport national sur le travail des enfants au Cameroun, Les résultats de l'enquête révèlent que le travail des enfants au Cameroun en 2007 concerne 41% des enfants de 5 à 17 ans, soit plus de 2 millions d'enfants. Ce phénomène prend de l'ampleur au fur et à mesure que les enfants grandissent.

Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2) 2010 L'INS organise en 2010 la deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI). Un atelier de finalisation et de validation des documents de cette enquête a été organisé du 10 au 14 novembre 2009. L'atelier de formation des formateurs a eu lieu du 14 au 29 janvier 2010. La collecte des données sur le terrain a débuté le 17 mai et s'achèvera le 17 juillet 2010.

Appui de l'Institut au Ministère des Enseignements Secondaires (MINSEEC) Cette activité qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la tâche 2 du Programme Statistique Actuel (PSA) au Cameroun vise à appuyer le MINSEEC à la saisie et au traitement des données de mensuels.

Manuel des concepts et définitions, Edition 2008 Les concepts et définitions, qui découlent de la normalisation, s'appliquent dans le Système National d'Information Statistique (SNIS) au Cameroun après leur adaptation aux exigences locales.

Recensement Général des Entreprises (RGE) 2008 Le RGE est une opération d'enquête nationale qui vise à identifier, dénombrer et classer les unités économiques installées sur l'ensemble du territoire national. La collecte des données a été réalisée durant les mois d'avril, septembre et octobre 2008. La saisie des données est en cours.

Annuaire statistique du Cameroun année 2008 L'annuaire statistique constitue une publication de référence en matière d'information statistique générale dans les domaines économique et social. Cet ouvrage, qui est conçu comme un outil de base, permet aux lecteurs d'accéder sans difficultés aux données statistiques disponibles.

Le Cameroun a été désigné comme membre de la CSRI pour une période de quatre (4) ans et a été honoré à [l'occasion du Prix de Transparence Statistical Institute](#).

Principaux indicateurs du Cameroun

Statistiques de fréquentation

Période	Nombre d'accès au site
Total	2683
Aujourd'hui	37
Date d'activation du compteur	2010-06-16

Période	Nombre de visites
Total	1820
Aujourd'hui	27
Statistiques en ligne	3

2004

Accueil | Plan du site | Contact

Institut National de la Statistique
National Institute of Statistics

Actualité | Statistiques | Généralités | INS | SSN | Pauvreté | Coopération

Dernière mise à jour : 11 avril 2005

Mot de bienvenue du Directeur

Indicateurs récents

Taux de croissance du PIB en 2004 : 5,5%
Taux d'inflation annuel en 2004 : 0,2%
PIB à prix courants en 2003 : 7 975,55 milliards FCFA
Indice des prix à la consommation (INP) 3T 2004 : 1,2%
Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) :
■ Yaoundé :
■ Douala :

Indice de la Production Industrielle (IPI) :
Commerce extérieur en 2004 :
Importations CAF : 1 290 891 millions de FCFA
Exportations FOB : 1 306 144 millions de FCFA

Publications

Périodiques
Bulletin trimestriel de conjoncture
Annuaire statistique, Cameroun en chiffres

Etudes
ECAM II (2001), CAVIE (2002), FORPRIX (2003) ...

Manuels de référence
Les dix principes fondamentaux de la Statistique officielle
Manuel de concepts et définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun

REMARQUES
Pour assurer une lisibilité optimale du site, nous conseillons d'utiliser une résolution d'écran supérieure à 800 X 600 ainsi que la police "plus petite" sous Microsoft Internet Explorer.

Une vue de l'INS

Le Cameroun, Afrique en miniature

Figure VII-15 : Les différentes versions du site web de l'INS de Côte d'Ivoire

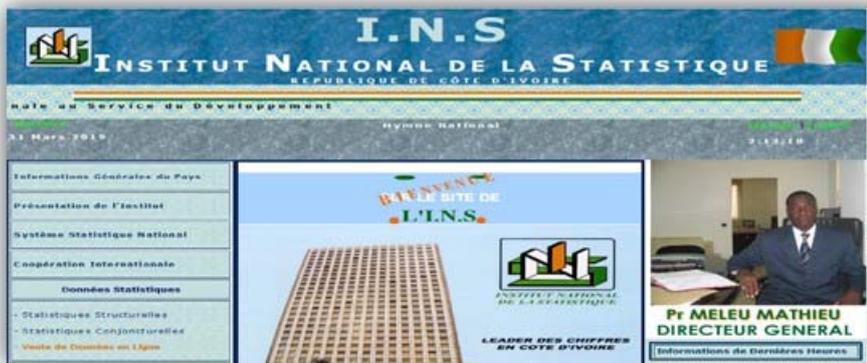
2016



2010



2007



2004



Figure VII-16 : Les différentes versions du site web de l'INS de la Guinée

2014

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
Des statistiques fiables pour la prise de décisions
Travail - Justice - Solidarité

Accueil | Système Statistique National | Données statistiques | Publications | Bases de données | Projets | Liens utiles | Contacts

Site modifié le mardi 08 juillet 2014 à 15:09:37
Vous êtes ici : Accueil

Le pays en bref
Indicateurs clés
Organisation administrative

A propos de l'INS
Mot du DG
Mission de l'INS
Organigramme
Activités
Historique

Documents utiles
SNDS
DSRP

RGPH3
Résultats préliminaires du RGPH3

POPULATION PAR REGION ADMINISTRATIVE

Population par Région Administrative (Résultats préliminaires RGPH3)

Situation géographique : Latitude Nord 7°30' et 12°30' Longitude Ouest : 8° et 15°
Capital : Conakry
Superficie (km²) : 245.857
Population (habitants, estimation 2008) : 9.910.317

Limitropes/Fontières: Guinée-Bissau, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Océan Atlantique

Découpage Administratif: La Guinée est constituée de 8 régions administratives, 4 régions naturelles, 33 préfectures, 5 communes urbaines dans la capitale Conakry.

RGPH 3 | Filets Sociaux
PARCS | Les résultats préliminaires du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat sont publiés et disponibles sur ce site.

Galerie
Plage Bel Air

Rechercher
Recherche...

2005

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DU PLAN
Direction Nationale de la Statistique
à saisie des données de l'EDS III.

SOMMAIRE
Plan du Site

Indicateurs Récents	
Indice des Prix	
IIPC Février 2005	151,4
Commerce Extérieur (Milliards GNF) - 2004	
Importations/Valeur CAF	1079,2
Exportations/Valeur FOB	993,3
Monnaie et Crédit (Milliards GNF) - 2004	
Avoirs Extérieurs Nets	103,9
Avoirs Intérieurs Nets	1314,7
Autres Indicateurs (2004)	
Taux de croissance démographique	3,1%
Effectif civil moyen de la Fonction Publique	51095
Taux d'inflation	27,5%

Mise à jour : 25/03/2005
Copyright DNS/2004

Ce site fait partie du réseau AFRISTAT. Il est optimisé pour Internet Explorer. Ecran 800 x 600

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
B.P. 221 Conakry
Tél. (224) 21 33 12 / 41 45 67
Contact: dnsstat@guinee.net
Webmaster : Mohamed SOU

Figure VII-17 : Les différentes versions du site web de l'INSTAT du Mali

2015



2009



2004



Figure VII-18 : Les différentes versions du site web de l'INS du Niger

2016



2011



2008



2004



Figure VII-19 : Les différentes versions du site web de l'ANSD du Sénégal

2014

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RECHERCHE recherche...

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS? THEMES ENQUETES ET ETUDES COORDINATION STATISTIQUE REGIONS RESSOURCES ACTUALITES ANNONCES MAIL ANSD INTRANET

L'Indice National des Prix à la Consommation du mois d'octobre 2014 s'est replié de 0,4% par rapport... - L'Indice National des Prix à la

SÉNÉGAL

Choisir un indicateur
Choisir un indicateur

Superficie
Population Masculine
Population Féminine
Incidence de pauvreté (en %)
Taux Alphabétisation générale (en %)
Taux brut de scolarisation global (en %)
Taux d'enregistrement des enfants à l'Etat Civil par région (en %)

Région	POPULATION TOTALE
1 Dakar	3 137 196,0
2 Diourbel	1 497 455,0
3 Tambacounda	681 310,0
4 Saint-Louis	908 942,0
5 Thiès	1 788 804,0
6 Fatick	714 392,0
7 Kaolack	566 892,0
8 Kaolack	960 875,0

INDICATEURS CLES

Croissance économique
-PIB Annuel : +3,4% (2013 - 1)
-Production industrielle : -12,8%
-PIB Trimestriel : +3,6% (T3 - 2014)
Prix à la consommation
-Indice Harmonisé : -0,9% (Nov - 2014)
-Indice National : -0,4% (Oct - 2014)
Echanges extérieurs
-Exportation : +48,3% (Sept - 2014)
-Importation : +52,8% (Sept - 2014)
-Prix à l'export : +3,0% (Sept - 2014)
-Prix à l'import : -1,7% (Sept - 2014)

FLASH STAT

L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EST MARQUEE PAR UN REPLI DE 12,8% DE LA PRODUCTION - OCTOBRE 2014
L'activité industrielle est marquée en octobre 2014 par un repli de 12,8% de la production après avoir sensiblement progressé au mois précédent (+13,7%). Cette évolution a lieu sous l'effet essentiellement des contreperformances des industries des matériaux... EN SAVOIR PLUS

Les exportations du Sénégal ont baissé 2,3% en 2013 après un accro - 2013
Une baisse de 0,9% de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation - Novembre 2014

L'Indice National des Prix à la Consommation du mois d'octobre 20 - Octobre 2014
L'activité industrielle est marquée par un accroissement de 0,5% d - Octobre 2014

L'Indice des prix des produits à l'importation a connu au mois de - Septembre 2014

SÉNÉGAL EN BREF

Population (RGPH4S 2013)	13 508 215
Population totale des Femmes	6 773 291
Population totale des hommes	6 735 417
Superficie (km ²)	196 712
Densité (Nombre d'habitants/km ²) en 2013	65
Capitale	Dakar

2008

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

"Des Statistiques pertinentes au service du développement durable"

Bonjour ! Nous sommes le 04/07/2008 et il est 11 h 07.

Vos indices clés :

- Prix à la consommation 0,1% de baisse (mai 2008)
- Production industrielle 9,3% de hausse (1er trim.2008)

Apropos de l'ANSD Le Système Statistique National (SSN) Nos produits et services Portal SGDD Etudes et projets en cours Communiqués Liens utiles

avril de la table ronde des bailleurs de fonds, 26 - 27 Juin 2008 A L'Hotel Méridien Président

Nos récentes publications

Titres	Date
Note d'Analyse du Commerce Extérieur	02-07-08
Bulletin Mensuel des Statistiques Economiques - avril 2008	19-06-08
Indice Harmonisé des Prix à la Consommation - mai 2008	09-06-08
Indice Harmonisé de la Production Industrielle - 1er trimestre 2008	06-06-08
Bulletin du Commerce Extérieur (1er trimestre 2008)	16-05-08
Note d'analyse de l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation (1er trimestre 2008)	16-05-08
Evolution Annuelle de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en 2007	22-04-08
Bulletin Mensuel des Statistiques Economiques - février 2008	22-04-08
Situation économique et sociale de Dakar - 2006	21-04-08
Situation économique et sociale de Tambacounda -2006	08-04-08
Situation économique et sociale de Thiès - 2006	08-04-08

News / Agenda

Statistiques économiques - avril 2008 !!
FLASH : "Le présent Bulletin résume les statistiques du mois d'avril de l'année 2008 réparties en quatre grandes parties, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire, le secteur tertiaire et les autres statistiques.....". (Voir suite...)

09 juin 2008 :
Sortie dernière publication de l'ANSD : IHPC mai 2008 !!
FLASH : L'Indice harmonisé des prix à la consommation du mois de mai 2008 a...

Live Data Base LDB
Banque de données des indicateurs économiques et sociaux du Sénégal

2004

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE

SOMMAIRE

Sénégal en bref
Présentation de la DPS
Système statistique
Données statistiques
Système général de diffusion des données
Le DSRP
Autres projets en cours
Publications
Abonnement
Réseau AFRISTAT
Liens
Plan du site

Mettre à la disposition de la DPS en Agence nationale de la stat
Ce site fait partie du réseau AFRISTAT

DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE
Boulevard de l'est - Point E - Dakar, BP 116
Téléphone (221) 824 03 01 - Fax (221) 824 90 04 / 01
Contact dps@afe.finances.gouv.sn

Mise à jour : 13/12/2004
copyright DPS - 2003

Figure VII-20 : Les différentes versions du site web de l'INSEED du Togo

2015



2010



2004



IV. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE AUPRES DES UTILISATEURS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de recherches pour une thèse de doctorat à l'Université Paris 8, je réalise une étude auprès des utilisateurs de données de statistique dans les pays membres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat).

L'objectif de cette étude est de connaître les besoins des utilisateurs en données statistiques, de mesurer le niveau de prise en charge de ces besoins par les Instituts nationaux de statistique (INS) et enfin d'étudier l'adéquation entre les pratiques de diffusion des INS et les attentes des utilisateurs.

Au-delà de la recherche académique, les résultats de cette étude contribueront à une nette amélioration du service statistique rendu aux utilisateurs.

Le questionnaire est anonyme et les résultats ne seront utilisés qu'à des fins universitaires.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration qui est essentielle à la réussite de cette étude.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez me contacter :

El Hadji Malick GUEYE, Doctorant

*Chef de la Division de la Diffusion, de la Documentation et des Relations avec les Usagers
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)*

Ecole Doctorale 224 : Cognition, Langage, Interaction

Laboratoire EA 349 Paragraphe, Equipe INDEX (Information et Documents en Contextes)

2 rue de la Liberté, 93526 SAINT-DENIS, France

el-hadji-malick.gueye02@etud.univ-paris8.fr ; mgm.malick@gmail.com ; malick.gueye@ansd.sn ;

Tél : +221 77 455 93 45 / +221 33 869 21 39 / Fax : +221 33 824 36 15

Skype : mgm.malick@outlook.com / Twitter: [@Mgm7Mgm](https://twitter.com/Mgm7Mgm)



SECTION A : USAGE DES STATISTIQUES EN GENERAL

a.1. Comment obtenez-vous habituellement des données et des informations statistiques ?

- Publications / site web de l'INS
- Publications / sites web d'autres structures publiques
- À travers les médias
- Publications / sites web des Organisations Internationales (ONU, FMI Eurostat, Banque mondiale, etc.)
- Autres sources (à préciser).....

a.2. Depuis combien de temps utilisez-vous les données statistiques de l'INS?

- Moins d'une année
- 1 à 3 ans
- 3 ans à 5 ans
- Plus de 5 ans

a.3. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous utilisé les données/informations statistiques publiées par l'INS?

- Quotidiennement
- Hebdomadairement
- Mensuellement
- Quelques fois
- Une seule fois
- Jamais

a.4. En général, lesquelles des statistiques suivantes utilisez-vous habituellement? (Marquez toutes les zones concernées) ?

- statistiques économiques

- Prix
- Production industrielle
- Commerce extérieur
- Statistiques d'entreprises
- Comptes nationaux (PIB)
- Autre statistique économique (préciser)

statistiques démographiques

- Population
- Natalité
- Fécondité
- Mortalité
- Migration
- Autre statistique démographique (préciser)

statistiques sociales

- Pauvreté et conditions de vie
- Emploi et travail
- Santé
- Education
- Habitat et cadre de vie
- Genre et équité
- Autre statistique sociale (préciser)

Autres statistiques

- Agriculture
- Transport et infrastructure
- Environnement
- Elevage
- Industrie et mines
- Energie
- Tourisme
- Pêche
- Justice

Autres (à préciser)

a.5. À quelles fins utilisez-vous ces statistiques ?

- Pour la prise de décision à court terme
- pour des besoins de planification et d'élaboration de politiques
- Pour une étude de marché
- Pour des besoins de Recherche
- Travaux académiques
- Culture générale et améliorer mes connaissances
- Autre (à préciser)

a.6. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec ces affirmations relatives aux dimensions de la qualité des données ?

	Entièrement d'accord	Modérément d'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Modérément en désaccord	Entièrement en désaccord
Les statistiques publiées par l'INS répondent à mes besoins					
Je n'éprouve pas de difficultés à comprendre les données statistiques de l'INS					
L'INS fournit les métadonnées sur les statistiques publiées, par exemple les définitions, les concepts, la description de la collecte de données					
Je n'éprouve pas de difficultés à comparer, dans le temps, les données statistiques publiées par l'INS					
Les données statistiques de l'INS sont publiées dans les délais					
Les données statistiques publiées par l'INS sont régulièrement mises à jour					
L'INS fournit les informations utiles sur les conditions d'utilisation et de réutilisation des données statistiques publiées sur Internet (exemple licence ou mentions légales)					

a.7. De manière générale, avez-vous confiance dans les statistiques publiées par l'INS ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

a.8. Quelles sont les raisons qui justifient votre opinion ?

SECTION B : ACCES AUX DONNES STATISTIQUES

b.1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous soumis des requêtes de données à l'INS?

- Oui
- Non

b.2. Si oui, par quel canal ?

- Courrier électronique
- Par téléphone
- Via un formulaire en ligne
- Visite au Centre de documentation
- Courrier ordinaire
- Autres (à préciser)

b.3. Quels étaient les types de donnée souhaités ?

- Indicateurs et indices clés
- Tableau statistique simple
- Tableau statistique complexe/croisé
- Série de donnée
- Rapport analytique ou note de synthèse
- Fichiers de microdonnées d'enquête
- Autres (à préciser)

b.4. Comment jugez-vous les délais de réponse à vos demandes d'information?

- Très rapide
- Rapide
- Plus ou moins rapide
- Lent
- Très lent

b.5. Comment jugez-vous les réponses fournies?

- Très satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Peu satisfaisantes
- Pas du tout satisfaisantes

b.6. Avez-vous eu à acheter des données à l'INS ?

- Oui
- Non

b.7. Quel est votre point de vue sur la vente des données statistiques par l'INS?

- Entièrement d'accord
- Modérément d'accord
- Ni d'accord ni en désaccord
- Modérément en désaccord
- Entièrement en désaccord

SECTION C : FREQUENTATION DU SITE WEB DE L'INS

c.1. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous visité le site web de l'INS ?

- Quotidiennement
- Hebdomadairement
- Mensuellement
- Quelques fois
- Une seule fois
- Jamais

c.2. En général, par quel moyen accédez-vous au site web de l'INS ?

- Moteur de recherche Google
- Moteur de recherche autre que Google
- Lien à partir d'un autre site Web
- J'ai tapé directement l'URL de l'INS
- Lien dans un courriel
- J'ai utilisé un marque-page ou un favori
- Les médias sociaux (Twitter, Facebook, YouTube, fils RSS)
- Autre méthode (à préciser)

c.3. En général, quels sont les types de donnée que vous cherchez sur le site web de l'INS ?

- Indicateurs et indices clés
- Tableau statistique simple
- Tableau statistique complexe/croisé
- Série de donnée
- Rapport analytique ou note de synthèse
- Fichiers de microdonnées d'enquête
- Autres (à préciser)

c.4. Généralement, trouvez-vous ce que vous cherchez sur le site?

- Oui, toujours
- Oui, le plus souvent
- Non, pas tout le temps
- Non, jamais

c.5. Quels sont les formats de diffusion généralement proposés par le site web de l'INS?

- PDF
- Word
- Excel
- CSV
- Cartes et graphiques interactifs
- Autres (à préciser)

c.6. Sous quels formats souhaiteriez-vous disposer des statistiques publiées (classer de 1 à 6 par ordre de préférence)?

- PDF
- Word
- Excel
- CSV
- Cartes et graphiques interactifs
- Autres (à préciser)

c.7. En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait des aspects suivants du site web de l'INS ?

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Le contenu du site					
L'apparence graphique du site					
La navigabilité					
Le moteur de recherche					
L'interactivité					
La vitesse d'ouverture des pages et de téléchargement des fichiers					
Le site web en général					

SECTION D : PERCEPTION PAR RAPPORT A L'OUVERTURE DES DONNEES

d.1. Avez-vous déjà entendu parler de l'ouverture des données (ou Open Data) ?

- Oui
- Non

d.2. Selon vous, quels sont les éléments qui vous semblent le plus importants dans une démarche d'ouverture des données (Classer de 1 à 5 par ordre d'importance. 1 très important et 5 pas du tout important)?

	1	2	3	4	5
Complètes : Les données doivent être complètes (dans la limite des conditions de confidentialité, de sécurité ou de privilège objectives) et accompagnées de l'ensemble des métadonnées et informations utiles comme les définitions, concepts, description de la collecte					
Primaires : Les données doivent être publiées avec le niveau de désagrégation le plus élevé possible					
Actuelles : Les données doivent être actuelles et publiées dès que possible pour garder leur valeur					
Accessibles : Les données doivent être accessibles et mises à disposition sur Internet de manière à permettre la plus large gamme pratique d'utilisateurs et d'utilisations.					
Lisibles par machine : Les données doivent être raisonnablement structurées pour permettre un traitement automatisé.					
Sans discrimination : Les usagers doivent pouvoir accéder aux données sans discrimination, à tout moment sans s'enregistrer ni fournir de justification					
Sous formats ouverts : Les données doivent être mises à disposition dans un format sur lequel aucune entité n'a de contrôle exclusif.					
Licence gratuite : Les données doivent être disponibles sous licence ouverte autorisant leur accès et leur réutilisation de façon gratuite					

d.3. Comment jugez-vous l'importance de l'ouverture des données pour les utilisateurs de la statistique publique ?

- Très importante
- Importante
- Plus ou moins importante
- Pas importante
- Inutile

d.4. D'après vous, les politiques et pratiques de diffusion de l'INS vous semblent-elles suivre cette tendance d'ouverture des données ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout

SECTION E : CARACTERISTIQUES DES REpondANTS

e.1. Sexe

- Masculin
- Féminin

e.1. Tranche d'âge

- 18-25
- 26-34
- 35-54
- 55-64
- 65+

Votre pays de résidence

- Bénin,
- Burkina Faso,
- Cameroun,
- Centrafrique,
- Congo,
- Côte d'Ivoire,
- Guinée,
- Gabon,
- Mali,
- Mauritanie,
- Niger,
- Sénégal,
- Tchad
- Togo
- Autres (préciser)

e.1. A quel groupe d'utilisateur appartenez-vous ?

- Administration – secteur public
- Secteur privé
- Organisations internationales et ONG
- Média et journaliste
- Chercheurs et universitaires
- Elèves et étudiants
- Particuliers

e.1. Quel est votre niveau d'éducation le plus élevé?

- Niveau primaire
- Niveau secondaire
- Niveau supérieur :
 - ° Licence
 - ° Master
 - ° Doctorat
- Autre à préciser

V. LISTE DES PORTAILS NADA DISPONIBLES EN AFRIQUE

Tableau VII-7 : Liste des plateformes NADA disponibles en Afrique

Pays	Dénomination de l'INS	Dénomination du NADA	Adresse NADA
1 Angola	Instituto Nacional de Estatística	Arquivo Nacional de Dados Estatísticos (ANDE)	https://andine.ine.gov.ao/nada4/index.php/catalog
2 Bénin	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique	Archives des Enquêtes Statistiques du Bénin	http://nada.insae-bj.org/index.php/catalog
3 Botswana	Central Statistics Office	Micro Data Portal	http://botswana.microdatahub.com/index.php/catalog
4 Burkina Faso	Institut National de la Statistique et de la Démographie	Archive nationale des données du Burkina	http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog
5 Burundi	Institut de Statistiques et d'études Economiques	Archive Nationale des Données du Burundi	http://www.isteebu.bi/nada/index.php/catalog
6 Cameroun	Institut National de la Statistique	Archive Nationale des Données (ANADOC)	http://slmp-550-104.slc.westdc.net/~stat54/nada/index.php/home
7 Cap-Vert	Instituto Nacional de Estatística		http://dircv.ine.cv/index.php/catalog
8 Côte d'Ivoire	Institut National de la Statistique	Archivage National des Données de la Côte d'Ivoire	http://www.ins.ci/n/nada/index.php/accueil
9 Ghana	Statistical Service	National Data Archive (NADA)	http://www.statsghana.gov.gh/nada/index.php/home
10 Guinée	Institut National de la Statistique	Archives Nationales des Micro données d'Enquêtes de Guinée	http://www.stat-guinee.org/nada/
11 Guinée-Bissau	Instituto Nacional de Estatística	Arquivo nacional de dados	http://www.stat-guineebissau.com/nada41/index.php/catalog
12 Kenya	National Bureau of Statistics	National Data Archive (KeNADA)	http://statistics.knbs.or.ke/nada/index.php/catalog
13 Lesotho	Bureau of Statistics	National Data Catalog	http://www.bos.gov.ls/nada/index.php/catalog
14 Malawi	National Statistical Office	Malawi National Data Archive (mNADA)	http://www.nada.nsomalawi.mw//catalog
15 Mali	Institut National de la Statistique	Archive Nationale des Données du Mali	www.instat-mali.org/nada
16 Mozambique	Instituto Nacional de Estatística	Arquivo Nacional de Dados	http://mozdata.microdatahub.com/index.php/catalog
17 Namibie	Statistics Agency	Namibia Statistics Agency Microdata Portal	http://nsa.org.na/page/central-data-catalogue/
18 Niger	Institut National de la Statistique	Archive Nationale des Données (ANADO)	http://www.stat-niger.org/nada/
19 Nigeria	National Bureau of Statistics	Nigeria National Data Archive	http://www.nigerianstat.gov.ng/nada/index.php/catalog
20 Ouganda	Bureau of Statistics	Surveys Archive	http://www.ubos.org/unda/index.php/catalog
21 Rwanda	National Institute of Statistics of Rwanda	National Data Archive (NADA)	http://microdata.statistics.gov.rw/index.php/catalog
22 Sénégal	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	Archivage National des Données d'enquêtes du Sénégal (ANADS)	http://anads.ansd.sn/
23 Somalie	Statistics Department	National Data Archive	http://microdata.dns.org.so/index.php/catalog
24 Soudan	Central Bureau of Statistics	National Data Archive	National Data Archive (NADA)
25 Soudan du Sud	National Bureau of Statistics	Micro data Library of South Sudan	http://ssnbs.microdatahub.com/index.php/catalog
26 Tanzanie	National Bureau of Statistics	Tanzania National Data Archive	http://nbs.go.tz/catalog/index.php/catalog
27 Togo	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques	Archives des Enquêtes Statistiques du Togo	http://www.stat-togo.org/nada
28 Tunisie	National Institute of Statistics	Archive Nationale des Données.	http://nada.ins.tn/index.php/catalog

NB : situation établie du 06 avril au 25 mai 2017.

Tableau VII-9 : Récapitulatif des pays par classes sur les bases des données de corrélation

Pays	Indicateur NADA		Autres classes						
	Note	Classe	Indice de démocratie	IIAG	PIB/hbt	Accès électricité	Taux accès Internet	Taux pénétration mobile	Taux accès débit
Angola	57,9	FORT	Régime autoritaire	Faible	Haut	Faible	Faible	Faible	Moyen
Tunisie	53,5	FORT	Démocratie imparfaite	Haut	Haut	Haut	Haut	Haut	Haut
Botswana	49,4	FORT	Démocratie imparfaite	Haut	Haut	Moyen	Moyen	Haut	Haut
Rwanda	49,2	FORT	Régime autoritaire	Haut	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Kenya	44,1	FORT	Régime hybride	Haut	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Ghana	41,8	FORT	Démocratie imparfaite	Haut	Moyen	Haut	Moyen	Haut	Moyen
Namibie	41,2	FORT	Démocratie imparfaite	Haut	Haut	Moyen	Moyen	Haut	Haut
Togo	40,8	MOYEN	Régime autoritaire	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
Sénégal	36,3	MOYEN	Démocratie imparfaite	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Haut	Moyen
Guinée-Bissau	31,7	MOYEN	Régime autoritaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible
Nigéria	31,5	MOYEN	Régime hybride	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Soudan	29,7	MOYEN	Régime autoritaire	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible
Cameroun	29,3	MOYEN	Démocratie imparfaite	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Tanzanie	29,1	MOYEN	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Haut
Niger	28,3	MOYEN	Régime autoritaire	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Guinée	26	MOYEN	Régime autoritaire	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible
Burundi	18,4	MOYEN	Régime autoritaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Bénin	18,3	MOYEN	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Somalie	16,8	MOYEN	Régime autoritaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
Soudan du Sud	16,5	MOYEN	Régime autoritaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Ouganda	16	MOYEN	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen
Malawi	15,8	FAIBLE	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Cote d'Ivoire	15,2	FAIBLE	Régime autoritaire	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Haut	Moyen
Cap-Vert	12,6	FAIBLE	Régime autoritaire	Moyen	Haut	Haut	Haut	Haut	Haut
Mozambique	11,4	FAIBLE	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible
Lesotho	8	FAIBLE	Démocratie imparfaite	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Haut	Faible
Burkina Faso	6,4	FAIBLE	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible
Mali	2,7	FAIBLE	Régime hybride	Moyen	Faible	Faible	Faible	Haut	Faible

INDEX

INDEX MOTS CLES

A

Accès à l'information · 66, 67, 68, 70, 75, 79, 169
Accès aux données · 20, 42, 43, 45, 65, 104, 115, 116,
121, 137, 148, 162, 163, 167, 168, 172, 174, 180, 186,
187, 189, 190, 192, 194, 196, 197, 201, 208, 209, 220,
222, 223, 237, 256, 280, 288, 304, 306, 308, 309
Accessibilité · 20, 41, 42, 58, 61, 72, 84, 99, 102, 104,
131, 132, 135, 138, 187, 188, 189, 193, 195, 196, 197,
200, 204, 207, 208, 209, 214, 216, 217, 222, 223, 237,
238, 239, 244, 247, 253, 301, 303, 306, 309, 310, 312,
313
Afristat · 10, 20, 21, 28, 31, 39, 40, 41, 42, 110, 176, 177,
186, 238, 306, 311, 350
Anonymisation · 35, 97, 132, 161, 164, 190, 191, 194
Archivage · 43, 144, 150, 156, 161, 187, 189, 191, 194,
195, 200, 203, 307, 309, 320

B

Big Data · 36, 37, 128, 129, 316, 321

C

Commercialisation · 54, 59, 61, 62, 144, 156, 157, 161,
312
Communication · I, 32, 38, 39, 49, 50, 51, 52, 54, 75, 82,
85, 99, 111, 112, 114, 122, 144, 149, 155, 156, 157,
158, 161, 163, 164, 167, 170, 186, 239, 249, 307, 313,
318, 322, 325
Comparabilité · 23, 25, 28, 40, 95, 196, 244, 247, 272,
273, 311
Comparaison · 78, 84, 143, 167, 199, 200
Confidentialité · 35, 52, 60, 87, 145, 155, 164, 171, 188,
189, 190, 251, 316, 356
Coopération · 23, 24, 26, 27, 28, 106, 107, 162, 177, 315,
320, 326
Copyright · 61, 62, 80, 324

D

Data Revolution · 31, 37, 109

Dématérialisation · 20, 36, 39, 135, 137, 155, 174, 186,
282, 311
Démocratie · 33, 37, 44, 57, 59, 68, 81, 86, 88, 99, 102,
214, 215, 218, 220, 249, 325, 360
Désagrégation · 108, 128, 226, 232, 233, 234, 236, 356
Documentation · 31, 96, 144, 145, 148, 149, 150, 155,
156, 157, 158, 161, 169, 175, 191, 192, 193, 194, 195,
196, 201, 203, 207, 208, 210, 254, 282, 307, 309, 317,
318, 353
Données brutes · 34, 100, 101, 133, 161, 319
Données ouvertes · 20, 37, 82, 83, 86, 90, 93, 95, 96, 99,
100, 104, 130, 131, 132, 137, 197, 204, 300, 301, 302,
311, 313, 320, 325
Données personnelles · 52, 59, 61, 97, 98, 132, 170, 190,
321

E

Economie numérique · 82, 100, 102, 170
Ecosystème · 37, 82, 93, 94, 98, 100, 101, 102, 103, 132,
319
Enquêtes · 35, 43, 45, 109, 112, 121, 156, 159, 161, 163,
164, 165, 167, 169, 170, 175, 178, 181, 182, 187, 188,
189, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201,
202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212,
214, 216, 217, 222, 223, 225, 226, 238, 239, 240, 241,
242, 249, 251, 286, 309, 310, 316, 317, 326, 358, 359

F

Fiabilité · 29, 118, 244, 246, 247, 249, 251
Formats de diffusion · 137, 146, 186, 207, 208, 294, 295,
306, 355
Formats ouverts · 86, 89, 130, 182, 197, 201, 208, 356
Freedom of Information · 11, 51, 56, 63, 65, 66, 67, 68,
74, 84

G

Gouvernance · 20, 23, 24, 25, 26, 37, 44, 47, 59, 60, 68,
70, 75, 81, 82, 86, 88, 89, 90, 95, 98, 102, 105, 106,
107, 215, 218, 220, 221, 230, 246, 248

H

Harmonisation · 26, 32, 40, 114, 143, 308

I

Information policy · 20, 21, 39, 47, 48, 49, 50, 54, 55, 74, 316, 317, 319, 323, 324, 325, 328

Information statistique · 25, 40, 104, 113, 123, 133, 134, 135, 145, 150, 154, 155, 183, 262, 307, 317

Informatique · 51, 62, 72, 112, 150, 155, 170, 186

Internet · 20, 21, 36, 38, 81, 84, 104, 108, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 118, 122, 123, 125, 134, 135, 146, 151, 175, 176, 192, 216, 219, 220, 221, 239, 241, 246, 272, 273, 288, 311, 322, 326, 352, 356, 360

L

Liberté de l'information · 51, 56, 59, 65, 67, 92

Licence · 84, 87, 98, 197, 201, 206, 207, 209, 212, 223, 272, 352, 356, 359

Lois statistiques · 35, 43, 107, 132, 149, 162, 166, 167, 174, 186, 189, 308, 309

M

Médias · 117, 183, 240, 249, 259, 262, 270, 283, 285, 286, 288, 291, 298, 300, 301, 303, 313, 351, 354

Métadonnées · 23, 35, 43, 92, 95, 96, 106, 124, 127, 128, 142, 144, 147, 182, 187, 191, 194, 196, 197, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 223, 253, 272, 273, 309, 311, 352, 356

Microdonnées · 34, 43, 121, 132, 147, 163, 164, 168, 169, 172, 174, 181, 182, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 195, 196, 205, 206, 208, 222, 223, 226, 283, 286, 309, 310, 319, 353, 355

N

NSDD, Norme Spéciale de Diffusion des Données · 11, 125, 126, 127, 182, 246

O

Open Data · 11, 12, 20, 21, 36, 37, 42, 44, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 121, 130, 131, 132, 133, 147, 179, 180, 181, 183, 189, 197, 204, 223, 298, 299, 300, 301, 303, 312, 314, 316, 319, 321, 323, 324, 328, 356

Open Government · 12, 86, 88, 89, 91, 98, 102, 197, 324

Opérations statistiques · 35, 164, 167, 189, 199, 201, 203, 318

Ouverture des données · 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 97, 98, 99, 131, 132, 135, 187, 196, 207, 254, 256, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 309, 312, 313, 314, 356

P

Pertinence · 33, 104, 129, 135, 195, 202, 244, 247, 251, 272, 273, 311

PNRD, Page Nationale Récapitulative des Données · 12, 127, 128, 181, 182

Politique de diffusion · 20, 43, 122, 137, 148, 149, 160, 172, 173, 190, 195, 200

Politique de l'information · 47, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 63, 74

Pratiques de diffusion · 20, 42, 43, 44, 104, 111, 113, 126, 135, 137, 138, 145, 148, 172, 174, 180, 185, 186, 187, 237, 253, 254, 300, 302, 303, 306, 307, 312, 350, 356

Prise de décision · 24, 32, 93, 107, 239, 242, 246, 252, 253, 272, 310, 352

Professionnels de l'information · 39, 52, 151, 155, 156, 159, 161, 175, 307, 314

Q

Qualité des données · 40, 92, 96, 120, 125, 126, 139, 191, 195, 238, 244, 245, 246, 247, 251, 272, 273, 311, 352

R

Recensements · 28, 35, 43, 121, 129, 163, 164, 165, 167, 187, 188, 192, 194, 199, 222, 286

Réseaux sociaux · 37, 118, 128, 135, 145, 147, 183, 184, 186, 291, 313

Respect de la vie privée · 59, 61

Révolution des données · 31, 37, 109, 125

S

SDMX, Statistical Data and Metadata exchange · 12, 123, 124, 125, 128, 183, 318

Secret statistique · 162, 163, 164, 165, 167, 171

Service public · 44, 104, 105, 133, 135, 188, 248

SGDD, Système Général de Diffusion des Données · 12, 125, 126, 127, 182, 246

Sites web · 85, 114, 115, 117, 130, 135, 137, 146, 148, 158, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 183, 186, 197, 208,

237, 256, 262, 263, 280, 288, 289, 290, 291, 292, 293,
294, 295, 296, 297, 298, 304, 307, 311, 312, 341, 351
Statistiques démographiques · 224, 229, 230, 231, 233,
234, 235, 267, 268, 270, 351
Statistiques économiques et financières · 126, 229, 230,
231, 233, 235
Statistiques officielles · 20, 23, 25, 33, 38, 44, 106, 107,
108, 120, 125, 129, 130, 143, 239, 242, 243, 250, 251,
271, 280, 298, 318
Statistiques sectorielles · 23, 229, 230, 231, 233, 235,
267
Statistiques sociales · 229, 231, 233, 235, 267, 269, 270,
352
Système Statistique National · 12, 23, 105, 139, 149, 163,
164

T

Tarifcation · 85, 133, 172, 287
TIC, Technologies de l'Information et de la
Communication · 10, 12, 20, 21, 33, 37, 38, 39, 54, 75,
82, 85, 104, 112, 122, 135, 146, 155, 170, 171, 174,
175, 215, 219, 282, 288
Transparence · 20, 24, 37, 44, 47, 59, 60, 75, 77, 81, 82,
86, 88, 90, 91, 93, 98, 99, 108, 126, 248, 251

U

Usagers · 20, 42, 110, 112, 118, 140, 141, 144, 150, 155,
156, 157, 158, 160, 174, 183, 225, 226, 238, 247, 254,
258, 261, 267, 271, 282, 287, 288, 306, 307, 311, 312,
313, 320, 323, 356
Utilisateurs · 20, 23, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 45,
58, 62, 79, 82, 87, 95, 96, 97, 100, 103, 104, 105, 106,
109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 121, 122, 125,
127, 131, 132, 133, 135, 141, 146, 147, 148, 155, 160,
164, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 182, 183, 188, 189,
192, 196, 201, 202, 208, 209, 212, 214, 224, 225, 226,
227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 238,
239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250,
252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262,
263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273,
274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284,
285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295,
296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 307,
309, 310, 311, 312, 313, 318, 350, 356

V

Vente · 158, 161, 241, 280, 287, 288, 354

INDEX DES PAYS

A

Afghanistan · 65
Afrique · 10, 11, 12, 20, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 40, 42, 43, 45, 47, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 89, 120, 121, 122, 127, 139, 141, 147, 148, 152, 169, 177, 182, 187, 189, 194, 195, 196, 199, 200, 203, 215, 218, 223, 224, 306, 313, 315, 317, 318, 320, 322, 325, 326, 327, 350, 358
Afrique du Sud · 29, 65, 70, 73, 74, 76, 79, 81, 89, 127, 322
Albanie · 65, 70
Allemagne · 65, 250
Amérique · 10, 66, 69, 70, 121, 147
Angola · 65, 71, 74, 198, 199, 206, 213, 217, 221, 222, 358, 359, 360
Antigua · 65
Argentine · 65, 79, 248
Arménie · 65, 70, 79
Asie · 66
Australie · 65
Autriche · 65
Azerbaïdjan · 65

B

Bangladesh · 65
Belgique · 65, 129
Belize · 65
Bénin · 40, 149, 150, 151, 153, 157, 163, 168, 169, 171, 173, 176, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 237, 238, 254, 255, 303, 332, 341, 357, 358, 359, 360
Bosnie Herzégovine · 65
Botswana · 73, 198, 199, 206, 213, 217, 222, 358, 359, 360
Brésil · 65, 89
Bulgarie · 65, 69, 70, 79
Burkina Faso · 40, 65, 149, 150, 153, 157, 163, 168, 169, 170, 171, 173, 176, 178, 179, 181, 184, 185, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 237, 238, 254, 255, 303, 333, 342, 357, 358, 359, 360
Burundi · 40, 41, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360

C

Cameroun · 40, 149, 150, 153, 157, 163, 168, 169, 171, 173, 176, 178, 180, 181, 184, 185, 198, 199, 200, 206, 213, 218, 222, 237, 238, 254, 255, 303, 334, 343, 357, 358, 359, 360
Canada · 65, 72, 139, 247, 250, 324
Cap-Vert · 198, 199, 206, 213, 218, 222, 358, 359, 360
Chili · 65, 79
Chine · 65
Colombie · 65
Congo · 40, 151, 254, 255, 303, 357
Corée du Sud · 65, 247
Côte d'Ivoire · 10, 65, 171, 198, 199, 206, 213, 218, 255, 358, 359
Croatie · 65

D

Danemark · 65

E

Egypte · 127, 198
Espagne · 65, 79
Estonie · 65, 250
États-Unis · 70, 192
Ethiopie · 65, 72, 74, 75
Europe · 12, 32, 37, 52, 70, 89, 115, 117, 128, 129, 142, 143, 318, 320, 325

F

Finlande · 65, 250
France · 65, 79, 128, 166, 170, 251, 252, 313, 317, 319, 320, 323, 326, 350

G

Gabon · 40, 254, 255, 303, 357
Gambie · 198
Géorgie · 65, 70
Ghana · 79, 198, 199, 200, 206, 213, 217, 222, 358, 359, 360

Grèce · 65
Guatemala · 65
Guinée · 40, 65, 149, 150, 153, 157, 164, 168, 169, 170,
171, 173, 177, 178, 180, 181, 184, 198, 199, 206, 213,
218, 221, 237, 238, 254, 255, 303, 336, 345, 357, 358,
359, 360
Guinée-Bissau · 198, 199, 206, 213, 218, 358, 359, 360
Guyane · 65

H

Honduras · 65
Hongrie · 65, 70

I

Iles Comores · 41
Îles Cook · 65
Inde · 65, 70
Indonésie · 65, 89
Iran · 65
Irlande · 65, 89
Islande · 65, 114
Israël · 65
Italie · 65, 116

J

Jamaïque · 65
Japon · 65

K

Kazakhstan · 65
Kenya · 65, 77, 79, 198, 199, 200, 206, 213, 217, 222,
358, 359, 360
Kosovo · 65

L

Lesotho · 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360
Lettonie · 65, 70
Libéria · 65, 198
Liechtenstein · 65
Lituanie · 65
Luxembourg · 65, 67, 318

M

Macédoine · 65, 70, 79
Malawi · 65, 73, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359,
360
Maldives · 65
Mali · 40, 149, 150, 153, 157, 164, 168, 169, 171, 172,
173, 177, 178, 180, 181, 184, 198, 199, 206, 213, 218,
221, 237, 238, 254, 255, 303, 337, 346, 357, 358, 359,
360
Malte · 65
Maroc · 71, 127
Mauritanie · 40, 151, 254, 255, 303, 357
Mexique · 65, 70, 79, 89
Mongolie · 65
Monténégro · 65
Mozambique · 65, 77, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358,
359, 360

N

Namibie · 198, 199, 206, 213, 217, 222, 358, 359, 360
Népal · 65
Nicaragua · 65
Niger · 40, 65, 149, 150, 153, 157, 164, 168, 169, 170,
171, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 198, 199, 200,
206, 213, 218, 221, 237, 238, 254, 255, 303, 338, 347,
357, 358, 359, 360
Nigeria · 65, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359
Nigéria · 71, 79, 360
Norvège · 65, 89
Nouvelle Zélande · 143

O

Ouganda · 30, 65, 73, 74, 75, 198, 199, 206, 213, 218,
221, 358, 359, 360

P

Pakistan · 65
Panama · 65
Paraguay · 65
Pays-Bas · 65, 247
Pérou · 65, 79
Philippines · 65, 89
Pologne · 65
Portugal · 65

R

République Dominicaine · 65
République Tchèque · 65
Roumanie · 65, 70, 79
Royaume-Uni · 65, 98, 123, 250
Russie · 65
Rwanda · 65, 129, 198, 199, 206, 213, 217, 222, 358, 359, 360

S

Salvador · 65
Sénégal · 40, 43, 45, 76, 77, 107, 127, 128, 150, 153, 157, 159, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 198, 199, 200, 206, 213, 217, 222, 224, 233, 236, 237, 238, 254, 255, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 272, 273, 274, 277, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 303, 304, 310, 339, 348, 357, 358, 359, 360
Serbie · 65
Seychelles · 127
Sierra Leone · 65
Slovaquie · 65, 70
Slovénie · 65, 243
Somalie · 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360
Soudan · 65, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360
Soudan du Sud · 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360
Sri Lanka · 65
Suède · 65, 67, 80
Suisse · 65, 109

T

Tadjikistan · 65

Taïwan · 65
Tanzania · 358
Tanzanie · 65, 198, 199, 206, 213, 218, 221, 358, 359, 360
Tchad · 40, 151, 254, 255, 303, 357
Thaïlande · 65
Togo · 40, 65, 149, 150, 153, 157, 165, 168, 169, 170, 171, 173, 177, 178, 180, 181, 184, 185, 198, 199, 206, 213, 217, 222, 237, 238, 254, 255, 303, 340, 349, 357, 358, 359, 360
Tunisie · 65, 77, 127, 198, 199, 206, 213, 217, 222, 358, 359, 360
Turquie · 65

U

Ukraine · 65
Uruguay · 65

V

Vanuatu · 65
Vietnam · 65

Y

Yémen · 65

Z

Zambie · 73
Zimbabwe · 65, 73, 74, 75

INDEX DES AUTEURS

A

ACKERMAN, John M. · 63, 65, 66, 68, 78, 315
ACKOFF, Russell L. · 34, 315
ACS, African Centre for Statistics · 10
AIDDATA, AidData · 179, 324
AKHTAR, Shahid · 72, 73, 315
ALLEGREZZA, Serge · 248, 249, 251, 315
ARROW, Kenneth J. · 50, 315
AVITAL, Michel · 322

B

BÄCKLUND, Sten · 113, 176, 315
BAD, Banque Africaine de Développement · 10, 31, 119,
120, 121, 147, 180, 182, 318
BALEPA, Martin · 28, 177, 315
BALME, Richard · 249, 315
BASRI, Mokmin · 53, 54, 55, 315, 328
BEDECARRATS, Florent · 31, 315
BEHMOIRAS, Jean Pierre · 33, 34, 38, 110, 316
BERGDAHL, Mats · 245, 316
BERGEAT, Maxime · 191, 316
BERNERS-LEE, Tim · 124, 316
BJORN-ANDERSEN, Niels · 322
BLANCHET, Didier · 129, 316
BLAZYK, Samuel · 31, 316
BONINA, Carla M. · 92, 316
BONNECASE, Vincent · 27, 316
BOYKO, Ernie · 187, 188, 190, 191, 192, 193, 319
BOZON, Michel · 193, 202, 316
BRACKSTONE, Gordon · 244, 248, 316
BRAMAN, Sandra · 49, 316
BRAUNSCHWEIG, Katrin · 96, 132, 316
BROWNE, Mairéad · 48, 49, 50, 316
BUSHKIN, Arthur A. · 55, 317
BUTCHER, Neil · 74, 317

C

CADHP, Commission Africaine des Droits de l'Homme et
des Peuples · 10, 76, 317
CAHILL, Anthony G. · 48, 49, 50, 51, 56, 57, 58, 59, 60,
61, 75, 80, 325
CAÏLA, Philippe · 25, 326
CALLAND, Richard · 77, 79, 319, 324

CAPORALI, Arianna · 145, 191, 317
CARROLL, Bonnie · 325
CARSON, Carol S. · 125, 246, 317
CASSEL, Claes · 225, 240, 241, 242, 243, 317
CHANVRIL, Flora · 249, 252, 317
CHARPIN, Jean-Michel · 23, 25, 33, 36, 104, 105, 106,
108, 109, 111, 113, 114, 134, 139, 141, 145, 146, 248,
317
CHARUMBIRA, Guest · 31, 316
CHAUDIRON, Stéphane · 39, 322
CHAUMIER, Jacques · 39, 155, 175, 317
CHENAIS, Gérard · 245, 317
CHENU, Alain · 326
CHICHE, Jean · 249, 252, 317
CHOO, Chun Wei · 34, 317
CHUI, Michael · 100, 323
CHUN, Soon Ae · 85, 317
CLING, Jean-Pierre · 31, 315
COMBES, Stéphanie · 129, 321
COMITE DU SYSTEME STATISTIQUE EUROPEEN · 162, 318
CROSNIER, Dominique · 145, 318
CUA, Commission de l'Union africaine · 11, 31, 32, 318
CUSO, Roser · 26, 318
CYGANIAK, Richard · 124, 318

D

DAMOUR, Franck · 25, 326
DE JONG, Martin · 323
DE MOOR, Tine · 193, 318
DEBUSSCHERE, Marc · 129, 318
DELOITTE, Deloitte · 99, 100, 102, 319
DEMCHAK, Chris C. · 323
DENIS, Jérôme · I, 86, 91, 319
DESROSIERES, Alain · 24, 25, 33, 107, 248, 319, 320, 322
DEVARAJAN, Shantayanan · 28, 319
DEVEZE, Jean · 39, 319
DEWITTE, Pieter · 318
DIALLO, Fatima · 77, 319
DIOP, Lamine · 31, 316
DIVISION DE STATISTIQUE DES NATIONS UNIES · 110,
137, 139, 140, 144, 172, 245, 247, 319
DOWDING, Martin · 48, 50, 56, 319
DRUMETZ, Françoise · 244, 319
DUFF, Alistair S. · 48, 51, 56, 57, 319
DUPRIEZ, Olivier · 187, 188, 190, 191, 192, 193, 319
DYMOTROVA, Valentyna · 99, 204, 313, 320, 325

E

EBERIUS, Julian · 96, 316
ECOCHARD, Pierre · 239, 241, 320
EDEL, Frédéric · 70, 320
EELE, Graham · 327
EHLING, Manfred · 245, 316
ELVERS, Eva · 245, 316, 320
EUROSTAT, Eurostat · 32, 108, 124, 129, 142, 240, 241,
245, 246, 247, 251, 316, 317, 318, 320, 351
EZEH, Alex · 190, 192, 321

F

FARRELL, Diana · 100, 323
FELLEGI, Ivan · 249, 250, 320
FIELD, Simon · 318
FOUCHER, Vincent · 24, 36, 320
FOULONNEAU, Muriel · 95, 323
FUTRELLE, Joe · 325

G

GAMATIE, Ali Badjo · 33, 320
GANS, Benjamin · 92, 93, 320
GARDNER, Jessica · 117, 118, 147, 320
GENDREAU, Francis · 188, 320
GENET, Jean-Philippe · 24, 320
GIL-GARCIA, J. Ramón · 84, 328
GIOVANNINI, Enrico · 116, 118, 239, 320
GIVORD, Pauline · 129, 316, 321
GLASSMAN, Amanda · 190, 192, 321
GODDARD, Eileen · 252, 321
GODIN, Benoit · 101, 321
GOËTA, Samuel · 86, 91, 319
GORCE, Gaëtan · 98, 99, 321
GRAY, Jonathan · 85, 86, 88, 91, 102, 321
GREENWELL, Geoffrey · 119, 147, 180, 183, 321
GREGORY, Arofan · 191, 192, 318, 321
GROSSENBACHER, Armin · 105, 112, 113, 114, 116, 117,
123, 146, 147, 321
GROVES, Peter · 100, 323
GRÜNEWALD, Werner · 323
GUBRY, Françoise · 188, 320
GYLFADOTTIR, Þóra · 112, 114, 115, 133, 146, 326

H

HAHN, Martina · 320
HALB, Wolfgang · 318
HARTSHORN, Jemima V. · 67, 68, 75, 77, 78, 321
HASSANI, Hossein · 128, 321

HELBIG, Natalie · 84, 328
HENDLER, James · 316
HENRICI, Ingrid · 72, 321
HOLZER, Werner · 225, 317

I

IHADJADENE, Madjid · 39, 322, 323

J

JABLONSKI, Jon · 325
JAMES, Tina · 74, 317
JANEVA, Valentina · 124, 322
JANSSEN K., Katleen · 88, 322
JANSSEN M., Marijn · 328
JÄRNBERT, Mikaela · 225, 317
JERVEN, Morten · 29, 322, 324, 325
JETZEK, Thorhildur · 92, 322
JEUNE AFRIQUE, Jeune Afrique · 29, 322
JUNKER, Claudia · 320

K

KAUFMANN, Daniel · 60, 328
KEKIC, Laza · 215, 322
KESLASSY, Eric · 25, 322
KESTER, Anne · 125, 246, 322
KINYUA, John · 119, 321
KIREGYERA, Ben · 30, 31, 322
KIRSTI, Ahlqvist · 130, 133, 323
KISIEDU, Christine O. · 72, 323
KLEIN, Thilo · 119, 321
KOCH, Per M. · 101, 328

L

LA PORTE, Todd M. · 88, 323
LALIBERTE, Lucie · 246, 323
LASSILA, Ora · 316
LE COADIC, Yves-François · 38, 323
LEE, Dongmyeong · 244, 247, 323
LEGLEYE, Stéphane · 317
LEHNER, Wolfgang · 96, 316
LESNARD, Laurent · 326
LETOUZE, Emmanuel · 36, 325
LEVI, Michael D. · 36, 111, 113, 114, 115, 146, 288, 323
LORIAUX, Claude-Michel · 27, 320
LUSYNE, Patrick · 318

M

MAIJA, Metsä-Pauri · 118, 122, 130, 133, 323
MAISONNEUVE, Marc · 39, 155, 323
MALINVAUD, Edmond · 33, 328
MANYIKA, James · 100, 101, 323
MARIE, Jean-Louis · 315
MARTIN, Septime · 28, 95, 96, 177, 323
MASUY-STROOBANT, Godelieve · 27, 320
MAUDE, Francis · 83, 323
MAUREL, Lionel · 86, 88, 96, 323
MAXWELL, Terrence A. · 48, 59, 60, 323, 324
MCHOMBU, Kingo J. · 71, 72, 73, 78, 324
MESPLE-SOMPS, Sandrine · 29, 324
MIJOVICA, Vuk · 322
MITI, Katabaro · 71, 72, 73, 78, 324
MONFRONT, Régine · 244, 319
MONTVILOFF, Victor · 63, 68, 69, 324
MORISSET, Amandine · 317

N

NEUMAN, Laura Calland · 79, 324
NILSEN, Kirsti · 48, 50, 56, 133, 134, 319, 324
NUGROHO, Rininta Putri · 84, 88, 89, 90, 91, 93, 96, 324

O

OBAMA, Barack · 88, 90, 91, 324
OLADELE, Benedict A. · 72, 78, 324
OPEN DATA WATCH · 130, 179, 183, 324
OPEN GOVERNMENT WORKING GROUP · 12, 86, 88, 91,
102, 197, 324
ORNA, Elizabeth · 50, 325
OSBERT, Gérard · 177, 315
OVERMAN, E. Sam · 48, 49, 50, 51, 56, 57, 58, 59, 60, 61,
75, 80, 325

P

PAQUIENSEGUY, Françoise · 99, 204, 313, 320, 325
PARIS21, Partnership in Statistics for Development in the
21st Century · 12, 30, 108, 119, 179, 187, 193, 321,
324
PILLET, François · 98, 99, 321
PORAT, Marc Uri · 51, 325
PRESS, Polity · 29, 101, 322, 324, 326, 328
PROBST, Laurent · 323
PUDDPHATT, Andrew · 69, 325

Q

QIN, Jian · 39, 325

R

RAFFINOT, Marc · 29, 325
RANJAN, Rajiv · 119, 321
RAUCH, Lars · 115, 325
RIDGWAY, Jim · 37, 123, 124, 128, 131, 132, 133, 325
ROCA, Thomas · 36, 325
ROUBAUD, François · 31, 315
ROWLANDS, Ian · 39, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 63, 325
ROWLEY, Jennifer · 34, 326
ROZENBERG, Olivier · 315

S

SAHUGUET, Arnaud · 92, 93, 94, 96, 97, 326
SAMUEL, Boris · 29, 326
SANDOVAL, Rodrigo · 63, 65, 66, 68, 78, 85, 315, 317
SANDOVAL-BALLESTEROS, Irma E. · 63, 65, 66, 68, 78,
315
SANGOKOYA, David · 92, 93, 94, 96, 97, 326
SAPORTA, Gilbert · 321
SAVOYE, Bertrand · 24, 27, 28, 111, 326
SCHMIEDING, Felix · 327
SCHRÖDER, Peter · 100, 327
SCHUMPETER, Joseph Alois · 101, 321, 326
SHON, Aelee · 244, 247, 323
SHULMAN, Stuart · 85, 317
SILBERMAN, Roxane · 190, 191, 326
SILVA, Emmanuel Sirimal · 321
SMITH, Alan · 37, 123, 124, 128, 131, 132, 133, 325
SMREKAR, Tomaz · 108, 111, 112, 113, 118, 125, 237,
239, 326
SNORRASON, Hallgrímur · 112, 114, 115, 133, 146, 326
STATISTIQUE CANADA · 133, 134, 143, 145, 155, 191,
246, 251, 326
STEENVOORDEN, Tina · 239, 243, 244, 326
STRODE, Mary · 31, 316
SUPIOT, Alain · 25, 326

T

THE ECONOMIST · 215, 248, 322, 326
THE WORLD BANK GROUP · 30, 97, 193, 242, 327
THIELE, Maik · 96, 316
THOMSON, Anne · 194, 327
THYGESEN, Lars · 133, 327
TLAKULA, Pansy · 76, 77, 327
TOUCHELAY, Béatrice · 25, 327

TUPEK, Alan R. · 195, 327
TURKI, Slim · 95, 323

U

UHLIR, Paul F. · 39, 100, 327
UNECA, Commission Economique des Nations-Unies
pour l'Afrique · 12, 27, 121, 139, 141, 148, 152, 224,
318
UNECE, Commission économique des Nations Unies pour
l'Europe · 12, 37, 117, 128, 129, 142, 143, 318
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour
l'Education, la Science et la Culture · 13, 63, 69, 71,
72, 327
UNION AFRICAINE · 11, 12, 31, 107, 162, 190, 225, 247,
327

V

VAN NUFFELENB, Bert · 322
VARDIGAN, Mary · 191, 328
VERDIER, Henri · 82, 96, 99, 327
VESTERINEN, Anu · 117, 147, 328

VISHWANATH, Tara · 60, 328
VOLLE, Michel · 33, 109, 141, 328

W

WACKEROW, Joachim · 191, 328
WEINGARTEN, Fred W. · 48, 49, 328
WEISS, Peter · 85, 86, 102, 328
WINDRUM, Paul · 101, 328
WOOLFREY, Lynn · 188, 193, 194, 195, 197, 223, 328

Y

YUMBA, Dickson · 71, 78, 328
YUROW, Jane H. · 55, 317
YUSOF, Zawiyah Mohd · 53, 54, 55, 315, 328

Z

ZIN, Nor Azan M. · 54, 328
ZUIDERWIJK, Anneke · 84, 85, 86, 88, 90, 91, 92, 93, 95,
96, 97, 100, 101, 102, 328